

Document de référence **2007**



www.airliquide.com

01	Présentation du Groupe	3
	Chiffres clés	4
	Historique du Groupe	6
	Les activités du Groupe	8
	La Recherche et Développement	10
	Développement durable	12
02	Rapport de gestion	33
	Stratégie et concurrence	34
	Performance 2007	37
	Perspectives et Tendances	51
	Données consolidées sur dix ans	54
	Gouvernement d'entreprise	56
	Coordonnées et honoraires des Commissaires aux comptes	97
	Analyse et couverture des risques	99
03	États financiers	103
	Comptes consolidés	105
	Comptes sociaux	185
04	Assemblée Générale 2008	211
	Rapport du Conseil d'Administration	212
	Assemblée Générale Mixte - 7 mai 2008	219
	Rapports des Commissaires aux comptes	228
05	Informations complémentaires pour le Document de Référence	239
	Renseignements de caractère général	240
	Responsable du Document de Référence	251
	Table de concordance du Document de Référence	252
	Lexique boursier et financier	256

Avec plus de 40 000 salariés dans 72 pays, Air Liquide occupe une place de leader mondial des gaz industriels et médicaux et des services associés. Grâce à des solutions innovantes s'appuyant sur des technologies sans cesse renouvelées, Air Liquide produit des gaz issus de l'air (oxygène, azote, argon, gaz rares...) et d'autres gaz comme l'hydrogène.

Le Groupe contribue ainsi à la fabrication de nombreux produits de la vie quotidienne : bulles dans les boissons gazeuses, atmosphères de préservation pour les aliments emballés, oxygène pour les hôpitaux et les patients soignés à domicile, gaz ultra-purs pour fabriquer des semi-conducteurs, hydrogène pour enlever le soufre des essences.

Air Liquide contribue à la préservation de la vie et s'inscrit dans une démarche de développement durable. Créé en 1902, Air Liquide développe avec ses actionnaires des relations de confiance et de transparence, dans le respect des principes de gouvernement d'entreprise.



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 mars 2008 conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération financière visée par l'AMF.

Ce document contient tous les éléments du Rapport Financier annuel.

01

Présentation du Groupe

CHIFFRES CLÉS	4
Chiffre d'affaires par activité	4
Chiffre d'affaires par zone géographique	5
HISTORIQUE DU GROUPE	6
LES ACTIVITÉS DU GROUPE	8
Les activités Gaz et Services	8
Autour des gaz	9
LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	10
Un environnement durable	10
Un monde communicant	11
Une vie plus saine	11
DÉVELOPPEMENT DURABLE	12
Éléments de méthodologie concernant les indicateurs Ressources Humaines, Sécurité et Environnement	13
Rapport des Commissaires aux comptes sur les procédures de collecte des données Ressources Humaines, Sécurité et Environnement	15
Actionnaires	16
Ressources Humaines, Social et Sociétal	18
Sécurité et Environnement	22
Innovation	30

Chiffres clés

(En millions d'euros)	2006	2007
Chiffre d'affaires	10 949	11 801
Résultat opérationnel courant	1 659	1 794
Résultat opérationnel	1 662	1 789
Résultat net - part du Groupe	1 002	1 123
Capacité d'autofinancement (avant variation du besoin en fonds de roulement)	1 889	2 054
Bénéfice net par action (en euros) *	4,17	4,69
Dividende par action (en euros) *	2,00	2,25 ^(a)
Rentabilité des capitaux employés après impôts (ROCE)	11,9 %	12,3 %

* Ajusté de la division par deux du nominal de l'action le 13 juin 2007.

(a) Proposition soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 7 mai 2008.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ

(En millions d'euros)	2006	2007
Gaz et Services	9 628	9 999
Industriel Marchand	4 364	4 439
Grande Industrie	2 922	3 024
Santé	1 478	1 592
Électronique	864	944
Ingénierie/Construction	380	831
Soudage	563	598
Autres Activités*	378	373

* Les autres activités incluent essentiellement les activités Chimie de spécialités et Plongée.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

2007

(En millions d'euros)	Gaz et Services	Ingénierie/ Construction	Soudage	Autres Activités	Total
Europe	5 452	539	598	297	6 885
Amériques	2 517	183		71	2 771
Asie-Pacifique	1 851	109		5	1 966
Moyen-Orient et Afrique	179				179
TOTAL	9 999	831	598	373	11 801

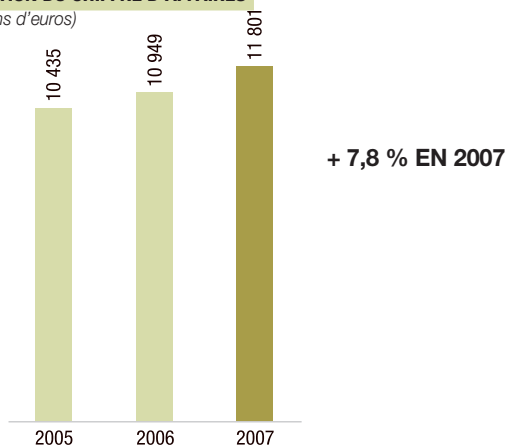
2006

(En millions d'euros)	Gaz et Services	Ingénierie/ Construction	Soudage	Autres Activités	Total
Europe *	5 171	173	563	302	6 209
Amériques	2 568	55		70	2 693
Asie-Pacifique	1 715	132		6	1 853
Moyen-Orient et Afrique	174	20			194
TOTAL	9 628	380	563	378	10 949

* Zones « France » et « Europe Hors France » au 31 décembre 2006

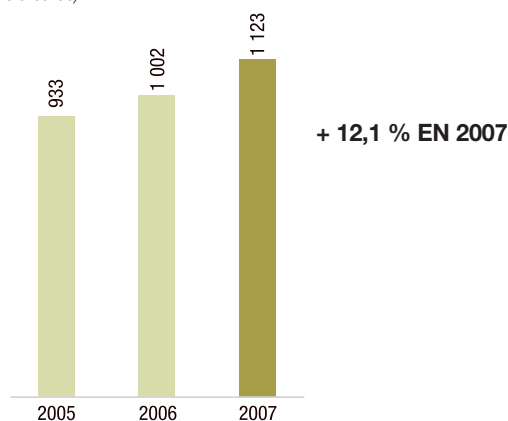
ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros)

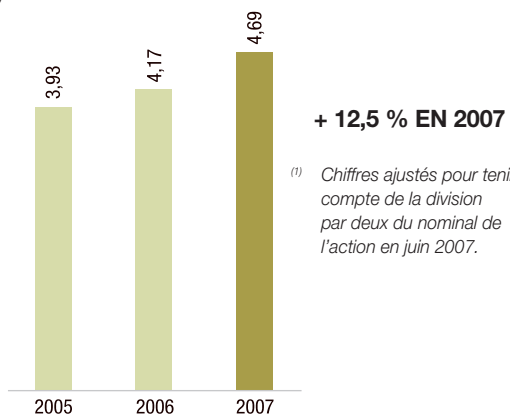


ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE

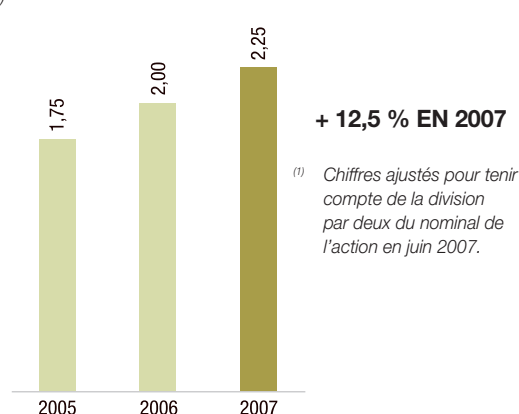
(en millions d'euros)

ÉVOLUTION DU BÉNÉFICE NET PAR ACTION ⁽¹⁾

(en euros)

ÉVOLUTION DU DIVIDENDE PAR ACTION ⁽¹⁾

(en euros)



Historique du Groupe

1902

Les origines

Création de la Société, née d'une invention, la liquéfaction de l'air et la production d'oxygène avec un rendement considérablement supérieur aux techniques de l'époque, et de la rencontre de deux hommes, Georges Claude, le chercheur insatiable, et Paul Delorme, l'organisateur rigoureux et prévoyant.

1907

Développement international

- Dès son origine, Air Liquide met le cap sur l'international.
- Développement en Europe (1906), au Japon (1907) et au Canada (1911).
- Premiers pas aux États-Unis en 1916, puis en 1986 rachat de Big Three.
- Poursuite de l'expansion en Europe et en Asie.

1913

Les actionnaires

- Rôle essentiel des actionnaires qui ont soutenu le développement de la Société dans les premières années.
- Introduction à la Bourse de Paris le 20 février 1913.
- Naissance d'une relation forte et continue entre Air Liquide et ses actionnaires individuels et institutionnels. Création en 1987 du Comité consultatif d'actionnaires.

1930

L'évolution du soudage

Des premières utilisations du chalumeau oxyacétylénique aux solutions intégrées soudage-gaz, l'évolution de cette technologie a permis le développement des chantiers navals et de l'industrie ferroviaire avant de contribuer à l'ensemble des domaines industriels.

1946

De nouvelles aventures

Création de la Spirotechnique, devenue aujourd'hui Aqualung International, pour fabriquer et commercialiser les détendeurs de plongée.

1952

La révolution cryogénique

Le conditionnement en citerne cryogénique permet le transport routier et ferroviaire en grande quantité.

En 1954, une installation d'oxygène liquide est mise en route à Denain.

1960

L'approche réseau

En livrant plusieurs clients à partir de canalisations, Air Liquide lance l'approche réseau. La puissance des unités de production est décuplée pour répondre à l'augmentation en flèche de la demande d'oxygène.

1970

Une tradition d'inventions

- Création du centre de recherche Claude-Delorme, dans la région parisienne.
- De nombreuses inventions pour de nouveaux procédés de production et de mise en œuvre de gaz.
- De la cogénération, en passant par les membranes, la fabrication de gaz de plus en plus purs et de gaz spéciaux pour l'électronique.
- Des unités de production de gaz de l'air qui prennent aujourd'hui une taille de géant (plus de 4 000 tonnes d'oxygène par jour).

1985

Au service de ses clients

- Des services complets pour les clients de l'Électronique dès 1985.
- Après l'oxygène et l'azote, élargissement de l'offre à l'hydrogène et à la vapeur pour des économies d'énergie et un environnement mieux protégé.
- Une structure en régions mise en place à partir de 1993 à travers le monde pour privilégier la proximité avec le client.
- Implantation d'équipes Marchés et Grands comptes internationaux.

1995

L'air de la vie

- À l'origine, simple fournisseur d'oxygène en milieu hospitalier, Air Liquide devient un vrai spécialiste de la santé.
- Un réseau d'équipes spécialisées dans les soins à domicile.
- Création d'une structure dédiée en 1995 : Air Liquide Santé.
- Développement dans le secteur de l'Hygiène.

2002

Un siècle d'aventures

100 ans de conquêtes dans les gaz industriels et médicaux et les services associés : un anniversaire placé sous le signe de l'innovation.

2003

Nouveau siècle, nouvel élan

- Création de Japan Air Gases résultant de la fusion des activités d'Air Liquide et de BOC au Japon.
- Développement vers de nouveaux marchés et de nouvelles géographies.

2004

Une volonté de croissance

Acquisition des activités de gaz industriels de Messer Griesheim en Allemagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

2006

Présence, conquête, innovation

- Montée en puissance de l'hydrogène : plus de 830 millions d'euros de vente.
- Développement par acquisitions dans les soins à domicile, plus de 300 000 patients suivis dans le monde.
- Livraison du plus grand dispositif cryogénique du monde.

2007

Renforcement des positions de leader

- Leader en Asie : renforcement des positions au Japon et en Asie du Sud-Est.
- Nouvelle plateforme de croissance pour la Santé : acquisitions dans les soins à domicile en Europe et en Asie.
- Renforcement et élargissement des compétences technologiques : acquisition de Lurgi, nouveau centre de Recherche et Développement aux États-Unis.

Les activités du Groupe

La gestion opérationnelle du Groupe est assurée par les pays avec une coordination au niveau des branches d'activités.

Des informations complémentaires, notamment sur les variations du chiffre d'affaires, sont disponibles dans le chapitre « Rapport de gestion » du présent document.

LES ACTIVITÉS GAZ ET SERVICES

Les activités Gaz et Services regroupent quatre lignes de métiers.

Industriel Marchand

L'activité Industriel Marchand propose à ses clients des solutions fiables et de qualité grâce à un savoir-faire technologique et des réseaux d'experts et de chercheurs.

AUTOMOBILE ET FABRICATION

Améliorer la productivité des procédés d'assemblage, intégrer des fonctionnalités nouvelles, et préserver l'environnement des opérateurs.

ALIMENTAIRE ET PHARMACIE

Proposer de nouvelles voies de développement tout en offrant, aux producteurs et aux consommateurs de boissons, de produits alimentaires et de médicaments, les garanties de qualité et de traçabilité qu'ils recherchent.

MATÉRIAUX ET ÉNERGIE

Réduire les consommations énergétiques de nos clients et optimiser leurs procédés de fabrication par la mise en œuvre de technologies propres.

TECHNOLOGIE ET RECHERCHE

Contribuer à l'essor des technologies de demain depuis les centres de recherche jusqu'aux unités industrielles de production.

ARTISANS ET DISTRIBUTEURS

Offrir des produits qui soient les plus faciles et les plus sûrs à utiliser.

Grande Industrie

L'activité Grande Industrie propose aux industriels mondiaux des solutions gaz et énergie pour améliorer l'efficacité de leurs procédés et les aider à mieux respecter l'environnement.

RAFFINAGE ET GAZ NATUREL

Hydrogène pour désulfurer les carburants et « craquer » les hydrocarbures, oxygène pour gazéifier les résidus pétroliers.

CHIMIE

Gaz de l'air, hydrogène, et monoxyde de carbone utilisés pour la fabrication par exemple des PVC.

MÉTAUX

Oxygène pour améliorer la performance énergétique et réduire les émissions, argon pour fabriquer de l'acier inoxydable.

ÉNERGIE

Oxygène pour transformer le charbon et le gaz naturel en carburants ou en produits chimiques liquides.

Santé

L'activité Santé est un leader international des gaz médicaux, des soins à domicile et de l'hygiène médicale. Elle sert aujourd'hui 5 000 hôpitaux et 300 000 patients à domicile à travers le monde.

SOINS À DOMICILE

Traitement de l'insuffisance respiratoire, de l'apnée du sommeil et du diabète. Maintien à domicile et amélioration du confort de vie des patients atteints notamment de pathologies respiratoires chroniques.

GAZ MÉDICAUX

Les gaz médicaux (protoxyde d'azote, oxygène...) sont des médicaments. Ils permettent de soigner, soulager la douleur, anesthésier, opérer, aider à respirer, conserver les cellules...

HYGIÈNE MÉDICALE

Une large gamme de produits et services de désinfection, de stérilisation pour lutter contre les infections nosocomiales.

MATÉRIEL MÉDICAL RESPIRATOIRE

À l'hôpital, en salle de réanimation, au bloc opératoire, en salle de réveil, le matériel médical assure la ventilation des patients.

AUTOUR DES GAZ

Ingénierie/Construction

L'activité Ingénierie/Construction conçoit et fabrique principalement des usines de production de gaz industriels et des produits à technologie avancée. L'acquisition de Lurgi en 2007 a significativement renforcé cette activité en apportant de nouvelles technologies dans les domaines de l'Énergie et de l'Environnement.

Soudage

Air Liquide est un des leaders mondiaux sur le marché des technologies du soudage et du coupage. Il offre, à travers plusieurs marques de réputation internationale, une large gamme de produits d'apport de soudage, d'équipements et de services associés aux entreprises qui travaillent le métal.

Électronique

L'activité Électronique porte essentiellement sur des gaz ultra-purs, des gaz spéciaux, de nouvelles molécules, des équipements de mise en œuvre de ces produits et des services personnalisés.

FLUIDES ULTRAPURS

Gaz vecteurs (azote, oxygène, hydrogène, argon, hélium...), gaz spéciaux (silane...), liquides chimiques : les fluides utilisés dans les fabs sont ultrapurs. De nouvelles molécules sont sans cesse en développement.

GESTION DES FLUIDES

Les équipes installées chez les clients prennent en charge la gestion complète des fluides d'un site.

ÉQUIPEMENTS

Conception, fabrication et installation des équipements de distribution des fluides.

Avec le Centre Technique des Applications du Soudage (CTAS) – un des plus importants centres de recherche soudage –, Air Liquide propose en permanence des solutions innovantes qui permettent à ses clients d'améliorer leurs performances et leur productivité tout en veillant au confort et à la sécurité des opérateurs.

Autres activités

Les autres activités incluent essentiellement les activités Chimie de spécialités (produits tensioactifs, notamment pour la pharmacie et la cosmétique) et Plongée.

La Recherche et Développement

La Recherche et Développement (R & D) est une composante majeure du processus d'innovation. Elle s'appuie sur 8 centres de recherche – en France, Allemagne, États-Unis et Japon – et sur des équipes satellites travaillant directement sur les sites de nos clients. Plus de 920 chercheurs, de plus de 25 nationalités, constituent un réservoir de talents pour le Groupe.

En relation étroite et permanente avec les laboratoires de recherche académique les plus prestigieux, en interaction directe avec des partenaires industriels privilégiés, les hommes et les femmes de la R & D améliorent sans cesse nos technologies de production des gaz, développent de nouvelles applications et de nouveaux services, et font bénéficier le Groupe de toutes leurs expertises techniques.

Notre organisation par grands projets nous permet à la fois de travailler dans la durée sur certains sujets mais aussi d'être réactifs en matière de sécurité, fiabilité de procédés ou de mise sur le marché.

Les équipes de Recherche et Développement du Groupe concentrent leurs efforts selon trois grands axes : un environnement durable, un monde communicant, une vie saine.

UN ENVIRONNEMENT DURABLE

Limiter les rejets de CO₂ dans l'atmosphère

Dans le domaine de l'environnement, Air Liquide participe à plusieurs projets expérimentaux visant à réduire les émissions de CO₂.

Il accompagne par exemple l'industrie sidérurgique européenne qui s'est fixée comme objectif de diviser par deux la quantité de CO₂ émise par tonne d'acier produite. Le Groupe travaille notamment sur le recyclage des gaz de hauts fourneaux qui permet de réduire la quantité de charbon utilisée, et donc les rejets de CO₂.

Aux États-Unis, il a noué un partenariat avec Babcock & Wilcox, grand fabricant de chaudières, avec qui il conduit des tests de combustion du charbon à l'oxygène pur. Cette technique d'oxycombustion a l'avantage de concentrer le CO₂ à l'issue du procédé, ce qui facilite sa récupération. Ces tests, couronnés de succès en 2007, sont une première mondiale sur une chaudière d'aussi grande taille (30 mégawatts). C'est une étape importante dans la voie d'une production « propre » d'électricité à base de charbon.

En France, Air Liquide est partie prenante du premier pilote industriel de captage et stockage du CO₂, aux côtés du

groupe Total. Il s'agit de convertir en oxycombustion l'une des 5 chaudières de vapeur existantes, de capter et de comprimer les émissions de CO₂, pour ensuite les injecter dans un ancien gisement de gaz naturel, à une profondeur de 4 500 m.

Développer de nouvelles énergies

En matière de nouvelles voies énergétiques plus respectueuses de l'environnement, le Groupe intervient sur plusieurs tableaux. L'expertise qu'il a développée depuis plusieurs années dans le domaine de l'hydrogène énergie lui confère un rôle de premier plan dans de nombreux projets en Europe et en Amérique du Nord.

Le Groupe est également très présent dans le domaine de l'énergie solaire. Outre la fourniture de gaz ultra-purs pour la fabrication des cellules photovoltaïques, il poursuit des recherches sur des nouvelles technologies visant notamment à réduire le coût de fabrication de ces cellules, en partenariat avec des instituts de recherche français.

Enfin, l'acquisition de Lurgi en 2007 lui ouvre de nouvelles perspectives dans le champ des biocarburants, en particulier ceux dits de deuxième génération dont la production nécessite l'apport de grandes quantités d'oxygène et/ou d'hydrogène.

UN MONDE COMMUNICANT

Électronique : la révolution continue

Avec l'électronique, on entre dans l'univers de l'infiniment petit : une puce de 2 cm² peut contenir jusqu'à 1 milliard de transistors et ce nombre devrait être multiplié par 10 d'ici 8 ans. Pour réaliser cet exploit, les technologies de fabrication sont en permanente évolution. Elles font appel en particulier à de nouvelles molécules, dites précurseurs avancés. Air Liquide est partie prenante de cette aventure et développe depuis plusieurs années une gamme de molécules brevetées (ALOHA) conçues sur mesure pour les procédés de dernière génération. Grâce à ses équipes de recherche implantées au cœur des trois grandes zones électroniques (Asie, Europe, Amérique du Nord), le Groupe entretient une grande intimité avec ses clients et partenaires équipementiers. Cette proximité lui confère une connaissance approfondie des besoins de ses clients, et lui permet d'anticiper avec une grande réactivité les évolutions technologiques.

La gamme ALOHA connaît un vrai succès et compte environ une dizaine de molécules brevetées en phase de tests avancés chez des équipementiers ou des clients.

La recherche Air Liquide primée

Pour la deuxième année consécutive, Air Liquide s'est vu décerner le prix Enabling Materials qui récompense un nouveau produit particulièrement innovant dans l'électronique : une molécule (ZyALD) permet le dépôt d'un film d'oxyde de zirconium sans défaut à haute température (300 à 400 °C). Cette technologie est critique pour la réalisation des mémoires de 32 nanomètres (millionnièmes de millimètre). De plus, le film épouse parfaitement les moindres reliefs du support, ce qui lui confère un attrait particulier auprès des clients.

Fort de son expertise en matière de précurseurs avancés, Air Liquide contribue à divers programmes de recherche internationaux sur les circuits intégrés de demain. Il participe également à de nombreux projets de développement chez des clients dans le monde entier.

UNE VIE PLUS SAINE

Dans l'univers de la santé, Air Liquide a lancé en 2005 un programme de recherche consacré aux gaz médicaux et à leurs applications thérapeutiques : pneumologues, anesthésistes, pharmaciens, bio-ingénieurs, statisticiens, physiciens et mathématiciens explorent de nouvelles pistes pour apporter un réel bénéfice au patient tant à l'hôpital qu'à son domicile.

Nouvelles applications thérapeutiques des gaz

Dans le domaine de l'anesthésie, 2007 a été marquée par l'autorisation de mise sur le marché du LENOXe en Europe et par le développement, en partenariat avec la filiale de matériel médical Taema, d'un nouveau ventilateur d'anesthésie qui permet d'administrer aussi bien le protoxyde d'azote que le LENOXe. Les travaux des chercheurs portent également sur le traitement des deux plus importantes maladies respiratoires au plan mondial : l'asthme et la broncho-pneumopathie chronique dite obstructive. Autre axe de recherche important : le traitement de la douleur. Dans la lignée de KALINOX, lancé en 2002, certains gaz thérapeutiques ont révélé une efficacité réelle sur des modèles expérimentaux qui permettent aujourd'hui d'envisager la réalisation d'essais chez l'homme pour la prise en charge des symptômes douloureux aigus ou chroniques.

Des médicaments administrés par voie respiratoire

Air Liquide poursuit aussi des recherches dans le domaine de l'aérosolthérapie, autrement dit l'administration de médicaments par voie respiratoire qui présente bien des avantages : facile, extrêmement efficace et limitant les risques liés aux médicaments. Les chercheurs développent un outil informatique unique au monde capable de prédire la quantité de médicaments déposés dans l'arbre bronchique et de mettre en évidence le lieu exact du dépôt. Cette recherche très innovante a déjà démontré tout son intérêt quant à l'évaluation de l'impact clinique et physiologique des médicaments gazeux, aussi bien pour le traitement de maladies pulmonaires que systémiques.

Développement durable

Indicateurs et objectifs

Les principes du développement durable qui font partie de la stratégie d'entreprise d'Air Liquide intègrent quatre dimensions :

- **créer de la valeur** pour les actionnaires en développant l'activité et la performance de l'entreprise dans la durée et la transparence ;
- **valoriser les femmes et les hommes** de l'entreprise engagés autour d'un même projet ;
- **préserver la vie et l'environnement** dans les opérations du Groupe et chez ses clients ;
- **innover pour demain** afin de garantir le développement de l'entreprise et de ses clients.

Benoît Potier

Président-Directeur Général

CHIFFRE D'AFFAIRES DÉVELOPPEMENT DURABLE

Environ **le tiers du chiffre d'affaires** d'Air Liquide est directement lié à des applications ou des activités qui contribuent à préserver l'environnement et la vie. On y trouve bien sûr les applications environnementales des gaz, mais aussi l'activité Santé ou encore les solutions participant à la réduction de la consommation énergétique.

SOMMAIRE

Méthodologie	13
Rapport des Commissaires aux comptes	15
Indicateurs et objectifs :	
■ Actionnaires	16
■ Ressources Humaines, Social et Sociétal	18
■ Sécurité et Environnement	22
■ Innovation	30

ÉLÉMENTS DE MÉTHODOLOGIE CONCERNANT LES INDICATEURS RESSOURCES HUMAINES, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

Référentiel et définitions

En l'absence de référentiel public reconnu et pertinent pour les activités du domaine des gaz industriels, Air Liquide a formalisé un référentiel précisant les méthodes de reporting des indicateurs Ressources Humaines, Sécurité et Environnement. Ce référentiel rassemble, au sein d'un seul document, l'ensemble des définitions, des procédures de mesure et des méthodes de collecte de ces informations. Engagé dans un processus d'amélioration continue, Air Liquide complète progressivement ce travail pour adapter son référentiel d'indicateurs de développement durable aux évolutions du Groupe.

Ce référentiel s'appuie sur les principes généraux définis par le Groupe en matière de périmètre, de responsabilités, de contrôles et de limites et précise pour chaque indicateur, sa définition, la direction responsable, les outils et les modes de remontée des informations utilisées. Ce document est mis à jour régulièrement. De plus ce référentiel s'appuie maintenant aussi sur l'ensemble des procédures du Groupe formalisées dans le cadre du système de gestion industrielle IMS (Industrial Management System).

Périmètre et méthodes de consolidation

Les indicateurs relatifs aux Ressources Humaines et à l'Environnement sont consolidés au niveau mondial sur l'ensemble des sociétés intégrées globalement et proportionnellement dans le périmètre de consolidation financière au prorata du pourcentage d'intégration.

Les indicateurs Sécurité sont consolidés au niveau mondial sur l'ensemble des sociétés sur lesquelles Air Liquide exerce un contrôle opérationnel.

En dehors de ces règles générales, il existe certaines particularités :

- l'information concernant l'impact des transports (kilomètres parcourus, CO₂ émis) est calculée sur la base des informations collectées au sein des principaux pays où le Groupe est implanté dans le monde ;
- l'information concernant les kilomètres évités et les émissions de CO₂ évitées grâce à la production de gaz de l'air par les unités *on-site* concerne les filiales intégrées globalement dans le périmètre de consolidation financière ;
- les indicateurs environnementaux et énergie concernant les principaux types d'unités de production exploitées par le Groupe couvrent environ 99 % du chiffre d'affaires Gaz et Services du Groupe et 98 % du chiffre d'affaires total du Groupe ;
- les unités de production sont intégrées dans le reporting à partir de leur mise en service industrielle ;
- les consommations d'énergie électrique sont prises en compte uniquement lorsqu'Air Liquide paye le coût de cette énergie. Les consommations d'énergie des unités on-site ainsi que les consommations d'eau liées à la vente d'eau traitée (qui ne correspond pas au cœur de l'activité du Groupe) sont exclues du périmètre de consolidation des données ;

Collecte des données et responsabilités

Les indicateurs Ressources Humaines, Sécurité et Environnement sont issus de plusieurs systèmes de collecte de données au sein du Groupe, chacun étant placé sous la responsabilité d'une direction particulière :

- les indicateurs Ressources Humaines, intégrés dans l'outil général de consolidation comptable du Groupe, sont placés sous la double responsabilité de la Direction Financière et de la Direction des Ressources Humaines ;
- l'indicateur du Suivi du déploiement des codes de conduite dans le Groupe est placé sous la responsabilité de la Direction Développement Durable ;
- les indicateurs Sécurité sont établis grâce à l'outil de consolidation des données d'accidentologie du Groupe, placé sous la responsabilité de la Direction Sécurité et Système Industriel ;
- les indicateurs énergétiques et d'émissions de gaz carbonique des principales unités de séparation d'air, des unités de cogénération et d'hydrogène et de monoxyde de carbone, sont suivis par la Direction Grande Industrie au sein d'un outil dédié sur Intranet ;
- de manière complémentaire, la collecte des données environnementales est réalisée par la Direction Sécurité et Système Industriel à l'aide d'un outil dédié sur Intranet et rassemble :
 - pour les unités indiquées ci-dessus, les autres indicateurs environnementaux (Émissions dans l'air, Consommation d'eau, Rejets dans l'eau, etc.),
 - pour les plus petites unités (Production d'acétylène, de protoxyde d'azote, de gaz carbonique, activité Hygiène et Spécialités), pour les unités de l'activité de Soudage, les unités de l'activité Ingénierie/Construction, l'ensemble des indicateurs (Énergie, Émissions dans l'air, consommation d'eau, Rejets dans l'eau, etc.) ;
- les indicateurs relatifs aux Transports sont placés sous la responsabilité de la Direction Industriel Marchand ;
- enfin l'estimation du pourcentage du chiffre d'affaires du Groupe concernant la mise en œuvre des systèmes de Management Industriel est un des indicateurs placés sous la responsabilité de la Direction Sécurité et Système Industriel ;

Contrôles

Chaque direction en charge de la collecte des données est responsable des indicateurs fournis. Ce contrôle s'effectue lors de la consolidation (revue des variations, comparaison inter-entités). Les indicateurs Sécurité et Énergie sont l'objet d'un suivi mensuel. En outre, des audits Environnement sont menés par la Direction Sécurité et Système Industriel sur un échantillon de sites représentatifs des différents types d'unités suivies. En cas de donnée reportée incohérente ou manquante, une valeur estimée par défaut peut être utilisée. Pour la cinquième année, et dans une logique d'amélioration continue, Air Liquide a demandé aux départements Environnement et Développement Durable de ses Commissaires aux comptes Ernst & Young et Mazars & Guérard de conduire une revue des procédures relatives aux indicateurs Ressources Humaines (hors actionnariat salariés), Sécurité et Environnement, ainsi que de réaliser des contrôles sur un certain nombre de sites ou d'entités concernant la façon dont sont collectées ces données. Ces travaux et les constats correspondants sont présentés ci-après. Ces travaux donnent lieu également à des recommandations diffusées en interne qui doivent servir de base d'amélioration pour le prochain exercice.

Limites méthodologiques

Les méthodologies relatives à certains indicateurs Ressources Humaines, Sécurité et Environnement peuvent présenter certaines limites du fait :

- de l'absence de définitions reconnues au niveau national ou international, en particulier les indicateurs relatifs aux ingénieurs et cadres, et aux indicateurs de performance sociale ;
- de la représentativité des mesures effectuées et des estimations nécessaires. Il s'agit en particulier des indicateurs concernant les émissions évitées de gaz carbonique, les consommations d'eau, les kilomètres évités par les unités on-site et les indicateurs concernant la formation.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les procédures de collecte des données Ressources Humaines, Sécurité et Environnement

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de Commissaires aux comptes de la société L'Air Liquide, nous avons revu les procédures de collecte des données ressources humaines⁽¹⁾, sécurité et environnement publiées pour l'exercice 2007 dans les tableaux des pages suivantes.

Ces données ont été préparées sous la responsabilité de la Direction Générale du groupe Air Liquide, conformément au référentiel d'indicateurs de développement durable du Groupe applicable pour l'exercice 2007 dont un résumé figure dans les pages précédentes. Il nous appartient de vous faire part de nos constats suite aux travaux décrits ci-après.

Nature et étendue des travaux

Comme convenu, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- nous avons pris connaissance du référentiel et apprécié sa pertinence, son exhaustivité et sa précision au regard des activités du groupe Air Liquide ;
- nous avons mené des entretiens au niveau du siège avec les directions en charge de la collecte des données (développement durable, ressources humaines, finance, sécurité et système industriel, Grande Industrie, Industriel Marchand). À ce niveau, nous avons revu la consolidation et le contrôle des données ainsi que leur présentation dans le rapport annuel ;
- nous avons visité six entités et six unités de production dans six pays en Europe, Asie et Amérique du Sud : pour les données ressources humaines, l'entité SEPPIC et la Direction Ingénierie en France, Air Liquide Brésil, Air Liquide China et Air Liquide Hangzhou en Chine et Japan Air Gases ; pour les données sécurité et environnement, les unités de production de gaz de l'air de Dunkerque (France) et Himeji (Japon), les unités de production de gaz de l'air et d'hydrogène d'Anvers (Belgique), l'unité de production d'hydrogène de Yeochon (Corée du Sud) et l'unité de protoxyde d'azote de Frais Marais (France). À ces niveaux, nous avons sélectionné les thèmes jugés prioritaires : il s'agit, pour les ressources humaines, des effectifs, de la mixité, de la formation, du suivi de la performance et du déploiement des codes de conduite dans le Groupe ; pour la sécurité et l'environnement, des accidents du travail, des consommations d'énergies, des émissions de gaz carbonique et de la consommation d'eau. Sur ces thèmes, nous avons apprécié la correcte compréhension et application du référentiel.

Nous avons fait appel, pour réaliser ces travaux, à nos équipes spécialisées en matière de développement durable.

Les travaux de cette nature ne comprennent pas tous les contrôles conduisant à une assurance sur les données conformément aux normes internationales d'audit ISAE (International Standard on Assurance Engagement), mais nous permettent de formuler des constats sur les procédures.

Constats sur les procédures

Nos travaux nous conduisent à formuler les constats suivants :

- le groupe Air Liquide précise les éléments importants de méthodologie dans les pages précédentes ainsi que dans les notes et commentaires associés aux tableaux de bord présentés dans les pages suivantes ;
- par rapport à l'exercice précédent, nous avons noté les améliorations suivantes :
 - pour l'environnement, les contrôles liés aux consolidations des données ont été renforcés et l'indicateur relatif au système de gestion industriel (IMS) a été précisé,
 - pour les ressources humaines, les actions de sensibilisation des entités se sont poursuivies et les contrôles liés à la consolidation des données ont été renforcés ;
- des marges de progrès ont été également identifiées :
 - le référentiel relatif aux consommations d'eau n'est pas encore suffisamment appliqué par toutes les unités de production,
 - pour les données ressources humaines, l'application par les entités des procédures de collecte des données relatives à la formation ainsi que la prise en compte des observations formulées lors des exercices précédents demeurent perfectibles.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 25 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

MAZARS & GUÉRARD
Philippe Moutenet

ERNST & YOUNG AUDIT
Olivier Breillot

(1) Hors actionariat salarié.

ACTIONNAIRES

Évolution du résultat net et du bénéfice net par action

Air Liquide propose à ses actionnaires de concilier rentabilité économique et pratique rigoureuse de gouvernement d'entreprise. En étant actionnaires d'Air Liquide, ils font non seulement le choix d'une entreprise innovante mais aussi d'un acteur responsable qui contribue à préserver l'environnement.

Depuis plus de cent ans, Air Liquide a établi avec ses actionnaires une relation de proximité basée sur 4 engagements :

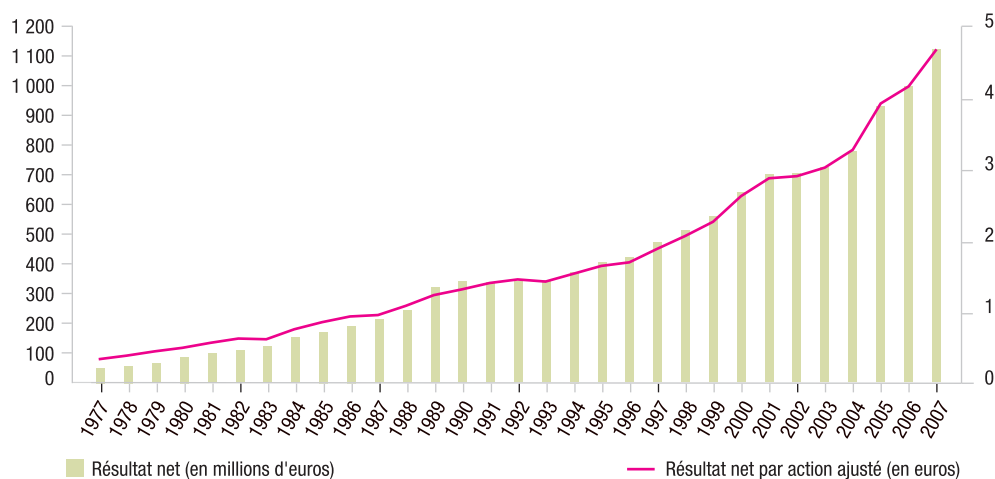
- considération et respect de tous les actionnaires ;
- rémunération et valorisation dans la durée de leur épargne ;
- écoute et information des actionnaires ;
- services apportés aux actionnaires.

La qualité de cette relation assure à Air Liquide des ressources stables de financement pour accompagner sa croissance et le développement de ses activités dans la durée.

La mise en pratique par Air Liquide de ces quatre engagements est développée dans le livret de l'actionnaire.

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004 IFRS	2005	2006	2007
Résultat net (en millions d'euros)	516	563	652	702	703	726	780	933	1 002	1 123
Résultat net par action (en euros) ^(a)	2,07	2,27	2,63	2,88	2,91	3,03	3,28	3,93	4,17	4,69

(a) Calculé sur un nombre annuel moyen d'actions (hors actions détenues en propre) et ajusté pour tenir compte des augmentations de capital, des souscriptions en numéraire et de la division par deux du nominal de l'action le 13 juin 2007.



Évolution de la distribution globale aux actionnaires

Exercice	Distribution globale <i>en millions d'euros</i>
1998	205,1
1999	221,7
2000	281,8
2001	298,1
2002	330,5
2003	327,5
2004	391,2
2005	432,1
2006	497,0
2007	550,9

Évolution du % du capital au nominatif et du % du capital éligible au dividende majoré depuis 1998

Exercice	Capital au nominatif	Capital éligible au dividende majoré
1998	35 %	31 %
1999	32 %	29 %
2000	30 %	27 %
2001	29 %	26 %
2002	27 %	24 %
2003	28 %	24 %
2004	30 %	24 %
2005	31 %	25 %
2006	32 %	26 %
2007	37 %	26 %

Évolution de l'actionnariat

En %	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Actionnaires individuels	48	50	45	42	40	40	39	38	38	37
Investisseurs institutionnels	52	50	53	55	58	58	60	61	61	62
Actions détenues en propre			2	3	2	2	1	1	1	1

OBJECTIF

Au cours des dix dernières années, la progression d'un portefeuille d'actions Air Liquide a été de + 12,7 % par an, en intégrant les distributions d'actions gratuites, les dividendes et les primes de fidélité accordées aux actionnaires nominatifs. L'objectif du Groupe est de poursuivre dans la durée et la transparence cette politique de rémunération globale de l'actionnaire pour assurer une croissance régulière de son capital.

RESSOURCES HUMAINES, SOCIAL ET SOCIÉTAL

Un certain nombre d'indicateurs dans les domaines des Ressources Humaines et Social sont présentés ci-dessous.

Au-delà de ces indicateurs, le Groupe manifeste de façon croissante son implication dans les domaines sociaux et sociétaux.

L'élargissement de l'Union européenne et les récentes acquisitions du Groupe sont prises en compte dans la composition du Comité de Groupe européen qui comporte désormais 26 représentants des salariés issus de 14 pays. Ce comité se réunit une fois par an sous la présidence d'un Directeur Général Délégué.

En France, le Groupe est membre de l'Observatoire sur la Responsabilité Sociale des Entreprises (ORSE).

Principes d'Action Codes de conduite

En 2006, Air Liquide a formalisé les principes qui guident depuis toujours son action. Ces Principes d'Action ont été rassemblés dans un document qui précise l'ambition du Groupe et le comportement de chaque salarié avec toutes les parties prenantes, clients, collaborateurs, fournisseurs, partenaires et communautés locales. Ce document formalise aussi la démarche du Groupe dans le respect de l'environnement et précise les valeurs fondamentales que constituent pour Air Liquide l'innovation et la performance. Réalisé en 16 langues, il a été diffusé en 2007 à toutes les entités du Groupe et est disponible sur le site Internet airliquide.com en français et en anglais.

Par ailleurs, Air Liquide a engagé une démarche pour inciter ses filiales à établir des codes de conduite locaux qui s'inscrivent dans les principes d'actions du Groupe et qui intègrent les usages et les réglementations locales. Ainsi fin 2007, 43 % des salariés du Groupe sur les cinq continents, appartenaient à des filiales qui avaient documenté leur code de conduite.

En complément, certaines fonctions (Achat, Commercial, Juridique, Ressources Humaines...) ont détaillé les principes de fonctionnement propres à leur activité dans des codes plus spécifiques. En particulier, le code de conduite des acheteurs du Groupe spécifie que les fournisseurs doivent être évalués de manière ouverte et équitable et qu'ils sont tenus de respecter les engagements d'Air Liquide en matière de développement durable, notamment dans les domaines de la préservation de l'Environnement, de la Sécurité, des Conditions de travail, du Respect des personnes et du Rejet de toute forme de discrimination.

Mécénat

Air Liquide réalise depuis longtemps des actions de mécénat en particulier dans les domaines de la Santé, de l'Environnement et de l'Urgence Médicale. Dans le domaine de la Santé, il soutient aussi bien des équipes de recherche médicale sur les maladies respiratoires, qu'un train-hôpital qui sillonne l'Afrique du Sud. En matière environnementale, il accompagne par exemple depuis plusieurs années les expéditions scientifiques de Jean-Louis Étienne, médecin et explorateur français. La totalité des actions de mécénat du Groupe en numéraire et en dons de matériels est ainsi de l'ordre du million d'euros par an.

Dans les 72 pays où le Groupe est présent, ses filiales soutiennent directement de nombreuses actions à but caritatif, humanitaire, éducatif... En Afrique, par exemple, Air Liquide est très engagé dans la lutte contre le sida via l'association Sida-Entreprises.

Afin de mieux structurer ces actions de mécénat et d'améliorer leur visibilité, Air Liquide étudie la création d'une Fondation d'entreprise qui devrait voir le jour en 2008.

STOREBRAND

Ce grand fonds d'investissements norvégien a positionné Air Liquide parmi les meilleures valeurs pour ses performances environnementales et sociales.

ETHIBEL SUSTAINABILITY INDEX

Depuis 2005, Air Liquide fait partie de cet indicateur qui rassemble 280 entreprises dans le monde, sélectionnées par VIGEO, agence européenne de notation extra-financière, parce qu'elles sont leaders en matière de développement durable.

Indicateurs concernant l'ensemble du Groupe

EFFECTIFS ^(a)	2003	2004	2005	2006	2007
Effectifs Groupe	31 900	35 900	35 900	36 900	40 300
■ dont Femmes			8 310	8 670	9 630
■ dont Hommes			25 590	28 230	30 670

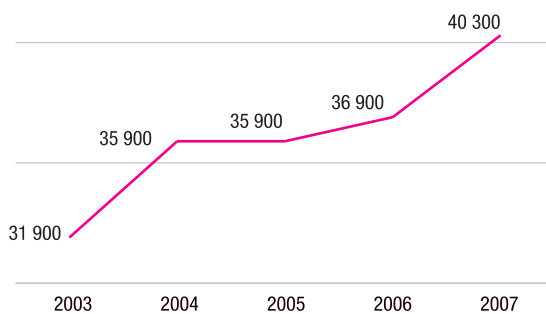
RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (2007)	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Moyen-Orient et Afrique
	57 %	22 %	18 %	3 %

PYRAMIDE DES ÂGES (2007)	- 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 à 60 ans	+ 60 ans
	16 %	32 %	29 %	20 %	3 %

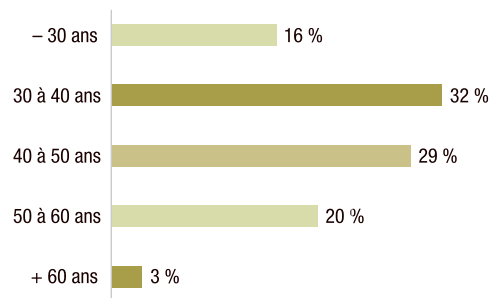
% DES SALARIÉS AYANT DONNÉ LEUR DÉMISSION AU COURS DE L'ANNÉE	2004	2005	2006	2007
	3,4 %	3,7 %	4,8 %	5,0 %

(a) Salariés sous contrat hors intérimaires.

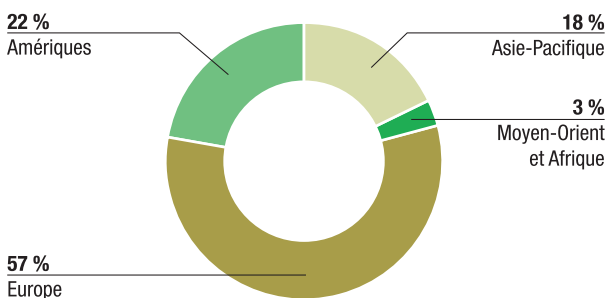
Évolution des effectifs sur 5 ans



Pyramide des âges



Répartition des effectifs par zone



Parité et diversité	2003	2004	2005	2006	2007
Mixité					
% de femmes parmi les Ingénieurs et Cadres (IC)	14 %	17 %	17 %	18 %	19 %
% de femmes parmi les IC embauchés dans l'année	24 %	31 %	28 %	29 %	30 %
% de femmes parmi les salariés considérés comme hauts potentiels	20 %	21 %	24 %	27 %	32 %
Nombre de nationalités					
Parmi les expatriés	36	36	36	40	40
Parmi les cadres dirigeants	25	21	20	23	22
Parmi les salariés considérés comme hauts potentiels	35	37	40	43	44
	2003	2004	2005	2006	2007
Formation					
% des frais de formation dans la masse salariale	Environ 3 %	Environ 3 %	Environ 3 %	Environ 3 %	Environ 3 %
Nombre moyen de jours de formation par salarié et par an ^(a)	2,5 jours	2,7 jours	2,6 jours	2,7 jours	2,9 jours
% de salariés ayant bénéficié d'au moins une formation dans l'année		67 %	67 %	70 %	68 %
Rémunération					
% de salariés ayant une part variable individuelle dans leur rémunération	36 %	40 %	41 %	43 %	49 %
Suivi de la performance					
% de salariés ayant eu un entretien annuel d'appréciation avec leur hiérarchie au cours de l'année	60 %	70 %	72 %	70 %	71 %
% de salariés ayant eu un entretien de carrière avec la DRH au cours de l'année				13 %	20 %
Performance sociale					
Ancienneté moyenne dans le Groupe			12 ans	12 ans	11 ans
% de personnes handicapées ^(b)			1,3 %	1,3 %	1,2%
% de salariés ayant accès à une structure de représentation/dialogue/concertation			74 %	77 %	83 %
% de salariés appartenant à une entité où s'est déroulée une enquête de satisfaction interne au cours des 3 dernières années ^(c)			56 %	71 %	64 %
% de salariés disposant d'une couverture sociale par l'intermédiaire du Groupe ^(d)			98 %	97 %	98 %
Participation au capital					
% du capital détenu par des salariés du Groupe	0,9 %	0,9 %	1,2 %	1,1 %	1,1 %
% de salariés du Groupe actionnaires de L'Air Liquide S.A.		Plus de 40 %	Environ 60 %	Environ 50 %	Environ 50 %

(a) Calculé en nombre moyen de salariés pendant l'année.

(b) Pour les pays où la réglementation permet de communiquer ces données.

(c) Indicateur concernant les entités de plus de 300 personnes.

(d) Notamment retraite.

Pour L'Air Liquide S.A., les éléments sociaux détaillés sont dans le « Bilan social » consultable sur le site Internet www.airliquide.com ou disponible sur demande.

Mixité

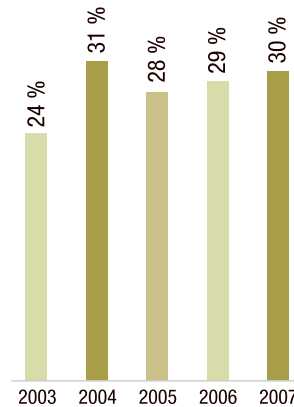
Pourcentage de femmes parmi les embauches des ingénieurs et cadres sur 5 ans

OBJECTIF

Renforcer la place des femmes dans le Groupe notamment au travers des embauches des ingénieurs et cadres. Dans ce domaine, l'objectif du Groupe est de passer en 5 ans (2005-2009) de près d'1 femme sur 3 parmi ces embauches à plus de 2 femmes sur 5.

SUIVI DE L'OBJECTIF

En cinq ans (de 2003 à 2007), le pourcentage de femmes parmi les embauches des ingénieurs et cadres dans le Groupe est passé de 24 % à 30 %. En 2007, la France a atteint 39 % dans ce domaine et plusieurs pays ont déjà dépassé l'objectif Groupe de 40 %. Enfin le pourcentage de femmes parmi les embauches des ingénieurs et cadres débutants a atteint 46 % pour le Groupe. Dans le cadre de la politique d'Air Liquide visant à favoriser l'embauche et l'évolution professionnelle des femmes, et à renforcer ainsi leur place et leurs responsabilités au sein de l'entreprise, des journées de sensibilisation et d'échanges ont été organisées en France et au Japon en 2007 auprès de 350 managers.



Formation

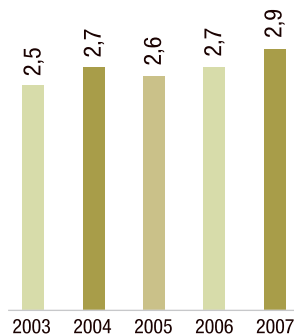
Nombre moyen de jours de formation par salarié et par an

OBJECTIF

Renforcer les actions de formation pour qu'à l'horizon 2009, chaque salarié puisse accroître ses compétences et favoriser son évolution, en bénéficiant, en moyenne, d'au moins 3 jours de formation par an.

SUIVI DE L'OBJECTIF

Le nombre de jours de formation par personnes et par an continue à progresser en 2007 (2,9 jours) et l'objectif de 3 jours en 2009 semble accessible. Le Groupe continue à travailler sur des programmes spécifiques de formation par grande activité et par zone géographique.



Suivi de la performance

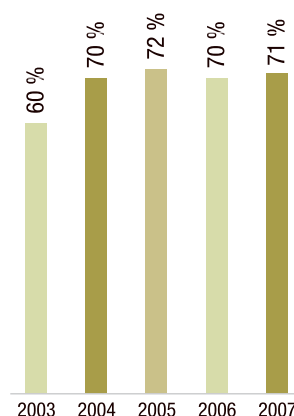
Pourcentage de salariés ayant eu un entretien annuel au cours de l'année

OBJECTIF

Sur chaque site, dans chaque région, dans chaque entité, l'objectif du Groupe est que 100 % des salariés aient chaque année un entretien annuel d'appréciation de leurs performances avec leur hiérarchie et environ tous les 3 ans un entretien de carrière avec la Direction des Ressources Humaines.

SUIVI DE L'OBJECTIF

En 2007, le pourcentage de salariés ayant eu un entretien avec leur hiérarchie est de 71%. Le pourcentage de salariés ayant eu un entretien de carrière avec leur Direction des Ressources Humaines a progressé de manière significative en atteignant le taux de 20%. La Direction des Ressources Humaines Groupe continue à mettre l'accent sur la réalisation de ces entretiens qui constituent la « pierre angulaire » de la politique de Ressources Humaines de l'entreprise.

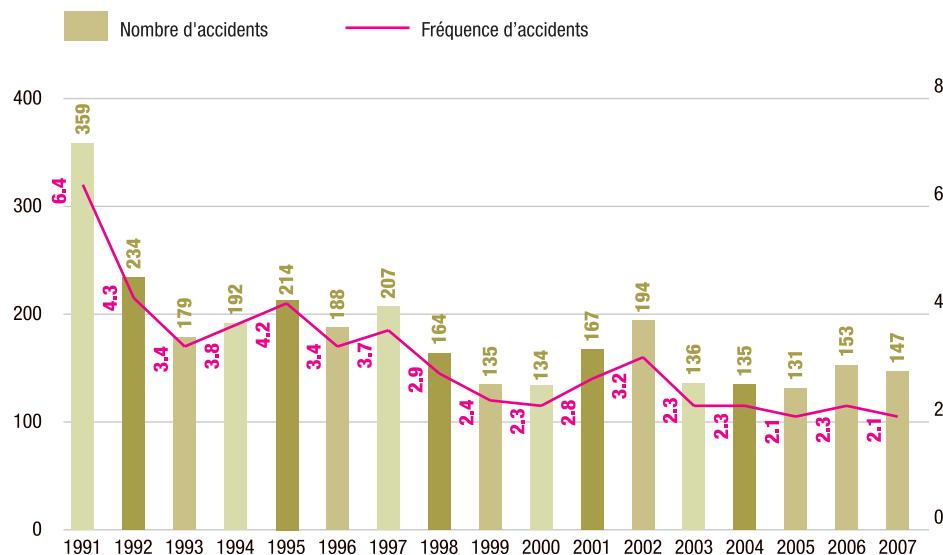


SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

Sécurité	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre d'accidents ^(a)	359	234	179	192	214	188	207	164	135	134	167	194	136	135	131	153	147
Fréquence d'accidents ^(b)	6,4	4,3	3,4	3,8	4,2	3,4	3,7	2,9	2,4	2,3	2,8	3,2	2,3	2,3	2,1	2,3	2,1

(a) Dont un accident mortel en 2007, un accident mortel en 2006, aucun accident mortel en 2005, un accident mortel de circulation en 2004 et deux accidents mortels en 2003.

(b) Nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées concernant les salariés du Groupe. Accidents définis suivant la recommandation du Bureau International du Travail.



OBJECTIF

Sur chaque site, dans chaque région, dans chaque entité, l'objectif du Groupe est d'atteindre chaque année zéro accident.

Indicateurs Environnement concernant l'ensemble du Groupe

Les éléments environnementaux les plus représentatifs des activités du Groupe sont présentés ci-dessous ; ils concernent :

- les grandes unités de séparation d'air ;
- les unités de cogénération ;
- les unités d'hydrogène et de monoxyde de carbone ;
- les unités d'acétylène ;
- les unités de protoxyde d'azote ;
- les unités de liquéfaction de gaz carbonique ;
- les unités de l'activité Hygiène et Spécialités ;
- les unités de l'activité Équipements et Produits de soudage ;
- les unités de construction de l'activité Ingénierie ;
- le Transport.

Indicateurs environnement les plus pertinents concernant le total des 9 types d'unités présentés (soit au total 446 unités de production) et de l'activité de Transport sur le périmètre mondial

	Périmètre	2003	2004	2005	2006	2007
Total consommation annuelle d'électricité (en GWh)	Monde		17 636	20 991	22 281	23 227
Total consommation annuelle d'énergie thermique (en terajoules PCI)	Monde		124 702	143 082	155 725	160 033
Évolution de la consommation énergétique par m³ de gaz de l'air produit	Monde	100,0	99,2	100,6	100,3	99,4
Évolution de la consommation énergétique par m³ d'hydrogène produit ^(a)	Monde	100,0	97,1	96,4	95,7	95,7
Évolution de l'efficacité des tournées de livraison des gaz liquéfiés (oxygène, azote, argon, gaz carbonique) ^(b)	Monde	100,0	96,1	98,0	96,3	95,1
Total consommation annuelle d'eau (en millions m ³)	Monde		44	49	55,6	57,4 ^(c)
Quantité annuelle de CO ₂ évitée par les cogénérations et par les unités on-site (en milliers de tonnes)	Monde	- 856	- 647	- 723	- 757	- 636
Total rejets directs dans l'air de CO ₂ (en milliers de tonnes)	Monde		5 795	7 093	7 668	7 859 ^{(d)(e)}
Total émissions indirectes de CO ₂ générées par la production d'électricité achetée à l'extérieur du Groupe et consommée par les 8 types d'unités de production présentés (les unités de cogénération ne sont pas à prendre en compte ici puisqu'elles produisent de l'électricité) (milliers de tonnes) ^(f)	Monde				7 631	7 995

(a) Intègre aussi les quantités produites d'oxyde de carbone de ces unités.

(b) En km par tonne livrée.

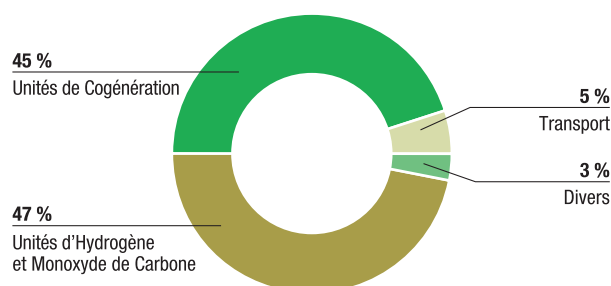
(c) Représentant moins de 0,5 millièmes de la consommation d'eau industrielle des pays considérés.

(d) Représentant moins de 1 millième des émissions de CO₂ des pays considérés.

(e) En y ajoutant les émissions de protoxyde d'azote, le total des émissions directes de gaz à effets de serre (GES) du Groupe est de 8 100 milliers de tonnes équivalents CO₂.

(f) Le calcul tient compte des différentes natures d'énergie primaire que chaque pays utilise pour produire de l'électricité (source : Agence Internationale de l'Énergie).

Répartition des émissions directes de gaz à effets de serre (GES)



DÉTAILS DES INDICATEURS POUR CHACUN DES 9 TYPES D'UNITÉS

1. Unités de séparation de l'air

Dans le monde, Air Liquide exploite **250 grandes unités de séparation des gaz de l'air**. Elles produisent de l'oxygène, de l'azote et de l'argon et, sur certains sites, des gaz rares. Ces usines « sans cheminée » n'ont recours à aucun procédé de combustion. Elles sont particulièrement respectueuses de l'environnement car elles ne rejettent pratiquement pas de gaz

carbonique (CO₂), ni oxyde de soufre (SOx) ni oxyde d'azote (NOx). Elles consomment presque uniquement de l'énergie électrique : au niveau mondial, une puissance d'environ **2 500 MW** est utilisée à chaque instant, soit l'équivalent de la production de deux tranches de centrale nucléaire. Leurs circuits de refroidissement nécessitent des appoints d'eau.

Grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique, ces unités consomment de moins en moins d'énergie par m³ de gaz produit : **cette diminution est d'environ 12 % sur les 10 dernières années.**

Unités de séparation d'air	Périmètre	2003	2004	2005	2006	2007
Consommation annuelle d'électricité (en GWh) ^(a)	Monde	16 134	16 931	20 179	21 379	22 296
Évolution de la consommation énergétique par m³ de gaz produit ^(b)	Monde	100,0	99,2	100,6	100,3	99,4
Consommation annuelle d'eau d'appoint (en millions m ³)	Monde		28	32	34,2	36,2
Évolution de la consommation d'eau d'appoint par m³ de gaz produit ^(c)	Monde		100,0	103,7	100,4	98,9
Rejets dans l'eau : matières oxydables (en tonnes/an)	Monde		Inférieurs à 2 000	Inférieurs à 1 000	Inférieurs à 500	Inférieurs à 500
Rejets dans l'eau : matières en suspension (en tonnes/an)	Monde		Inférieurs à 2 000	Inférieurs à 1 000	Inférieurs à 500	Inférieurs à 500

(a) Intègre aussi de faibles quantités de vapeur achetées.

(b) Gaz produits (oxygène, azote, argon) comptabilisés en m³ d'oxygène gazeux équivalent. Base 100 en 2003.

(c) Excluant les unités ayant des circuits ouverts d'eau de refroidissement. Base 100 en 2004.

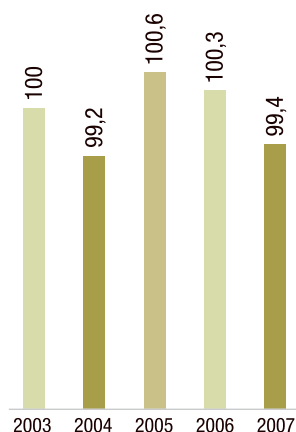
Évolution de la consommation énergétique, par m³ de gaz produit, des unités de séparation d'air

OBJECTIF

Réduire en 5 ans (de 2005 à 2009) la consommation annuelle mondiale d'énergie électrique, à périmètre constant, des unités de séparation d'air, d'au moins 400 GWh, ce qui correspond à la consommation domestique annuelle d'électricité d'une ville de 180 000 habitants.

SUIVI DE L'OBJECTIF

En 2005, le Groupe n'avait pas progressé dans ce domaine (évolution de -168 GWh) en raison notamment de difficultés rencontrées aux États-Unis du fait des ouragans et de la volatilité accrue du marché de l'Énergie électrique. Par contre en 2006 et 2007 le Groupe a progressé respectivement de 79 GWh et 209 GWh. En cumulé depuis 2005, la réduction de consommation électrique est donc de $-168 + 79 + 209 = 120$ GWh. Dans le cadre des projets d'efficacité du Groupe, les actions concernant la réduction de la consommation énergétique des unités de séparation d'air vont se poursuivre.



2. Unités de cogénération

Dans le monde, Air Liquide exploite **16 unités de cogénération**. Elles produisent simultanément de la vapeur et de l'électricité. Cette technique est 15 à 30 % plus efficace, sur le plan énergétique, que les techniques de production séparée de vapeur et d'électricité. Ces unités sont donc source d'économies de combustibles fossiles. Elles consomment du gaz naturel et de l'eau dont la plus grande partie est transformée en vapeur pour le client. La plus grande partie de la vapeur est condensée chez ces clients puis réutilisée dans l'unité de cogénération. L'électricité produite est dans la plupart des cas fournie au réseau

local de distribution d'électricité. La combustion du gaz naturel produit du gaz carbonique (CO₂) et conduit à des émissions d'oxydes d'azote (NOx) mais n'émet quasiment pas d'oxydes de soufre (SOx).

En outre, ces unités se substituent à des usines de production de vapeur et d'électricité qui auraient émis davantage de CO₂. Elles contribuent donc à réduire les émissions de CO₂ des bassins industriels qu'elles alimentent. En 2007, les unités de cogénération du Groupe ont ainsi permis d'**éviter l'émission de 573 000 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère**.

Unités de cogénération	Périmètre	2003	2004	2005	2006	2007
Consommation annuelle de gaz naturel (ou énergie thermique) (en terajoules PCI)	Monde	71 464	74 065	67 474	68 584	64 685
Quantité annuelle de CO ₂ dont les unités de cogénération permettent d'éviter l'émission dans l'atmosphère ^(a) (en milliers de tonnes)	Monde	- 856	- 647	- 666	- 693	- 573
Rejets dans l'air : CO ₂ (gaz carbonique) (en milliers de tonnes)	Monde	3 930	4 155	3 785	3 848	3 629
Rejets dans l'air : NOx (oxydes d'azote) (en tonnes)	Monde	4 050	2 060	2 350	2 630	2 300
Rejets dans l'air : SOx (oxydes de soufre) (en tonnes)	Monde	Inférieurs à 100	Inférieurs à 100	Inférieurs à 100	Inférieurs à 100	Inférieurs à 50
Consommation annuelle d'eau (en millions m ³)	Monde	10	7,9	7,9	8,7	7,9

(a) Le calcul tient compte des différentes natures d'énergie primaire que chaque pays utilise pour produire de l'électricité (source : Agence Internationale de l'Énergie).

3. Unités d'hydrogène et de monoxyde de carbone

Dans le monde, Air Liquide exploite **38 grandes unités de production d'hydrogène et de monoxyde de carbone**. L'une des principales applications de l'hydrogène est la désulfuration des hydrocarbures afin de réduire la teneur en soufre des carburants. En 2007, les volumes d'hydrogène fournis par Air Liquide aux raffineries du monde entier ont permis d'**éviter le rejet d'environ 780 000 tonnes d'oxydes de soufre dans l'atmosphère**, ce qui est supérieur à la totalité des émissions d'oxydes de soufre d'un pays comme la France. Le monoxyde de carbone est une matière première essentielle de l'industrie

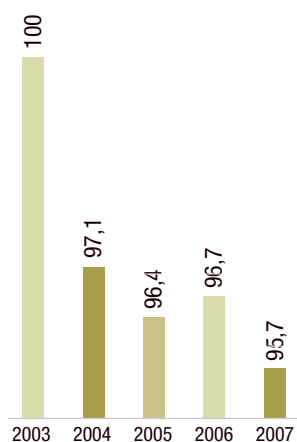
chimique pour la fabrication de matières plastiques. Ces unités utilisent essentiellement comme matière première du gaz naturel et une certaine quantité d'eau « procédé ». Ces unités émettent du gaz carbonique (CO₂) et conduisent à des émissions d'oxydes d'azote (NOx) mais ne produisent quasiment pas d'émission d'oxydes de soufre (SOx). Elles consomment aussi de l'énergie électrique et leurs circuits de refroidissement nécessitent des appoints d'eau.

L'efficacité énergétique par m³ de gaz produit de ces unités s'est améliorée d'environ 4 % depuis 5 ans.

Unités hydrogène et monoxyde de carbone	Périmètre	2003	2004	2005	2006	2007
Consommation annuelle d'énergie thermique (en terajoules PCI)	Monde		50 336	75 380	86 699	94 880
Consommation annuelle d'électricité (en GWh)	Monde		375	435	507	512
Évolution de la consommation énergétique par m³ de gaz produit ^(a)	Monde	100,0	97,1	96,4	95,7	95,7
Rejets dans l'air : CO ₂ (gaz carbonique) (en milliers de tonnes)	Monde		1 628	2 895	3 389	3 795
Rejets dans l'air : NOx (oxydes d'azote) (en tonnes)	Monde		Inférieurs à 1 000	700	800	950
Rejets dans l'air : SOx (oxydes de soufre) (en tonnes)	Monde		Inférieurs à 500	Inférieurs à 500	Inférieurs à 500	Inférieurs à 250
Consommation annuelle d'eau procédé et d'appoint (en millions m ³)	Monde		5	5,3	9,6	9,8
Rejets dans l'eau : matières oxydables (en tonnes)	Monde		Inférieurs à 50	Inférieurs à 100	Inférieurs à 100	Inférieurs à 100
Rejets dans l'eau : matières en suspension (en tonnes)	Monde		Inférieurs à 500	Inférieurs à 500	Inférieurs à 500	Inférieurs à 500

(a) Hydrogène et monoxyde de carbone. Base 100 en 2003.

Évolution sur 5 ans de la consommation énergétique, par m³ de gaz produit, des unités d'hydrogène et monoxyde de carbone



4. Unités d'Acétylène

Dans le monde, Air Liquide exploite **53 unités de production d'Acétylène** gaz utilisé principalement dans le soudage et le

coupage des métaux. Elles produisent ce gaz par décomposition d'un matériau solide, le carbure de calcium, par de l'eau. Ce procédé produit de la chaux généralement recyclée (à près de 90 %) dans des applications industrielles ou agricoles.

Unités d'Acétylène	Périmètre	2004	2005	2006	2007
Consommation annuelle d'électricité (en GWh)	Monde			12	11
Consommation annuelle d'eau (en millions de m ³)	Monde	0,4	0,4	0,4	0,4
Consommation annuelle de carbure de calcium (en tonnes)	Monde	36 200	38 900	38 100	38 500
Quantité annuelle de chaux produite (en tonnes) (équivalent extrait sec)	Monde	41 900	45 000	44 000	44 000
Estimation des rejets à l'air de composés organiques volatils (COV) (en tonnes) ^(a)	Monde				170

(a) Principalement les pertes d'acétylène à l'atmosphère.

5. Unités de Protoxyde d'azote

Dans le monde, Air Liquide exploite **12 unités de production de Protoxyde d'azote**. Le protoxyde d'azote est utilisé presque

essentiellement comme gaz anesthésique dans le domaine médical. Il est produit à partir du nitrate d'ammonium sous forme solide ou en solution dans l'eau. Les circuits de refroidissement de ces unités nécessitent des appoints d'eau.

Unités protoxyde d'azote	Périmètre	2004	2005	2006	2007
Consommation annuelle d'électricité (en GWh)	Monde	6	6	7	6
Consommation annuelle d'eau (en millions de m ³)	Monde	0,1	0,1	0,1	0,1
Consommation annuelle de nitrate d'ammonium (en tonnes)	Monde	25 100	24 500	24 540	21 500
Rejets dans l'air de protoxyde d'azote (en tonnes)	Monde	800 ^(a)	800 ^(a)	800 ^(a)	780 ^(b)

(a) Estimation pour les années 2004 à 2006.

(b) Ce qui correspond à l'équivalent de 242 milliers de tonnes de CO₂.

6. Unités de liquéfaction de gaz carbonique

Dans le monde, Air Liquide exploite **51 unités de liquéfaction de gaz carbonique**. Le gaz carbonique a de nombreuses applications industrielles mais surtout agroalimentaires comme la surgélation des aliments ou l'élaboration de boissons gazeuses.

Le gaz carbonique est le plus généralement issu d'unités chimiques exploitées par d'autres industriels. Dans certains cas, il est d'origine naturelle issue de gisements souterrains. Il est purifié et liquéfié dans les unités d'Air Liquide qui consomment à cet effet de l'énergie électrique et de l'eau de refroidissement.

Unités de liquéfaction de gaz carbonique	Périmètre	2004	2005	2006	2007
Consommation annuelle d'électricité (en GWh)	Monde	306	353	320	340
Consommation annuelle d'eau (en millions de m ³)	Monde	1,8	1,9	1	1,2
Rejets dans l'eau : matières oxydables (en tonnes)	Monde	Inférieurs à 100	Inférieurs à 100	Inférieurs à 50	Inférieurs à 50
Rejets dans l'eau : matières en suspension (en tonnes)	Monde	Inférieurs à 100	Inférieurs à 100	Inférieurs à 50	Inférieurs à 50

7. Unités de production de l'activité Hygiène et Spécialités

Les **unités de production de l'activité Hygiène et Spécialités** sont implantées en France, en Belgique et en Allemagne sur

7 sites. Ces unités consomment du gaz naturel, de l'électricité et de l'eau. La combustion du gaz naturel produit de faibles quantités de gaz carbonique.

Unités hygiène et spécialités	Périmètre	2003	2004	2005	2006	2007
Consommation annuelle d'électricité (en GWh)	Monde	17	18	18	18	20
Consommation annuelle de gaz naturel (ou énergie thermique) (en terajoules PCI) ^(a)	Monde	217	271	228	245	245
Rejets dans l'air : CO ₂ (gaz carbonique) (en milliers de tonnes)	Monde	13	12	9	9	9
Estimation des rejets à l'air de composés organiques volatils (COV) (en tonnes)	Monde					320
Consommation annuelle d'eau (en millions m ³)	Monde	1	0,6	0,5	0,5	0,5
Rejets dans l'eau : matières oxydables (en tonnes)	Monde	Inférieurs à 1 000	Inférieurs à 1 000	Inférieurs à 1 000	Inférieurs à 1 100	Inférieurs à 1 000
Rejets dans l'eau : matières en suspension (en tonnes)	Monde	Inférieurs à 100	Inférieurs à 100	Inférieurs à 100	Inférieurs à 100	Inférieurs à 100

(a) Y compris énergie thermique correspondant à l'achat de vapeur.

8. Unités de production de l'activité Soudage

Les **unités de production de l'activité Soudage** sont principalement implantées sur **14 sites** dans le monde. Ce sont des unités de montage d'équipements de soudage (postes

électriques de soudage, chalumeaux, détendeurs) ou des unités de production de produits consommables de soudage (électrodes, fils et flux de soudage).

Unités de production de l'activité Soudage	Périmètre	2006	2007
Consommation annuelle d'électricité (en GWh)	Monde	38	36
Consommation annuelle d'énergie thermique (en terajoules PCI)	Monde	197	223
Rejets dans l'air de CO ₂ (en milliers de tonnes)	Monde	11	13
Consommation annuelle d'eau (en millions de m ³)	Monde	1,1	1,2
Consommation annuelle de matières premières (en milliers de tonnes) ^(a)	Monde		150

(a) Métaux et matières pour la fabrication des produits de soudage

9. Unités de l'activité Ingénierie et Construction

Les unités de l'activité Ingénierie/Construction sont implantées sur **6 sites**, en France, en Chine, au Japon et en Inde^(a). Ce sont principalement des unités de construction des colonnes de séparation des composants de l'air ainsi que de réservoirs cryogéniques.

(a) Le site en Inde n'est pas intégré dans le périmètre de consolidation.

Unités de l'activité Ingénierie/Construction	2007
Périmètre	Monde
Consommation annuelle d'électricité (en GWh)	5
Consommation annuelle d'eau (en millions de m ³)	0,1
Consommation annuelle de matières premières (en milliers de tonnes) ^(b)	7,2

(b) Principalement des métaux.

DIRECTIVE SEVESO 2

Cette directive européenne concerne la prévention des risques industriels majeurs. Elle s'applique à tout établissement où des substances dangereuses sont présentes au-dessus de certaines quantités. Ces établissements sont classés en deux catégories selon la quantité de substances présentes : Seveso 2 « seuil haut » et « seuil bas ». En Europe, 98 sites Air Liquide « seuil bas » et 24 sites « seuil haut » sont concernés, principalement en raison des stockages d'oxygène. La réglementation Seveso est uniquement européenne, mais la transposition des critères Seveso « seuil haut » au niveau mondial ajouterait 16 autres sites dans le Groupe.

DIRECTIVE CO₂ EN EUROPE

La directive européenne établissant un système de quotas d'émission de gaz à effets de serre dans l'Union européenne a pour objectif, comme le protocole de Kyoto, la diminution des émissions de ces gaz. Elle s'applique à l'industrie, pour le CO₂, depuis le 1^{er} janvier 2005. Les unités de gaz de l'air n'émettant quasiment pas de gaz carbonique, Air Liquide n'était concerné, pour la première période 2005 à 2007, que pour 5 sites de cogénération et 2 sites de production d'hydrogène, en France, aux Pays-Bas et en Espagne. Les quotas attribués à Air Liquide (environ 1,2 million de tonnes de CO₂ par an) pour la période 2005 à 2007 ont couvert les émissions constatées.

Pour la seconde période (2008 à 2012) de cette directive, Air Liquide n'est concerné que pour 6 sites de cogénération^(c) en Allemagne, Espagne, France et Pays-Bas et un seul site de production d'hydrogène en Belgique. Les quotas attribués à Air Liquide (environ 1,4 million de tonnes de CO₂ par an) doivent couvrir les émissions prévues.

(c) Il faudra y ajouter la nouvelle unité de cogénération (et les quotas correspondants) de Pernis aux Pays-Bas après sa mise en service prévue courant 2008.

RÈGLEMENT EUROPÉEN REACH

REACH (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals) est un règlement de l'Union européenne (donc applicable directement dans les états membres de l'Union) qui concerne comme son nom l'indique l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques produits ou importés au sein de l'Union.

Ce règlement est entré en vigueur en juin 2007, mais les procédures d'enregistrement et d'autorisation vont s'étaler sur environ douze ans.

Les principaux produits d'Air Liquide, comme l'oxygène, l'azote, les gaz rares, le CO₂, l'hydrogène et l'hélium sont exclus de REACH.

Font néanmoins partie de ce règlement, le monoxyde de carbone, l'acétylène et quelques gaz spéciaux de l'activité Électronique. Par ailleurs, l'activité de Chimie de spécialités relève de REACH pour environ le quart de son chiffre d'affaires.

Au total, c'est environ 6 % du chiffre d'affaires du Groupe qui est concerné par REACH.

Transport

En 2007, les véhicules livrant les gaz du Groupe sous forme liquide ou conditionnés en bouteilles ont parcouru **377 millions de km** dans le monde et ont émis environ 413 000 tonnes de gaz carbonique. Les unités de production d'azote, d'oxygène et d'hydrogène installées chez les clients, dites unités *on-site*, permettent de réduire les livraisons par camions, sources d'émission de gaz carbonique (CO₂). Ces unités ont ainsi permis d'éviter 59 millions de km supplémentaires parcourus par des camions et d'éviter aussi en conséquence l'émission de 63 000 tonnes de gaz carbonique. **L'efficacité des tournées de livraison** des gaz sous forme liquéfiée (oxygène, azote, argon, gaz carbonique) mesurée en km parcourus par tonne livrée **s'est**

améliorée de près de 5 % depuis 2003 ce qui correspond à une **réduction d'émissions de CO₂ d'environ 20 000 tonnes par an**.

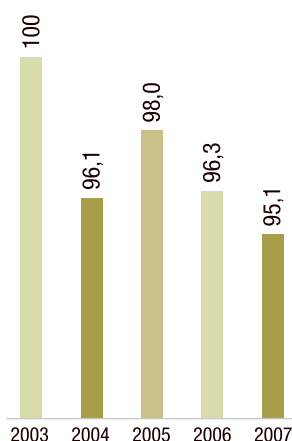
L'alimentation des grands clients par canalisation à partir des unités de production du Groupe limite aussi les transports. Ces réseaux de canalisations, qui allient respect de l'environnement et sécurité, totalisent plus de **8 000 km dans le monde**. Pour les gaz de l'air et l'hydrogène, qui représentent la grande majorité des volumes livrés par le Groupe, **84 % des livraisons se font par canalisation ou par l'intermédiaire d'unités *on-site***. En conséquence, **16 % seulement des gaz de l'air ou de l'hydrogène sont transportés par la route**.

	Périmètre	2003	2004	2005	2006	2007
Kilomètres parcourus par l'ensemble des véhicules livrant les gaz sous forme liquide ou conditionnés en bouteilles (en millions de km)	Monde	303	325	369	375	377
Estimation des émissions de CO ₂ générées par ces transports (en milliers de tonnes)	Monde			404	411	413
Évolution de l'efficacité des tournées de livraison des gaz liquéfiés (oxygène, azote, argon, gaz carbonique) ^(a)	Monde	100	96,1	98,0	96,3	95,1
Estimation des kilomètres de transport par camion évités grâce aux unités <i>on-site</i> implantées chez les clients (en millions de km)	Monde	- 55	- 54	- 56	- 60	- 59
Estimation des émissions de CO ₂ évitées par ces unités <i>on-site</i> (en milliers de tonnes)	Monde			- 57	- 64	- 63
Pourcentage de livraison des gaz de l'air et d'hydrogène par canalisation et par <i>on-site</i>	Monde			84 % ^(b)	85 %	84 %

(a) En km par tonne livrée. Base 100 en 2003.

(b) En 2005, ce pourcentage ne concernait que les gaz de l'air.

Évolution sur 5 ans de l'efficacité des tournées de livraison de gaz liquéfiés (en km par tonne livrée. Base 100 en 2003.)



Systèmes de gestion industrielle (IMS) et Certifications Qualité et Environnement

En 2004, la Société a lancé un nouveau système de gestion industrielle (Industrial Management System - IMS) visant à renforcer les processus de gestion de la sécurité, de la fiabilité, de la préservation de l'environnement et de la maîtrise des risques. **Fin 2007, le système est déployé dans la quasi-totalité des opérations du Groupe (plus de 99 % du chiffre d'affaires)**. Depuis début 2007, un nouvel indicateur a été mis en place pour suivre le pourcentage du chiffre d'affaires couvert par des audits internes IMS du Groupe. En 2007, 18 entités ont été auditées représentant **46 %** de l'activité du Groupe en terme de chiffres d'affaires.

Plusieurs autres initiatives dans le Groupe relèvent d'une démarche qualité, notamment la mise en œuvre des bonnes pratiques de production (Common Good Manufacturing Practices), ainsi que les certifications ISO. Les certifications qualité ISO 9001 couvrent ainsi environ 73 % du chiffre d'affaires du Groupe. Le Groupe est également engagé dans une démarche de préservation proactive de l'environnement en appartenant en France à l'association Entreprises pour l'Environnement (EPE) et par les certifications ISO 14001, référence internationale en matière d'environnement.

Les certifications ISO 14001 couvrent ainsi maintenant environ 24 % du chiffre d'affaires du Groupe.

En %	Périmètre	2004	2005	2006	2007
Estimation du chiffre d'affaires des filiales du Groupe ayant fait l'objet d'un audit interne IMS	Monde				46 %
Estimation du chiffre d'affaires des filiales du Groupe couvert par une certification qualité ISO 9001	Monde	65 %	67 %	73 %	73 %
Estimation du chiffre d'affaires des filiales du Groupe couvert par une certification environnementale ISO 14001	Monde	14 %	15 %	22 %	24 %

INNOVATION

Un certain nombre d'indicateurs dans le domaine de l'Innovation sont présentés ci-dessous.

Au-delà de ces indicateurs, l'innovation fait partie intégrante de la culture d'Air Liquide et constitue une des composantes fondamentales de sa conception du développement durable.

Certaines innovations brevetées contribuent de façon significative au développement du Groupe. Chaque année, Air Liquide distingue les inventeurs à l'origine de brevets commercialisés avec succès.

Le 8 novembre, date anniversaire de la création du Groupe en 1902, toutes les entités du Groupe participent à leur manière à une Journée de l'Innovation.

Enfin, **60 % du budget de Recherche et Développement du Groupe est consacré à des travaux liés à la vie, à l'environnement et au développement durable (efficacité énergétique, procédés de production plus propres et nouvelles énergies)**.

Indicateurs concernant l'ensemble du Groupe

	2007
Budget	190 millions d'euros
Nombre de chercheurs	920 chercheurs avec plus de 25 nationalités
Nombre de centres de recherche	8
Partenariats industriels	Plus de 100
Collaborations académiques	Plus de 120 avec des universités et instituts de recherche
Nombre d'inventions brevetées	2 847

Brevets	2003	2004	2005	2006	2007
Nouvelles inventions brevetées dans l'année	236	225	236	267	263
Brevets déposés directement dans les 4 principales zones de présence du Groupe ^(a)	105	109	103	108	152

Nombre de brevets déposés dans les 4 principales zones de présence du Groupe ^(a)

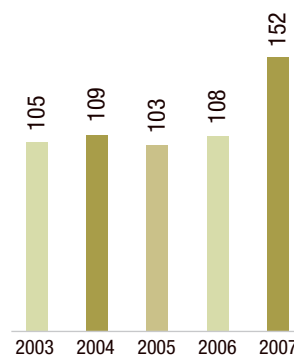
(Europe, États-Unis, Japon et Chine)

OBJECTIF

Diffuser les innovations dans le Groupe et assurer la promotion des innovateurs. Au cours des 5 années 2005 à 2009 et dans le plus grand nombre de domaines, déposer plus de 500 nouveaux brevets, valables directement dans l'ensemble des 4 principales zones de présence du Groupe : Europe, États-Unis, Japon et Chine ^(a).

SUIVI DE L'OBJECTIF

En 2005, 2006 et 2007 avec respectivement 103, 108 et 152 brevets déposés dans ces quatre zones, le Groupe est largement en ligne avec l'objectif qu'il s'est fixé dans ce domaine.



(a) Suivant la définition de la Direction de la Propriété Intellectuelle du Groupe.

02

Rapport de gestion

STRATÉGIE ET CONCURRENCE	34
PERFORMANCE 2007	37
PERSPECTIVES ET TENDANCES	51
DONNÉES CONSOLIDÉES SUR DIX ANS	54
GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	56
Rapport du Président du Conseil d'Administration	56
Rapport des Commissaires aux comptes	70
Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux de L'Air Liquide S.A.	71
Direction et contrôle	80
Informations et mandats des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale	82
Descriptif des plans d'options de souscription et d'achat d'actions	92
COORDONNÉES ET HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	97
ANALYSE ET COUVERTURE DES RISQUES	99

Stratégie et concurrence

STRATÉGIE

Air Liquide poursuit depuis de nombreuses années une stratégie de développement fondée sur la création de valeur dans la durée. La performance et une politique de forte distribution visent à satisfaire les intérêts des actionnaires sur le long terme.

CROISSANCE ANNUELLE MOYENNE SUR 30 ANS

Chiffre d'affaires : + 8,4 %

Capacité d'Autofinancement avant variation du besoin en fonds de roulement : + 9,6 %

Bénéfice par action : + 9,1 %

Dividende par action : + 9,7 %

1. Contexte

Le marché des gaz industriels entre dans une nouvelle phase de développement dynamisée par :

- la croissance des marchés émergents qui investissent fortement dans les infrastructures industrielles des secteurs de l'acier et de la chimie. Cela génère de forts besoins en oxygène, dont la production est de plus en plus sous-traitée par les industriels. Plus généralement, le développement de l'industrie s'accompagne d'un accroissement de la demande en gaz utilisés dans des applications variées ;
- les problématiques énergétiques et environnementales, qui génèrent également une forte demande de gaz industriels :
 - une législation de plus en plus stricte sur la teneur en soufre des essences, l'utilisation de matières premières plus lourdes et la nécessité de remplacer des capacités de production d'hydrogène anciennes incitent les raffineurs à sous-traiter plus volontiers leur approvisionnement en hydrogène. Cette tendance constitue une opportunité de croissance significative pour le secteur des gaz industriels,
 - la transformation optimale des hydrocarbures en produits finaux à plus forte valeur ajoutée – gazéification du charbon pour fabriquer des produits chimiques ou des carburants de synthèse par exemple – accroîtra la demande en oxygène pour les dix prochaines années et à plus long terme,
 - ces solutions énergétiques alternatives sont aussi une opportunité pour une production plus propre par séquestration du CO₂ ou son recyclage via des processus de récupération assistée du pétrole,
 - et à plus long terme, la technologie de la pile à combustible à hydrogène générera un potentiel de consommation accrue de gaz industriels. Elle pourra compléter ou remplacer les combustibles fossiles dans les transports ou pour l'alimentation électrique de lieux isolés ;
- sur le marché de la Santé, la pression sur les budgets des systèmes de santé favorise le développement des soins à domicile, une solution qui réduit les coûts pour la collectivité. L'augmentation des pathologies respiratoires ouvre la voie à des thérapies innovantes, notamment l'utilisation de gaz thérapeutiques dans la chirurgie cardiaque, l'anesthésie et pour gérer la douleur ;
- sur le marché de l'Electronique, les avancées technologiques et le développement de nouveaux produits augmentent les besoins en gaz via des applications produits et services innovants, notamment en Asie.

Par sa présence dans 72 pays et grâce à son portefeuille de technologies élargi, le Groupe est bien positionné pour tirer parti de ces opportunités.

2. Ambition et Stratégie

Dans ce contexte, le Groupe a pour ambition d'être le leader reconnu de son secteur. Un leadership qui s'exprimera par :

- le développement de parts de marché de premier plan dans les marchés clés ;
- la capacité du groupe à créer et à développer de nouveaux marchés grâce à des applications innovantes basées sur de nouvelles technologies ;
- une performance financière et un retour aux actionnaires de premier ordre sur le long terme ;
- le respect de ses responsabilités sociétales et environnementales.

Pour réaliser cette ambition, Air Liquide a élaboré tout au long de l'année 2007 et lancé en février 2008, **le programme ALMA**, qui devrait permettre d'accélérer la croissance et de poursuivre l'amélioration de la compétitivité sur les prochaines années.

ALMA reprend les grandes orientations stratégiques annoncées en 2007 et intègre sous une même ombrelle des projets qui amélioreront directement les performances mais aussi des projets de transformation des pratiques collectives et individuelles.

Pour assurer son développement, Air Liquide s'appuie sur quatre leviers stratégiques :

- **conquérir des positions de leader** sur les marchés clés et étendre sa présence dans les économies émergentes ;
- **piloter l'innovation** pour offrir à ses clients des solutions à la fois innovantes et compétitives ;
- **accroître l'efficacité** en capitalisant sur son savoir-faire en matière de technologies, d'achats et de logistique dans toutes les régions ;
- **développer les talents** pour répondre aux besoins des pays et des activités en mettant à leur disposition des équipes compétentes et motivées.

3. Recherche et Développement (R & D) et Ingénierie et Construction

En 2007, le Groupe a pris des décisions majeures afin de se renforcer dans ces domaines, essentiels à son leadership.

En juillet, un nouveau centre de R & D a été inauguré dans l'Etat du Delaware, aux États-Unis, spécialisé dans l'énergie et les gaz médicaux. Ce centre devrait donner un nouvel élan aux opérations R & D et Technologie du Groupe à l'échelle mondiale. Il bénéficiera du dynamisme du marché américain et regroupera 150 collaborateurs spécialisés en Recherche et Développement, de plus de 14 nationalités différentes.

Fin juillet, le Groupe a finalisé l'acquisition des activités Ingénierie de Lurgi, basé à Francfort et doté d'importants sites aux États-Unis et en Inde. Fort de 1 300 salariés, Lurgi fait partie des leaders dans les technologies de gazéification, d'hydrogène et de gaz synthétiques, ainsi que dans les solutions d'énergie renouvelable telles que les biocarburants et la biomasse. Ces technologies sont au cœur des enjeux à venir dans le domaine de l'Énergie, pour les dix prochaines années et à plus long terme. Elles joueront un rôle majeur pour la reconnaissance d'Air Liquide en matière de solutions innovantes et compétitives, et permettront au Groupe d'accélérer le développement de l'activité Grande Industrie.

Cette acquisition a doublé les capacités d'ingénierie du Groupe. Les prises de commandes, qui correspondent à la valeur des commandes venant du Groupe et de clients tiers, ont dépassé 1,6 milliard d'euros en 2007. Les commandes en cours de construction dépassent 4,9 milliards d'euros à fin 2007. Au leadership du Groupe dans le domaine de la séparation des gaz de l'air, s'ajoute désormais une expertise reconnue sur tous les marchés de l'énergie et environnement.

4. Création de Branches d'activité mondiales

Les Branches d'activité mondiales (Grande Industrie, Industriel Marchand, Santé et Électronique) ont été créées en 2007 pour orienter la stratégie de chaque activité, optimiser l'allocation des ressources, des investissements et accélérer le déploiement de l'innovation.

5. Objectifs de croissance

Les ambitions de croissance accélérée du Groupe ont été déclinées marché par marché, puis traduites en objectifs spécifiques par activité pour la période 2007-2011.

A. GRANDE INDUSTRIE : + 8 à 15 %*

L'ambition de croissance accélérée pour l'activité Grande Industrie est portée par deux leviers de croissance majeurs :

- le développement rapide dans les économies émergentes de capacités destinées aux secteurs de l'acier, de la chimie de base et du raffinage, tant pour répondre à leur propre demande nationale que pour tirer parti de leurs atouts compétitifs sur les marchés mondiaux ;
- la volonté croissante de trouver des solutions énergétiques alternatives pour réduire l'impact environnemental et pour répondre à la raréfaction des ressources pétrolières.

Ces opportunités vont requérir de nouvelles technologies, compétences et capacités d'ingénierie. De plus, la taille de ces projets sera significativement supérieure aux niveaux historiques.

* Croissance annuelle moyenne

B. INDUSTRIEL MARCHAND : + 4 à 6 %*

La part croissante des économies émergentes dans le chiffre d'affaires du Groupe accélèrera le potentiel de développement de cette activité. En combinant les investissements de l'Industriel Marchand avec ceux de la Grande Industrielle lorsque c'est possible, le Groupe pourra développer plus rapidement sa présence géographique et améliorer la productivité de ses actifs. Dans les économies matures, le Groupe visera à améliorer l'efficacité par la création de plateformes régionales et à réallouer les ressources vers des segments à croissance plus rapide, telle que l'énergie et notamment le photovoltaïque (panneaux solaires), où l'innovation est un différenciateur clé. De nouvelles capacités liquides seront construites pour répondre à la demande, tant sur les marchés matures qu'émergents.

C. SANTÉ : + 8 à 12 %*

Les marchés des Soins à domicile et de l'Hygiène connaissent une croissance rapide, dynamisés par trois tendances : il est plus économique de traiter les patients chez eux qu'à l'hôpital, il existe de nouvelles thérapies pour traiter les maladies respiratoires, et il y a une volonté croissante de lutter contre les maladies nosocomiales dans les hôpitaux et les services chirurgicaux. La

croissance sur le marché des soins à domicile sera accélérée par de petites acquisitions dans un secteur encore très fragmenté. Les économies émergentes offrent également une grande opportunité de développement en dehors de l'Europe. Concernant le domaine des gaz pour les hôpitaux, l'accélération de la croissance viendra des gaz thérapeutiques, où de nouvelles solutions ont été développées dans le traitement de la douleur et l'anesthésie.

D. ÉLECTRONIQUE : + 8 à 12 %*

L'innovation est la clé du développement de ce secteur. L'Asie constitue le marché le plus porteur avec 80 % de la capacité mondiale de production de semi-conducteurs. Ayant pris le contrôle à 100 % de ses opérations au Japon et à Singapour, le Groupe est désormais libre de développer une vraie plateforme régionale en Asie pour l'Électronique. Il pourra ainsi tirer pleinement parti de ses capacités technologiques et de service dans toute la zone et y accompagner le développement de ses clients clés. En 2007, Air Liquide a par ailleurs signé de nouveaux contrats pour les premières unités de fabrication de semi-conducteurs en Russie et en Inde.

CONCURRENCE

Le marché mondial des Gaz industriels et médicaux se divise entre autoproduction et production sous-traitée. Des quatre acteurs mondiaux, deux sont européens, Air Liquide et Linde, et deux sont américains, Air Products et Praxair. Il existe aussi plusieurs acteurs régionaux, tels que Taiyo Nippon Sanso (en Asie), Airgas (aux États-Unis) et Messer (en Europe de l'Est). Plusieurs nouveaux concurrents basés dans les économies émergentes apparaissent, tels que Hang Yang en Chine et Cryogenmach en Russie. De nombreux petits acteurs sont également présents sur les marchés locaux.

L'autoproduction demeure importante : elle concerne environ 80 % de la production d'hydrogène et 40 % de la production d'oxygène dans le monde. Le potentiel de conversion de l'autoproduction en production sous-traitée représente une opportunité de croissance majeure pour l'activité Grande

Industrie du Groupe. L'Industriel Marchand est une activité locale, car les coûts de transport, par rapport au prix du gaz, limitent la zone d'exploitation d'un acteur à un rayon de 150-200 km autour de son unité de production. Ce marché inclut donc de nombreux petits concurrents locaux. Dans l'Électronique, le marché est plus concentré, avec deux co-leaders : Air Liquide et Air Products. Enfin, dans le domaine de la Santé, tous les acteurs de l'industrie du gaz fournissent de l'oxygène aux hôpitaux, mais peu d'entre eux sont présents sur le marché prometteur des gaz thérapeutiques. Sur les segments en plus forte croissance tels que les Soins à domicile et l'Hygiène, le marché demeure fragmenté, avec une présence limitée des quatre acteurs mondiaux, ce qui représente des opportunités d'acquisitions pour le Groupe.

* Croissance annuelle moyenne

Performance 2007

FAITS MARQUANTS 2007

Dans un environnement de marché favorable, Air Liquide a connu une croissance solide accompagnée d'une amélioration des marges et de la Rentabilité des capitaux employés après impôts (ROCE). Des actions stratégiques ont également été prises afin de mieux positionner le Groupe pour atteindre ses objectifs moyen terme.

Les marchés industriels finaux sont restés très bien orientés pendant l'année en raison des prix élevés du pétrole et des matières premières et d'investissements massifs dans les marchés émergents, notamment en Chine. Le marché des soins à domicile a continué à se développer dans tous les pays où le Groupe est présent.

En 2007, l'activité du Groupe a été marquée par :

- **La croissance dans toutes les Branches d'activité mondiales et dans toutes les régions :**
 - l'Asie a enregistré une forte croissance de toutes les activités,
 - le mix d'activités diversifié en Europe a généré une bonne croissance,
 - les Amériques ont connu une bonne progression de l'Industriel Marchand aux États-Unis et en Amérique latine, la croissance de l'activité Grande Industrie restant plus modeste en l'absence de démarrage.
- **Des acquisitions stratégiques :**
 - les intérêts minoritaires détenus dans les co-entreprises au Japon, à Singapour, en Thaïlande, au Vietnam et à Brunei ont été acquis, permettant au Groupe de reconfigurer son organisation pour accélérer son développement dans la région Asie-Pacifique,
 - l'acquisition de la société d'ingénierie Lurgi augmente les capacités d'ingénierie du Groupe en apportant trois technologies complémentaires : hydrogène, gazéification et biocarburants,
 - plusieurs entreprises acquises sur le marché des soins à domicile ont renforcé la position de leader d'Air Liquide en Allemagne et permis de pénétrer le marché britannique, où le Groupe se classe dorénavant en deuxième position. Il a également fait son entrée sur le marché chinois.
- **Un accroissement significatif des paiements et décisions d'investissements :**
 - 1,4 milliard d'euros d'investissements industriels et 1,3 milliard d'euros d'acquisitions,
 - décisions d'investissements record de plus de 2,1 milliards d'euros, qui accéléreront les paiements d'investissements au cours des deux prochaines années, et la croissance des ventes à partir de 2010.
- **La création de Branches d'activité mondiales**, chargées de définir les orientations stratégiques et la gestion des ressources à travers les géographies.

Le chiffre d'affaires 2007 du Groupe progresse de + 7,8 %, pour atteindre 11,8 milliards d'euros, avec une accélération d'un trimestre sur l'autre, passant de + 5,2 % au premier trimestre à + 10,4 % au quatrième trimestre, à données comparables, due à une solide croissance sous-jacente et à la contribution des acquisitions réalisées au cours de l'année.

La dernière année du programme de productivité OPAL (2005-2007) a permis d'accroître la marge Gaz et Services (résultat opérationnel courant sur le chiffre d'affaires) de + 50 points de base pour atteindre 18,1 %. La marge du Groupe est restée stable à 15,2 %, en raison du nouveau mix d'activités, qui inclut une part plus importante d'activités d'ingénierie en raison de l'acquisition de Lurgi au second semestre. Le résultat net s'établit à 1,12 milliard d'euros, en progression de + 12,1 %.

Le total des paiements d'investissements, incluant les acquisitions, atteint 2,7 milliards d'euros, plus du double du montant de 2006. Les dividendes et les rachats d'actions représentent un retour aux actionnaires de près de 1 milliard d'euros, en augmentation de + 60 % par rapport à 2006. Par conséquent, la dette atteint 4,7 milliards d'euros, entraînant une augmentation du ratio d'endettement net à 72 %. Le retour sur capitaux employés après impôts est de 12,3 %, contre 11,9 % en 2006.

Compte tenu de la solide performance du Groupe en 2007 et des perspectives de forte croissance, le Conseil d'Administration a proposé le versement d'un dividende de 2,25 euros par action, soit une augmentation de + 12,5 %.

En millions d'euros	2005	2006	2007	Variation 2007/2006 publiée	Variation 2007/2006 comparable*
Chiffre d'affaires total	10 435	10 949	11 801	+ 7,8 %	+ 7,6 %
dont Gaz et Services	9 148	9 628	9 999	+ 3,8 %	+ 7,1 %
Résultat opérationnel courant	1 518	1 659	1 794	+ 8,1 %	
Résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires	14,5 %	15,2 %	15,2 %		
Résultat net part du Groupe	933	1 002	1 123	+ 12,1 %	
Bénéfice net par action (en euros)	3,93	4,17	4,69	+ 12,5 %	
Dividende par action (en euros) ajusté	1,75	2,00	2,25	+ 12,5 %	
Capacité d'autofinancement	1 805	1 889	2 054	+ 8,7 %	
Rentabilité des capitaux employés après impôts (ROCE)	11,7 %	11,9 %	12,3 %		
Ratio d'endettement net	60 %	53 %	72 %		

* Comparable : hors effets de change, de gaz naturel et, au niveau du Groupe, hors impact périmètre lié à l'acquisition de Lurgi.

COMPTE DE RÉSULTAT 2007

1. Chiffre d'affaires

En millions d'euros	2005	2006	2007	Variation 2007/2006 publiée	Variation 2007/2006 comparable*
Gaz et Services	9 148	9 628	9 999	+ 3,8 %	+ 7,1 %
Ingénierie/Construction	419	380	831	+ 118,7 %	+ 27,3 %
Autres activités	868	941	971	+ 3,3 %	+ 4,1 %
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	10 435	10 949	11 801	+ 7,8 %	+ 7,6 %

* Comparable : hors effets de change, de gaz naturel et, au niveau du Groupe, hors impact périmètre lié à l'acquisition de Lurgi.

Sauf mention contraire, les variations sur le chiffre d'affaires commentées ci-dessous sont toutes des variations à données comparables.

A. GROUPE

Le chiffre d'affaires atteint 11 801 millions d'euros en 2007, soit une croissance publiée de + 7,8 %. Hors effet de change, le chiffre d'affaires progresse de + 10,8 %, dynamisé par la contribution de l'acquisition de Lurgi. À données comparables, le chiffre d'affaires affiche + 7,6 %, avec une accélération de la croissance des ventes d'un trimestre sur l'autre, passant de + 5,2 % au premier trimestre à + 10,4 % au quatrième trimestre.

Le chiffre d'affaires **Gaz et Services** progresse de + 7,1 % et atteint **9 999 millions d'euros**. La croissance a été particulièrement soutenue en Asie, à l'exception du Japon.

En Europe, son mix d'activités a permis au Groupe de réaliser une bonne croissance. Dans les Amériques, l'accroissement des ventes Industriel Marchand est resté également soutenu aux États-Unis et en Amérique latine. Toutefois, la croissance de l'activité Grande Industrie aux États-Unis a été plus modeste en l'absence de nouveau démarrage.

En tenant compte de la consolidation sur cinq mois de Lurgi, le chiffre d'affaires de l'activité **Ingénierie/Construction** atteint **831 millions d'euros**, contre 380 millions d'euros en 2006. Tous les sites d'ingénierie à travers le monde ont connu un fort niveau d'activité pendant toute l'année et de nouvelles capacités sont en cours de construction, notamment en Chine. Les ventes liées aux **Autres activités** s'inscrivent en progression de + 4,1 %, à 971 millions d'euros.

B. GAZ ET SERVICES

Chiffre d'affaires <i>En millions d'euros</i>	2005	2006	2007	Variation 2007/2006 publiée	Variation 2007/2006 comparable*
Europe	4 824	5 171	5 452	+ 5,4 %	+ 5,8 %
Amériques	2 548	2 568	2 517	- 2,0 %	+ 4,6 %
Asie-Pacifique	1 613	1 715	1 851	+ 7,9 %	+ 14,5 %
Moyen-Orient et Afrique	163	174	179	+ 2,8 %	+ 12,0 %
Gaz et Services	9 148	9 628	9 999	+ 3,8 %	+ 7,1 %
Industriel Marchand	4 154	4 364	4 439	+ 1,7 %	+ 4,8 %
Grande Industrie	2 744	2 922	3 024	+ 3,5 %	+ 7,1 %
Santé	1 395	1 478	1 592	+ 7,7 %	+ 8,7 %
Électronique	855	864	944	+ 9,3 %	+ 16,6 %

* Comparable : hors effets de change et de gaz naturel.

Par zone géographique

Europe

Les ventes s'établissent à **5 452 millions d'euros**, en augmentation de **+ 5,8 %**, avec une bonne progression de toutes les activités.

L'activité **Industriel Marchand** enregistre une croissance de **+ 3,6 %**, tirée essentiellement par l'augmentation des volumes en Allemagne, qui a bénéficié d'un contexte économique favorable. En France et en Espagne, l'activité est restée stable, alors qu'elle s'est ralentie en Italie au quatrième trimestre. Ce sont principalement la fabrication de machines et de métaux, l'automobile, l'industrie alimentaire, le marché du photovoltaïque et les chantiers navals qui ont dynamisé le marché. L'acquisition de Linde UK, consolidée sur sept mois en 2007, a également contribué à la croissance, compensant la vente de l'activité Métrologie au quatrième trimestre.

La **Grande Industrie** enregistre une croissance de **+ 7,1 %** en 2007, stimulée au second semestre par le démarrage d'une unité de séparation de gaz de l'air de grande capacité en Russie. Les taux d'utilisation élevés des clients du bassin industriel de la Ruhr en Allemagne pendant toute l'année et la montée en puissance des unités d'hydrogène de taille moyenne du sud de la France et d'Italie ont également contribué à cette bonne performance.

La **Santé** progresse de **+ 8,4 %**, dynamisée par la croissance à deux chiffres dans les Soins à domicile et dans l'Hygiène, ainsi que par la consolidation des petites acquisitions : cinq sociétés en Allemagne et deux au Royaume-Uni, dont Allied Respiratory en octobre. La performance de l'activité Hôpital s'est également améliorée en 2007 grâce à de bons volumes et à des prix plus solides dans le sud de l'Europe.

L'**Électronique** enregistre une croissance de son chiffre d'affaires de **+ 4,1 %**, avec une bonne progression des gaz vecteurs due à une montée en puissance d'une unité en Allemagne et à une forte activité en France et en Italie. Les ventes d'équipements et d'installations ont été soutenues toute l'année.

Amériques

Le chiffre d'affaires de la zone Amériques s'établit à **2 517 millions d'euros**, en hausse de **+ 4,6 %**, tirée principalement par l'Industriel Marchand, en raison de l'absence de démarrage dans la Grande Industrie en 2007.

L'activité **Industriel Marchand** progresse de **+ 5,5 %**, avec une forte croissance dans l'industrie minière. La demande est restée forte aux États-Unis pendant toute l'année, avec une accélération de la croissance des ventes d'un trimestre sur l'autre. Les prix ont été élevés en raison de capacités insuffisantes. L'arrivée prochaine de nouvelles capacités permettra de répondre à la demande. L'Amérique du Sud a maintenu sa forte croissance, tirée par le Brésil.

La **Grande Industrie** enregistre une croissance modeste de **+ 2,4 %**, en l'absence de nouveau démarrage durant la période. Après trois trimestres de faible croissance, les clients de la Chimie ont tourné à un haut niveau d'utilisation de leurs capacités au quatrième trimestre, probablement destinées aux ventes export. Cette évolution a alors dynamisé les ventes de gaz, fournis par le réseau de canalisations du Golfe du Mexique.

Le chiffre d'affaires de la **Santé** progresse de **+ 6,5 %**, tiré par la croissance à deux chiffres de l'activité Hôpital, tant aux États-Unis qu'en Amérique du Sud. Aux États-Unis, les volumes, les prix et l'activité Santé de Scott Specialty Gases, société acquise au quatrième trimestre, ont soutenu la croissance. L'Amérique du Sud a été tirée par les volumes. La performance du Canada est restée stable.

L'**Électronique** réalise une croissance de **+ 10,4 %**, dynamisée par de fortes ventes de gaz vecteurs, de gaz spéciaux et de services suite à un nouveau démarrage client.

Asie-Pacifique

Avec un chiffre d'affaires de **1 851 millions d'euros**, l'Asie-Pacifique enregistre une croissance de **+ 14,5 %**, qui reflète à la fois le fort développement des marchés émergents en plein essor (**+ 24,2 %**), notamment la Chine (en progression de plus de 59 %), et une progression plus modeste au Japon (**+ 6,8 %**).

L'activité **Industriel Marchand** progresse de **+ 5,9 %**. Après un premier semestre en croissance, l'activité est restée stable au Japon au second semestre, suite au ralentissement de l'économie. L'Asie émergente continue à se développer fortement, de nouvelles capacités liquides démarrant progressivement, notamment en Chine.

La **Grande Industrie** continue d'enregistrer une croissance record (**+ 21,7 %**), essentiellement due à des montées en puissance d'unités en Chine et à l'activité soutenue de Singapour. Les prochaines mises en service d'unités de production en Chine auront lieu fin 2008. Les signatures de nouveaux contrats en Chine ont atteint un niveau record en 2007, représentant 20 % de l'ensemble des décisions d'investissements du Groupe.

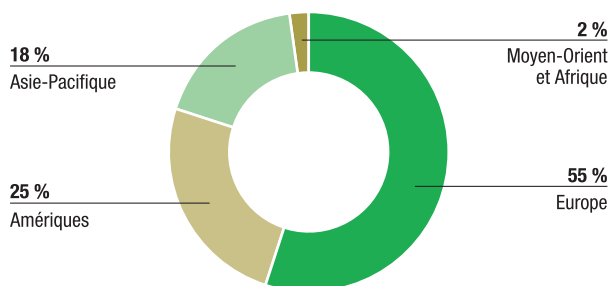
L'activité **Électronique** affiche une forte croissance en 2007 : **+ 22,9 %**, avec une importante accélération au deuxième semestre. Les gaz vecteurs apportent la plus grosse contribution à cette performance, avec 5 démarrages en 2007 en Corée du Sud, au Japon, en Chine et à Singapour (plus de 5 millions d'euros d'investissements chacun). Quant aux gaz spéciaux, ils enregistrent une progression à deux chiffres, grâce à une forte croissance au Japon et à la demande soutenue de Silane dans toute la région. 2007 a été une bonne année pour les ventes d'équipements et d'installations. La progression du chiffre d'affaires a également bénéficié de la consolidation totale des opérations de Singapour et de TNA, une co-entreprise dans le domaine des services analytiques avec Toshiba au Japon, créée fin 2006.

Moyen-Orient et Afrique

Le chiffre d'affaires de la zone Moyen-Orient et Afrique atteint **179 millions d'euros**, et poursuit sa **progression à deux chiffres**. Cette croissance est principalement tirée par le dynamisme des activités Industriel Marchand en Afrique du Sud et Grande Industrie en Égypte.

Analyse par zone géographique

CHIFFRE D'AFFAIRES GAZ ET SERVICES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



Par activité

La gestion opérationnelle du Groupe est assurée par les pays avec une coordination au niveau des Branches d'activités. Les explications par Branche d'activités sont donc fournies à titre indicatif.

L'activité **Industriel Marchand**, avec un chiffre d'affaires de **4 439 millions d'euros**, soit **44 % des ventes Gaz et Services**, affiche une croissance de **+ 4,8 %**, conforme aux objectifs moyen terme de + 4 % à + 6 %. En 2007, la croissance a été tirée par les Amériques (+ 5,5 %) et l'Asie (+ 5,9 %), et plus particulièrement dynamisée par l'Asie émergente. En Europe, la croissance a été bonne en Allemagne et l'activité stable en France.

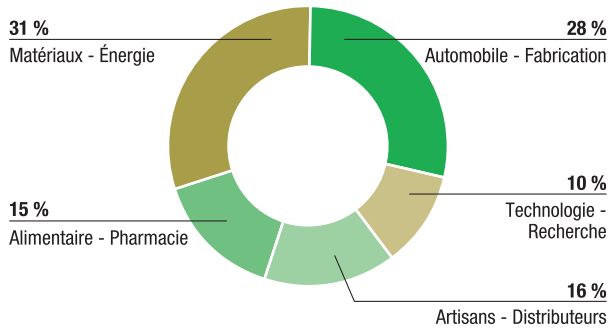
Le chiffre d'affaires de l'activité **Grande Industrie**, **3 024 millions d'euros**, soit **30 % des ventes Gaz et Services**, affiche une croissance de **+ 7,1 %**. Celle-ci est essentiellement due à la montée en puissance d'unités en Europe et Chine, avec peu de démarrages en 2007 – les principaux étant une nouvelle unité de séparation de gaz de l'air en Russie au deuxième semestre et une usine d'hydrogène en Italie au premier semestre. L'hydrogène demeure un levier de croissance (+ 9 %), et représente 30 % des ventes Grande Industrie, soit 911 millions d'euros. Le Groupe est ainsi en bonne voie pour atteindre un chiffre d'affaires Hydrogène de plus d'un milliard d'euros en 2008. L'orientation des marchés clients, principalement Acieries, Produits chimiques et Raffineries, est demeurée favorable en 2007, stimulée par les investissements dans les marchés émergents.

La **Santé**, avec un chiffre d'affaires de **1 592 millions d'euros**, soit **16 % des ventes Gaz et Services**, progresse de **+ 8,7 %**, conformément aux objectifs moyen terme de + 8 % à + 12 %. Les ventes en Europe, qui représentent 81 % du chiffre d'affaires Santé, progressent de + 8,4 %, essentiellement tirées par les Soins à domicile et l'Hygiène. Le rôle joué par Air Liquide dans la consolidation du marché des soins à domicile en 2007 a également contribué à cette croissance. L'acquisition de cinq entreprises en Allemagne a permis au Groupe de devenir le leader de ce marché, et les acquisitions successives au Royaume-Uni des opérations Linde au second trimestre (30 % de l'activité étant dans le domaine de la Santé) et d'Allied Respiratory en octobre, ont positionné le Groupe au rang de numéro deux sur ce marché. En dehors de l'Europe, le Groupe a fait son entrée sur le marché des soins à domicile en Chine avec l'acquisition de la société Celki International basée à Hong Kong.

Le chiffre d'affaires de l'activité **Électronique** atteint **944 millions d'euros**, **10 % des ventes Gaz et Services**, soit une progression de **+ 16,6 %**, avec une accélération au second semestre. Tout comme en 2006, la croissance est tirée par les ventes récurrentes, notamment de gaz vecteurs, qui ont bénéficié du démarrage en 2007 de 7 unités (chacune de plus de 5 millions d'euros d'investissements), principalement en Asie, et de la montée en puissance des 5 unités démarrées en 2006 (chacune de plus de 5 millions d'euros d'investissements). L'Asie continue à être le principal moteur de l'activité : elle représente plus de 60 % de son chiffre d'affaires. À cet égard, l'acquisition des parts minoritaires des co-entreprises au Japon et à Singapour a été une opération stratégique puisqu'elle permet aujourd'hui au Groupe de s'organiser librement et d'accompagner ainsi la croissance, en combinant et en déplaçant librement ses ressources dans la région.

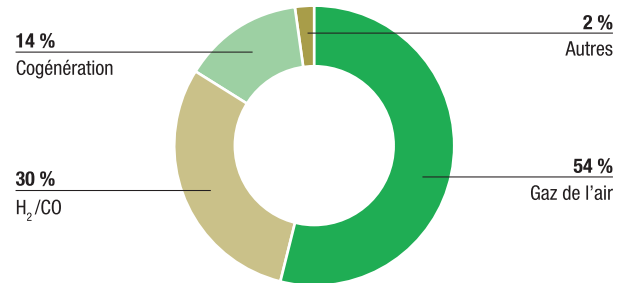
Répartition du chiffre d'affaires dans chaque Branche d'activité mondiale

INDUSTRIEL MARCHAND



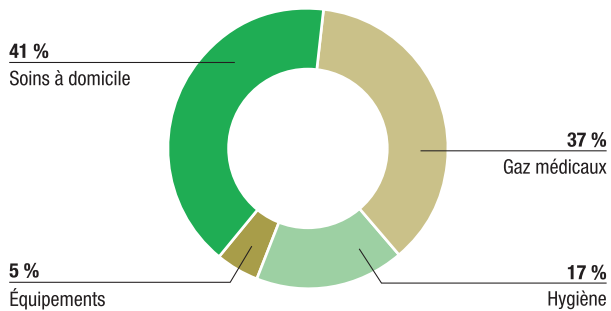
Chiffre d'affaires 2007 : 4 439 M€,
44 % du chiffre d'affaires Gaz et Services 2007

GRANDE INDUSTRIE



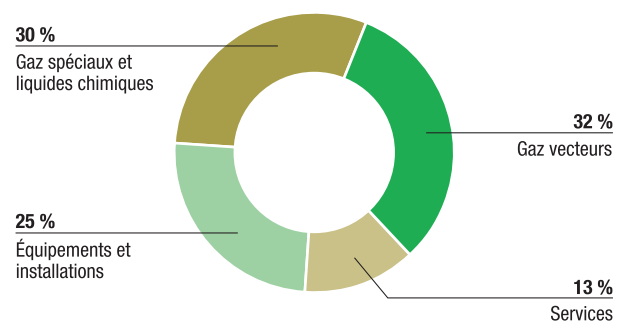
Chiffre d'affaires 2007 : 3 024 M€,
30 % du chiffre d'affaires Gaz et Services 2007

SANTÉ



Chiffre d'affaires 2007 : 1 592 M€,
16 % du chiffre d'affaires Gaz et Services 2007

ÉLECTRONIQUE



Chiffre d'affaires 2007 : 944 M€,
10 % du chiffre d'affaires Gaz et Services 2007

INTENSITÉ CAPITALISTIQUE

L'intensité capitalistique représente le montant des capitaux à engager pour générer 1 euro supplémentaire de chiffre d'affaires. Ces capitaux sont investis en actifs industriels (unités de production, stockages, camions, etc...) ou financent le fonds de roulement nécessaire au développement des activités.

Le Groupe rassemble des métiers dont l'intensité capitalistique est variée :

- la production de gaz de l'air de la Grande Industrie est très consommatrice de capitaux, avec une intensité comprise entre 2 et 3 ;
- l'intensité capitalistique de l'activité Industriel Marchand pour se positionner sur un nouveau marché se situe entre 1,5 et 2 ;
- l'Hydrogène et l'activité de cogénération ont une intensité capitalistique autour de 1 à 1,5, en raison de la part importante dans les ventes du gaz naturel qui est refacturé au client. L'intensité capitalistique varie en fonction de l'évolution des prix du gaz naturel ;
- les activités Électronique et Santé affichent également des intensités capitalistiques autour de 1 qui varient suivant le mix produit.

Quelle que soit l'intensité capitalistique, Air Liquide a pour objectif d'enregistrer une rentabilité des capitaux employés après impôts (ROCE) autour de 12 % dans la durée.

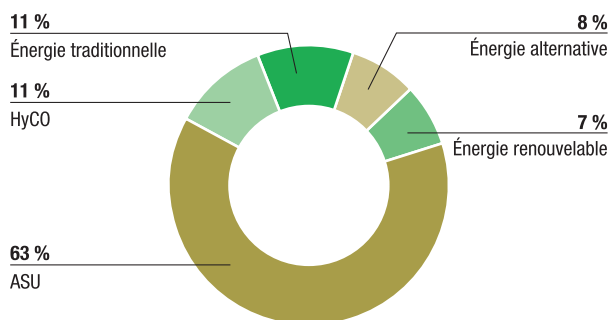
Du fait de ces écarts d'intensité capitalistique entre les différentes activités du Groupe, leurs ratios de marge sur chiffre d'affaires sont différents.

C. INGÉNIERIE ET CONSTRUCTION

Le chiffre d'affaires des activités Ingénierie/Construction atteint **831 millions** d'euros, en augmentation de + 118,7 % en variation publiée grâce à la consolidation de Lurgi sur 5 mois. À données comparables, le chiffre d'affaires est en hausse de + 27,3 % soutenu par un marché porteur dans les économies émergentes. Tous les sites dans le monde tournent à pleine capacité. En 2007, les prises de commandes de clients tiers et internes au Groupe atteignent 1,6 milliard d'euros, représentant 100 % du chiffre d'affaires 2007 en rythme annuel. Les commandes en cours à la fin de l'année se montent à 4,9 milliards d'euros, correspondant à 3,3 années de ventes totales.

Répartition des prises de commande Ingénierie

RÉPARTITION DU TOTAL DES PRISES DE COMMANDE 2007



NB : - inclus les prises de commandes internes et de clients tiers ;
- sur une base pro forma avec 12 mois de consolidation de Lurgi.

Glossaire Ingénierie

- **Les commandes en cours** correspondent à la valeur des commandes venant du Groupe et de clients tiers, gérées par les entités Ingénierie/Construction, hors contrats sous garantie.
- **Les prises de commandes** correspondent à la valeur des commandes venant du Groupe et de tiers, entrées en vigueur au cours de la période.
- **ASU** : unité de séparation des gaz de l'air.
- **HyCO** : usines SMR, boîtes froides CO, PSA Hydrogène.
- **Énergie Traditionnelle** : usines construites dans une zone de raffinerie et de pétrochimie de base.
- **Énergie Alternative** : usines alimentées au gaz naturel ou au charbon (telles que les usines de Méthanol et MTP, les projets de gazéification) ainsi que les unités d'absorption du gaz (Rectisol).
- **Énergie Renouvelable** : usines produisant du biodiesel, du bioéthanol et unités oléochimiques.

D. AUTRES ACTIVITÉS

Chiffre d'affaires <i>En millions d'euros</i>	2005	2006	2007	Variation 2007/2006 publiée	Variation 2007/2006 comparable*
Soudage	512	563	598	+ 6,2 %	+ 6,4 %
Chimie	212	226	227	+ 0,2 %	+ 0,2 %
Plongée et autres activités	144	152	146	- 3,1 %	+ 1,6 %
Autres activités	868	941	971	+ 3,3 %	+ 4,1 %

* Comparable : hors effets de change, de gaz naturel.

Le chiffre d'affaires du **Soudage** progresse de + 6,4 % en 2007, avec une forte croissance au premier trimestre, due tant aux consommables qu'aux biens de consommation durables dans toute l'Europe. La croissance a souffert au second semestre d'une baisse de la demande en Europe centrale en raison de conditions météorologiques défavorables et d'une base de comparaison élevée d'une année sur l'autre, les ventes d'équipements ayant atteint un niveau record au quatrième trimestre 2006.

2. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant s'établit à **1 794 millions d'euros**, en progression de **+ 8,1 %**. La marge (résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires) est de **15,2 %**, stable par rapport à 2006, en raison du changement de mix d'activités qui intègre une part plus importante d'ingénierie dans le chiffre d'affaires total du Groupe.

Le ratio de marge (résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires) **pour les Gaz et Services continue à progresser**, augmentant de + 50 points de base pour atteindre 18,1 %. Des mesures d'amélioration continue de l'efficacité ont contribué à améliorer la marge.

L'année 2007 était la dernière du programme OPAL, lancé en 2005 en vue d'améliorer la productivité et la compétitivité. En 2007, 170 millions d'euros d'économies ont été réalisées, ce qui porte le total à plus de 400 millions d'euros pour les trois années du programme. Les efforts se sont concentrés sur quatre grands axes pour 2007 :

- **Efficacité énergétique** : parmi les principaux exemples d'actions entreprises, on peut citer l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des unités Grande Industrie par

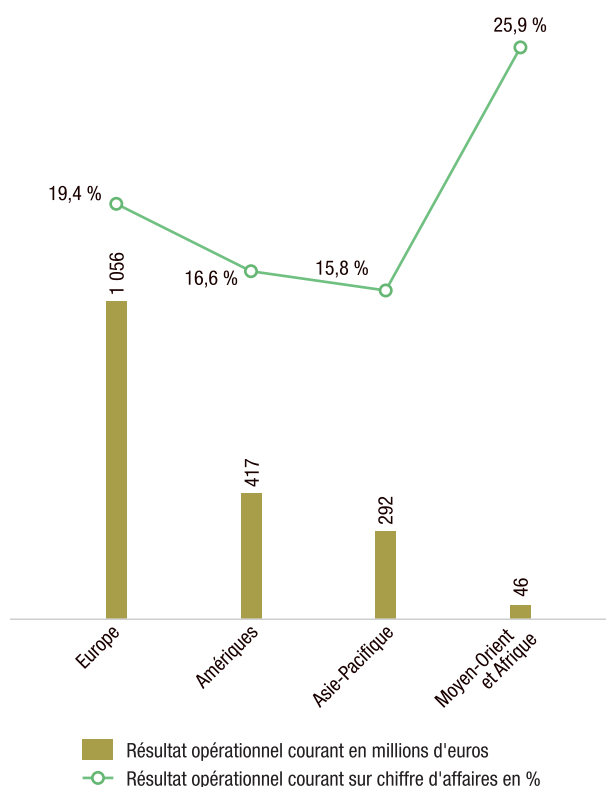
une mise en œuvre à plus grande échelle de SCADA, un système informatique industriel développé en interne, et des investissements dans certaines unités de production d'hydrogène en brûleurs spéciaux permettant de recourir à des gaz combustibles moins onéreux ;

- **Achats** : l'optimisation des achats a été une priorité du programme OPAL. Les gains les plus importants ont été réalisés dans le transport et la distribution des produits pour l'activité Industriel Marchand et dans l'approvisionnement pour le Soudage et l'Électronique. En outre, un effort important a été réalisé en matière de frais généraux ;
- **Restructuration** : après la France et l'Italie, plusieurs réorganisations ont été entreprises ou poursuivies. Les plateformes ibérique et scandinave mutualisent les ressources en matière de force commerciale, de marketing, d'achats, d'informatique, de gestion des ressources humaines, de finance, de technologie et de gestion de projet. Dans les deux cas, la logistique a été réorganisée, intégrant des livraisons transfrontalières. Le nombre de collaborateurs en Europe a diminué de 150 en 2007, et de 490 au cours des trois années d'OPAL. Au Canada, la réduction du nombre de régions de 11 à 4 a fait partie d'une importante réorganisation des opérations Industriel Marchand ;
- **Efficacité opérationnelle** : divers projets ont été mis en œuvre soit au niveau local – par exemple la construction et le démarrage de plusieurs liquéfacteurs standards en Asie du Sud-Est pour réduire le coût du capital, l'utilisation de nouvelles techniques pour diminuer les pertes d'hélium lors des transvasements ou, à plus grande échelle, le déploiement de logiciels d'optimisation de la logistique, de systèmes de suivi des bouteilles, etc.

OPAL a marqué le début d'une politique à long terme d'optimisation continue au sein du Groupe. Au cours de ces trois années, la gestion de projet a été progressivement introduite dans le programme. De nombreux projets OPAL spécifiques ont entraîné des changements structurels réussis dans certaines régions et sont désormais devenus des projets pilotes pouvant être déployés à plus grande échelle.

A. GAZ ET SERVICES (PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE)

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT GAZ ET SERVICES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



En **Europe**, le **résultat opérationnel courant**, de **1 056 millions d'euros**, est en progression de + 5,3 %, avec une marge stable à **19,4 %**. La marge a progressé en France grâce aux restructurations menées dans le cadre du programme OPAL. La pression sur les prix dans la Santé en Europe du Sud s'est maintenue. L'effet mix lié à la part croissante de la production d'hydrogène continue à modifier structurellement les marges Grande Industrie.

Le **résultat opérationnel courant** de la zone **Amériques** progresse de + 5,5 % à **417 millions d'euros**. La marge opérationnelle progresse de + 120 points de base et s'établit à **16,6 %**, reflétant principalement l'impact des augmentations de prix dans l'activité Industriel Marchand aux États-Unis, ainsi que les effets prix et productivité en Amérique Latine.

En **Asie-Pacifique**, le **résultat opérationnel courant** atteint **292 millions d'euros**, en hausse de + 16,3 %. La marge augmente de + 120 points de base à **15,8 %**, principalement grâce à des gains de productivité générés par les synergies d'une organisation plus intégrée.

B. INGÉNIERIE ET CONSTRUCTION

Le résultat opérationnel courant des activités Ingénierie/Construction se monte à 31 millions d'euros, en hausse de + 97,9 %, du fait de la forte utilisation des capacités.

C. AUTRES ACTIVITÉS

Le résultat opérationnel courant des Autres Activités a atteint 117 millions d'euros, en hausse de + 9,2 %. Les frais *corporate* et de Recherche et Développement ont représenté 165,5 millions d'euros, + 5,3 % par rapport à 2006.

3. Résultat net

Le **coût de l'endettement financier net et les autres produits et charges financiers** s'élèvent à **234 millions d'euros**, contre 198 millions d'euros en 2006. Il reflète le financement des acquisitions effectuées en 2007 et le programme de rachat d'actions (voir page 47) lancé en 2007.

Le **coût moyen de l'endettement** s'est amélioré, passant de 4,6 % à **4,5 %** grâce à un meilleur mix pays, avec une part plus importante de la dette en yen japonais, malgré la hausse des taux d'intérêt en Europe.

Le **résultat des sociétés mises en équivalence** s'établit à **27 millions d'euros en 2007**, stable par rapport à 2006.

Le **taux effectif d'impôt** s'établit à **26,5 %**, en baisse de 220 points de base par rapport à 2006. Le Groupe a bénéficié cette année d'un taux d'imposition moindre en Allemagne, et d'un faible taux d'imposition sur les plus-values lors des cessions en Malaisie et à Hong Kong au premier semestre.

La **part des minoritaires** s'élève à 47 millions d'euros, en baisse de 32,8 % par rapport à 2006. Cette baisse s'explique principalement par le rachat des 45 % de parts minoritaires de la filiale japonaise début mars.

Au total, le **résultat net (part du Groupe)** atteint 1 123 millions d'euros en 2007, en croissance de + **12,1 %**.

Le **bénéfice net par action** s'établit à **4,69 euros**, en **progression de + 12,5 %**. Le nombre moyen d'actions en circulation retenu pour le calcul du bénéfice net par action au 31 décembre 2007 est de 239 223 974 actions.

Évolution du nombre d'actions

(ajusté de la division par deux du nominal de l'action le 13 juin 2007)

	2006	2007
Nombre moyen d'actions en circulation ^(a)	240 077 134	239 223 974

(a) Utilisé pour calculer le bénéfice net par action.

Nombre d'actions au 31 décembre 2006	242 298 378
Stock options	1 636 982
Réduction de capital	(5 090 650)
Nombre d'actions au 31 décembre 2007^(b)	238 844 710

(b) Incluant 2,2 millions d'actions propres.

FLUX DE TRÉSORERIE ET BILAN 2007

En millions d'euros	2005	2006	2007
Capacité d'autofinancement avant variation du besoin en fonds de roulement	1 805	1 889	2 054
Variation du besoin en fonds de roulement	5	(109)	94
Autres	(90)	(13)	(46)
Capacité d'autofinancement	1 720	1 767	2 102
Distributions	(476)	(479)	(530)
Acquisitions d'immobilisations	(1 051)	(1 201)	(2 668)
Autres éléments	281	105	200
Solde avant financement	474	192	(896)
Augmentation de capital en numéraire	78	108	91
Achat d'actions propres	(60)	(131)	(534)
Autres	(219)	124	126
Variation de l'endettement net	273	293	(1 213)
Endettement net au 31 décembre	(3 740)	(3 447)	(4 660)
Ratio d'endettement net au 31 décembre	60 %	53 %	72 %

1. Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement avant variation du besoin en fonds de roulement progresse de + 8,7 % en 2007. Après prise en compte d'une variation positive du fonds de roulement, la capacité d'autofinancement progresse de + 19,0 %, à 2 102 millions d'euros.

2. Variation du besoin en fonds de roulement

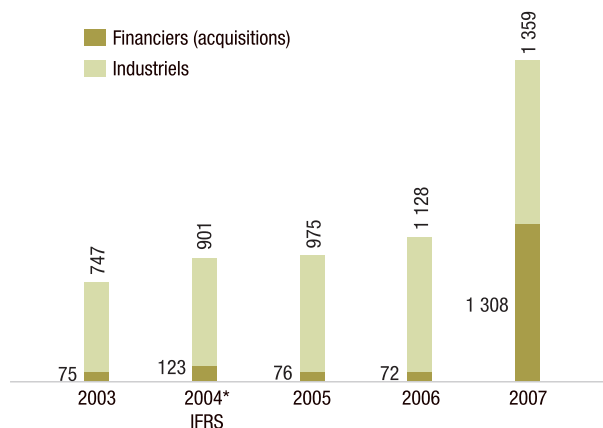
Le besoin en fonds de roulement a diminué de 94 millions d'euros en 2007, malgré la croissance des activités. Le ratio du besoin en fonds de roulement (hors impôt) sur chiffre d'affaires, s'est amélioré significativement durant l'année s'établissant à 8,9 %, contre 12,5 % à fin 2006, en raison de la contribution du fonds de roulement positif des activités d'Ingénierie/Construction et d'une meilleure gestion de la trésorerie.

3. Paiements d'investissements

Le total des investissements atteint 2,7 milliards d'euros en 2007, dont un montant record de 1,4 milliard d'euros d'investissements industriels et 1,3 milliard d'euros d'acquisitions.

PAIEMENTS D'INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS ET FINANCIERS

(En millions d'euros)



* Hors acquisition des actifs Messer.

A. ACQUISITIONS

Suite au rachat de BOC par Linde en 2006, Air Liquide a racheté les 45 % d'intérêts minoritaires de Japan Air Gases (JAG) pour 581 millions d'euros et restructuré ses participations dans les co-entreprises en Asie du Sud-Est en rachetant les parts minoritaires de celles de Singapour, de la Thaïlande, du Vietnam et de Brunei, et en vendant ses participations dans les co-entreprises de Malaisie et de Hong Kong. L'investissement net correspondant a été de 275 millions d'euros. Ceci permet au Groupe de développer librement son activité dans la région, de suivre les clients, d'investir, de mutualiser et de déplacer les ressources librement à travers la région. C'est sur cette base qu'Air Liquide pourra accroître son potentiel de développement dans la région.

Air Liquide a également racheté les activités de Linde au Royaume-Uni pour une valeur d'entreprise de 105 millions d'euros, ce qui a considérablement dynamisé sa présence dans les activités Industriel Marchand et les soins à domicile dans le pays.

En juillet, le Groupe a acquis la société d'ingénierie Lurgi, réputée entre autres pour son expertise dans les domaines de l'hydrogène, de la gazéification et des biocarburants. Lurgi va

fortement compléter la technologie de séparation des gaz de l'air d'Air Liquide et accélérer la capacité du Groupe à investir. La valeur d'entreprise était de 200 millions d'euros.

Le Groupe a également réalisé plusieurs acquisitions sur le marché des soins à domicile. Cinq entreprises totalisant 15 000 patients ont été acquises pour renforcer sa position en Allemagne et en faire le leader sur ce marché. Au Royaume-Uni, deux grandes étapes ont été franchies durant l'année, propulsant directement le Groupe au rang de numéro 2 du marché. La présence apportée par Linde UK (mentionné ci-dessus) a facilité l'acquisition d'Allied Respiratory en septembre, pour 51 millions d'euros. Un premier pas a aussi été fait en Chine, qui devrait devenir l'un des grands marchés des soins à domicile dans les deux prochaines décennies, avec l'acquisition de Celki International, basé à Hong Kong.

Enfin, en novembre, le Groupe a acheté Scott, un des leaders du marché américain des gaz spéciaux et une marque réputée dans ce secteur, afin de dynamiser la présence du Groupe sur un segment du marché américain des bouteilles en plein essor. Scott affiche un chiffre d'affaires annuel de 88 millions de dollars américains.

B. INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS

Suite à l'augmentation des décisions d'investissement de + 27 % en 2006 et de + 42 % en 2007, les paiements d'investissements industriels ont augmenté de + 20,5 %, pour passer à 1 359 millions d'euros en 2007. L'accélération a été significative au second semestre, en hausse de + 23 % par rapport à l'année précédente, avec le lancement de la construction des contrats importants signés en 2006. Les démarrages majeurs en 2007 comprennent une unité de séparation de gaz de l'air en Russie et une unité d'hydrogène en Italie. En 2008, ils incluent une unité d'hydrogène à Anvers, une importante unité de cogénération à Rotterdam, et 6 unités de séparation de l'air en Chine.

La ventilation géographique des paiements d'investissements montre une part beaucoup plus importante des marchés émergents en 2007. En Chine, les investissements ont atteint 150 millions d'euros, soit 11 % du total. La part de l'Asie-Pacifique est passée de 21 % en 2006 à 25 % en 2007.

En %	2006	2007
Europe	54 %	48 %
Amériques	23 %	23 %
Asie-Pacifique	21 %	25 %
Moyen-Orient et Afrique	2 %	4 %

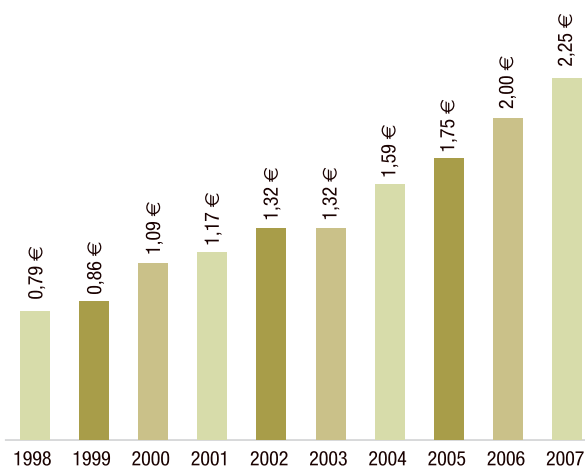
4. Dividende

Lors de l'Assemblée Générale du 7 mai 2008, le versement d'un dividende de 2,25 euros par action sera proposé aux actionnaires au titre de l'exercice 2007.

Cela correspond à un taux de distribution de 49,1 % du résultat net consolidé.

Dividende par action : **2,25 euros, + 12,5 %.**

DIVIDENDE PAR ACTION SUR 10 ANS



Les dividendes des années précédentes sont ajustés pour tenir compte des distributions d'actions gratuites et de la division par deux du nominal de l'action le 13 juin 2007.

5. Résultats de la société mère L'Air Liquide S.A.

Le résultat net de L'Air Liquide S.A. s'élève à 574 millions d'euros, contre 548 millions d'euros en 2006.

6. Programme de rachat d'actions

En 2007, conformément à la stratégie financière annoncée en juillet, Air Liquide a considérablement augmenté son programme de rachat d'actions pour optimiser son bilan. Au cours de l'exercice, la Société a racheté **5 731 059 actions***, à un prix moyen de 92,17 euros*, soit un coût total de **528 millions d'euros**. Cela représente 2,4 % du capital du Groupe, conformément à ce qui a été annoncé concernant le programme de rachat d'actions de 2 à 2,5 % du capital par an. Le coût total des rachats atteint 534 millions d'euros, en incluant les actions comprises dans le contrat de liquidité, en vigueur depuis janvier 2007.

Parallèlement, 1 636 982 nouvelles actions* ont été émises pour satisfaire la levée de *stock options* durant l'année.

* En tenant compte de la division par deux du nominal de l'action rachetée avant le 13 juin 2007.

CROISSANCE ANNUELLE MOYENNE SUR 10 ANS

Dividende par action : + 12,4 %

Taux de rentabilité pour l'actionnaire : + 12,7 %

À FIN 2007

Rendement de l'action : 2,2 %

TAUX DE RENTABILITÉ POUR L'ACTIONNAIRE D'UN PLACEMENT EN ACTIONS AIR LIQUIDE

Le **taux de rentabilité**, ou *Total Shareholder Return (TSR)*, est un taux de rendement annualisé pour un actionnaire qui achète son action en début de période et la revend en fin de période. Ce calcul prend en compte l'évolution du cours de l'action, les dividendes versés (y compris l'avoir fiscal) en considérant qu'ils sont aussitôt réinvestis en actions. Cette rentabilité s'exprime en pourcentage et correspond à l'addition du **taux de rendement de l'action (dividende/valeur de l'action)** et du **taux de plus-value (plus-value sur la période/valeur initiale de l'action)**.

7. Endettement net

Les éléments décrits ci-dessus ont fait croître de 1 213 millions d'euros l'endettement net, qui est passé à 4 660 millions d'euros au 31 décembre 2007.

8. Endettement net/Capitaux propres

Le ratio Endettement net/Capitaux propres est passé à 72 % au 31 décembre 2007, reflétant l'augmentation significative des investissements et le programme de rachat d'actions, malgré le solide flux net de la trésorerie généré par les activités opérationnelles.

9. ROCE

Le retour sur capitaux employés après impôts (ROCE, tel que défini en note (j) page 55) est de 12,3 %, en hausse par rapport à 11,9 % en 2006.

10. Effet des acquisitions

L'effet des acquisitions de 2007 sur le bilan est principalement visible dans l'augmentation des écarts d'acquisitions de 1 138 millions d'euros, incluant 472 millions d'euros pour JAG et 315 millions d'euros pour Lurgi.

POLITIQUE DE FINANCEMENT

1. Politique de financement

La politique de financement du Groupe s'appuie sur les principes suivants :

- une diversification des sources de financement et une répartition des échéances de remboursement de la dette afin de minimiser le risque de refinancement ;
- une sécurisation des émissions de papier commercial par des lignes de crédit confirmées ;
- une couverture du risque de taux permettant d'assurer une visibilité du coût de financement en ligne avec les décisions d'investissements long terme ;
- le financement des investissements dans la devise des flux de trésorerie générés, afin de bénéficier d'une couverture de change naturelle ;
- une centralisation des financements et des excédents de trésorerie, par l'intermédiaire d'Air Liquide Finance, à l'exception des régions avec lesquelles le niveau de risque est jugé trop élevé pour le Groupe ou si les conditions de marché ne le permettent pas.

Les notes 26 et 29 aux états financiers du 31 décembre 2007 présentent en détail les caractéristiques des instruments financiers utilisés par le Groupe ainsi que la structure de la dette.

1.1. DIVERSIFICATION DES SOURCES DE FINANCEMENT

Air Liquide diversifie ses sources de financement en accédant à différents marchés de dette : papier commercial, obligataire et bancaire. Air Liquide a recours au marché du papier commercial court terme en France sous la forme de billets de trésorerie dans le cadre de deux programmes dont la limite maximum est fixée à 3 milliards d'euros ainsi qu'aux États-Unis sous la forme de US Commercial Paper (USCP) dans une limite maximum de 1,5 milliard de dollars américains. Afin d'éviter un risque de liquidité lié au refinancement des échéances de papier commercial et conformément à la politique interne du Groupe, ces encours de papier commercial sont couverts par des lignes de crédit confirmées.

Air Liquide dispose également d'un programme d'*Euro Medium Term Note* (EMTN) d'une enveloppe maximale de 4 milliards d'euros permettant d'émettre des obligations long terme. Les encours d'émission liés à ce programme s'élèvent à 2,5 milliards d'euros (montant nominal) à fin 2007, dont 900 millions d'euros ont été émis en 2007 pour financer les acquisitions réalisées par le Groupe. Le Groupe se finance également sous forme de dettes bancaires (prêts et lignes de crédit) et de placements privés.

La note 26 aux états financiers décrit en détail l'endettement du Groupe, notamment la répartition de l'endettement par type d'instruments et par devise.

1.2. RÉPARTITION PAR DEVISE DE L'ENDETTEMENT NET

	2005	2006	2007
EUR	70 %	72 %	64 %
USD	21 %	20 %	16 %
JPY	5 %	5 %	15 %
Autres	4 %	3 %	5 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %

Le financement des investissements est réalisé dans la devise des flux de trésorerie générés par ces investissements, créant ainsi une couverture de change naturelle. La dette d'Air Liquide est principalement libellée en euro, en dollar américain et en yen, ce qui reflète le poids important des zones euro, yen ainsi que des États-Unis dans les flux de trésorerie du Groupe. L'augmentation de la dette en yen reflète le rachat, en décembre 2006, des 45 % de parts minoritaires détenues dans Japan Air Gases par Linde.

1.3. CENTRALISATION DES FINANCEMENTS ET DES EXCÉDENTS DE TRÉSorerIE

Afin de bénéficier d'économies d'échelle et de favoriser l'accès aux financements sur les marchés de capitaux (obligations et papier commercial), le Groupe utilise une filiale spécialisée, Air Liquide Finance. Cette filiale centralise l'activité de financement essentiellement en Europe, en Asie et en Amérique du Nord. Au 31 décembre 2007, Air Liquide Finance accordait, directement ou indirectement, 4 113 millions d'euros de prêts et recevait en

dépôt 2 902 millions d'euros d'excédents de trésorerie. Ces opérations étaient réalisées dans neuf devises (principalement : euro, dollar américain, yen et livre sterling), sur un périmètre d'environ 160 filiales.

Grâce à une symétrie des positions par devises au niveau d'Air Liquide Finance, ces opérations de financement interne ne génèrent pas de risque de change pour le Groupe. Par ailleurs, pour les zones géographiques où le niveau de risque est jugé trop élevé pour le Groupe, et si les conditions de marché le permettent, les filiales se financent de manière autonome.

Air Liquide Finance assure également la gestion du risque de taux pour le Groupe.

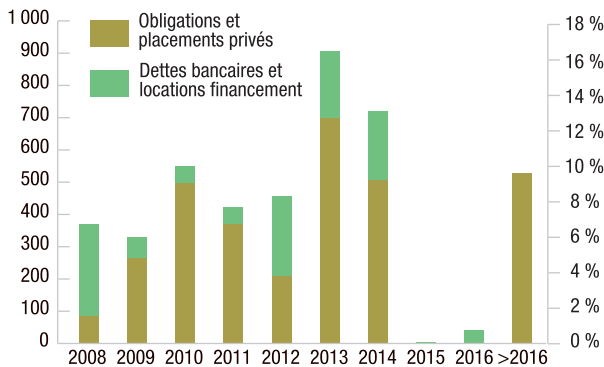
1.4. ÉCHÉANCIER ET MATURITÉ DE LA DETTE

Afin de minimiser le risque de refinancement associé aux échéances de remboursement de la dette, le Groupe diversifie ses sources de financement et en répartit les échéances

de remboursement sur plusieurs années. Ce risque de refinancement est également réduit grâce à la régularité de la capacité d'autofinancement générée par le Groupe.

Le graphique ci-dessous représente l'échéancier de la dette (à l'exception des billets de trésorerie, confirmés par des lignes de crédit). L'échelle de gauche indique le montant de chaque échéance annuelle en millions d'euros et l'échelle de droite le pourcentage que représente cette échéance par rapport à la dette brute. L'échéance annuelle la plus élevée représente environ 17 % de la dette brute, soit un risque de refinancement faible.

ÉCHÉANCIER DE LA DETTE
(en millions d'euros)



En millions d'euros

Endettement net au 31/12/2006		3 447
Autofinancement après investissement, variation BFR et autres		565
Produits de cession d'activité et d'actifs financiers		(200)
Distribution de dividendes		530
Impact de change, variation de périmètre et autres		(127)
Achats de titres propres nets d'augmentation de capital		443
Variation des options de vente des actionnaires minoritaires		2
Endettement net au 31/12/2007		4 660

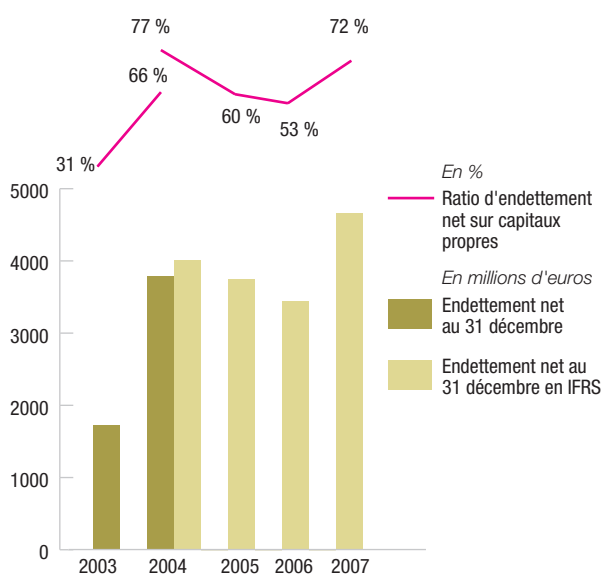
La maturité moyenne de la dette s'établit à 4,8 ans, reflétant l'étalement des échéances de la dette dans le temps.

L'échéancier détaillé de la dette est donné dans la note 26 aux états financiers.

1.5. VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET

La dette nette s'établit à 4 660 millions d'euros au 31 décembre 2007 par rapport à 3 447 millions d'euros au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 1 213 millions d'euros. Cette augmentation reflète principalement l'évolution de la stratégie du Groupe avec 1,3 milliard d'euros d'acquisitions réalisées en 2007 et sa politique de rachat d'actions soutenue. Les investissements industriels ont progressé de 20,5 % en 2007 par rapport à 2006.

Le ratio d'endettement net sur fonds propres s'établit à 72 % fin 2007 (contre 53 % à fin 2006). La variation de ce ratio en 2007 s'explique par l'augmentation de l'endettement net du Groupe associée à une légère diminution des fonds propres liée aux rachats d'actions. Le ratio équivalent calculé par la méthode américaine : endettement net/(endettement net + fonds propres) est de 42 % à fin 2007 contre 34 % à fin 2006. Le ratio de couverture des frais financiers (résultat opérationnel courant + quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence)/(coût de l'endettement financier net) atteint 10,1 en 2007 comparé à 10,9 en 2006.



Le coût moyen de l'endettement net s'établit à 4,5 % en 2007 comparé à 4,6 % en 2006. Cette légère diminution reflète la hausse des taux d'intérêt court terme en Europe en 2007 compensée par l'augmentation de la part de la dette Groupe libellée en yen.

Le coût de l'endettement net est calculé en rapportant le coût de l'endettement financier net de l'exercice (197,9 millions d'euros en 2007 hors frais financiers capitalisés) à l'encours moyen de dette nette de l'exercice. Ce dernier est calculé sur la base d'une moyenne mensuelle. Le détail est donné dans la note 26 aux états financiers.

Garanties bancaires

Dans le cadre de son activité d'Ingénierie, qui inclut Lurgi, le Groupe accorde des garanties en faveur des clients qui courent de la période d'appel d'offres jusqu'à la fin de la période de garantie. Elles peuvent intégrer une garantie de restitution d'acomptes et une garantie sur les engagements de performance. Les projets au titre desquels ces garanties sont accordées sont réexaminés régulièrement par la Direction et, lorsque des paiements liés à ces garanties deviennent probables, les provisions nécessaires sont constituées dans les états financiers consolidés.

Notation long terme

La notation long terme d'Air Liquide par l'agence Standard & Poor's est passée de « A+/stable » à « A/stable » en 2007, reflétant l'accélération du développement du Groupe. La note court terme Standard & Poor's est restée inchangée à « A- 1 ». L'agence de notation Moody's a abaissé la perspective de la note de la dette à court terme d'Air Liquide, « P- 1 », de « stable » à « négative » en 2007. Les principaux indicateurs analysés par les agences de notation sont le ratio d'endettement net sur fonds propres et le ratio de capacité d'autofinancement avant variation du besoin en fonds de roulement sur l'endettement net. Ces ratios ont changé en 2007 en raison de l'évolution de la stratégie du Groupe.

Le Groupe a pour objectif de maintenir une notation à un niveau A, en ligne avec le caractère long terme de ses relations avec ses clients, tout en bénéficiant de conditions de financement favorables.

L'endettement d'Air Liquide a augmenté en 2007, reflétant principalement la stratégie de développement interne du Groupe sur des marchés prometteurs, la politique d'acquisitions ciblées et régulières ainsi que les rachats d'actions pour 2,4 % du capital du Groupe. Avec un endettement net de 4 660 millions d'euros, le ratio d'endettement atteint 72 % à fin 2007.

Perspectives et Tendances

DÉCISIONS D'INVESTISSEMENTS ET SIGNATURES

DÉCISIONS D'INVESTISSEMENTS

(en millions d'euros)



Les décisions d'investissements sont au cœur de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et recouvrent les besoins de :

- développement des activités par croissance interne et externe ;
- progression de l'efficacité et de la qualité ;
- amélioration de la sécurité.

Les décisions d'investissements sont soumises à une discipline stricte, car elles engagent le Groupe sur le long terme. Un processus dédié impliquant la Direction Générale est en place pour garantir que les projets sélectionnés soutiendront la croissance à long terme avec un retour minimum attendu sur capitaux employés. Le taux de retour interne requis lors du processus d'approbation d'un investissement (cf. l'encart « Processus de décisions d'investissements ») varie en fonction de l'évaluation globale des risques liés à chaque projet. Il se calcule après impôt, hors inflation, avec un amortissement linéaire sur la durée du contrat, sans valeur terminale, même si Air Liquide demeure propriétaire des actifs et que les contrats sont souvent renouvelés.

Le retour sur capitaux employés après impôts (ROCE) pour un contrat à long terme Grande Industrie évolue pendant toute la durée du contrat. Il est plus faible au cours des 4 à 5 premières années, du fait d'une montée en puissance de la demande du client, par rapport à un amortissement linéaire dans le temps. Le retour sur capitaux augmente ensuite rapidement (cf. « Cycle de vie théorique d'un grand contrat de 15 ans »).

- En 2007, les **décisions d'investissements industriels et les signatures de contrats correspondantes** (hors

investissements financiers) ont atteint **2,1 milliards d'euros**, soit **+ 42 %** par rapport à 2006. Cette augmentation significative illustre l'évolution majeure du portefeuille de projets potentiels qui a plus que doublé en 2007 versus 2006, les projets ayant augmenté tant en nombre qu'en valeur.

Le Groupe a signé un niveau record de 200 projets en 2007. 26 projets affichent un montant supérieur à 10 millions d'euros, dont trois supérieurs à 75 millions d'euros.

L'Asie représente plus de 43 % des décisions d'investissements, soit 904 millions d'euros, dont 357 millions d'euros pour la Chine (deux fois plus qu'en 2006). Depuis 2004, les décisions d'investissements pour la Chine s'élèvent à 681 millions d'euros, montant bien supérieur à l'objectif de 500 millions d'euros fixé pour la période 2004-2008. Les décisions d'investissements dans les **économies émergentes** se sont accélérées, représentant **987 millions d'euros**, soit 2,3 fois plus qu'en 2006.

Les décisions d'investissements dans la **Grande Industrie** se sont élevées à **985 millions d'euros**, principalement en gaz de l'air (~75%). Six grands contrats ont déjà été annoncés : en Chine avec Shagang Steel et le Groupe Dongbei Special Steel, à Trinidad et Tobago, aux États-Unis dans le Golfe du Mexique, à Singapour avec Neste Oil, et en France avec Arcelor-Mittal. Pour l'activité **Industriel Marchand**, les décisions d'investissements ont doublé en 2007, pour atteindre **702 millions d'euros**, dont environ 42 % sur les marchés émergents. Plus de 65 % de ces nouvelles capacités liquides seront alimentées par les nouvelles unités Grande Industrie en cours d'installation.

Cette accélération des décisions et des signatures ne s'est pas faite au détriment de la rentabilité financière. Les contrats Grande Industrie sont signés pour 15 ans, avec des clauses de *take or pay* et d'augmentation automatique des prix en lien avec la croissance des coûts d'énergie et de l'inflation (*pass-through*). Des retours minimums sur les capitaux employés sont requis pour chaque projet. C'est essentiel pour préserver la rentabilité à long terme et atteindre **l'objectif moyen terme de maintien du ROCE entre 11 et 12 %**.

- **Les décisions d'investissements financiers ont représenté 938 millions d'euros en 2007**, reflétant les nombreuses acquisitions effectuées au cours de l'exercice. Le montant n'inclut pas le rachat des minoritaires de Japan Air Gases, qui a été décidé en 2006.

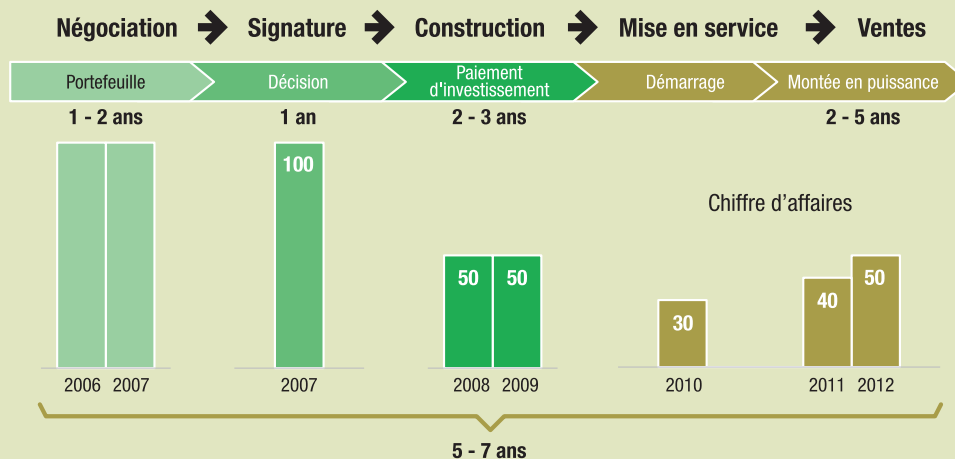
PROCESSUS DE DÉCISIONS D'INVESTISSEMENTS

Les décisions d'investissements supérieurs à 2 millions d'euros font l'objet d'un processus précis d'évaluation, piloté au niveau du Groupe par un Comité Investissements et Ressources. Depuis début 2007 et la création des Branches d'activité mondiales, ce comité est présidé par un membre de la Direction Générale, qui est également en charge de la supervision de l'activité concernée par le projet.

La décision repose sur une appréciation rigoureuse de chaque projet, selon les critères suivants :

- le lieu du contrat : l'analyse prend en compte la localisation du projet dans un bassin industriel à fort potentiel, s'il est connecté à un réseau de canalisations existant ou s'il est isolé ;
- la compétitivité du site : elle est évaluée en fonction de sa taille, du coût des matières premières et de la proximité des marchés ;
- le risque client ;
- le risque pays ;
- les clauses contractuelles ;
- le risque technologique.

CYCLE DE VIE THÉORIQUE D'UN GRAND CONTRAT DE 15 ANS



Étape A : le projet est suivi dans le portefeuille d'opportunités potentielles pendant environ 2 ans. Des discussions et des négociations se tiennent avec le client.

Étape B : décision d'investissement après signature du contrat de longue durée.

Étape C : construction par Air Liquide, de l'unité pour le/les clients (18-24 mois, parfois jusqu'à 3 ans en fonction de la taille du projet) et début des paiements sur investissements.

Étape D : démarrage de l'unité. Les ventes démarrent au niveau du *Take or Pay*, garantissant une rentabilité minimum.

Étape E : il s'agit de la phase de montée en puissance. Au cours de la durée du contrat, les ventes doivent augmenter et dépasser le niveau du *Take or Pay*.

Entre la 5^e et la 7^e année après la signature du contrat, l'unité de production étant déjà partiellement amortie, le contrat atteint une rentabilité moyenne des capitaux employés après impôts (ROCE) autour de 12 %, conforme aux objectifs du Groupe. Les années suivantes, la rentabilité des capitaux employés continue à augmenter.

PERSPECTIVES 2008 ET À MOYEN TERME

2007 est, pour Air Liquide, une année de nette progression de ses résultats, avec une croissance du chiffre d'affaires trimestre après trimestre et illustre parfaitement la capacité du Groupe à combiner accélération du rythme de croissance et solidité financière.

Cette évolution favorable repose sur des positions géographiques fortes, notamment dans les économies émergentes, sur la consolidation de la présence du Groupe sur des marchés porteurs tels que l'hydrogène ou les soins à domicile, ainsi que sur le renforcement du portefeuille technologique au profit des marchés de l'énergie et de l'environnement fortement demandeurs d'oxygène.

Air Liquide a pour ambition d'être le leader reconnu de son secteur. Le programme ALMA, lancé en février 2008, vise à accélérer le rythme de croissance à +8 % à +10 % par an en

moyenne et s'appuie sur un programme d'investissements de 10 milliards d'euros sur la période 2007-2011. Afin de maintenir un retour sur capitaux employés compris entre 11 et 12 %, le programme ALMA intègre un projet d'amélioration de la compétitivité, dont un volet de réduction de coûts de 600 millions d'euros nets d'économies sur 3 ans.

Compte tenu de cette phase de croissance, de la poursuite d'une politique de distribution élevée et du programme de rachat d'actions, le ratio d'endettement net sur capitaux propres pourrait augmenter jusqu'à 80 %.

Air Liquide démarre l'année 2008 dans un environnement bien orienté sur la plupart de ses marchés, ce qui rend le Groupe confiant dans sa capacité à atteindre en 2008, à taux de change constant, une croissance à deux chiffres du résultat net.

Données consolidées sur dix ans

	Notes	1998	1999	2000	2001
Données globales en millions d'euros					
Compte de résultat consolidé					
Chiffre d'affaires		6 087,6	6 537,7	8 099,5	8 328,3
dont Gaz et Services		5 194,2	5 694,0	7 113,6	7 256,7
Résultat opérationnel courant	(a)	847,6	935,0	1 116,0	1 177,6
Résultat opérationnel courant/chiffre d'affaires		13,9 %	14,3 %	13,8 %	14,1 %
Résultat net - part du Groupe		515,6	562,7	651,8	701,9
Tableau de flux de trésorerie					
Capacité d'autofinancement avant variation du besoin en fonds de roulement	(b)	1 156,5 ⁽ⁱ⁾	1 308,4	1 564,3	1 627,4
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		1 222,5	1 129,4	910,2	769,8
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles/chiffre d'affaires		20,1 %	17,3 %	11,2 %	9,2 %
Acquisitions d'immobilisations financières		211,6	309,0	104,8	332,4
Distributions au titre de l'exercice et payées au cours de l'exercice suivant	(c)	205,2	221,7	281,8	298,1
Bilan consolidé					
Capitaux propres du Groupe en fin d'exercice		4 346,9	4 926,8	5 285,9	5 353,3
Endettement net en fin d'exercice		1 676,8	2 432,7	2 280,3	2 583,5
Capitaux employés en fin d'exercice	(d)	6 320,5	7 704,1	7 923,7	8 259,8
Capital					
Nombre d'actions composant le capital en fin d'exercice		82 921 825	82 862 583	91 429 644	90 821 483
Nombre ajusté moyen pondéré d'actions	(e)	249 151 941	248 056 934	247 404 833	244 147 620
Données par action en euros					
Résultat net par action	(f)	2,07	2,27	2,63	2,88
Dividende versé à chaque action		2,40	2,60	3,00	3,20
Revenu global (y inclus avoir fiscal jusqu'en 2003)		3,60	3,90	4,50	4,80
Dividende ajusté par action	(g)	0,79	0,86	1,09	1,17
Ratios					
Rentabilité des capitaux propres (ROE)	(h)	12,1 %	12,1 %	12,8 %	13,2 %
Rentabilité des capitaux employés après impôts (ROCE)	(i)	10,1 %	9,6 %	10,5 %	10,7 %

Majoration du dividende :

Depuis 1995, une majoration de 10 % du dividende est attribuée aux actions nominatives inscrites depuis plus de deux ans au 31 décembre qui précède l'année de la distribution et détenues jusqu'à la date de mise en paiement du dividende.

En 2007, le dividende s'élève à 2,25 euros par action (pas d'avoir fiscal inclus) et le dividende majoré à 2,47 euros par action (pas d'avoir fiscal inclus), soit au total 551,0 millions d'euros.

(a) Résultat d'exploitation de 1998 à 2004.

(b) Autofinancement de 1998 à 2004 (avant l'ajustement des plus ou moins values de cession d'actifs).

(c) Hors précompte mobilier de 8,7 millions d'euros en 2003, 83,9 millions en 2002, 68,0 millions en 2001, 36,1 millions en 2000, 26,2 millions en 1999 et 19,2 millions en 1998, et y compris dividendes majorés de 12,5 millions en 2006, 10,4 millions en 2005, 9,1 millions d'euros en 2004, 7,8 millions en 2003, 7,8 millions en 2002, 7,5 millions en 2001, 7,5 millions en 2000, 6,3 millions en 1999 et 6,1 millions en 1998.

(d) Capitaux employés en fin d'exercice : capitaux propres du Groupe + intérêts minoritaires + endettement net.

(e) Ajusté pour tenir compte, en moyenne pondérée, de la division par deux du nominal de l'action (en 2007), des augmentations de capital par incorporation de réserves et de primes (2006, 2004, 2002, 2000 et 1998), des souscriptions en numéraire (de 1998 à 2007) et des actions propres.

2002	2003	2004	2004 IFRS	2005	2006	2007
7 900,4	8 393,6	9 376,2	9 428,4	10 434,8	10 948,7	11 801,2
6 887,0	7 388,5	8 275,2	8 275,2	9 147,7	9 628,0	9 998,5
1 161,6	1 196,0	1 276,9	1 374,6	1 517,6	1 659,2	1 794,1
14,7 %	14,2 %	13,6 %	14,6 %	14,5 %	15,2 %	15,2 %
703,2	725,6	777,5	780,1	933,4	1 002,3	1 123,1
1 514,1	1 542,2	1 694,9	1 691,7	1 804,8	1 889,3	2 054,4
632,8	746,8	875,4	901,0	975,2	1 128,2	1 359,3
8,0 %	8,9 %	9,3 %	9,6 %	9,3 %	10,3 %	11,5 %
306,9	74,9	2 858,5	2 858,5	76,2	72,3	1 308,2
330,5	327,5	391,2	391,2	432,1	497,0	551,0
5 219,3	5 079,2	5 373,6	4 916,3	5 930,5	6 285,8	6 328,3
2 022,3	1 730,2	3 790,3	4 012,5	3 739,8	3 446,6	4 660,2
7 474,4	7 269,4	9 505,4	9 245,0	9 948,5	10 013,4	11 136,6
100 818 441	99 912 917	109 180 823	109 180 823	109 538 475	121 149 189	238 844 710 ^(k)
241 372 169	239 490 616	237 976 928	237 976 928	237 557 528	240 077 134	239 223 974
2,91	3,03	3,27	3,28	3,93	4,17	4,69
3,20	3,20	3,50	3,50	3,85	4,00	2,25
4,80	4,80	3,50	3,50	3,85	4,00	2,25
1,32	1,32	1,59	1,59	1,75	2,00	2,25
13,4 %	14,1 %	14,9 %	16,3 %	17,2 %	16,4 %	17,8 %
10,8 %	11,6 %	11,3 %	11,9 %	11,7 %	11,9 %	12,3 %

(f) Calculé en fonction du nombre ajusté moyen pondéré d'actions en circulation durant l'année, sous déduction des actions propres.

(g) Ajusté pour tenir compte des opérations sur le capital.

(h) Rentabilité des capitaux propres : (résultat net - part du Groupe)/(capitaux propres moyens sur l'exercice).

(i) Rentabilité des capitaux employés après impôts : (résultat net après impôts et avant intérêts minoritaires - coût de l'endettement financier net (résultat financier avant 2004) après impôts)/(capitaux propres + intérêts minoritaires + endettement net) moyens sur l'exercice.

(j) Hors résultat sur cession de l'activité Peroxyde d'hydrogène de 38,3 millions d'euros.

(k) Division par deux du nominal de l'action de L'Air Liquide S.A. réalisée le 13 juin 2007.

Gouvernement d'entreprise

Rapport du Président du Conseil d'Administration

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2007, le Conseil d'Administration est composé de onze membres nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires dont quatre sont de nationalité étrangère (allemande, anglaise, néerlandaise). La durée des mandats est de 4 ans. Les termes des mandats sont échelonnés. Depuis mai 2006, le Conseil d'Administration a choisi de confier au Président les fonctions de Directeur Général essentiellement par souci de favoriser, dans la tradition d'Air Liquide, une relation étroite de ses dirigeants avec les actionnaires.

Dans l'établissement des principes concernant la déontologie des administrateurs, la composition, le rôle et les règles de fonctionnement du Conseil et de ses comités, pour l'essentiel fixés dans le règlement intérieur, la Société a veillé à se conformer en tout point significatif aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003 sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS – DROITS ET OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS

- Le règlement intérieur rappelle les **principales obligations** qui s'imposent aux administrateurs.

L'administrateur représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise.

Chaque administrateur s'engage à respecter les obligations mises à sa charge par les diverses dispositions légales, réglementaires, statutaires ou internes à la Société et plus particulièrement les règles internes relatives à la prévention du délit d'initiés ou les obligations de déclaration des transactions effectuées sur les titres de la Société.

Chaque administrateur s'engage à faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts avec la Société et à s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante. Chaque administrateur est tenu à une obligation de discrétion.

Chaque administrateur doit s'efforcer de participer à toutes les réunions du Conseil et des comités auxquels il appartient, et d'assister aux réunions de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Chaque administrateur doit s'informer et consacrer le temps et l'attention nécessaires à l'exercice de son mandat.

Conformément aux termes des statuts de la Société, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins 500 actions de la Société inscrites sous forme nominative.

- Par ailleurs, une **note interne sur la prévention du délit d'initié** envoyée en début d'année aux administrateurs rappelle plus spécifiquement les obligations légales et réglementaires auxquelles ils sont tenus ; elle établit en outre des restrictions d'intervention sur les titres de la Société en instituant des périodes d'abstention pendant lesquelles les membres ne doivent pas procéder à des opérations sur les titres de la Société.

Les dispositions régissant les droits et obligations des administrateurs et notamment les **obligations de déclaration des transactions** effectuées sur les titres de la Société qui leur incombent figurent dans le manuel des membres du Conseil d'Administration mis à jour une fois par an et pour la dernière fois en juin 2007.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le règlement intérieur précise que :

« Les membres sont choisis pour leurs compétences, leur intégrité, leur indépendance d'esprit et leur détermination à prendre en compte les intérêts de tous les actionnaires ».

« La composition du Conseil d'Administration devra refléter une diversité et complémentarité d'expériences, de nationalités et de cultures, y compris un nombre significatif de dirigeants d'entreprise ou anciens dirigeants d'entreprise ; le Conseil d'Administration devra rechercher des personnes possédant des compétences dans les domaines suivants : marketing, services, industrie, finance, santé, recherche et technologie ».

Le règlement intérieur fixe les principes qui, sans être érigés en règles rigides, **devront guider la composition** du Conseil, notamment en termes de nombre (en principe 10 à 12) d'équilibre entre (anciens) responsables exécutifs et membres externes, de durée des mandats (4 ans, principe d'échelonnement des renouvellements, la proportion de membres cumulant plus de 12 ans de fonctions ne devant pas excéder le tiers), d'âge (la proportion d'administrateurs de plus de 65 ans ne doit pas excéder la moitié ; en principe pas de proposition de renouvellement de mandat de membres extérieurs à l'entreprise au-delà de 67 ans) ou de proportion de membres qualifiés d'indépendants, qui visera à satisfaire aux principes recommandés dans le cadre du bon gouvernement d'entreprise. Enfin, le règlement intérieur précise que l'objectif de féminisation du Conseil d'Administration sera poursuivi.

INDÉPENDANCE DES MEMBRES

Le règlement intérieur définit les critères appliqués au sein de la Société pour apprécier le **caractère indépendant** d'un membre.

« Un membre du Conseil d'Administration est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Dans cet esprit, les critères qui pourront guider le Conseil pour qualifier un membre d'indépendant seront les suivants :

- ne pas être ou avoir été salarié ou dirigeant de la Société ;
- ne pas exercer de mandat de Président, Directeur Général, Président ou membre du Directoire d'une société dans laquelle le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général ou un Directeur Général Délégué d'Air Liquide serait administrateur ou membre du Conseil de Surveillance ;
- ne pas avoir de relations d'affaire avec le groupe Air Liquide qui représenteraient une part significative de l'activité (i) de la société dont l'administrateur est dirigeant ou (ii) d'Air Liquide ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec le Directeur Général ou un Directeur Général Délégué ».

Les critères retenus s'inspirent très largement du rapport AFEP/MEDEF précité. Le Conseil n'a toutefois pas estimé que l'exercice d'un mandat pendant plus de 12 ans fait perdre sa qualité d'indépendant au membre concerné. Il a considéré en revanche que les anciens salariés ou dirigeants de la Société ne peuvent être considérés comme indépendants même si la cessation de leurs fonctions remonte à plus de 5 ans.

Chaque année, le Conseil consacre un point de son ordre du jour à l'évaluation de l'indépendance de ses membres. Pour son analyse, le Conseil s'appuie sur un tableau récapitulatif des flux (achats et ventes) intervenus au cours de l'exercice écoulé entre les sociétés du groupe Air Liquide d'une part et les sociétés du Groupe au sein duquel un administrateur d'Air Liquide (ou candidat proposé à ces fonctions) détient également un mandat social. Ces flux sont rapportés au poids total des achats et ventes de chaque groupe pour en mesurer l'importance. Pour l'exercice 2007, ce tableau fait apparaître que les montants des ventes du groupe Air Liquide à l'un quelconque des groupes concernés ou de ses achats à l'un de ces groupes sont inférieurs à 0,4 % de la totalité des ventes ou achats du Groupe.

Après examen, le Conseil a ainsi jugé que, au 31 décembre 2007, sont indépendants les membres suivants : Béatrice Majnoni d'Intignano, Lindsay Owen-Jones, Thierry Desmarest, Cornelis van Lede, Gérard de La Martinière, Rolf Krebs, Thierry Peugeot et Paul Skinner. Il en résulte que le Conseil d'Administration comprend, au 31 décembre 2007, 8 membres indépendants sur 11. Le Conseil d'Administration a également jugé que Karen Katen dont la candidature est proposée à l'Assemblée Générale des actionnaires du 7 mai 2008 était indépendante. À l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires du 7 mai 2008 appelée à se prononcer sur le renouvellement du mandat de Rolf Krebs et les candidatures de Karen Katen et Jean-Claude Buono, le Conseil d'Administration comprendra 9 membres indépendants sur 12.

RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration **détermine les grandes orientations** de l'activité de la Société. À ce titre, il examine et approuve les **grandes orientations stratégiques** du Groupe.

Il veille à la mise en œuvre de ces orientations par la Direction Générale.

Sous réserve des pouvoirs attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

Le règlement intérieur rappelle qu'au nombre des **pouvoirs propres** attribués par la loi au Conseil d'Administration figurent

notamment le choix des dirigeants mandataires sociaux, la fixation des conditions de rémunération et d'exercice de leurs mandats, la convocation de l'Assemblée Générale, la fixation de l'ordre du jour et des projets de résolutions, l'établissement des comptes et du Rapport annuel de Gestion, l'établissement de ses règles de fonctionnement, (création de comités, répartition des jetons de présence etc...). Le Conseil exerce également les **pouvoirs qui lui sont délégués par l'Assemblée Générale des actionnaires** notamment en matière d'attribution de *stock options* ou attribution conditionnelle d'actions aux salariés, émissions de valeurs mobilières, programme de rachat d'actions ou épargne salariale.

RELATIONS AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le règlement intérieur fixe les règles de **limitation des pouvoirs de la Direction Générale**, en définissant les seuils à partir desquels l'autorisation préalable du Conseil d'Administration pour certaines décisions importantes, conformément à l'article 13 des statuts, est requise :

- cautions, avals et garanties pour un montant unitaire supérieur à 80 millions d'euros ou pour un montant annuel cumulé supérieur à 250 millions d'euros ;
- opérations externes de cessions ou d'apports (à des sociétés non contrôlées) de participations ou de branches d'activité, certaines opérations de fusion, scission ou apport partiel d'actif, dès lors que l'opération est conclue pour un montant unitaire supérieur à 150 millions d'euros ou pour un montant annuel cumulé, pour chaque catégorie, supérieur à 300 millions d'euros ; opérations externes de cessions ou apports de biens immobiliers pour un montant unitaire supérieur à 80 millions d'euros ou annuel cumulé supérieur à 150 millions d'euros ;

- constitution de sûretés pour un montant unitaire supérieur à 80 millions d'euros ou pour un montant annuel cumulé supérieur à 150 millions d'euros ;
- engagements d'investissements, opérations externes d'acquisitions, souscription à des augmentations de capital, pour un montant unitaire supérieur à 250 millions d'euros ou annuel cumulé supérieur à 400 millions d'euros ;
- opération de financement d'un montant susceptible de modifier substantiellement la structure financière du Groupe ;
- opérations susceptibles de modifier substantiellement les orientations stratégiques du Groupe.

Par ailleurs, toute remise en cause fondamentale du système d'information entraînant un développement de plus de 250 millions d'euros doit faire l'objet d'une information préalable du Conseil.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Information des administrateurs : le règlement intérieur définit les modalités d'information des administrateurs. Il précise notamment que les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi d'un dossier préparatoire couvrant l'essentiel des points à l'ordre du jour. Le Président-Directeur Général, assisté le cas échéant des Directeurs Généraux Délégués, présente au

Conseil d'Administration un rapport trimestriel sur la gestion de l'entreprise, les projets de comptes annuels et intermédiaires ainsi que les différents sujets nécessitant autorisation ou avis du Conseil.

Tenue des réunions : le règlement intérieur définit la périodicité, les règles de convocation et de participation par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Création des comités : le règlement intérieur définit la mission et les règles de fonctionnement des trois comités créés (voir ci-après).

Actions de formation : le règlement intérieur rappelle que sont proposées aux administrateurs, des actions de formation relatives aux métiers de l'entreprise, notamment au travers de visites de sites ou de rencontres avec des cadres dirigeants. Sont plus particulièrement proposées aux membres du Comité d'audit et des comptes, des informations sur les particularités comptables, financières et opérationnelles du Groupe.

ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le règlement intérieur prévoit que :

« Le Conseil veillera à procéder périodiquement à une évaluation de sa composition, de son organisation et de son fonctionnement ainsi qu'à ceux de ses comités. Un point sera fait par le Conseil sur ce sujet une fois par an et une évaluation formalisée sous l'autorité du Président du Conseil d'Administration réalisée tous les trois ans ».

Dans la continuité des évaluations formelles, réalisées en 2002, 2004 et 2005, une évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses comités a été réalisée en 2007. Un questionnaire individuel d'appréciation comportant une section propre à chaque comité, permettant aux membres des comités de se prononcer spécifiquement sur le fonctionnement de ces derniers a été remis à chaque membre.

La synthèse des réponses présentée au Conseil de juin 2007 a fait apparaître une appréciation globalement très positive du fonctionnement du Conseil, la liberté d'expression au sein du Conseil étant particulièrement soulignée.

Au nombre des souhaits exprimés lors de cette évaluation figurait celui d'accroître la féminisation et le profil international tourné vers l'Amérique du Conseil. Les propositions de nominations à l'Assemblée Générale 2008 devraient répondre à cette attente. Par ailleurs, il a également été demandé que les thèmes relatifs au développement de la stratégie du Groupe prenant en compte les principaux acteurs de l'industrie soient développés plus largement, ce qui a été fait dans le cadre des réunions de juin, août et novembre. L'information des membres entre les réunions a également été renforcée à la suite de cette évaluation par l'envoi, sur une base mensuelle, d'une brochure contenant les communiqués, les articles de presse et synthèse d'analystes les plus significatifs sur le Groupe et son environnement.

TRAVAUX DU CONSEIL EN 2007

En 2007, le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois avec un taux de présence, effective ou par téléphone, de 94,5 % de ses membres.

L'activité du Conseil s'est développée autour des points suivants :

Suivi de la gestion courante du Groupe, assurée notamment par :

- l'examen des **rapports trimestriels d'activité** présentés par la Direction Générale, des **comptes** annuels et semestriels en présence des Commissaires aux comptes permettant de déterminer la **politique de distribution** ;
- l'examen des **comptes rendus** des réunions des **comités** ;
- les **décisions** concernant notamment les investissements requis pour le développement du Groupe, l'autorisation de projets spécifiques, l'évolution correspondante des capacités de financement, l'augmentation du programme de rachat d'actions, l'annulation d'actions, la mise en œuvre de la division du nominal de l'action, le programme de *stock options* ou l'étude du premier projet d'attribution conditionnelle d'actions aux salariés qui pourrait être adopté en 2008 ;
- l'examen, à chaque séance, du **compte rendu** fait sur les **acquisitions, cessions et grands dossiers en cours** ;
- l'examen des **documents sociaux** : réponse aux vœux émis par le Comité central d'entreprise, examen du Bilan social et des documents de gestion prévisionnelle ;
- la préparation de l'**Assemblée Générale Annuelle** (ordre du jour, projets de résolution, rapport annuel de gestion, réponses aux questions écrites des actionnaires).

Suivi des grandes orientations du Groupe sur des points significatifs

Dans le cadre des présentations faites par la Direction Générale ainsi que par certains cadres dirigeants, le Conseil d'Administration s'est plus particulièrement penché sur la **consolidation de l'industrie** (février), **l'acquisition Lurgi** (février), la **stratégie industrielle** d'Air Liquide dans son environnement concurrentiel (juin), la **stratégie d'investissements** (août), la **politique actionnariale** (août et novembre) et la **politique financière** (novembre).

Fonctionnement des organes sociaux

Concernant la Direction Générale :

NOMINATION

- Le Conseil d'Administration a procédé en mai 2007 au renouvellement des mandats de Jean-Claude Buono et Klaus Schmieder en qualité de Directeurs Généraux Délégués. Prenant en compte le départ en retraite de Jean-Claude Buono en fin d'exercice, le Conseil d'Administration a décidé en novembre de nommer, sur proposition du Président-Directeur Général, Pierre Dufour en qualité de Directeur Général Délégué.

RÉMUNÉRATION

- Le Conseil a déterminé la politique de rémunération applicable aux membres de la Direction Générale. Celle-ci comporte :
 - un élément court terme systématiquement comparé aux pratiques d'autres sociétés équivalentes, et composé d'une part fixe et d'une part variable. La part fixe est liée au niveau de responsabilité et à l'expérience dans la fonction de direction et la part variable pouvait en 2007 atteindre au maximum pour le Président-Directeur Général 140 % et pour chacun des Directeurs Généraux Délégués 120 % de la partie fixe. Cette partie variable comporte trois éléments : deux éléments chiffrés qui, pour l'exercice 2007, représentent une part majoritaire de la rémunération variable dont l'un est assis sur la progression du bénéfice net par action et l'autre sur la rentabilité, après impôts, des capitaux utilisés et le troisième élément reposant sur des objectifs qualitatifs individuels prenant en compte en 2007 des éléments tels que le renforcement du positionnement du Groupe dans les économies émergentes, la mise en place des Branches d'activité mondiales ou le lancement d'actions envers de nouvelles générations d'actionnaires ; début 2008, le Conseil a procédé à l'évaluation de la performance des membres de la Direction Générale. Les résultats obtenus en 2007 ont été largement supérieurs à l'objectif sur le critère du Bénéfice net par action et sur le critère du ROCE. Après évaluation de la performance de chaque dirigeant jugée bonne par rapport à ses objectifs personnels, les rémunérations variables au titre de 2007 ont été fixées pour Benoît Potier à 140 % de sa rémunération fixe, à 120 % pour Jean-Claude Buono et

à 120 % pour Klaus Schmieder. Le Conseil a également fixé les rémunérations fixes et les principes applicables aux parts variables de Benoît Potier, Klaus Schmieder et Pierre Dufour pour 2008,

- un élément d'incitation à long terme constitué par l'attribution d'options de souscription d'actions. L'attribution des options est examinée au regard de la totalité de la rémunération annuelle du dirigeant mandataire social en prenant en compte plusieurs études de marché extérieures et en veillant au respect de l'intérêt des actionnaires. Examinée par le Comité des rémunérations, l'attribution est décidée en même temps que le plan d'attribution aux collaborateurs du Groupe par le Conseil d'Administration ; elle s'effectue dans le cadre de plans annuels, arrêtés à des périodes préétablies (en principe en mai), sous forme d'options de souscription consenties sans décote,
- d'autres conditions attachées à l'exercice des mandats des dirigeants. Benoît Potier et Klaus Schmieder bénéficient des régimes de retraite applicables aux cadres supérieurs et dirigeants et d'indemnités de cessation de fonctions. Benoît Potier bénéficie également du régime de prévoyance applicable aux cadres supérieurs, d'une indemnité compensatrice de perte de retraite et de l'assurance chômage des chefs et dirigeants d'entreprise. L'ensemble des conventions conclues en 2006 ont été approuvées par l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 mai 2007 dans le cadre de la procédure des conventions réglementées. Lors de la nomination de Pierre Dufour comme Directeur Général Délégué, le Conseil a également autorisé dans le cadre de ladite procédure la signature d'un avenant au contrat de travail de Pierre Dufour permettant notamment d'organiser les modalités de la poursuite de la collaboration avec Pierre Dufour en cas de cessation du mandat social. Des conditions de retraite et prévoyance identiques à celles applicables à Benoît Potier et des indemnités de cessation de fonction ont été également décidées en faveur de Pierre Dufour. Les engagements long terme et les engagements liés à la cessation de fonctions ainsi que la procédure des conventions et engagements réglementés qui leur est applicable y compris pour les seconds dans le cadre des dispositions de la loi du 21 août 2007 sont détaillés en page 76 du présent document ainsi que dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes figurant en page 228.

L'ensemble des différents éléments de rémunération proposé par le Comité des rémunérations et décidé par le Conseil d'Administration prend en compte plusieurs études extérieures, l'intérêt des actionnaires dans l'attente de performance régulière et la motivation des dirigeants concernés.

OBLIGATION DE DÉTENTION D' ACTIONS

Conformément à l'article L 225-185 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a décidé que, pour chaque plan, à compter du plan du 9 mai 2007, et dès la date d'exercice des options attribuées, les dirigeants mandataires sociaux devront

conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions, une quantité définie minimale d'actions issues de chaque levée d'options au titre de chacun des plans.

Cette quantité sera calculée à la date de la levée d'options sur la base du cours de Bourse desdites actions à cette date (premier cours coté) et devra représenter un montant minimum égal à 50 % de la plus-value d'acquisition nette de charges sociales et d'impôt (calculé au taux d'impôt maximum théorique) de chaque levée.

Toutefois ce pourcentage pourra être ajusté à la baisse, sans être inférieur à 10 % dès lors que la quantité d'actions issues de levées d'options détenues par le mandataire social, tous plans confondus à compter du 9 mai 2007 et calculée sur la base du cours de Bourse (premier cours coté) représenterait à la date de chaque levée un montant minimum au moins égal à 50 % de la somme des plus-values d'acquisition nettes de charges sociales et d'impôt (calculé au taux d'impôt maximum théorique) de tous les plans à compter du 9 mai 2007 (en ce compris la levée d'options concernée).

Cette règle sera réexaminée par le Conseil de façon régulière à l'occasion de chaque plan d'attribution.

Par ailleurs, en février 2008, le Conseil a décidé d'imposer aux dirigeants mandataires sociaux une obligation de détention d'un nombre d'actions équivalent à deux fois sa rémunération annuelle brute fixe pour le Président-Directeur Général et une fois leur rémunération annuelle brute fixe pour chacun des Directeurs Généraux Délégués. Ce nombre d'actions inclut la quantité d'actions issues de levées d'options que les dirigeants mandataires sociaux doivent conserver conformément aux décisions du Conseil d'Administration prises dans le cadre de l'article L 225-185 du Code de commerce, sans toutefois constituer une limite à l'application de ces dernières. Les dirigeants mandataires sociaux ont un délai de 4 ans pour se mettre en conformité.

Concernant le Conseil d'Administration lui-même :

COMPOSITION

- Le Conseil a proposé de renouveler les mandats de Gérard de La Martinière et Cornelis van Lede, qui arrivaient à échéance, à l'Assemblée Générale de mai 2007. Il a décidé la reconduction du mandat de Gérard de La Martinière comme Président du Comité d'audit et des comptes et celui de Cornelis van Lede comme membre du Comité des nominations et du Comité des rémunérations à compter de cette date.

Par ailleurs, en novembre 2007, le Conseil a proposé de renouveler le mandat de Rolf Krebs qui arrive à échéance à l'Assemblée Générale du 7 mai 2008. Prenant acte de la décision de Édouard de Royere de ne pas se représenter, le Conseil a également proposé la nomination à l'Assemblée Générale du 7 mai 2008 de deux nouveaux administrateurs : Karen Katen et Jean-Claude Buono. Le Conseil a décidé qu'à cette date Paul Skinner serait nommé membre du Comité d'audit et des comptes en remplacement de Édouard de Royere tandis que le mandat de Rolf Krebs au sein de ce comité serait reconduit.

RÉMUNÉRATION

- Le Conseil a revu la répartition entre ses membres des jetons de présence autorisés par l'Assemblée Générale dans le cadre de la formule adoptée en 2006. Celle-ci comporte une composante fixe, une rémunération variable basée sur des montants forfaitaires par réunion et une compensation spécifique pour les membres non-résidents (voir détail page 73). Par ailleurs, le Conseil d'Administration a proposé que le montant global des jetons de présence soit porté par l'Assemblée Générale des actionnaires de 2008 de 550 000 euros à 650 000 euros par exercice, compte tenu de l'augmentation potentielle du nombre de ses membres.

ÉVALUATION

- Le Conseil a adopté les propositions résultant du processus d'évaluation de son fonctionnement effectué en 2007.
- Le Conseil a procédé à l'évaluation de l'indépendance de chacun de ses membres.

Chaque séance donne lieu à l'établissement d'un dossier préparatoire couvrant l'essentiel des points à l'ordre du jour et remis plusieurs jours avant la réunion. En cours de séance, une présentation détaillée des points à l'ordre du jour est réalisée par les membres de la Direction Générale. Sur les dossiers spécifiques, des membres du Comité exécutif ou cadres dirigeants sont régulièrement amenés à intervenir. Les Commissaires aux comptes sont également entendus lors des séances d'examen des comptes. Les présentations font l'objet de questions et sont suivies de débats avant mise au vote des résolutions. Un compte rendu écrit détaillé est ensuite remis aux membres pour examen et commentaires avant approbation du Conseil d'Administration lors de la réunion suivante.

LES COMITÉS

Le Conseil d'Administration a créé 3 comités :

Le Comité d'audit et des comptes

Le Comité d'audit et des comptes est composé au 31 décembre 2007 de quatre membres : Gérard de La Martinière, Président du Comité, Édouard de Royere, Béatrice Majnoni d'Intignano et Rolf Krebs. Le Comité comprend trois membres indépendants sur quatre. Son Président est indépendant.

Paul Skinner a été proposé pour remplacer Édouard de Royere au sein du Comité d'audit et des comptes à compter de mai 2008 tandis que le mandat de Rolf Krebs sera reconduit à cette date. **À compter de mai 2008, le Comité d'audit et des comptes sera donc entièrement composé de membres indépendants.**

Les membres du Comité allient leurs compétences dans le domaine de la direction de l'entreprise, le domaine économique et financier. Ancien Inspecteur général des Finances, ancien Secrétaire général de la COB et ancien membre du Directoire et Directeur Général Finance, Contrôle et Stratégie du groupe Axa, Gérard de La Martinière apporte au Comité sa très grande expérience financière et connaissance de la réglementation des marchés boursiers.

COMPOSITION ET MISSIONS DÉFINIES PAR LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le comité doit être composé de trois à cinq membres du Conseil d'Administration dont au moins les deux-tiers sont indépendants.

Mission

« Le comité a pour objet de préparer les délibérations du Conseil d'Administration en examinant les points suivants et en lui rendant compte de son examen :

En se faisant rendre compte :

conjointement et séparément, afin de recouper des points de vue différents par :

- les Directions Finance et Administration et Juridique ;
- la Direction du Contrôle Général Interne ;
- les auditeurs externes.

Concernant les points suivants :

- organisation et procédures existantes dans le Groupe ;
- leur fonctionnement effectif ;
- la façon dont les états financiers et les comptes sont établis.

À l'effet d'établir :

par recoupement des points de vue recueillis, en utilisant leur « *business judgment* », à partir de leur expérience professionnelle, un **jugement raisonnable** concernant :

1. **comptes et méthodes comptables utilisés (leur conformité par rapport aux standards de référence, reflet sincère et complet de la situation du Groupe, transparence, lisibilité, cohérence dans le temps) ;**
2. **existence et fonctionnement d'organisations et de procédures de contrôles adaptés au Groupe permettant l'identification et la gestion raisonnable des risques encourus et d'en rendre compte ;**
3. **l'organisation de la fonction d'audit interne, les plans d'interventions et d'actions dans le domaine de l'audit interne, les conclusions de ces interventions et actions et les recommandations et suites qui leur sont données ;**
4. **le choix et le renouvellement des auditeurs externes, examen de la procédure d'appel d'offres, avis sur le choix des auditeurs et la rotation des associés, examen des honoraires proposés, informations sur la totalité des honoraires perçus avec indication des honoraires perçus pour des missions hors du contrôle légal.**

Le comité :

1. **recueille les commentaires de la Direction Générale sur ces différents points. Il entend le Directeur Général ou les Directeurs Généraux Délégués à la demande du Comité ou à la demande des intéressés ;**
2. **rend compte au Conseil d'Administration de ses travaux en lui faisant part de problèmes éventuellement rencontrés, des observations faites à la Direction Générale et des progrès accomplis par rapport à ces observations. »**

Le Comité se réunit en principe trois fois par an, en tout état de cause avant les réunions du Conseil au cours desquelles les comptes annuels ou semestriels sont examinés.

Un premier compte rendu oral est fait au Conseil par le Président du Comité. Un compte rendu écrit de la séance, approuvé par les membres du Comité est transmis aux administrateurs. Le Comité peut demander à convoquer des collaborateurs du Groupe. Il peut rencontrer directement les Commissaires aux comptes ou les membres du Contrôle général interne. Il peut se faire assister d'experts extérieurs.

TRAVAUX DU COMITÉ EN 2007

Le Comité d'audit et des comptes s'est réuni quatre fois avec un taux de présence effective de ses membres de 94 %.

- Le comité a **examiné les comptes** consolidés et sociaux annuels et semestriels et a pris connaissance de la situation financière, situation de la trésorerie ainsi que des engagements de la Société. Il a plus particulièrement revu, lors de la présentation faite par le Directeur Financier, les provisions, les postes « Autres produits et charges opérationnels », le *cash-flow*, l'imposition, l'exposition aux risques et les postes hors bilan.

- En outre le comité a entendu les **présentations des Commissaires aux comptes** soulignant les points essentiels des résultats et des options comptables retenues et pris note de leurs conclusions.
- Il a été également rendu compte au comité, de façon régulière, des principales missions menées par le **Contrôle Général**, du suivi des actions correctrices entreprises, des grandes orientations du Contrôle Général pour l'exercice suivant. Il a pris connaissance du projet du rapport du Président sur les procédures de contrôle interne devant figurer dans le Document de Référence.
- Le Comité examine en début d'année le montant des honoraires versés aux Commissaires aux comptes au titre de l'exercice précédent.
- Par ailleurs, des **présentations spécifiques** ont été faites au Comité sur les points suivants : la gestion des risques (juin), le déploiement du système d'information commun aux entités du Groupe en Europe et sa mise en œuvre dans le domaine de la Santé (juin), les principes comptables et la politique de la Société en matière d'instruments financiers dérivés (août), le processus de clôture des comptes dans le cadre d'un calendrier resserré (février et novembre), l'organisation des systèmes informatiques et la protection de l'information dans le Groupe (novembre), les principaux litiges (novembre), le respect des règles de concurrence (novembre), l'application du cadre de référence de l'AMF en matière de procédures de contrôle interne (novembre).
- Chaque réunion donne lieu à l'établissement d'un dossier préparatoire envoyé plusieurs jours avant la réunion et est précédée d'une réunion préparatoire à laquelle participent le Président du Comité assisté du secrétaire du Comité, un membre de la Direction Générale, le Directeur Financier, le Directeur du Contrôle Général et les cadres du Groupe qui seront amenés à intervenir en réunion. En séance, chaque présentation effectuée en présence d'un membre de la Direction Générale par le Directeur Financier, le contrôle général, le cadre dirigeant spécialiste de la question traitée ou les Commissaires aux comptes lors des séances relatives à l'examen des comptes donne lieu à un débat. Un compte rendu oral puis écrit de chaque réunion est établi pour le Conseil d'Administration.
- Le Président du Comité s'entretient seul régulièrement avec le Directeur du Contrôle Général et les Commissaires aux comptes hors la présence de tout membre de la Direction Générale. Il est destinataire des synthèses des rapports d'audit interne. Par ailleurs les membres du Comité s'entretiennent seuls hors la présence des représentants de l'entreprise avec les Commissaires aux comptes à la suite des réunions de présentation des comptes.

Les missions relatives aux nominations d'une part et aux rémunérations d'autre part sont confiées à deux comités distincts.

Le Comité des nominations

Le Comité des nominations est composé au 31 décembre 2007 de quatre membres : Lindsay Owen-Jones, Président du comité, Alain Joly, Thierry Desmarest et Cornelis van Lede. Le comité comprend trois membres indépendants sur quatre. Le Président est indépendant.

COMPOSITION ET MISSIONS DÉFINIES PAR LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Comité des nominations doit être composé de trois à quatre membres du Conseil d'Administration, majoritairement indépendants. Le Président-Directeur Général assiste aux réunions du Comité et est étroitement associé à ses réflexions. Toutefois, il n'assiste pas aux délibérations du Comité relatives à son cas personnel. Le Comité se réunit en principe deux fois par an. Les conclusions des réunions sont présentées par le Président du Comité pour débat et décision au Conseil d'Administration lors de la réunion suivante de ce dernier.

Mission

Aux termes du règlement intérieur, le Comité des nominations a pour mission :

1. Concernant le Conseil d'Administration :

- de faire au Conseil d'Administration les propositions de renouvellement ou de nomination d'administrateurs. Ce Comité effectue la recherche de nouveaux membres à partir de son évaluation des besoins et de l'évolution exprimée par le Conseil d'Administration ;
- de faire au Conseil d'Administration les propositions de création et composition des comités du Conseil ;
- d'évaluer périodiquement la structure, la taille et la composition du Conseil d'Administration et lui soumettre des recommandations concernant toute modification éventuelle ;
- le Comité revoit périodiquement les critères retenus par le Conseil pour qualifier un administrateur indépendant ; une fois par an, il examine au cas par cas la situation de chaque administrateur ou candidat aux fonctions d'administrateur au regard des critères retenus et formule ses propositions au Conseil d'Administration.

2. Concernant le Président-Directeur Général ou le Directeur Général, suivant le cas :

- d'examiner, en tant que de besoin et, notamment à l'échéance du mandat concerné, la reconduction du mandat du Président-Directeur Général, ou du mandat du Président et du Directeur Général. Il examine également, si nécessaire, l'opportunité de maintenir la réunion (ou la dissociation) de ces fonctions ;
- d'examiner l'évolution de ces fonctions et de prévoir, le cas échéant, les solutions de renouvellement ;
- d'examiner périodiquement l'évolution des Directeurs Généraux Délégués, d'entendre le Président-Directeur Général (ou le Directeur Général) sur les besoins et sur les propositions de remplacement éventuelles ;
- de façon plus générale, de se faire tenir informé par le Président-Directeur Général (ou le Directeur Général) de l'évolution prévisionnelle des ressources de direction (Comité exécutif notamment).

Il peut, en tant que de besoin, demander l'aide d'experts extérieurs, la Société devant alors lui accorder les moyens financiers correspondants.

TRAVAUX DU COMITÉ EN 2007

Le Comité des nominations s'est réuni quatre fois en 2007 avec un taux de présence, effective ou par téléphone, de 100 % de ses membres.

Le Comité a examiné la composition de la **Direction Générale** dans la perspective du départ à la retraite de Jean-Claude Bueno en fin d'exercice et recommandé, sur proposition du Président-Directeur Général, la nomination de Pierre Dufour en qualité de Directeur Général Délégué. Il a revu la répartition des responsabilités entre les membres de la Direction Générale. Parmi les travaux menés en 2007, le comité s'est également fait rendre compte, au cours d'une réunion spécifique, de l'évolution de l'organisation du Groupe renforcée autour de ses métiers à l'occasion de la création des Branches d'activité mondiales. Le comité a également examiné les solutions de remplacement de membres de la Direction Générale en situation d'urgence. Le comité a pris note des évolutions intervenues au sein du **Comité exécutif** (composition, responsabilités). Il a été informé de l'évolution prévisionnelle des ressources de direction.

Le Comité a examiné la **composition du Conseil** notamment au regard des souhaits exprimés par les administrateurs lors du processus d'évaluation et des mandats arrivant à échéance. Il a procédé aux recherches de nouvelles candidatures. Il a recommandé au Conseil la nomination de Karen Katen et Jean-Claude Bueno comme administrateurs et le renouvellement du mandat de Rolf Krebs.

Le Comité a également revu la composition du Comité d'audit et des comptes après le départ de Édouard de Royere en mai 2008 et formulé ses recommandations.

Le Comité a participé au processus d'évaluation du fonctionnement du Conseil (mise au point du questionnaire ; revue de la synthèse des réponses et des recommandations).

Enfin, le Comité a également étudié la situation personnelle de chaque membre du Conseil au regard des critères d'indépendance définis dans le règlement intérieur et formulé les propositions correspondantes au Conseil.

Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations est composé, au 31 décembre 2007, de quatre membres : Lindsay Owen-Jones, Président du comité, Alain Joly, Thierry Desmarest, Cornelis van Lede. Le comité comprend trois membres indépendants sur quatre. Le Président est indépendant.

COMPOSITION ET MISSIONS DÉFINIES PAR LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Comité des rémunérations doit être composé de trois à quatre membres du Conseil d'Administration majoritairement indépendants. Le Président-Directeur Général n'assiste pas aux délibérations du Comité relatives à son cas personnel. Le Comité se réunit en principe deux fois par an. Les conclusions des réunions sont présentées par le Président du Comité pour débat et décision au Conseil lors de la réunion suivante de ce dernier.

Mission

Aux termes du règlement intérieur, le Comité des rémunérations a pour mission :

- « d'examiner la performance et l'ensemble des éléments composant la rémunération y compris *stock options*, ou autres moyens de rémunération différée, retraite et de façon générale conditions d'emploi du Président-Directeur Général ou du Président et du Directeur Général ainsi que des Directeurs Généraux Délégués et de faire les recommandations correspondantes au Conseil d'Administration ;
 - de proposer, le cas échéant, les rémunérations du ou des Vice-Présidents ;
 - d'examiner la politique de rémunération et de retraite appliquée aux cadres dirigeants (Comité exécutif) ;
 - d'examiner les propositions de la Direction Générale concernant les attributions de *stock options* et autres systèmes d'intéressement liés au cours de l'action aux autres collaborateurs du Groupe et de proposer au Conseil d'Administration leur attribution ;
 - d'examiner et de proposer au Conseil d'Administration la répartition entre les administrateurs des jetons de présence.
- Il peut, en cas de besoin, demander l'aide d'experts extérieurs, la Société devant alors lui accorder les moyens financiers correspondants. »

TRAVAUX DU COMITÉ EN 2007

Le Comité des rémunérations s'est réuni trois fois en 2007 avec un taux de présence, effective ou par téléphone, de 100 % de ses membres.

Le Comité a formulé des propositions en vue de la fixation par le Conseil de la part variable des membres de la Direction Générale relative à l'exercice achevé en fonction de l'évolution des résultats et de l'appréciation de la performance individuelle. Il a formulé des recommandations concernant la rémunération fixe et les formules encadrant la rémunération variable des membres de la Direction Générale applicables au nouvel exercice (voir détails sur tous ces points en page 72). Le Comité a examiné le projet de texte relatif à la rémunération des mandataires sociaux préalablement à son insertion dans le Document de Référence.

Le Comité a formulé des recommandations concernant la rémunération du nouveau Directeur Général Délégué.

Le Comité a examiné les éléments de la politique d'incitation à moyen-long terme. Il a recommandé notamment la périodicité des plans, l'approbation du plan de *stock options* 2007, la liste des bénéficiaires et a initié les premières réflexions pour un plan d'attribution conditionnelle d'actions aux salariés.

Le Comité a revu les régimes de retraite, prévoyance, indemnités de départ applicables à ses dirigeants mandataires sociaux au regard des pratiques de place et des nouvelles dispositions introduites par la loi du 21 août 2007 et formulé ses recommandations au Conseil.

Le Comité a examiné les règles de détention d'actions concernant les mandataires sociaux :

- le Comité a proposé au Conseil la formule de détention d'actions issues de levées d'option applicable aux

trois dirigeants mandataires sociaux conformément aux dispositions de la loi du 30 décembre 2006 et recommandé au Conseil l'adoption d'une règle complémentaire de détention d'actions applicable aux 3 dirigeants précités. Son extension à terme aux membres du Comité exécutif selon des termes à convenir est à l'étude ;

- le Comité a procédé à une évaluation de la règle de détention de titres (500 actions) applicable aux administrateurs au regard du montant moyen annuel par membre versé au titre des jetons de présence. Il a proposé de conclure qu'une immobilisation de titres représentant une valeur égale à environ un an de la moyenne des jetons de présence attribués était raisonnable et conforme à la pratique de place.

Le Comité a formulé des recommandations concernant le niveau des jetons de présence à attribuer en 2007 et l'augmentation du montant global autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires au regard notamment des pratiques de place.

Sur l'ensemble de ces points, le comité s'est efforcé de prendre en compte les « Recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées » (janvier 2007) formulées par l'AFEP et le MEDEF.

Procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Le Président-Directeur Général a mandaté le Directeur du Contrôle Général pour rassembler les éléments constitutifs du présent rapport.

Ce rapport s'appuie sur le « cadre de référence sur le dispositif de contrôle interne, complété du guide d'application », établi sous l'égide de l'AMF :

- une analyse a été conduite par 18 entités significatives du Groupe pour apprécier le niveau d'adéquation de leur dispositif de contrôle interne sur les points les plus significatifs du cadre de référence, complété du guide d'application ;
- la synthèse de ces analyses qui a été revue par les quatre fonctions de contrôle clés du Groupe⁽¹⁾ et présentée à la Direction Générale, fera l'objet d'un suivi pour les actions d'améliorations retenues.

Le présent rapport a été soumis à la Direction Générale qui le juge conforme aux dispositifs existant dans le Groupe.

Il a été également communiqué aux Commissaires aux comptes ainsi qu'au Comité d'audit et des comptes et au Conseil d'Administration.

OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

La Société a formalisé en 2006 les « Principes d'Action » qui constituent le socle du dispositif de contrôle interne du Groupe.

Ces « Principes d'Action » réaffirment pour chaque grand domaine (actionnaires, clients, collaborateurs...) les valeurs du Groupe, ils répertorient également les principales politiques du Groupe et précisent les indicateurs clés qui permettent de mesurer leur bonne appropriation dans les différentes organisations.

Les politiques du Groupe se déclinent sous la forme de normes, de chartes, ou de règles et peuvent également inclure des manières de procéder. Elles forment ainsi un ensemble de procédures de contrôle interne, qui doivent être mises en œuvre par chaque entité intégrée dans les comptes consolidés du Groupe, en fonction des spécificités locales.

Le dispositif de contrôle interne du Groupe vise à s'assurer :

- que ses activités et les comportements de ses membres :
 - se conforment aux lois et règlements, aux normes internes et bonnes pratiques applicables, s'inscrivent dans le cadre des objectifs définis par la Société notamment en matière de politique de prévention et de gestion des risques,
 - concourent à la préservation des actifs du Groupe ;
- que les éléments d'informations financières et comptables communiqués tant en interne qu'en externe reflètent avec sincérité la situation et l'activité du Groupe et sont conformes aux normes comptables en vigueur.

D'une façon générale, le dispositif de contrôle interne du Groupe doit contribuer à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Comme tout système d'« assurance », il ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs du Groupe sont atteints.

Le Groupe a poursuivi en 2007 les efforts engagés visant à améliorer la qualité du contrôle interne avec notamment :

- le renforcement, suite à l'acquisition de la Société Lurgi en juillet 2007 du pilotage des engagements et risques sur les projets d'Ingénierie avec la mise en place d'un nouveau Comité « *Engineering Risk Committee* ». Ce Comité présidé par un membre du Comité exécutif a la responsabilité d'évaluer et d'encadrer les engagements sur les projets les plus significatifs ;
- l'intensification des actions visant à élargir le déploiement par les entités de Codes de conduite rappelant les principales règles et valeurs éthiques du Groupe ;
- la poursuite du déploiement d'un système d'information intégré (ERP) dans les plus grands pays européens, visant à renforcer l'intégration des activités et l'homogénéisation de certains *process* ;
- le renouvellement du progiciel de consolidation Groupe visant à renforcer la qualité et la fiabilité des reportings financiers.

(1) Directions Juridique, du Contrôle Stratégique, de la Finance Administration, du Contrôle Général.

ORGANISATION

L'organisation du Groupe se déploie dans un contexte de très grande continuité dans la stratégie dont le principal moteur est la croissance interne des activités.

Cette stratégie est relayée par une gestion qui s'appuie sur des objectifs à moyen terme déclinés par métiers, et par un pilotage des activités orienté autour d'objectifs budgétaires annuels déclinés jusqu'au plan individuel.

L'organisation s'appuie sur :

- des entités qui assurent la gestion opérationnelle de leurs activités dans les pays où le Groupe est implanté ;
- des zones géographiques qui supervisent et suivent la performance des entités sous leur responsabilité et qui veillent également à la bonne mise en œuvre de la stratégie et au maintien des grands équilibres financiers ;
- des Branches d'activités mondiales qui :
 - proposent les objectifs stratégiques moyens termes soumis à la Direction Générale,
 - ont la responsabilité du Marketing, de la Politique Industrielle, et de la bonne adéquation des compétences à leur domaine d'activité,
 - dans le cadre des délégations qui leurs sont accordées décident des investissements et ressources nécessaires qui sont présentées par les zones dans les Comités Ressources et Investissements (RIC).

Cette organisation est complétée par des fonctions Holding et Groupe qui recouvrent en particulier quatre fonctions de contrôle clés rapportant de façon indépendante à la Direction Générale :

- la **Direction du Contrôle Stratégique** qui assure le suivi des objectifs à partir d'états budgétaires cohérents avec les états comptables ;
- la **Direction Finance Administration** qui assure :
 - la fiabilité des informations financières et comptables,
 - la gestion des risques financiers du Groupe ;

- la **Direction du Contrôle Général** qui vérifie la bonne application des procédures de contrôle interne dans le cadre des audits qu'elle réalise selon un programme présenté au préalable au Comité d'audit et des comptes du Groupe. Ce programme qui est établi en s'appuyant sur une analyse des risques, fait l'objet d'un suivi régulier de ce même Comité d'audit et des comptes.

Les travaux de la Direction du Contrôle Général s'appuient sur des audits et des modes opératoires qui ont été refondus et harmonisés depuis 2004 pour améliorer la visibilité des audits réalisés.

Les rapports d'audit sont largement diffusés (jusqu'à la Direction Générale) et systématiquement suivis de plans d'actions correctifs.

Les rapports et leur suivi font également l'objet de communications et d'échanges avec les Commissaires aux comptes ;

- la **Direction Juridique** qui identifie les risques juridiques, émet des guides et codes internes et veille à leur bonne application. Elle suit l'évolution des principaux litiges.

Enfin, cette organisation s'appuie sur un système de pouvoirs et de délégations :

- de la Direction Générale aux membres du Comité exécutif et aux responsables de certains services centraux pour définir leur pouvoir d'engagements et de paiements sur les opérations commerciales (de ventes ou d'achats) ;
- de la Direction Générale à certains responsables de sites industriels pour assurer la prévention et la maîtrise des risques industriels ;
- de la Direction Générale à certains responsables financiers pour assurer la sécurité des transactions et des flux financiers.

Les dirigeants des différentes filiales du Groupe exercent leurs responsabilités sous le contrôle des Conseils d'Administration et dans le respect des lois et règlements,

Ils veillent donc à la mise en place de systèmes ayant le même objet, conformément aux spécificités du droit local.

GESTION DES RISQUES

Pour assurer la pérennité dans le développement de ses activités, le Groupe doit veiller en permanence à la prévention et à la bonne maîtrise des risques (principalement industriels et financiers) auxquels il est exposé.

Dans ses métiers, la maîtrise des risques industriels doit surtout s'appuyer sur une constante priorité en matière de sécurité et sur une recherche permanente de la fiabilité des installations.

La maîtrise des risques financiers requiert un contrôle strict des investissements ainsi qu'une gestion financière et comptable rigoureuse.

Dans ce cadre, le Groupe a poursuivi en 2007 la documentation de sa politique de gestion des risques qui s'appuie sur :

- l'identification des différents types de risques encourus par la Société dans l'exercice de ses activités (évalués selon un double critère du dommage potentiel et de la probabilité d'occurrence) ;

- la mise en œuvre de procédures et contrôles pour gérer ces risques et la mise à disposition de moyens nécessaires pour en limiter l'impact financier ;

- le suivi régulier de cette politique de gestion des risques par la Direction Générale qui en rend compte périodiquement au Comité d'audit et des comptes et au Conseil d'Administration.

ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

Les activités de contrôle visent à s'assurer de la bonne mise en œuvre et du respect des procédures de contrôle interne, et s'appuient notamment sur un pilotage très strict des investissements du Groupe avec :

- un examen détaillé et centralisé (au-delà de certains seuils) des demandes d'investissements et des engagements contractuels à moyen et long terme qui peuvent y être associés ;
- un contrôle des décisions d'investissements assuré par un système de suivi des autorisations accordées ;
- une revue comparative, **pré et post-réalisation**, de la rentabilité des investissements les plus significatifs.

Les principales procédures de contrôle interne établies et diffusées par la Société ont pour objet :

- **D'assurer la sécurité des personnels, produits et installations ainsi que la fiabilité des opérations dans le respect des lois et règlements, pour prévenir les accidents :**

Pour ce faire, la Société avait engagé en 2004 la refonte de la politique du Groupe en matière de sécurité et de maîtrise des risques, avec la formalisation et le déploiement d'un nouveau système de gestion industrielle (IMS).

À fin 2007 le déploiement de l'IMS, couvre 108 Filiales et Départements représentant 99 % du chiffre d'affaires et des effectifs du Groupe.

L'IMS s'appuie sur :

- la responsabilisation des directions des différentes entités du Groupe dans la mise en œuvre de cette politique ;
- l'émission de procédures clés d'organisation et de gestion visant à assurer :
 - la conformité aux réglementations,
 - la maîtrise de la conception,
 - la maîtrise des risques industriels,
 - la gestion de l'hygiène, de la santé et de l'environnement,
 - la formation et l'habilitation du personnel,
 - la gestion des procédures d'exploitation et de maintenance,
 - la gestion des achats industriels,
 - la gestion des modifications,
 - l'analyse et le traitement des incidents et accidents,
 - le contrôle de l'efficacité du système par des audits et revues de Direction ;

- des standards techniques partagés dans les entités du Groupe.

La **Direction Sécurité et Système Industriel** et les **Directions Industrielles** des branches d'activités mondiales concernées animent et contrôlent cette politique en s'appuyant notamment sur :

- des actions continues de sensibilisation et d'information des équipes au travers de formations spécifiques et par la diffusion mensuelle d'un bulletin de communication sécurité disponible sur le système Intranet du Groupe ;
- différents tableaux de bord permettant de suivre la performance en matière de sécurité et de fiabilité des opérations, ainsi que le déploiement de certains standards clés du Groupe ;
- des audits techniques conduits en collaboration avec les Directions Industrielles pour s'assurer de la conformité des opérations aux règles de sécurité et règles techniques du Groupe et, depuis le début de 2006, des audits Système pour vérifier les conditions de mise en œuvre et la conformité des opérations aux règles du Groupe et aux exigences de l'IMS.

L'évolution des performances et du degré de conformité des opérations aux exigences d'IMS fait l'objet d'un suivi régulier par le Comité exécutif.

- **D'assurer la protection des données et des actifs informationnels du Groupe :**

Pour ce faire, la Société a mis en place une Politique Groupe de Protection de l'Information, qui vise :

- d'une part à protéger l'information en termes de confidentialité, d'intégrité, de disponibilité, de traçabilité ;
- d'autre part d'assurer la disponibilité et la continuité des systèmes d'informations ;
- enfin de veiller au respect des dispositions réglementaires et légales.

Cette politique définit :

- les règles fondamentales de management à mettre en place dans chaque entité du Groupe ;
- les principes clés à respecter par tous les utilisateurs, formalisés au travers d'une charte spécifique.

Son déploiement a débuté en 2005 et couvre en 2007 près de 80 filiales soit environ 69 % des effectifs Groupe.

■ D'assurer dans le Groupe le respect des lois, règlements et règles de gestion internes notamment aux plans juridique et de la propriété intellectuelle :

Les différentes entités du Groupe s'appuient pour exercer leurs activités sur des chartes, guides ou cadres de références émis par les grandes directions fonctionnelles de la Société, notamment :

- au plan juridique avec :
 - différents guides contractuels (pour la Grande Industrie, pour l'Électronique, pour les Financements),
 - un Guide des Pouvoirs, Limitations et Délégations à l'usage des entités du Groupe,
 - un Guide des Assurances destiné à l'ensemble des entités du Groupe,
 - des instructions et guides en matière de bon comportement pour le respect du droit de la concurrence (principalement Europe, États-Unis), suivis de réunions de sensibilisation initiées dans plusieurs entités européennes en 2007,
 - une note « Groupe », actualisée en 2007, précisant les règles à respecter pour assurer la prévention du délit d'initié ;
- au plan de la propriété intellectuelle avec :
 - des procédures visant, d'une part, à assurer le respect par Air Liquide des brevets valides des tiers notamment dans les activités de production cryogénique, et d'autre part, à assurer la protection du patrimoine intellectuel du Groupe,
 - une politique de protection des inventions du Groupe reposant sur leur identification (sur base déclarative) et favorisant la reconnaissance des inventeurs ;

■ De gérer et minimiser les risques financiers :

Pour ce faire, la Société a défini et revoit régulièrement les termes de la politique financière du Groupe qui interdit toute opération spéculative en particulier sur les instruments financiers. Cette politique précise dans une charte financière largement diffusée, les principes et modalités de gestion des risques financiers auxquels l'expose son activité, notamment pour :

- les risques de liquidité : la Société a défini des règles visant à assurer pour le Groupe des niveaux de « confirmation » et de diversification (par nature et par maturité) de toute source de financement ;
- les risques de contrepartie : la Société a défini des règles pour s'assurer du niveau de diversification et de solidité des contreparties financières du Groupe (limites d'engagements/rating minimum) ;
- les risques de taux d'intérêt et de change : la Société a défini des modalités de couverture centralisée des taux d'intérêt par grande devise d'endettement (principalement Euro, USD, JPY) avec :
 - le choix des outils autorisés,
 - les processus de décision des couvertures,
 - les modalités d'exécution des transactions.

Pour les autres devises d'endettement, des règles ont été définies afin d'assurer que l'exécution décentralisée des couvertures du risque de taux est conforme aux objectifs du Groupe.

La Société a également défini les modalités de couverture pour ces principaux risques de change en matière de choix d'outils, de processus de décision et d'exécution des transactions.

Ces dispositifs sont complétés par des règles de gestion de la trésorerie qui ont pour objectif d'assurer la sécurité des transactions et qui sont adaptées aux situations locales en fonction des réglementations.

L'application de cette politique financière est contrôlée par la Direction Finance Administration. Pour ce faire elle s'appuie d'une part sur la centralisation de certaines transactions qu'elle exécute directement (en matière de gestion de l'endettement et du risque de taux), et d'autre part sur la consolidation des reportings qui lui sont adressés par les différentes entités du Groupe, mensuellement ou trimestriellement selon les natures de risques.

La Direction Finance Administration rend compte au Comité financier (dont la mission et l'organisation sont définies ci-après) de la bonne exécution de cette politique.

■ D'assurer la fiabilité des informations financières et comptables :

Pour assurer la qualité et la fiabilité des informations financières et comptables qu'il produit, le Groupe s'appuie principalement sur un ensemble de principes et de normes comptables et sur un système de double reporting, comptable et de gestion, dont les données sont systématiquement rapprochées sous la responsabilité de directions indépendantes mais interactives.

Le manuel comptable Groupe, qui avait été refondu à l'occasion de la mise en œuvre des nouvelles normes IFRS, définit les principales règles comptables et méthodes de consolidation applicables dans le Groupe et précise les formats de remontée d'informations financières et comptables au sein du Groupe. Ce manuel est régulièrement mis à jour avec l'évolution des nouvelles normes IFRS ou de leurs interprétations.

Les reportings de gestion et les reportings comptables sont établis sous la responsabilité de directions indépendantes mais interactives selon des principes et méthodes identiques :

- l'indépendance permet d'enrichir les informations et analyses à partir d'indicateurs et de données complémentaires ;
- l'interactivité des organisations permet de mieux contrôler la fiabilité des informations grâce à des rapprochements systématiques et réguliers des données. Leur consolidation est assurée sous la responsabilité de la Direction Finance Administration.

Les reportings recouvrent principalement :

- l'état mensuel de gestion dit « flash mensuel » détaille certains éléments du chiffre d'affaires et les principaux indicateurs financiers : compte de résultat, autofinancement, endettement net et montant des investissements accordés et engagés ;
- l'état trimestriel dit « de gestion » détaille les éléments principaux du compte de résultat, du bilan et du tableau des flux de trésorerie.

Ces deux documents sont établis par chaque entité de gestion selon un planning annuel préalablement défini.

Ils sont systématiquement accompagnés de commentaires d'activité établis par le Directeur et le responsable du Contrôle de Gestion de l'entité, et sont consolidés au niveau du Groupe avec un détail par activité ;

- l'état trimestriel de consolidation comptable est établi par chaque filiale, qui doit également reporter semestriellement ses engagements hors bilan en détaillant :
 - les achats d'énergie,
 - les garanties et cautions financières,
 - tout autre engagement contractuel, en particulier les informations relatives aux locations simples.

Les états mensuels et les états de consolidation comptable sont envoyés au service central de consolidation. Ce service a pour fonction, en liaison avec la Direction du Contrôle Stratégique, d'analyser et de commenter les résultats et d'identifier et d'expliquer les écarts avec les prévisions.

Dans le cadre des réunions mensuelles de Direction Générale, une projection sur le reste de l'année en cours est systématiquement présentée par la Direction du Contrôle Stratégique afin d'identifier le cas échéant les mesures à prendre pour atteindre les objectifs de l'année.

La Direction Finance Administration s'assure par ses contrôles réguliers de la bonne application des principes et méthodes comptables dans les différentes entités du Groupe. Les normes comptables les plus complexes, notamment celles relatives aux avantages du personnel (IAS19) et aux instruments financiers dérivés (IAS32/39, IFRS7) font l'objet de contrôles renforcés ou d'un traitement direct par la Direction Finance Administration.

Elle s'appuie également sur les audits réalisés par la Direction du Contrôle Général avec laquelle elle communique régulièrement.

La qualité et la fiabilité des informations financières et comptables reposent également sur des systèmes d'information de plus en plus intégrés (type ERP), et sur un progiciel de consolidation Groupe renouvelé en 2007.

Les auditeurs externes s'assurent du respect des données financières reportées avec les normes comptables en vigueur.

SURVEILLANCE DES DISPOSITIFS DE CONTRÔLE

Le Conseil d'Administration exerce son contrôle sur la gestion du Groupe en s'appuyant sur les rapports trimestriels d'activités de la Direction Générale qui lui sont communiqués et sur les travaux du Comité d'audit et des comptes, selon des modalités et principes déjà décrits (comptes rendus, rapports...).

La Direction Générale exerce son contrôle sur la gestion des risques notamment, dans le cadre des réunions mensuelles qu'elle tient autour du Président-Directeur Général, des Directeurs Généraux Délégués assistés du Directeur Finance Administration, Directeur du Contrôle Stratégique et du Directeur Juridique qui en assure également le secrétariat. Elle s'appuie également sur les reportings existants et sur :

- les réunions du Comité exécutif, avec en particulier les comptes rendus de la Direction Sécurité et Système Industriel sur la performance du Groupe en matière de sécurité et sur l'avancement des actions engagées ;

- les réunions des Comités Ressources et Investissements ;
- les travaux des Directions Financière et Comptable, Direction du Contrôle Stratégique, Direction du Contrôle Général qui lui sont directement rattachées ;
- les réunions du Comité financier qui pilote la politique financière du Groupe.

Ces dispositifs de contrôle s'enrichissent d'une implication des directions d'entités et du Comité exécutif dans la mise en œuvre et le suivi des actions d'amélioration nécessaires au renforcement de la qualité du contrôle interne.

LE COMITÉ FINANCIER

Ce Comité se réunit 3 fois par an et sur demande en cas de besoin.

Il réunit, sous l'autorité d'un membre de la Direction Générale, le Directeur Finance Administration du Groupe, le Directeur Corporate Finance et Trésorerie du Groupe ainsi que certains membres de cette Direction.

Ce Comité a pour mission de contrôler la bonne application de la politique financière du Groupe, de valider les propositions et orientations qui lui sont soumises, et de valider les règles de politique financière du Groupe qu'il revoit régulièrement.

LES COMITÉS RESSOURCES ET INVESTISSEMENTS

Ces Comités ont pour mission d'évaluer et de valider les demandes d'investissements qui leur sont soumises ainsi que les engagements contractuels à moyen et long terme et les besoins en ressources humaines qui peuvent y être associés.

Ils se tiennent 1 à 2 fois par mois pour chacune des Branches d'activités mondiales (Grande Industrie, Industriel Marchand, Électronique et Santé).

Chaque Comité est présidé par le membre du Comité exécutif en charge de la Branche d'activité mondiale concernée, et réunit les Directeurs de l'activité, et des zones concernés par l'investissement, le Directeur Finance et Administration du Groupe, le Directeur du Contrôle Stratégique, ainsi que le Directeur Ressources Humaines du Groupe (lorsque les sujets de son ressort sont examinés).

Les décisions de ce Comité sont examinées dans le cadre des réunions de Direction Générale.

Rapport des Commissaires aux comptes

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société L'Air Liquide S.A. pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société L'Air Liquide S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président du Conseil d'Administration de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président du Conseil d'Administration.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 25 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

MAZARS & GUÉRARD
Frédéric Allilaire

ERNST & YOUNG AUDIT
Olivier Breillot

Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux de L'Air Liquide S.A.

AVANTAGES COURT TERME

1. Direction Générale

A. MONTANTS VERSÉS AU COURS DES EXERCICES 2005, 2006 ET 2007

Le tableau ci-dessous récapitule les rémunérations versées et dues au cours des exercices 2005, 2006 et 2007 aux membres de la Direction Générale conformément aux recommandations AFEP/MEDEF de janvier 2007.

La rémunération brute globale de chacun des membres de la Direction Générale de L'Air Liquide S.A. pour l'ensemble des sociétés du Groupe, tant pour leurs fonctions salariées, le cas échéant, que pour leurs fonctions de mandataire social (membres du Directoire jusqu'au 10 mai 2006 ; Président-Directeur Général ou Directeur Général Délégué depuis cette date), s'élève, y compris les avantages en nature à :

En milliers d'euros	Montants au titre de 2005		Montants au titre de 2006		Montants au titre de 2007	
	Dus	Versés	Dus	Versés	Dus	Versés
Benoît Potier ^(a)						
- part fixe	970	970	946	946	985	985
- part variable	1 269	1 238	1 238	1 269	1 428	1 238
- avantages en nature	3	3	8	8	10	10
- jetons de présence	0	0	24	0	35	24
TOTAL	2 242	2 211	2 216	2 223	2 458	2 257
Jean-Claude Buono ^(b)						
- part fixe	490	490	510	510	494	494
- part variable	559	522	558	559	577	558
- avantages en nature	3	3	3	3	3	3
- indemnités liées au départ à la retraite (y compris indemnités congés payés)					202	202
TOTAL	1 052	1 015	1 071	1 072	1 276	1 257
Klaus Schmieder						
- part fixe	470	470	510	510	557	557
- part variable	531	330	558	531	668	558
- avantages en nature	18	18	20	20	21	21
TOTAL	1 019	818	1 088	1 061	1 246	1 136
Pierre Dufour ^(c)						
- part fixe (<i>prorata temporis</i>)					52	52
- part variable (<i>prorata temporis</i>)					63	
- avantages en nature (<i>prorata temporis</i>)					3	3
TOTAL					118	55

- (a) Le contrat de travail de Benoît Potier est suspendu depuis le 10 mai 2006. En conséquence, depuis cette date, Benoît Potier perçoit la totalité de sa rémunération au titre de son mandat social.
- (b) Le mandat social de Jean-Claude Bueno a pris fin le 8 novembre 2007. Seule la rémunération de Jean-Claude Bueno au titre de son contrat de travail est prise en compte à compter de cette date.
- (c) Pierre Dufour a pris ses fonctions de Directeur Général Délégué à compter du 27 novembre 2007.
Il conserve par ailleurs ses fonctions salariées qui ont été réaménagées à l'occasion de sa nomination par un avenant à son contrat de travail autorisé par le Conseil d'Administration dans le cadre de la procédure des conventions réglementées. Cette convention qui figure dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes (en page 228 du présent document) est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 7 mai 2008, dans le cadre d'une résolution spécifique relative à Pierre Dufour. La rémunération annuelle brute globale de Pierre Dufour tant pour ses fonctions salariées que pour ses fonctions de mandataire social s'élève pour un exercice complet à compter du 27 novembre 2007 à : part fixe : 530 000 euros ; part variable : 636 000 euros ; avantages en nature : 16 000 euros
Cette rémunération lui est versée prorata temporis à compter du 27 novembre 2007 au titre de l'exercice 2007.
Le détail des options de souscription d'actions attribuées aux membres de la Direction Générale figure dans le tableau ci-contre en page 74.
Par ailleurs durant l'année 2007 la Société a versé à des organismes extérieurs, au bénéfice de Benoît Potier et Klaus Schmieder, au titre des régimes complémentaires de retraite (respectivement 74 563 euros et 86 640 euros) et au bénéfice de Benoît Potier au titre du régime de prévoyance (53 737 euros) la somme totale de 214 940 euros. Ces régimes sont détaillés dans le point 3 ci-après.

Les principes guidant la politique de rémunération des membres de la Direction Générale fixée par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des rémunérations sont exposés de façon détaillée dans le rapport du Président du Conseil d'Administration figurant à la page 56.

B. CRITÈRES

La part fixe est déterminée en tenant compte du niveau de responsabilités, de l'expérience dans la fonction de direction et en référence aux pratiques de marché.

La totalité de la part variable de la rémunération, due au titre d'un exercice, est payée l'exercice suivant, après approbation des comptes par l'Assemblée Générale.

- **Pour 2006**, la part variable était assise sur les deux objectifs financiers (i) croissance du bénéfice net par action (hors éléments exceptionnels et variation de change) et (ii) rentabilité après impôts, des capitaux utilisés. Les objectifs qualitatifs personnels fixés à compter du 10 mai 2006 comprenaient pour l'essentiel l'accompagnement du changement de structure et la mise en place de la nouvelle organisation, le support aux programmes d'efficacité, le développement dans les nouveaux territoires, la préparation de l'avenir. Le poids des critères financiers est nettement majoritaire.
- **Pour 2007**, la part variable était assise sur les deux objectifs financiers précités (i) progression du bénéfice net par action (hors éléments exceptionnels et variation du change) et (ii) rentabilité après impôts des capitaux utilisés. Les objectifs qualitatifs personnels comprenaient des éléments tels que le renforcement du positionnement du Groupe dans les économies émergentes, la mise en place des branches d'activité mondiales ou le lancement d'actions envers de nouvelles générations d'actionnaires.

Les critères sont arrêtés par le Conseil d'Administration en début d'exercice en ligne avec les priorités stratégiques du Groupe et les résultats sont évalués, après la clôture de l'exercice, sur la base des comptes consolidés de l'exercice approuvés en Assemblée Générale et de l'évaluation de la performance de chaque membre par le Conseil d'Administration.

Concernant l'exercice 2007, la progression du bénéfice net par action hors éléments exceptionnels significatifs et hors impact de change s'élève à + 14,9 % ; la rentabilité après impôts des capitaux utilisés (telle qu'indiquée à la page 4 du présent rapport) s'élève à 12,3 %. Ces chiffres servent de base à l'évaluation de la part variable des membres de la Direction Générale (voir rapport du Président page 60).

- **Pour l'année 2008**, les parts variables resteront assises sur les critères financiers de progression du bénéfice net par action hors change et hors éléments exceptionnels significatifs et de rentabilité après impôts des capitaux utilisés dont le poids restera nettement majoritaire ainsi que sur des objectifs qualitatifs personnels. Ces derniers intégreront notamment la mise en œuvre des ambitions du Groupe en termes de croissance, efficacité et productivité et le développement du Groupe dans les zones géographiques stratégiques ou le renforcement de la politique d'épargne salariée. Il sera également tenu compte, comme chaque année, des résultats en matière de sécurité.

Les **avantages en nature** versés aux membres de la Direction Générale comprennent, outre ce qui est indiqué dans le point 3 ci-après, l'usage d'une voiture de fonction et pour Klaus Schmieder et Pierre Dufour la mise à disposition d'un logement de fonction.

2. Conseil d'Administration (Conseil de Surveillance jusqu'au 10 mai 2006)

A. MONTANTS VERSÉS ET DUS DURANT L'ANNÉE 2007

Le tableau ci-dessous récapitule les jetons de présence et autres rémunérations versés en 2007 au titre de l'exercice 2006 aux membres du Conseil et dues au titre de l'exercice 2007 aux membres du Conseil d'Administration :

En milliers d'euros (arrondis)	Versés en 2007 au titre de l'exercice 2006			Dus au titre de l'exercice 2007		
	Part fixe	Part variable	Total	Part fixe	Part variable	Total
Benoît Potier ^(a)	10	14	24	15	20	35
Alain Joly (Président du Conseil de Surveillance jusqu'au 10 mai 2006) ^(b)	92	16	108	15	30	45
Édouard de Royere	18	27	45	15	32	47
Thierry Desmarest	18	24	42	15	30	45
Rolf Krebs	18	42	60	15	41	56
Gérard de La Martinière	33 ^(c)	29	62	30 ^(c)	32	62
Béatrice Majnoni d'Intignano	18	29	47	15	32	47
Cornelis van Lede	18	27	45	15	37	52
Lindsay Owen-Jones ^(d)	23	20	43	25 ^(d)	22	47
Thierry Peugeot	18	18	36	15	20	35
Paul Skinner ^(a)	10	22	32	15	21	36

^(a) Mandat ayant débuté le 10 mai 2006 (montant également reporté dans le tableau de la page 71 pour Benoît Potier).

^(b) Pour Alain Joly, le montant fixe versé au titre de 2006 se compose de sa rémunération en qualité de Président du Conseil de Surveillance jusqu'au 10 mai 2006, puis de sa rémunération en tant qu'administrateur après cette date.

^(c) Les montants indiqués incluent un complément de 15 000 euros au titre de la Présidence du Comité d'audit et des comptes.

^(d) Le montant indiqué inclut un complément au titre de la Présidence du Comité des nominations et du Comité des rémunérations à compter du 10 mai 2006, de 5 000 euros au prorata du nombre de séances présidées pour l'exercice 2006 et 10 000 euros pour l'exercice 2007.

Par ailleurs, à titre de retraites en application du régime détaillé en page 75 ci-après, Édouard de Royere et Alain Joly ont perçu, en 2007, respectivement 1 687 001 euros et 1 092 494 euros.

B. CRITÈRES

Le montant des jetons de présence à allouer globalement aux membres du Conseil d'Administration a été fixé par l'Assemblée Générale à 550 000 euros par exercice. Ce montant est inchangé depuis 2003. Il est proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires de mai 2008 de porter ce montant à 650 000 euros par exercice à compter de l'exercice 2008, compte tenu de l'augmentation potentielle du nombre de ses membres.

La formule de répartition retenue par le Conseil d'Administration depuis mai 2006 comporte une rémunération fixe ainsi qu'une rémunération variable basée sur des montants forfaitaires par réunion qui permet de prendre en compte la participation effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil et de ses comités. Pour l'exercice 2007, les montants retenus se décomposent comme suit :

Rémunération fixe (pour un exercice complet)

- Chaque membre perçoit une part fixe annuelle de 15 000 euros.

- Le Président du Comité d'audit et des comptes perçoit une rémunération fixe complémentaire annuelle de 15 000 euros.
- Le Président du Comité des nominations et du Comité des rémunérations perçoit une rémunération fixe annuelle complémentaire de 10 000 euros

Rémunération variable

La participation aux différentes réunions est rémunérée de la façon suivante :

- 1 réunion du Conseil d'Administration 4 000 euros
- 1 réunion du Comité d'audit et des comptes 3 000 euros
- 1 réunion des Comités nominations/rémunérations 2 500 euros
- 1 déplacement pour un non-résident
 - en Europe 2 500 euros
 - Intercontinental 3 000 euros

Selon la pratique antérieure, les frais engagés par les non-résidents à l'occasion de leurs déplacements sont remboursés par la Société.

STOCK OPTIONS

1. Options attribuées aux mandataires sociaux

Les *stock options* attribuées par le Conseil tant aux dirigeants mandataires sociaux qu'aux collaborateurs constituent un facteur de motivation à long terme, aligné avec l'intérêt des actionnaires pour une création de valeur dans la durée.

L'attribution des options est examinée au regard de la totalité de la rémunération annuelle du dirigeant mandataire social en prenant en compte plusieurs études de marché extérieures et en veillant au respect de l'intérêt des actionnaires. L'attribution, examinée par le Comité des rémunérations en même temps que le plan d'attribution aux collaborateurs du Groupe et décidée par le Conseil d'Administration, s'effectue dans le cadre de plans

annuels, arrêtés à des périodes préétablies (en principe en mai), sous forme d'options de souscription consenties sans décote.

Les options attribuées aux mandataires sociaux sont soumises au même règlement de Plan que l'ensemble des bénéficiaires d'options au sein du Groupe (cf. page 92). Le total des plans d'options consentis tant aux dirigeants mandataires sociaux qu'aux collaborateurs du Groupe représente un faible pourcentage du capital.

Conformément à la loi, le Conseil d'Administration a défini lors de l'attribution du plan d'options 2007 les règles de détention d'actions issues de levées d'options applicables aux dirigeants mandataires sociaux (cf. rapport du Président page 60).

Le total des options ajustées, attribuées aux mandataires sociaux et restant à lever au 31 décembre 2007, s'élève à :

	Total des options	Prix moyen (en euros)	En 2007	Dont attribuées au cours des 5 derniers exercices
Benoît Potier	550 011	67,51	80 000	374 837
Jean-Claude Bueno	233 281	66,79	30 000	148 156
Klaus Schmieder	150 013	73,23	40 000	150 013

Il n'a pas été attribué d'options à Pierre Dufour depuis sa nomination comme Directeur Général Délégué en novembre 2007, au cours de l'exercice.

La juste valeur ajustée des options accordées en 2007 déterminée selon la norme IFRS2 s'élève à 22 euros par option. Les options attribuées aux mandataires sociaux en 2007 représentent 0,063 % du capital.

Sur cette base, la valorisation des options consenties en 2007 aux dirigeants mandataires sociaux s'établit comme suit :

Benoît Potier :	1 760 milliers d'euros
Jean-Claude Bueno :	660 milliers d'euros
Klaus Schmieder :	880 milliers d'euros

Ces montants sont comptabilisés en charges sur la période de blocage de l'option.

Le total des options ajustées attribuées antérieurement à Alain Joly, administrateur, et restant à lever au 31 décembre 2007 s'élève à 49 906 options au prix moyen de 49,40 euros. Toutes ces options lui ont été attribuées avant 2001, au titre de ses fonctions de Président-Directeur Général de la Société.

2. Options levées par les mandataires sociaux

Le total des options levées par les mandataires sociaux en 2007, s'élève à :

	Nombre d'options levées	Année d'attribution	Prix moyen (en euros)
Benoît Potier	54 452	2000	52,16
Alain Joly	40 561 ^(a)	2000	104,32
Alain Joly	25 000	1999	49,40
Jean-Claude Bueno	35 838	2000	52,16
Jean-Claude Bueno	1 500 ^(a)	2000	104,32
Jean-Claude Bueno	4 000	1999	49,40

(a) Options levées avant la division par deux du nominal de l'action le 13 juin 2007.

ENGAGEMENTS LONG TERME

Anciens mandataires sociaux

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Le Conseil a engagé la Société à verser aux anciens Présidents-Directeurs Généraux qui du fait de leur âge ou ancienneté bénéficiaient des conditions de retraite applicables à l'ensemble des salariés couverts par l'accord collectif du 12 décembre 1978 tel que modifié, un complément de ressources, en sus des régimes normaux de retraites, d'un montant fixe déterminé par le Conseil et qui excède celui résultant des règles de l'accord collectif. Ces montants ont été fixés au départ à la retraite des intéressés par le Conseil d'Administration du 23 mai 1995 pour Édouard de Royere et du 14 novembre 2001 pour Alain Joly en tenant compte de l'évolution des pratiques de retraite des dirigeants alors en cours. Toutes les autres conditions dudit accord (plus amplement détaillé en page 152 du rapport annuel), notamment les conditions d'évolution des montants, les clauses de « butoir » qui seraient éventuellement appliquées par la Société à ses retraités et conditions de reversion au conjoint survivant sont applicables aux mandataires sociaux précités. Ce régime ouvert aux anciens salariés retraités et aux salariés de plus de 45 ans ou de plus de 20 ans d'ancienneté au 1^{er} janvier 1996 a été fermé le 1^{er} février 1996.

Il a été versé en 2007 à Édouard de Royere et Alain Joly au titre des régimes précités les montants indiqués en page 73.

Membres de la Direction Générale

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

1. Jean-Claude Bueno du fait de son âge et de son ancienneté bénéficiait d'un régime de retraite similaire à celui décrit ci-dessus pour les anciens mandataires sociaux également établi par référence à l'accord collectif du 12 décembre 1978. Le Conseil d'Administration a en effet autorisé l'engagement pris par la Société de verser à Jean-Claude Bueno, en qualité de Directeur Général Délégué, une garantie annuelle brute globale de ressources à la retraite d'un montant de 396 367 euros (date de valeur novembre 2001) pour tenir compte du niveau de responsabilité et d'expérience de l'intéressé. Ce montant a été revalorisé pour tenir compte de l'évolution des montants des retraites au sein du groupe Air Liquide entre la date initiale d'attribution (novembre 2001) et la date effective de liquidation de la retraite (31 décembre 2007) et s'établit à 444 255 euros. Il inclut la garantie de ressources à la retraite liée aux fonctions salariées exercées par l'intéressé. Ce montant est supérieur à celui résultant de la règle de plafonnement de l'accord collectif précité. Toutes les autres conditions dudit accord lui sont applicables et notamment les conditions d'évolution des montants, les conditions de réversion au conjoint survivant ainsi que les clauses de « butoir ». S'agissant d'une convention réglementée, cette décision a été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 mai 2007.

Par ailleurs, au titre de ses fonctions salariées et conformément aux dispositions de la convention collective, Jean-Claude Bueno a perçu une indemnité de départ à la retraite d'un montant de 152 826 euros.

2. Le Conseil a autorisé l'application à Benoît Potier en qualité de Président-Directeur Général, ainsi qu'à Klaus Schmieder et Pierre Dufour en qualité de Directeurs Généraux Délégués, qui ne remplissaient pas les conditions d'âge ou d'ancienneté permettant de bénéficier du régime collectif du 12 décembre 1978 précité, des régimes complémentaires de retraites mis en place pour l'ensemble des cadres supérieurs et dirigeants respectant certaines conditions d'éligibilité et qui comportent (i) pour la partie de rémunérations allant jusqu'à 16 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale dans le cadre d'un système à cotisations définies géré par un organisme extérieur et (ii) pour la partie de rémunérations dépassant 16 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale dans le cadre d'un système à prestations définies, une rente complémentaire ainsi qu'une rente versée au conjoint survivant, sous certaines conditions d'âge notamment. Benoît Potier au titre de son mandat social et Klaus Schmieder et Pierre Dufour tant pour leurs fonctions salariées que pour leurs fonctions de mandataire social entrent dans cette catégorie. La mise en œuvre de ces régimes qui suppose une ancienneté minimale de 2 ans est devenue effective pour Klaus Schmieder à compter de 2006.

- Pour la partie gérée dans le cadre du régime à cotisations définies, la Société verse à un organisme gestionnaire extérieur une cotisation représentant un pourcentage fixe de la rémunération du bénéficiaire. Les montants ainsi versés ainsi que le produit des placements correspondants serviront à procurer une retraite complémentaire sous forme de rente viagère complétée par une rente au conjoint survivant, sous réserve que l'intéressé puisse faire valoir ses droits à une pension vieillesse du régime général. En cas de rupture du mandat ou du contrat de travail, les cotisations cessent d'être versées.

- Les prestations de retraite correspondant au régime à prestations définies seront égales à 1 % par année d'ancienneté de la moyenne des trois rémunérations annuelles totales les plus élevées excédant 16 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale au cours des 5 dernières années de service. Pour ce calcul, la moyenne du total des parts variables prises en compte ne pourra excéder 100 % de la moyenne du total des parts fixes prises en compte. Une rente égale à 60 % des prestations précitées sera, le cas échéant, versée au conjoint survivant, à partir de certaines conditions d'âge. Le régime à prestations définies ne s'applique que si l'intéressé est encore dans la Société au moment de sa retraite ; en cas de rupture du mandat ou du contrat de travail à l'initiative de la Société, sauf faute grave ou lourde, l'intéressé peut néanmoins conserver ses droits dans le cas où il aurait atteint 55 ans avec au moins 5 ans d'ancienneté.

Comme pour l'ensemble des cadres supérieurs bénéficiant de ces régimes, le total des prestations des régimes de retraite, tous régimes confondus, est plafonné en tout état de cause à 45 % de la moyenne des trois meilleures des cinq dernières rémunérations annuelles totales étant entendu que, pour ce calcul, la part variable prise en compte ne peut dépasser 100 % de la part fixe. Dans le cas où cette limite serait atteinte, le montant versé au titre du régime à prestations définies serait réduit en conséquence.

L'application individuelle de ces régimes à Benoît Potier et Klaus Schmieder en 2006 et à Pierre Dufour en 2007 est faite par le Conseil d'Administration dans le respect de la procédure des conventions réglementées. Pour ce qui concerne Benoît Potier et Klaus Schmieder elle a été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 mai 2007. Pour ce qui concerne Pierre Dufour, elle est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 7 mai 2008, dans le cadre d'une résolution qui lui est spécifique.

Pour l'exercice 2007, le montant versé par la Société à l'organisme chargé de gérer le régime complémentaire de retraite à cotisations définies en faveur de Benoît Potier et Klaus Schmieder est indiqué en page 72.

RÉGIME DE PRÉVOYANCE

Un régime additionnel de prévoyance est souscrit auprès d'une compagnie d'assurance permettant de garantir en faveur des cadres supérieurs dont la rémunération excède 8 fois le plafond

annuel de la Sécurité Sociale et remplissant certaines conditions d'éligibilité d'âge et d'ancienneté le versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité permanente et absolue. Ce capital est égal à 4 fois la part de rémunération annuelle brute excédant 8 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale. Les cotisations correspondant à ce régime sont intégralement à la charge de la Société et réintégréées dans la rémunération des intéressés à titre d'avantage en nature. Benoît Potier en qualité de Président-Directeur Général et Pierre Dufour en qualité de Directeur Général Délégué et salarié bénéficient de ce régime. L'application individuelle de ce régime à Benoît Potier en 2006 et Pierre Dufour en 2007 a été faite par le Conseil d'Administration dans le respect de la procédure des conventions réglementées et pour ce qui concerne Benoît Potier, approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 mai 2007. Pour ce qui concerne Pierre Dufour, elle est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 7 mai 2008, dans le cadre d'une résolution qui lui est spécifique.

Pour l'exercice 2007, le montant versé par la Société à l'organisme d'assurance en faveur de Benoît Potier est indiqué en page 72.

Jean-Claude Bueno et Klaus Schmieder, qui ne remplissent pas les conditions d'âge requises pour bénéficier du régime additionnel de prévoyance précité, bénéficient du régime de prévoyance de la Société applicable à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

ENGAGEMENTS LIÉS À LA CESSATION DE FONCTIONS

Indemnités de départ

BENOÎT POTIER

- Le Conseil d'Administration a accordé en 2006 à Benoît Potier en cas de révocation ou non-renouvellement de ses mandats de Président et Directeur Général, sauf faute lourde, une indemnité forfaitaire globale et libératoire calculée en appliquant les dispositions conventionnelles dont relève l'ensemble des cadres de la Société, en tenant compte (i) du nombre d'années d'ancienneté acquis depuis l'origine tant en qualité de salarié que de mandataire social et (ii) en retenant comme base de calcul la rémunération moyenne mensuelle totale fixe et variable des 24 mois précédant la cessation du mandat.

L'application de la formule prévue par les dispositions conventionnelles précitées limite, en tout état de cause, à 20 mois de rémunération le montant maximum de l'indemnité précitée. Cette somme inclut toute indemnité qui pourrait être due en cas de rupture du contrat de travail.

- En outre, si la révocation ou le non-renouvellement du mandat intervenait dans les 24 mois suivant un changement de contrôle d'Air Liquide, cette indemnité serait majorée d'un montant de 12 mois de rémunération, telle que définie ci-dessus.

S'agissant d'une convention réglementée, cette décision a été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 mai 2007.

- Suite aux nouvelles dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce introduites par la loi du 21 août 2007, le Conseil d'Administration a décidé de soumettre le bénéfice de la convention précitée au respect de conditions liées aux performances du bénéficiaire appréciées au regard de celles de la Société (voir ci-dessous « Conditions de performance - Indemnités de départ »). Cette convention qui figure dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes (en page 228 du présent document) est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 7 mai 2008, dans le cadre d'une résolution spécifique relative à Benoît Potier.
- Le Conseil a noté que dans le cadre d'un aménagement du régime à prestations définies mentionné en page 75, il est prévu que la société s'engage à consentir, à l'ensemble des salariés bénéficiaires dudit régime ayant moins de 55 ans et au moins 20 ans d'ancienneté, en cas de cessation anticipée du contrat de travail à l'initiative de la Société, sauf faute grave ou lourde, un avantage équivalent à celui procuré par le régime sous forme d'une indemnité compensatoire.

Concernant Benoît Potier, dont le contrat de travail est suspendu, et qui avait acquis ce droit à la rente dans le cadre dudit régime en cas de révocation de son mandat social ou licenciement avant l'âge de 55 ans, le Conseil d'Administration a décidé, afin de compenser la perte de ce droit, d'autoriser la Société à prendre l'engagement de lui verser en cas de rupture de son mandat avant l'âge de 55 ans à l'initiative de la Société, sauf faute grave ou lourde, dès lors qu'il aurait au moins 20 ans d'ancienneté, une indemnité compensatrice de perte de retraite, versée par paiements fractionnés, calculés conformément aux dispositions du régime de retraite à prestations définies mentionné en page 75. Cet engagement deviendra automatiquement caduc lorsque Benoît Potier aura 55 ans.

- Suite aux nouvelles dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce introduites par la loi du 21 août 2007, le Conseil d'Administration a décidé de soumettre le bénéfice de cet engagement au respect de conditions liées aux performances du bénéficiaire appréciées au regard de celles de la Société (voir ci-dessous « Conditions de performance - Indemnité Compensatrice de Perte de Retraite au titre du Mandat social »). Cet engagement qui figure dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes (en page 228 du présent document) est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 7 mai 2008, dans le cadre d'une résolution spécifique relative à Benoît Potier.

JEAN-CLAUDE BUONO

Les engagements pris en faveur de Jean-Claude Buono en 2006 et approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 mai 2007 sont devenus caducs suite au départ en retraite de Jean-Claude Buono.

KLAUS SCHMIEDER

- Au titre de son contrat de travail, en cas de résiliation du contrat de travail à l'initiative de la Société (hors faute grave ou incapacité) avant 60 ans, Klaus Schmieder bénéficie d'une indemnité de séparation égale au montant le plus faible de 18 mois de part fixe ou du nombre de mois de part fixe le séparant de son 60^e anniversaire.
- Le Conseil d'Administration a accordé en 2006 à Klaus Schmieder, au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué, en cas de révocation ou non-renouvellement de son mandat (sauf faute grave), une indemnité forfaitaire globale et libératoire égale au plus faible de 18 mois de part fixe de rémunération en qualité de Directeur Général Délégué ou du nombre de mois de part fixe le séparant de son 60^e anniversaire (octobre 2008). Cette indemnité se cumule avec celle due au titre de son contrat de travail en cas de rupture concomitante de ce dernier.
- En outre, si la révocation ou le non-renouvellement intervenait dans les 24 mois suivant un changement de contrôle d'Air Liquide, cette indemnité serait majorée d'un montant de 12 mois de rémunération, la rémunération servant de base au

calcul de cette indemnité étant la moyenne mensuelle du total de la rémunération fixe et variable, perçue en qualité de salarié et mandataire social au cours des 24 mois précédents.

S'agissant d'une convention réglementée, cette décision a été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 mai 2007.

Suite aux nouvelles dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce introduites par la loi du 21 août 2007, le Conseil d'Administration a décidé de soumettre le bénéfice de la convention précitée au respect de conditions liées aux performances du bénéficiaire appréciées au regard de celles de la Société (voir ci-dessous « Conditions de performance - Indemnités de Départ »). Cette convention qui figure dans le rapport spécial des commissaires aux comptes (en page 228 du présent document) est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 7 mai 2008, dans le cadre d'une résolution spécifique relative à Klaus Schmieder.

PIERRE DUFOUR

Le Conseil d'Administration a accordé à Pierre Dufour en cas de révocation ou non-renouvellement de son mandat de Directeur Général Délégué, sauf faute lourde ou grave, une indemnité forfaitaire globale et libératoire calculée en appliquant les dispositions conventionnelles dont relève l'ensemble des cadres de la Société sans que cette indemnité ne puisse toutefois être inférieure à 12 mois de rémunération, calculée sur la moyenne mensuelle du total de la rémunération fixe et variable perçue à quelque titre que ce soit au cours des 24 mois précédant la cessation des fonctions.

L'application de la formule prévue par les dispositions conventionnelles précitées limite, en tout état de cause, à 20 mois de rémunération le montant maximum de l'indemnité précitée. Cette somme inclut toute indemnité qui pourrait être due en cas de rupture du contrat de travail.

En outre, si la révocation ou le non-renouvellement du mandat intervenait dans les 24 mois suivant un changement de contrôle d'Air Liquide, cette indemnité serait majorée d'un montant de 12 mois de rémunération, telle que définie ci-dessus.

Suite aux nouvelles dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce introduites par la loi du 21 août 2007, le Conseil d'Administration a décidé de soumettre le bénéfice de la convention précitée au respect de conditions liées aux performances du bénéficiaire appréciées au regard de celles de la Société (voir ci-dessous « Conditions de performance - Indemnités de départ »). Cette convention qui figure dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes (en page 228 du présent document) est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 7 mai 2008, dans le cadre d'une résolution spécifique relative à Pierre Dufour.

Conditions de performance

INDEMNITÉS DE DÉPART

Le Conseil d'Administration a décidé que (i) le versement des indemnités de départ concernant Benoît Potier, Klaus Schmieder et Pierre Dufour mentionnées ci-dessus (à l'exclusion toutefois de l'indemnité légale et conventionnelle qui pourrait être due à raison de la rupture du contrat de travail) ainsi que pour Benoît Potier (ii) la reprise de l'ancienneté comme Président-Directeur Général pour le calcul de son indemnité légale et conventionnelle due à raison de la rupture de son contrat de travail sont subordonnés au respect, dûment constaté par le Conseil d'Administration au moment ou après la cessation des fonctions, de conditions liées aux performances de l'intéressé appréciées au regard de celles de la Société, définies à ce jour comme suit :

Le droit de bénéficier des droits visés au (i) et pour Benoît Potier au (ii) ci-dessus dépendra de la moyenne de l'écart entre la Rentabilité, après impôts, des Capitaux utilisés (ROCE) et le Coût Moyen Pondéré du Capital (WACC) (évalué sur fonds propres comptables) calculés, (sur la base des comptes consolidés certifiés et approuvés par l'Assemblée Générale), sur les 3 derniers exercices ayant précédé l'exercice au cours duquel intervient le départ.

Les formules suivantes seront appliquées :

Écart moyen (ROCE - WACC)	Proportion de l'indemnité due
≥ 200 bp*	100 %
≥ 100 bp et < 200 bp	50 %
≥ 0 bp et < 100 bp	25 %
< 0	0

* bp : point de base

Ces conditions seront réexaminées par le Conseil d'Administration et le cas échéant modifiées pour tenir compte notamment de changements intervenus dans l'environnement de l'entreprise à chaque renouvellement du mandat de l'intéressé et le cas échéant pendant son mandat.

INDEMNITÉ COMPENSATRICE DE PERTE DE RETRAITE AU TITRE DU MANDAT SOCIAL

Le droit pour Benoît Potier de percevoir l'indemnité compensatrice de perte de retraite décrite ci-dessus (à l'exclusion, le cas échéant, de l'indemnité de perte de droits à retraite qui pourrait être perçue au titre du contrat de travail de Benoît Potier) dépendra de la moyenne de l'écart entre la Rentabilité, **après impôts, des Capitaux utilisés (ROCE)** et le Coût Moyen Pondéré du Capital (WACC) évalué sur fonds propres comptables, calculés (sur la base des comptes consolidés certifiés et approuvés par l'Assemblée Générale) sur les 7 derniers exercices ayant précédé l'exercice au cours duquel intervient le départ.

Les formules suivantes seront appliquées :

Écart moyen (ROCE - WACC)	Proportion du versement dû
≥ 200 bp	100 %
≥ 100 bp et < 200 bp	50 %
≥ 0 bp et < 100 bp	25 %
< 0	0

Ces conditions seront réexaminées par le Conseil d'Administration et le cas échéant modifiées pour tenir compte notamment de changements intervenus dans l'environnement de l'entreprise à chaque renouvellement du mandat de Benoît Potier, ou le cas échéant pendant son mandat. En toute hypothèse, l'engagement relatif à l'indemnité compensatrice de perte de retraite deviendra caduc au jour anniversaire des 55 ans de Benoît Potier.

ASSURANCE CHÔMAGE

Par décision du Conseil d'Administration de mai 2006, Benoît Potier bénéficie en qualité de mandataire social de la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise souscrite par la Société. Les cotisations versées par la Société sont réintégrées dans la rémunération de Benoît Potier à titre d'avantages en nature.

Cette décision a été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 mai 2007 dans le cadre de la procédure des conventions réglementées.

TRANSACTIONS EFFECTUÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

En 2007, les transactions effectuées sur les titres de la Société par les mandataires sociaux sont les suivantes :

	Nature des opérations	Date de l'opération	Prix moyen (en euros)
Alain Joly	Levée de 40 561 options de souscription d'actions de L'Air Liquide S.A.	27 février 2007	104,32
Gérard Machet de la Martinière	Achat de 585 actions de L'Air Liquide S.A.	1er mars 2007	173,79
Thierry Desmarest	Achat de 1 500 actions de L'Air Liquide S.A.	8 mars 2007	175,80
Jean-Claude Buono	Levée de 1 500 options de souscription d'actions de L'Air Liquide S.A.	16 mars 2007	104,32
Jean-Claude Buono	Vente de 1 500 actions de L'Air Liquide S.A.	19 mars 2007	173,93
Benoît Potier	Achat de 180 actions de L'Air Liquide S.A.	24 mai 2007	178,46
Benoît Potier	Levée de 43 252 options de souscription d'actions de L'Air Liquide S.A.	14 juin 2007	52,16
Benoît Potier	Vente de 43 252 actions de L'Air Liquide S.A.	15 juin 2007	92,51
Benoît Potier	Levée de 11 200 options de souscription d'actions de L'Air Liquide S.A.	6 juillet 2007	52,16
Jean-Claude Buono	Levée de 35 838 options de souscription d'actions de L'Air Liquide S.A.	12 juillet 2007	52,16
Jean-Claude Buono	Levée de 2 000 options de souscription d'actions de L'Air Liquide S.A.	3 septembre 2007	49,40
Jean-Claude Buono	Vente de 2 000 actions de L'Air Liquide S.A.	4 septembre 2007	91,40
Alain Joly	Levée de 25 000 options de souscription d'actions de L'Air Liquide S.A.	25 septembre 2007	49,40
Alain Joly	Vente de 4 000 actions de L'Air Liquide S.A.	28 septembre 2007	94,10
Benoît Potier	Acquisition de 200 actions de L'Air Liquide S.A.	28 septembre 2007	93,78
Benoît Potier	Acquisition de 100 actions de L'Air Liquide S.A.	28 septembre 2007	93,80
Benoît Potier	Acquisition de 100 actions de L'Air Liquide S.A.	28 septembre 2007	93,83
Benoît Potier	Acquisition de 100 actions de L'Air Liquide S.A.	28 septembre 2007	93,87
Alain Joly	Vente de 52 actions de L'Air Liquide S.A.	1er octobre 2007	94,80
Alain Joly	Vente de 4 000 actions de L'Air Liquide S.A.	1er octobre 2007	94,30
Alain Joly	Vente de 265 actions de L'Air Liquide S.A.	2 octobre 2007	94,80
Alain Joly	Vente de 3 683 actions de L'Air Liquide S.A.	3 octobre 2007	93,48
Jean-Claude Buono	Levée de 2 000 options de souscription d'actions de L'Air Liquide S.A.	14 novembre 2007	49,40
Jean-Claude Buono	Vente de 2 000 actions de L'Air Liquide S.A.	15 novembre 2007	92,28

Direction et contrôle

Au 31 décembre 2007

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Benoît Potier

Président-Directeur Général
Échéance du mandat : 2010

Sir Lindsay Owen-Jones

Vice-Président du Conseil d'Administration
Échéance du mandat : 2009

Édouard de Royere

Président d'Honneur
Échéance du mandat : 2008*
** Renouvellement de mandat non sollicité.*

Thierry Desmarest

Administrateur
Échéance du mandat : 2009

Alain Joly

Administrateur
Échéance du mandat : 2009

Professeur Rolf Krebs

Administrateur
Échéance du mandat : 2008*
** Renouvellement de mandat proposé à l'Assemblée Générale du 7 mai 2008.*

Gérard de La Martinière

Administrateur
Échéance du mandat : 2011

Cornelis van Lede

Administrateur
Échéance du mandat : 2011

Béatrice Majnoni d'Intignano

Administrateur
Échéance du mandat : 2010

Thierry Peugeot

Administrateur
Échéance du mandat : 2009

Paul Skinner

Administrateur
Échéance du mandat : 2010

Délégués du Comité Central d'Entreprise

Gilles Boudin
Marie-Annick Masfrand
Philippe Bastien
Christian Granday

DIRECTION GÉNÉRALE ET COMITÉ EXÉCUTIF

Benoît Potier

Président-Directeur Général
Né en 1957 - Français

Klaus Schmieder

Directeur Général Délégué
Né en 1948 - Allemand

Pierre Dufour

Directeur Général Délégué
Né en 1955 - Canadien

Jean-Pierre Duprieu

Directeur de la Société,
Asie-Pacifique et activité Électronique
Né en 1952 - Français

Jean-Marc de Royere

Directeur de la Société,
Activité Santé
Né en 1965 - Français

François Darchis

Directeur de la Société,
Activité Industriel Marchand, Ingénierie, Recherche
Né en 1956 - Français

Guy Salzgeber

Directeur
Opérations Europe
Né en 1958 - Français

Ron LaBarre

Directeur Développement et Grands Clients
Né en 1950 - Américain

John Glen

Directeur Finance et Administration
Né en 1959 - Écossais

Augustin de Roubin

Directeur des Ressources Humaines
Né en 1953 - Français

Informations et mandats des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

Benoît Potier

Président-Directeur Général

Né en 1957

Date de 1^{re} nomination : 2000

Début du mandat en cours : 2006

Date d'échéance du mandat : 2010

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2007 : 32 768 actions

Adresse professionnelle

Air Liquide, 75 quai d'Orsay – 75321 Paris Cedex 07

Carrière

Diplômé de l'École Centrale de Paris, Benoît Potier est entré à Air Liquide en 1981 comme Ingénieur de Recherche et Développement. Il a ensuite occupé les fonctions de Chef de Projet au Département Ingénierie et Construction puis de Directeur du Développement Énergie au sein de l'activité Grande Industrie. Il est Directeur Stratégie-Organisation en 1993, et Directeur des Marchés Chimie, Sidérurgie, Raffinage et Énergie en 1994. Il devient Directeur Général Adjoint en 1995, ajoutant aux domaines précédents la Direction des Activités Ingénierie Construction et Grande Industrie Europe.

Benoît Potier est nommé Directeur Général en 1997, administrateur d'Air Liquide en 2000 puis Président du Directoire en novembre 2001.

Il est nommé en 2006, Président-Directeur Général de L'Air Liquide S.A.

Mandats exercés au cours des cinq dernières années 2007

Président-Directeur Général : L'Air Liquide S.A., Air Liquide International, American Air Liquide Inc. (AAL), Air Liquide International Corporation (ALIC)

Président : American Air Liquide Holdings, Inc.

Administrateur : Air Liquide Italia Srl. (jusqu'en avril 2007), AL Air Liquide España S.A. (jusqu'en mai 2007)

Groupe Danone (Président du Comité d'audit)
Membre du Conseil de Surveillance : Michelin

Administrateur de l'École Centrale, de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP, depuis juin 2007)

Membre du Conseil France de l'INSEAD

Membre du Conseil de l'Association Nationale des Sociétés par Actions (ANSA, depuis mars 2007)

2006

Président du Directoire : L'Air Liquide S.A. (jusqu'au 10 mai 2006)
Président-Directeur Général : L'Air Liquide S.A. (à compter du 10 mai 2006), Air Liquide International, American Air Liquide Inc. (AAL), Air Liquide International Corporation (ALIC)

Président : American Air Liquide Holdings Inc.

Administrateur : SOAEO (jusqu'en mars 2006), Air Liquide Italia Srl., AL Air Liquide España S.A.

Groupe Danone (Président du Comité d'audit)
Membre du Conseil de Surveillance : Michelin

Administrateur de l'École Centrale

Membre du Conseil France de l'INSEAD

2005

Président du Directoire : L'Air Liquide S.A.

Président-Directeur Général : Air Liquide International, American Air Liquide Inc. (AAL), Air Liquide International Corporation (ALIC)

Administrateur : SOAEO, Air Liquide Italia, AL Air Liquide España, Air Liquide Asia Pte. Ltd., Air Liquide Canada Inc., Air Liquide America Holdings Inc. (AHL)

Groupe Danone (Président du Comité d'audit)
Membre du Conseil de Surveillance : Michelin

Administrateur de l'École Centrale

Membre du Conseil France de l'INSEAD

2004

Président du Directoire : L'Air Liquide S.A.

Président-Directeur Général : Air Liquide International, American Air Liquide Inc. (AAL), Air Liquide International Corporation (ALIC)

Président : American Air Liquide Holdings Inc. (AALH)

Administrateur : SOAEO, Air Liquide Italia Srl., AL Air Liquide España, Air Liquide Asia Pte. Ltd., Air Liquide Canada Inc., Air Liquide America Holdings Inc. (AHL)

Groupe Danone

Membre du Conseil de Surveillance : Michelin

Administrateur de l'École Centrale

Membre du Conseil France de l'INSEAD

2003

Président du Directoire : L'Air Liquide S.A.

Président-Directeur Général : Air Liquide International, American Air Liquide Inc. (AAL), Air Liquide International Corporation (ALIC)

Administrateur : SOAEO, Air Liquide Italia Srl., AL Air Liquide España, Air Liquide Asia Pte. Ltd., Air Liquide Canada Inc.

Groupe Danone

Membre du Conseil de Surveillance : Michelin

Administrateur de l'École Centrale

Membre du Conseil France de l'INSEAD

Sir Lindsay Owen-Jones

Vice-Président du Conseil d'Administration

Né en 1946

Date de 1^{re} nomination : 1994

Début du mandat en cours : 2006

Date d'échéance du mandat : 2009

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2007 :
9 954 actions

Adresse professionnelle

L'Oréal, 41 rue Martre – 92117 Clichy Cedex

Carrière

Licencié ès Lettres de l'Université d'Oxford et diplômé de l'Insead, Sir Lindsay Owen-Jones est entré à L'Oréal en 1969. Après avoir débuté comme Chef de produit, il est nommé en Belgique puis revient en France où il devient, en 1976, Directeur du Marketing de la Division des Produits Publics. En 1978, il prend la Direction Générale de la filiale italienne de L'Oréal, puis devient, en 1981, Président and Chief Executive Officer de Cosmair Inc., agent exclusif de L'Oréal aux États-Unis. Il est Vice-Président-Directeur Général, Vice-Président du Comité de Direction et Administrateur de L'Oréal en 1984. Il est Président-Directeur Général de L'Oréal depuis 1988 et jusqu'en avril 2006, date à laquelle il devient Président du Conseil d'Administration de L'Oréal.

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

2007

Vice-Président du Conseil d'Administration et administrateur : L'Air Liquide S.A. (Président du Comité des nominations, Président du Comité des rémunérations)

Président du Conseil d'Administration : L'Oréal (Président du Comité « Stratégie et Réalisations »)

Président du Conseil d'Administration et administrateur : L'Oréal USA Inc., L'Oréal UK Ltd

Président du Conseil d'Administration (depuis le 8 octobre 2007) et administrateur (depuis le 7 juin 2007) de la Fondation d'Entreprise L'Oréal

Administrateur : Ferrari SpA (Italie), Sanofi-Aventis

Président : Alba Plus SASU

2006

Membre du Conseil de Surveillance : L'Air Liquide S.A. (jusqu'au 10 mai 2006)

Vice-Président du Conseil d'Administration et administrateur : L'Air Liquide S.A. (Président du Comité des nominations, Président du Comité des rémunérations) (à compter du 10 mai 2006)

Président-Directeur Général : L'Oréal (jusqu'en avril 2006)

Président du Conseil d'Administration : L'Oréal (à compter d'avril 2006) (Président du Comité « Stratégie et Réalisations »)

Président du Conseil d'Administration et administrateur : L'Oréal USA Inc., L'Oréal UK Ltd

Administrateur : Galderma Pharma, Suisse (jusqu'en mai 2006), Ferrari SpA (Italie), Sanofi-Aventis

Président : Alba Plus SASU (depuis juillet 2006)

2005

Vice-Président du Conseil de Surveillance : L'Air Liquide S.A.

Président-Directeur Général : L'Oréal

Président du Conseil d'Administration et administrateur : L'Oréal USA Inc., L'Oréal UK Ltd

Administrateur : Galderma Pharma, Suisse

BNP Paribas (jusqu'au 14 décembre 2005), Sanofi-Aventis, Ferrari SpA, Italie (à compter du 22 avril 2005)

2004

Vice-Président du Conseil de Surveillance : L'Air Liquide S.A.

Président-Directeur Général : L'Oréal

Président du Conseil d'Administration et administrateur : L'Oréal USA Inc., L'Oréal UK Ltd

Administrateur : Galderma Pharma, Suisse (Président du Conseil d'Administration jusqu'au 24 mai 2004)

Administrateur : Gesparal (jusqu'au 29 avril 2004), BNP Paribas, Sanofi-Aventis

2003

Vice-Président du Conseil de Surveillance : L'Air Liquide S.A.

Président-Directeur Général : L'Oréal

Président du Conseil d'Administration et administrateur : L'Oréal USA Inc., L'Oréal UK Ltd

Président du Conseil d'Administration : Galderma Pharma, Suisse
Administrateur : Gesparal, BNP Paribas, Sanofi-Synthelabo

Édouard de Royere

Président d'Honneur

Né en 1932

Date de 1^{re} nomination : 1971

Début du mandat en cours : 2006

Date d'échéance du mandat : 2008*

* *Renouvellement non sollicité*

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2007 :
59 456 actions

Adresse professionnelle

Air Liquide, 75 quai d'Orsay – 75321 Paris Cedex 07

Carrière

Édouard de Royere est diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris. Après avoir été fondé de pouvoirs au Crédit Lyonnais, puis Directeur à l'Union Immobilière et Financière, Édouard de Royere, entré à Air Liquide en 1966, a assuré la fonction de Secrétaire Général.

Administrateur d'Air Liquide de 1971 à novembre 2001, Édouard de Royere a été nommé Vice-Président-Directeur Général Adjoint en 1979, Vice-Président-Directeur Général en 1982 puis Président-Directeur Général de 1985 à 1995. Il a été nommé Président d'Honneur de L'Air Liquide en 1997, a été membre du Conseil de Surveillance de novembre 2001 jusqu'au 10 mai 2006 puis administrateur de L'Air Liquide à compter de cette date.

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

2007

Administrateur : L'Air Liquide S.A. (membre du Comité d'audit et des comptes)

Censeur : Fimalac

Membre du Conseil de Surveillance : Michelin (jusqu'au 30 novembre 2007)

Président : SAGES (Société auxiliaire de gestion) (depuis le 21 décembre 2007)

Président d'Honneur : Association nationale des sociétés par actions (ANSA)

2006

Membre du Conseil de Surveillance : L'Air Liquide S.A. (jusqu'au 10 mai 2006)

Administrateur : L'Air Liquide S.A. (membre du Comité d'audit et des comptes) (à compter du 10 mai 2006)

Censeur : Fimalac

Membre du Conseil de Surveillance : Michelin

Président d'Honneur : Association nationale des sociétés par actions (ANSA)

2005

Président d'Honneur du Conseil de Surveillance : L'Air Liquide S.A.

Administrateur : Sodexo Alliance (jusqu'en février 2005), Siparex Associés (jusqu'en décembre 2005)

Censeur : Fimalac

Membre du Conseil de Surveillance : Michelin

Président d'Honneur : Association nationale des sociétés par actions (ANSA)

2004

Président d'Honneur du Conseil de Surveillance : L'Air Liquide S.A.

Administrateur : American Air Liquide Inc., Air Liquide International Corporation,

Administrateur : Sodexo Alliance, Siparex Associés (depuis juillet 2004)

Membre du Conseil de Surveillance : Michelin

Censeur : Fimalac, Wanadoo (jusqu'en mars 2004)

Président : Association nationale des sociétés par actions (ANSA)

2003

Président d'Honneur du Conseil de Surveillance : L'Air Liquide S.A.

Administrateur : American Air Liquide Inc., Air Liquide International Corporation,

Sodexo Alliance

Membre du Conseil de Surveillance : Michelin

Censeur : Fimalac, Wanadoo

Président : Association nationale des sociétés par actions (ANSA)

Thierry Desmarest

Administrateur

Né en 1945

Date de 1^{re} nomination : 1999

Début du mandat en cours : 2006

Date d'échéance du mandat : 2009

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2007 : 5 152 actions

Adresse professionnelle

TOTAL, Tour Coupole, 2 place de la Coupole
92078 Paris-La Défense

Carrière

Diplômé de l'École Polytechnique et ingénieur du Corps des Mines, Thierry Desmarest a passé 4 ans à la Direction des Mines de Nouvelle-Calédonie avant d'être Conseiller technique au Cabinet du Ministre de l'Industrie en 1975 puis au Cabinet du Ministre de l'Économie en 1978.

Il rejoint Total en 1981 et prend en charge la Direction de Total Algérie puis exerce diverses responsabilités à la direction de Total Exploration Production dont il devient Directeur Général en 1989 et membre du Comité exécutif. Il devient Président-Directeur Général de Total en 1995, de Totalfina en 1999 puis d'Elf Aquitaine et de TotalFinaElf en 2000.

Il est Président-Directeur Général de Total S.A. de 2003 à février 2007, date à laquelle il devient Président du Conseil d'Administration de Total S.A.

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

2007

Administrateur : L'Air Liquide S.A. (membre du Comité des nominations, membre du Comité des rémunérations)

Président du Conseil d'Administration : Total S.A. (depuis février 2007)

Président-Directeur Général : Total S.A. (jusqu'en février 2007), Elf Aquitaine (jusqu'au 30 mai 2007)

Président : Fondation Total

Administrateur : Sanofi-Aventis

Membre du Conseil de Surveillance : Areva

2006

Membre du Conseil de Surveillance : L'Air Liquide S.A. (jusqu'au 10 mai 2006)

Administrateur : L'Air Liquide S.A. (membre du Comité des nominations, membre du Comité des rémunérations) (à compter du 10 mai 2006)

Président-Directeur Général : Total S.A., Elf-Aquitaine

Président : Fondation Total

Administrateur : Sanofi-Aventis

Membre du Conseil de Surveillance : Areva

2005

Membre du Conseil de Surveillance : L'Air Liquide S.A.

Président-Directeur Général : Total S.A., Elf-Aquitaine
Président : Fondation Total

Administrateur : Sanofi-Aventis

Membre du Conseil de Surveillance : Areva

2004

Membre du Conseil de Surveillance : L'Air Liquide S.A.

Président-Directeur Général : Total S.A., Elf-Aquitaine
Président : Fondation Total

Administrateur : Sanofi-Aventis

Membre du Conseil de Surveillance : Areva

2003

Membre du Conseil de Surveillance : L'Air Liquide S.A.

Président-Directeur Général : TotalFinaElf, Elf-Aquitaine
Président : Fondation Total

Administrateur : Sanofi-Synthélabo

Membre du Conseil de Surveillance : Areva

Alain Joly

Administrateur

Né en 1938

Date de 1^{re} nomination : 1982

Début du mandat en cours : 2006

Date d'échéance du mandat : 2009

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2007 :
119 432 actions

Adresse professionnelle

Air Liquide, 75 quai d'Orsay – 75321 Paris Cedex 07

Carrière

Ancien élève de l'École Polytechnique, Alain Joly est entré chez Air Liquide en 1962 au Département Ingénierie. Il a exercé différentes fonctions à Montréal de 1967 à 1973 au sein d'Air Liquide Canada puis à la Direction Amérique. De 1973 à 1985, il est successivement Directeur des Services Plan et Gestion, Directeur régional du Département Français des Gaz puis Secrétaire Général et Secrétaire du Conseil d'Administration.

Il devient administrateur d'Air Liquide en 1982 puis Directeur Général en 1985 et Président-Directeur Général en 1995. Alain Joly est Président du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide S.A. de novembre 2001 jusqu'au 10 mai 2006, puis administrateur de L'Air Liquide S.A. à compter de cette date.

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

2007

Administrateur : L'Air Liquide S.A. (membre du Comité des nominations, membre du Comité des rémunérations)

Lafarge, BNP Paribas

2006

Président du Conseil de Surveillance : L'Air Liquide S.A. (jusqu'au 10 mai 2006)

Administrateur : L'Air Liquide S.A. (membre du Comité des nominations, membre du Comité des rémunérations) (à compter du 10 mai 2006) ; SOAEO (jusqu'en janvier 2006)

Lafarge, BNP Paribas

2005

Président du Conseil de Surveillance : L'Air Liquide S.A.

Administrateur : SOAEO

Lafarge, BNP Paribas

2004

Président du Conseil de Surveillance : L'Air Liquide S.A.

Administrateur : SOAEO, Air Liquide International Corporation (États-Unis), American Air Liquide Inc.

Lafarge, BNP Paribas

2003

Président du Conseil de Surveillance : L'Air Liquide S.A.

Administrateur : SOAEO, Air Liquide International Corporation (États-Unis), American Air Liquide Inc.

Lafarge, BNP Paribas

Professeur Rolf Krebs

Administrateur

Né en 1940

Date de 1^{re} nomination : 2004

Début du mandat en cours : 2006

Date d'échéance du mandat : 2008

* Renouvellement de mandat proposé à l'Assemblée Générale du 7 mai 2008

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2007 :
1 210 actions

Adresse professionnelle

Am Molkenborn 6 - 55122 - Mainz – Allemagne

Carrière

Rolf Krebs a suivi des études de médecine et possède un Doctorat de l'Université de Mayence où il a enseigné par la suite plusieurs années. Il a rejoint ensuite la société Bayer AG en 1976 où il a occupé différentes fonctions, notamment, de 1984 à 1986, Directeur Recherche et Développement pour l'activité pharmaceutique puis, de 1986 à 1989, Directeur Général Adjoint de Bayer Italie.

En 1989, Rolf Krebs rejoint la société Boehringer Ingelheim comme membre du Directoire puis Président du Directoire, à partir de 2001 jusqu'à fin 2003.

Rolf Krebs a été Président de la Fédération Européenne des Industries Pharmaceutiques entre 1996 et 1998 puis Président de la Fédération Internationale des Industries Pharmaceutiques entre 2000 et 2001.

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

2007

Administrateur : L'Air Liquide S.A. (membre du Comité d'audit et des comptes)

Président du Conseil de Surveillance : Epigenomics AG, Ganymed Pharmaceuticals AG, Merz Pharmaceuticals GmbH & Co KGaA, E. Merck GmbH & KGaA

Membre du Conseil consultatif : Apax Partners, Kaneas Capital GmbH, Lehman Brothers Limited, E. Merck OHG

2006

Membre du Conseil de Surveillance : L'Air Liquide S.A. (jusqu'au 10 mai 2006)

Administrateur : L'Air Liquide S.A. (membre du Comité d'audit et des comptes) (à compter du 10 mai 2006)

Président du Conseil de Surveillance : Epigenomics AG, Ganymed Pharmaceuticals AG, Merz Pharmaceuticals GmbH & Co KGaA, E. Merck GmbH & KGaA

Membre du Conseil de Surveillance : GEA Group AG (jusqu'en janvier 2006), Vita 34 AG (jusqu'en mars 2006)

Membre du Conseil consultatif : Apax Partners, Deutsche Venture Capital, Weissheimer Malz GmbH, Lehman Brothers Limited, E. Merck OHG

2005

Membre du Conseil de Surveillance : L'Air Liquide S.A.

Ganymed Pharmaceuticals AG, GEA Group AG, Vita 34 AG

Président du Conseil de Surveillance : Epigenomics AG

Membre du Conseil consultatif : Apax Partners, Deutsche Venture Capital, Weissheimer Malz GmbH, Lehman Brothers Limited, E. Merck OHG, Almirall Podesfarma S.A.

2004

Membre du Conseil de Surveillance : L'Air Liquide S.A.

Ganymed Pharmaceuticals AG, mg technologies, Vita 34 AG

Président du Conseil de Surveillance : Epigenomics AG

Membre du Conseil consultatif : Apax Partners, Deutsche Venture Capital, Peters Associates, Weissheimer Malz GmbH

2003

Président du Conseil de Surveillance : Epigenomics AG

Membre du Conseil Consultatif : Deutsche Bank Mitte, Weissheimer Malz GmbH, Barmenia Versicherungen

Gérard de La Martinière

Administrateur

Né en 1943

Date de 1^{er} nomination : 2003

Début du mandat en cours : 2007

Date d'échéance du mandat : 2011

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2007 : 3 000 actions

Adresse professionnelle

FFSA (Fédération Française des Sociétés d'Assurances),
26 boulevard Haussmann – 75009 Paris

Carrière

Diplômé de l'École Polytechnique et de l'École Nationale d'Administration, Gérard de La Martinière a occupé plusieurs postes au sein du Ministère des Finances de 1969 à 1984 puis a été successivement Secrétaire Général de la Commission des Opérations de Bourse (COB) de 1984 à 1986, Président de la Chambre de Compensation des Instruments Financiers de Paris de 1986 à 1988 et Directeur Général de la Société des Bourses françaises (SBF) de 1988 à 1989.

En 1989, Gérard de La Martinière rejoint le groupe AXA en tant que Président-Directeur Général de la Société de Bourse Meeschaert-Rousselle, et devient Directeur Général des Investissements et sociétés financières du Groupe en 1991 et Directeur Général des Holdings et Fonctions Centrales en 1993. Il est membre du Directoire entre 1997 et 2003 et Directeur Général Finance, Contrôle et Stratégie entre 2000 et 2003.

Depuis mai 2003, Gérard de La Martinière est Président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances. Il est aussi Président du Comité Européen des Assurances.

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

2007

Administrateur : L'Air Liquide S.A. (Président du Comité d'audit et des comptes)

Président : Fédération Française des Sociétés d'Assurances, Comité Européen des Assurances

Membre du Conseil de Surveillance : Schneider Electric S.A. (Président du Comité d'audit)

Administrateur de la Banque d'Orsay

2006

Membre du Conseil de Surveillance : L'Air Liquide S.A. (jusqu'au 10 mai 2006)

Administrateur : L'Air Liquide S.A. (Président du Comité d'audit et des comptes) (à compter du 10 mai 2006)

Président : Fédération Française des Sociétés d'Assurances, Comité Européen des Assurances

Membre du Conseil de Surveillance : Schneider Electric S.A. (Président du Comité d'audit)

2005

Membre du Conseil de Surveillance : L'Air Liquide S.A.

Président : Fédération Française des Sociétés d'Assurances, Comité Européen des Assurances

Administrateur : Schneider Electric S.A.

Président du Conseil d'Administration : LCH. Clearnet Group Limited UK

2004

Membre du Conseil de Surveillance : L'Air Liquide S.A.

Président : Fédération Française des Sociétés d'Assurances, Comité Européen des Assurances

Administrateur : Schneider Electric S.A.

Président du Conseil d'Administration : LCH. Clearnet Group Limited UK

2003

Avant mai 2003 :

Président : AXA RéFinance, Les Ateliers de Construction du Nord de La France (ANF), FDR Participations, Sté Beaujon

Membre du Directoire : AXA

Directeur Général Délégué : Finaxa

Administrateur : Finaxa, AXA Cessions, Cie Financière de Paris, Oudinot Finance, AXA Insurance Holding Co., Ltd. (Japon)

Crédit Lyonnais, Schneider Electric

Représentant permanent de :

- Axa aux Conseils d'Axa Ré, Saint Georges RE, Axa Investment Managers ;
- Axa au Comité de Direction de Mofipar ;
- Société Beaujon au Conseil d'Axa Real Estate Investment Managers ;
- Membre du Conseil de Surveillance : European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG).

Après mai 2003 :

Membre du Conseil de Surveillance : L'Air Liquide S.A., European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG)

Administrateur : Schneider Electric S.A.

Président : LCH. Clearnet Group Limited UK, Fédération Française des Sociétés d'Assurances

Cornelis van Lede

Administrateur

Né en 1942

Date de 1^{re} nomination : 2003

Début du mandat en cours : 2007

Date d'échéance du mandat : 2011

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2007 : 1 220 actions

Adresse professionnelle

Jollenpad 10A – 1081 KC Amsterdam - The Netherlands

Carrière

Diplômé en droit de l'Université de Leiden et d'un MBA de l'Insead, Cornelis van Lede a travaillé successivement chez Shell de 1967 à 1969 et Mc Kinsey de 1969 à 1976 avant de devenir Président-Directeur Général de Koninklijke Nederhorst Bouw B.V. entre 1977 et 1982 puis membre du Comité de Direction d'Hollandse Beton Groep entre 1982 et 1984.

Entre 1984 et 1991, il est Président de la Fédération des Industries des Pays-Bas puis Vice-Président de l'UNICE (Union of Industrial and Employer's Confederations of Europe) entre 1991 et 1994.

En 1991, Cornelis van Lede rejoint la société Akzo N.V. comme membre du Directoire puis Vice-Président du Directoire en 1992 et enfin Président du Directoire d'Akzo Nobel N.V. entre 1994 et 2003. De 2003 à 2007, il est membre du Conseil de Surveillance d'Akzo Nobel N.V.

Mandats exercés au cours des cinq dernières années 2007

Administrateur : L'Air Liquide S.A. (membre du Comité des nominations, membre du Comité des rémunérations)

Administrateur : Air France-KLM, Sara Lee Corporation Reed Elsevier (jusqu'en avril 2007)

Membre du Conseil de Surveillance : Royal Philips Electronics N.V., Heineken N.V., Akzo Nobel N.V. (jusqu'au 1er semestre 2007)

Président du Conseil d'Administration : INSEAD

2006

Membre du Conseil de Surveillance : L'Air Liquide S.A. (jusqu'au 10 mai 2006)

Administrateur : L'Air Liquide S.A. (membre du Comité des nominations, membre du Comité des rémunérations) (à compter du 10 mai 2006)

Membre du Conseil de Surveillance : Akzo Nobel N.V., Royal Philips Electronics N.V., Heineken N.V.

Administrateur : Air France-KLM, Reed Elsevier, Sara Lee Corporation

Président du Conseil d'Administration : INSEAD

2005

Membre du Conseil de Surveillance : L'Air Liquide S.A.

Akzo Nobel N.V., Royal Philips Electronics N.V., Heineken N.V.

Administrateur : Air France-KLM, Reed Elsevier, Sara Lee Corporation

Président du Conseil d'Administration : INSEAD

2004

Membre du Conseil de Surveillance : L'Air Liquide S.A.

Akzo Nobel N.V., Royal Philips Electronics N.V., Heineken N.V.

Administrateur : Air France-KLM, Reed Elsevier, Sara Lee Corporation

Président du Conseil de Surveillance : Banque Centrale des Pays-Bas (jusqu'en octobre)

Président du Conseil d'Administration : INSEAD

2003

Membre du Conseil de Surveillance : L'Air Liquide S.A.

Akzo Nobel N.V., Royal Philips Electronics N.V., Heineken N.V., KLM

Président du Conseil de Surveillance : Banque Centrale des Pays-Bas

Administrateur : Scania AB, Reed Elsevier, Sara Lee Corporation
Vice-Président du Conseil d'Administration : INSEAD

Béatrice Majnoni d'Intignano

Administrateur

Née en 1942

Date de 1^{re} nomination : 2002

Début du mandat en cours : 2006

Date d'échéance du mandat : 2010

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2007 : 1 404 actions

Carrière

Agrégée de sciences économiques en 1975, Béatrice Majnoni d'Intignano est Professeur agrégé des Universités à Paris XII - Créteil depuis 1980 (monnaie, relations internationales, macroéconomie, économie de la santé).

Béatrice Majnoni d'Intignano a été Conseiller Économique à l'Assistance Publique, Hôpitaux de Paris de 1980 à 1987, consultant temporaire de l'Organisation Mondiale de la Santé depuis 1980.

Elle est également membre du Conseil d'Analyse Économique auprès du Premier Ministre depuis 1997, membre du Comité de rédaction de la revue *Commentaire*, membre de la Société d'Économie politique.

Béatrice Majnoni d'Intignano est l'auteur de nombreux ouvrages et articles concernant l'économie, l'emploi, l'Europe, l'économie de la santé et le rôle des femmes dans la société.

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

2007

Administrateur : L'Air Liquide S.A. (membre du Comité d'audit et des comptes)

Professeur agrégé des Universités à Paris XII - Créteil

Membre du Conseil d'Analyse Économique

Administrateur : AGF (membre du Comité des rémunérations et des conventions) (jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2007)

2006

Membre du Conseil de Surveillance : L'Air Liquide S.A. (jusqu'au 10 mai 2006)

Administrateur : L'Air Liquide S.A. (membre du Comité d'audit et des comptes) (à compter du 10 mai 2006)

Professeur agrégé des Universités à Paris XII - Créteil

Membre du Conseil d'Analyse Économique

Administrateur : AGF (membre du Comité des rémunérations et des conventions)

2005

Membre du Conseil de Surveillance : L'Air Liquide S.A.

Professeur agrégé des Universités à Paris XII - Créteil

Membre du Conseil d'Analyse Économique

Administrateur : AGF

2004

Membre du Conseil de Surveillance : L'Air Liquide S.A.

Professeur agrégé des Universités à Paris XII - Créteil

Membre du Conseil d'Analyse Économique

Administrateur : AGF

2003

Membre du Conseil de Surveillance : L'Air Liquide S.A.

Professeur agrégé des Universités à Paris XII - Créteil

Membre du Conseil d'Analyse Économique

Administrateur : AGF

Thierry Peugeot

Administrateur

Né en 1957

Date de 1^{er} nomination : 2005

Début du mandat en cours : 2006

Date d'échéance du mandat : 2009

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2007 :
1 100 actions

Adresse professionnelle

Peugeot S.A., 75 avenue de la Grande Armée
75116 Paris Cedex 16

Carrière

Diplômé de l'Essec, Thierry Peugeot est entré en 1982 au sein du groupe Marrel en tant que responsable export Moyen-Orient, Afrique Anglophone de la division Air Marrel puis Directeur d'Air Marrel America. Il rejoint les Automobiles Peugeot en 1988 en tant que Chef de zone Asie du Sud-Est puis Directeur Général Peugeot du Brésil en 1991 et Directeur Général de Slica en 1997. Il rejoint les Automobiles Citroën en 2000 en tant que Responsable des Grands Comptes Internationaux puis, en 2002, Directeur des Services et des Pièces et membre du Comité des Directeurs de PSA Peugeot Citroën. Depuis 2002, Thierry Peugeot est Président du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

2007

Administrateur : L'Air Liquide S.A.

Président du Conseil de Surveillance : Peugeot S.A.

Vice-Président : Établissements Peugeot Frères

Administrateur : Société Foncière, Financière et de Participations, La Française de Participations Financières, La Société Anonyme de Participations, Immeubles et Participations de l'Est, Faurecia, Compagnie Industrielle de Delle

Représentant permanent de la Compagnie Industrielle de Delle au Conseil d'Administration de LISI

2006

Membre du Conseil de Surveillance : L'Air Liquide S.A. (jusqu'au 10 mai 2006)

Administrateur : L'Air Liquide S.A. (à compter du 10 mai 2006)

Président du Conseil de Surveillance : Peugeot S.A.

Vice-Président : Établissements Peugeot Frères

Administrateur : Société Foncière, Financière et de Participations, La Française de Participations Financières, La Société Anonyme de Participations, Immeubles et Participations de l'Est, Faurecia, Compagnie Industrielle de Delle

Représentant permanent de la Compagnie Industrielle de Delle au Conseil d'Administration de LISI

2005

Membre du Conseil de Surveillance : L'Air Liquide S.A.

Président du Conseil de Surveillance : Peugeot S.A.

Vice-Président : Établissements Peugeot Frères

Administrateur : Société Foncière, Financière et de Participations, La Française de Participations Financières, La Société Anonyme de Participations, Immeubles et Participations de l'Est, Faurecia, Compagnie Industrielle de Delle

Représentant permanent de la Compagnie Industrielle de Delle au Conseil d'Administration de LISI

2004

Président du Conseil de Surveillance : Peugeot S.A.

Vice-Président : Établissements Peugeot Frères

Administrateur : AMC Promotion, Cie Industrielle de Delle, Faurecia, IP Est, La Française de Participations Financières, La Société Anonyme de Participations

Représentant permanent de la Compagnie Industrielle de Delle au Conseil d'Administration de LISI

2003

Président du Conseil de Surveillance : Peugeot S.A.
Vice-Président : Établissements Peugeot Frères
Administrateur : AMC Promotion, Cie Industrielle de Delle, Faurecia, IP Est, La Française de Participations Financières, La Société Anonyme de Participations
Représentant permanent de la Compagnie Industrielle de Delle au Conseil d'Administration de LISI

Paul Skinner

Administrateur

Né en 1944
Date de 1^{re} nomination : 2006
Début du mandat en cours : 2006
Date d'échéance du mandat : 2010
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2007 : 1 100 actions

Adresse professionnelle

5 Aldermanbury Square – London EC2V 7HR - United Kingdom

Carrière

Paul Skinner est diplômé en droit de l'Université de Cambridge et de la Manchester Business School. Il a débuté sa carrière en 1966 au sein du groupe Royal Dutch/Shell. Après avoir pris en charge la direction successive de plusieurs filiales en Grèce, au Nigéria, en Nouvelle-Zélande et en Norvège, Paul Skinner devient Président de Shell International Trading and Shipping Company de 1991 à 1995.

Il est responsable de la stratégie et du marketing international au sein de Shell International Petroleum Co Ltd. de 1996 à 1998. À cette date, il est nommé Président de Shell Europe Oil Products. En 1999, il est nommé Directeur Général de l'ensemble de l'activité Produits Pétroliers de Royal Dutch/Shell et est nommé Group Managing Director du groupe Royal Dutch/Shell de 2000 à 2003.

Après avoir pris sa retraite de Shell, il est nommé, en novembre 2003, Président de Rio Tinto plc, société minière internationale et de Rio Tinto Ltd.

Mandats exercés au cours des cinq dernières années 2007

Administrateur : L'Air Liquide S.A.

Président : Rio Tinto plc, Rio Tinto Ltd

Administrateur : Standard Chartered plc, Tetra Laval Group

Membre du Conseil d'Administration : INSEAD

Membre du Conseil : Ministère britannique de la Défense

2006

Administrateur : L'Air Liquide S.A. (à compter du 10 mai 2006)

Président : Rio Tinto plc, Rio Tinto Ltd

Administrateur : Standard Chartered plc, Tetra Laval Group

Membre du Conseil d'Administration : INSEAD

Membre du Conseil : Ministère britannique de la Défense

2005

Président : Rio Tinto plc, Rio Tinto Ltd

Administrateur : Standard Chartered plc, Tetra Laval Group

Membre du Conseil d'Administration : INSEAD

2004

Président : Rio Tinto plc, Rio Tinto Ltd

Administrateur : Standard Chartered plc

Membre du Conseil d'Administration : INSEAD

2003

Administrateur Délégué : The « Shell » Transport and Trading Co. plc

Président : Rio Tinto plc, Rio Tinto Ltd, Shell Canada

Administrateur : Standard Chartered plc

Membre du Conseil : Shell Deutschland Holdings GmbH, Shell International BV, Shell International Ltd, Shell International Petroleum Co. Ltd, Shell Investments Ltd, Shell Petroleum NV, Shell Resources plc, Société des Pétroles Shell SA.

Membre du Conseil d'Administration : INSEAD

Klaus Schmieder

Directeur Général Délégué

Né en 1948

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2007 : 2 954 actions

Adresse professionnelle

Air Liquide, 75 quai d'Orsay – 75321 Paris Cedex 07

Carrière

Diplômé en droit et sciences économiques, Klaus Schmieder rejoint le groupe Hoechst en 1977, puis devient membre du Comité exécutif d'Hoechst AG en 1996. En 2000, il est nommé Président du Directoire de Messer Griesheim GmbH.

En mai 2004, il rejoint Air Liquide et est nommé membre du Directoire puis Directeur Général Délégué en mai 2006. Il est aujourd'hui notamment en charge de la Finance et Administration, de la zone Europe, des Branches d'activités mondiales Industriel Marchand, Santé et Spécialités et de l'activité Soudage / Plongée.

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

2007

Directeur Général Délégué : L'Air Liquide S.A.

Administrateur : Air Liquide Deutschland GmbH, Air Liquide Italia Srl., AL Air Liquide España, Air Liquide Santé International, Carba Holding S.A. (depuis octobre 2007)

Membre du Beirat : Schülke & Mayr GmbH

Membre du Conseil de Surveillance : Altana AG, Lurgi GmbH (depuis le 20 juillet 2007)

2006

Membre du Directoire : L'Air Liquide S.A. (jusqu'au 10 mai 2006)

Directeur Général Délégué : L'Air Liquide S.A. (à compter du 10 mai 2006)

Administrateur : Air Liquide Deutschland GmbH, Air Liquide Italia Srl., AL Air Liquide España

Membre du Beirat : Schülke & Mayr GmbH

Membre du Conseil de Surveillance : Altana AG

2005

Membre du Directoire : L'Air Liquide S.A.

Vice-Président : Air Liquide GmbH

Administrateur : Air Liquide Deutschland GmbH, Air Liquide Italia Srl., AL Air Liquide España, MNS Nippon Sanso (jusqu'au 5 janvier 2005)

Membre du Conseil de Surveillance : Altana AG

2004

Membre du Directoire : L'Air Liquide S.A. (à partir du 12 mai 2004)

Membre du Conseil de Surveillance : Altana AG
Administrateur : MNS Nippon Sanso

2003

Président du Directoire : Messer Griesheim GmbH
Membre du Conseil de Surveillance : Messer Nippon Sanso GmbH and Co. KG, Messer Griesheim Industries Inc., Messer Group Inc., Altana AG

Pierre Dufour

Directeur Général Délégué

Né en 1955

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2007 : 22 612 actions

Adresse professionnelle

Air Liquide, 75 quai d'Orsay – 75321 Paris Cedex 07

Carrière

Diplômé de l'École Polytechnique de l'Université de Montréal et de l'Université de Harvard, Pierre Dufour débute sa carrière en 1976 chez SNC-LAVALIN, entreprise d'ingénierie de renommée mondiale, à Montréal, au Canada. De 1991 à 1997, il occupe la fonction de Directeur Général Exécutif de SNC-LAVALIN Inc.

En 1997, il rejoint le groupe Air Liquide en tant que Directeur de l'Ingénierie Mondiale. En 1998, il devient Directeur Industriel, responsable de tous les aspects techniques des activités du Groupe à travers le monde. En 2000, il est nommé Président-Directeur Général d'American Air Liquide Holdings Inc., à Houston, au Texas et rejoint le Comité exécutif de L'Air Liquide S.A. Il devient Directeur de la Société en 2001, Directeur Général Adjoint en 2002 et est nommé Directeur Général Délégué en novembre 2007. Il est aujourd'hui notamment en charge des zones Amériques, Afrique, Moyen-Orient, de la Branche d'activité mondiale Grande Industrie, de l'Ingénierie, la Recherche et la Sécurité.

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

2007

Directeur Général Délégué : L'Air Liquide S.A. (à compter du 27 novembre 2007)

Administrateur et Président-Directeur Général : American Air Liquide Holdings, Inc.

Président : Air Liquide Project Execution Group LLC

Administrateur et Président : Air Liquide Middle East

Mandats ayant pris fin en 2007/2008

Président-Directeur Général : Air Liquide USA LLC (jusqu'au 19 novembre 2007), Air Liquide USA LP LLC (jusqu'au 19 novembre 2007), ALA LP LLC (jusqu'au 19 novembre 2007)

Président-Directeur Général : Air Liquide Electronics LP LLC (jusqu'au 19 novembre 2007), Air Liquide LI LP LLC (jusqu'au

19 novembre 2007), Air Liquide IC LP LLC (jusqu'au 19 novembre 2007), AL America Holdings, Inc. (jusqu'au 19 novembre 2007)

Administrateur : Air Liquide Process & Construction, Inc. (jusqu'au 25 septembre 2007), Air Liquide Healthcare America Corporation (jusqu'au 3 juillet 2007), VitalAire Canada, Inc. (jusqu'au 10 janvier 2008)

Président : Air Liquide USA GP LLC (jusqu'au 19 novembre 2007), Air Liquide USA LP (jusqu'au 19 novembre 2007)

Administrateur et Président : Air Liquide Canada Inc. (jusqu'au 7 janvier 2008)

2006

Administrateur et Président : Air Liquide Middle East ; Air Liquide Canada, Inc.

Président : Air Liquide Advanced Technologies U.S. LLC (jusqu'au 1^{er} janvier 2006)

Président-Directeur Général : Air Liquide Electronics LP LLC ; Air Liquide USA LLC ; Air Liquide USA LP LLC ; Air Liquide IC LP LLC ; Air Liquide LI LP LLC ; ALA LP LLC

Administrateur : Air Liquide Healthcare America Corporation ; VitalAire Canada, Inc. ; Air Liquide Process & Construction, Inc.

Président : Air Liquide Project Execution Group LLC ; Air Liquide USA LP ; Air Liquide USA GP LLC

Administrateur et Président-Directeur Général : AL America Holdings, Inc. ; American Air Liquide Holdings, Inc.

2005

Administrateur et Président : Air Liquide Middle East ; Air Liquide Canada, Inc.

Président : Air Liquide Advanced Technologies U.S. LLC ; Air Liquide USA GP LLC ; Air Liquide USA LP

Administrateur : Air Liquide Healthcare America Corporation ; Air Liquide Process & Construction, Inc. ; VitalAire Canada, Inc. ; AL America Holdings, Inc.

Président-Directeur Général : Air Liquide USA LLC ; Air Liquide USA LP LLC ; ALA GP LLC (jusqu'au 1^{er} janvier 2005)

Administrateur et Président-Directeur Général : American Air Liquide Holdings, Inc.

Vice-Président : LACONA Holdings, Inc. (jusqu'au 1^{er} janvier 2005)

2004

Administrateur et Président : Air Liquide Middle East (à compter du 4 novembre 2004) ; Air Liquide Canada, Inc.

Administrateur : Air Liquide Healthcare America Corporation ; Air Liquide Process & Construction, Inc. ; VitalAire Canada, Inc. ; AL America Holdings, Inc.

Président-Directeur Général : Air Liquide USA LLC ; ALA GP LLC

Administrateur et Président-Directeur Général : American Air Liquide Holdings, Inc.

Vice-Président : LACONA Holdings, Inc.

2003

Administrateur : Air Liquide Healthcare America Corporation ; Air Liquide Process & Construction, Inc. ; VitalAire Canada, Inc. ; AL America Holdings, Inc.

Administrateur et Président : Air Liquide Canada, Inc.

Président-Directeur Général : ALA GP LLC

Vice-Président : LACONA Holdings, Inc.

Jean-Claude Buono

Directeur Général Délégué

Né en 1943

* Mandat échu le 8 novembre 2007

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2007 :
59 618 actions

Adresse professionnelle

Air Liquide, 75 quai d'Orsay – 75321 Paris Cedex 07

Carrière

Diplômé de l'ESCP, licencié ès Sciences Économiques et diplômé du Centre de Perfectionnement aux Affaires, Jean-Claude Buono débute sa carrière au sein du groupe Bull, où il prend en charge la Direction Financière.

Après vingt ans de carrière au sein du groupe Bull, Jean-Claude Buono entre à Air Liquide en 1989, en tant que Directeur Financier et Administratif. Il est nommé Secrétaire Général et Secrétaire du Conseil d'Administration en 1997, Directeur de la Société en 1999 et Directeur Général Adjoint en juillet 2000. En novembre 2001, il est nommé membre du Directoire, puis en mai 2006, Directeur Général Délégué. Pendant toutes ces années et jusqu'à la fin de son mandat le 8 novembre 2007, Jean-Claude Buono a, outre l'ensemble Finance et Juridique, la responsabilité d'importantes activités opérationnelles du Groupe en Europe et en Asie.

Mandats exercés au cours des cinq dernières années 2007

Directeur Général Délégué : L'Air Liquide S.A. (jusqu'au 8 novembre 2007)

Président-Directeur Général : Air Liquide Welding

Administrateur – Directeur Général Délégué : Air Liquide International

Administrateur : Air Liquide Santé International, Aqua Lung International, American Air Liquide Inc., Air Liquide International Corporation, Air Liquide Far Eastern Ltd., Air Liquide Tunisie,

Administrateur : Velecta Paramount et SNPE

2006

Membre du Directoire : L'Air Liquide S.A.

(jusqu'au 10 mai 2006)

Directeur Général Délégué : L'Air Liquide S.A. (à compter du 10 mai 2006)

Président du Conseil d'Administration : SOAEO (jusqu'en mars 2006)

Président-Directeur Général : Air Liquide Welding

Administrateur – Directeur Général Délégué : Air Liquide International

Vice-Président : Carba Holding (jusqu'en septembre 2006)

Administrateur : Air Liquide Santé International, Aqua Lung International, American Air Liquide Inc., Air Liquide International Corporation, Air Liquide Far Eastern Ltd., Air Liquide Tunisie,

Velecta Paramount, SNPE

2005

Membre du Directoire : L'Air Liquide S.A.

Président du Conseil d'Administration : SOAEO

Président-Directeur Général : Air Liquide Welding, Air Liquide Asia Pte. Ltd.

Administrateur - Directeur Général Délégué : Air Liquide International

Vice-Président : Carba Holding

Administrateur : American Air Liquide Inc., Air Liquide International Corporation, Air Liquide Santé International, Aqua Lung International, Air Liquide Far Eastern, Air Liquide Tunisie, Air Liquide Italia Srl. (jusqu'au 22 mars 2005), AL Air Liquide España (jusqu'au 22 juin 2005)

Velecta Paramount, SNPE

2004

Membre du Directoire : L'Air Liquide S.A.

Président du Conseil d'Administration : SOAEO, Aqua Lung International

Président-Directeur Général : Air Liquide Welding, Air Liquide Asia Pte. Ltd.

Administrateur - Directeur Général Délégué : Air Liquide International

Vice-Président : Carba Holding

Vice-Président et Administrateur : Air Liquide International Corporation

Administrateur : Air Liquide Santé International, Séchillienne-Sidec (jusqu'au 13 décembre 2004), American Air Liquide Inc., Air Liquide Far Eastern, Air Liquide Tunisie, Air Liquide Italia Srl., AL Air Liquide España, Air Liquide US LLC (jusqu'au 17 juin 2004)

Velecta Paramount, SNPE

2003

Membre du Directoire : L'Air Liquide S.A.

Président du Conseil d'Administration : SOAEO, Aqua Lung International

Président-Directeur Général : Air Liquide Welding, Air Liquide Asia Pte. Ltd.

Administrateur - Directeur Général Délégué : Air Liquide International

Vice-Président : Carba Holding

Administrateur : Séchillienne-Sidec, Air Liquide Santé International, American Air Liquide Inc., Air Liquide International Corporation, Air Liquide Far Eastern, Air Liquide Japan Ltd., Air Liquide Tunisie, Air Liquide Italia Srl., AL Air Liquide España, Air Liquide US LLC

Velecta Paramount

Descriptif des plans d'options de souscription et d'achat d'actions

(valant Rapport spécial du Conseil d'Administration au sens de l'article L. 225-184 du Code de commerce)

La Société a adopté, par décisions du Conseil d'Administration, du Conseil de Surveillance et du Directoire après autorisations de l'Assemblée Générale et sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, des plans attribuant à certains membres du personnel d'encadrement de la Société et de ses filiales dans le monde, y compris les mandataires sociaux, un certain nombre d'options de souscription d'actions.

Ces options ont pour objectif de mobiliser les cadres les plus moteurs de l'entreprise, de fidéliser certains cadres performants et d'associer, dans une perspective à moyen-long terme, ces cadres à l'intérêt des actionnaires.

Par ailleurs, à l'occasion des 100 ans de la Société en 2002, des options de souscription d'actions ont été consenties à titre exceptionnel à l'ensemble des salariés du Groupe à travers le monde, avec un maximum de 30 options par bénéficiaire, nombre ajusté, à ce jour, à 74.

Ces options sont attribuées à un prix au moins égal à 100 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant leur attribution. Leur durée maximum d'exercice est de dix ans pour les options attribuées avant le 4 mai 2000, de sept ans pour les options attribuées entre le 4 mai 2000 et le 8 avril 2004 et de huit ans pour les options attribuées depuis cette date.

Les options attribuées avant le 12 mai 1999 ne peuvent être exercées avant un délai minimum de cinq ans après leur attribution. Les options attribuées depuis le 12 mai 1999 ne peuvent être exercées avant un délai minimum de quatre ans après leur attribution.

Le plan du 22 janvier 1998 était assorti de conditions d'objectifs, ces derniers n'ayant pas été atteints, les droits correspondants ont été perdus.

OPTIONS ACCORDÉES AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

(délai maximum d'exercice des options à compter de leur attribution)

	1998	1999	2000	2001	2002	2002 ^(b)	2004	2004	2005	2006	2007	2007
Date d'autorisation par l'AGE	22/05/96	12/05/99	04/05/00	04/05/00	30/04/02	30/04/02	30/04/02	12/05/04	12/05/04	12/05/04	09/05/07	09/05/07
Date du Conseil d'Administration ou du Directoire	22/01/98	12/05/99	07/09/00	28/08/01	14/06/02	10/10/02	08/04/04	30/11/04	21/03/05	20/03/06	09/05/07	08/11/07
Nombre total d'options de souscriptions attribuées	20 000	264 300	702 900	5 900	955 400	769 130	500 000	35 385	428 000	444 000	431 150	4 000
■ dont mandataires sociaux	20 000	44 000	70 000		75 000	60	57 000	15 000	70 000	90 000	75 000	
■ dont dix premiers attributaires salariés (non mandataires sociaux)		46 000	83 500	5 900	112 000	300	77 000	12 325	61 800	62 000	59 000	
Nombre de bénéficiaires	1	122	321	2	481	31 012	448	38	520	500	535	1
Point de départ d'exercice des options	22/01/03	12/05/04	07/09/04	28/08/05	14/06/06	11/10/06	08/04/08	30/11/08	21/03/09	20/03/10	09/05/11	08/11/11
Date d'expiration	21/01/08	11/05/09	06/09/07	27/08/08	13/06/09	10/10/09	07/04/11	29/11/12	20/03/13	19/03/14	08/05/15	07/11/15
Prix de souscription (en euros)	140,25	148,00	142,00	155,00	168,00	128,00	139,00	131,00	138,00	168,00	183,00	94,00
Prix de souscription en euros au 31/12/07 ^(a)		49,40	52,16		61,70	52,89	57,43	59,54	62,72	76,36	91,50	94,00
Nombre total d'options de souscriptions reconstitué au 31/12/07 ^(a)	24 799	607 910	1 129 617	7 466	2 272 754	1 308 522	1 189 770	76 968	933 882	969 431	862 300	4 000
Nombre d'actions souscrites au 31/12/07 ^(e)		187 773	1 062 050	4 766	487 848	625 250	2 756 ^(d)		1 762 ^(d)			
Nombre d'options de souscription annulées au 31/12/07 ^{(a) (c) (e)}	24 799	22 777	67 567	2 700	59 089	87 416	17 519	780	6 161	8 306	19 400	
Nombre d'options de souscriptions restantes au 31/12/07 ^(a)		397 360			1 725 817	595 856	1 169 495	76 188	925 959	961 125	842 900	4 000

(a) Ajusté pour tenir compte des augmentations de capital par attribution d'actions gratuites (2006, 2004, 2002, 2000, 1998) et de la division par deux du nominal de l'action (nominal de 11,00 euros ramené à 5,50 euros) le 13 juin 2007.

(b) Plan exceptionnel décidé en 2002, à l'occasion du 100^e anniversaire de la Société concernant la totalité des salariés du Groupe remplissant certaines conditions, notamment d'ancienneté. Plan plafonné à un maximum de 30 options attribuées par bénéficiaire, nombre ajusté, à ce jour, à 74.

(c) Pertes de droits et, pour 1998, objectifs de croissance sur 3 ans du résultat net par action non atteints.

(d) Levées anticipées prévues dans le règlement du plan d'options.

(e) Nombre d'actions en données historiques.

L'encours des options ajustées ainsi attribuées par le Conseil d'Administration, le Conseil de Surveillance et le Directoire dans le cadre des autorisations votées par les Assemblées Générales et non encore levées s'élevait à 6 698 700 options (prix moyen de 65,43 euros) au 31 décembre 2007, soit 2,8 % des actions composant le capital, dont 933 305 options (au prix moyen de 68,25 euros) attribuées, pendant leur mandat, aux membres des

organes de direction présents au 31 décembre 2007 ou l'ayant quitté en 2007.

À la date du 31 décembre 2007, sur le total des options autorisées par l'Assemblée Générale, 3 910 594 options n'ont pas été attribuées par le Conseil d'Administration.

OPTIONS ATTRIBUÉES EN 2007

L'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2007 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir, au bénéfice de membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux dirigeants de la Société et de ses filiales, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital ou des options donnant droit à l'achat d'actions de L'Air Liquide S.A. acquises par la Société, le total des options ainsi consenties ne pouvant donner droit à un nombre d'actions supérieur à 2 % du capital de la Société au jour de l'attribution des options.

En application de cette autorisation, le Conseil d'Administration a consenti dans sa séance du 9 mai 2007, 431 150 options de souscription d'actions au prix unitaire de 183,00 euros, soit un prix égal à 100 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant leur attribution à 535 bénéficiaires et dans sa séance du 8 novembre 2007, 4 000 options de souscription d'actions au prix unitaire de 94 euros, soit un prix égal à 100 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant leur attribution à un bénéficiaire.

Ces options peuvent être exercées dans un délai maximum de huit ans et elles ne peuvent être exercées avant un délai minimum de quatre ans.

Options ajustées attribuées aux mandataires sociaux

En 2007

Benoît Potier	80 000
Jean-Claude Buono	30 000
Klaus Schmieder	40 000

Options ajustées attribuées aux dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre consenti est le plus élevé

En 2007

De L'Air Liquide S.A.	106 000
Du groupe Air Liquide	118 000

OPTIONS LEVÉES EN 2007

En application des décisions prises antérieurement selon le cas par le Conseil d'Administration ou le Conseil de Surveillance et le Directoire, une partie des options consenties de 1999 à

2005 a été levée au cours de l'exercice 2007 pour un total de 1 195 748 actions au prix moyen de 68,57 euros.

Options levées par les mandataires sociaux

	Nombre d'options levées	Année d'attribution	Prix moyen (en euros)
Benoît Potier	54 452	2000	52,16
Alain Joly	40 561 ^(a)	2000	104,32
Alain Joly	25 000	1999	49,40
Jean-Claude Buono	35 838	2000	52,16
Jean-Claude Buono	1 500 ^(a)	2000	104,32
Jean-Claude Buono	4 000	1999	49,40

(a) Options levées avant la division par deux du nominal de l'action le 13 juin 2007.

Options levées par les dix salariés de la société L'Air Liquide S.A., non mandataires sociaux, dont le nombre d'options levées est le plus élevé

Année d'attribution	Nombre d'options levées*	Prix moyen* (en euros)
2000	90 928	52,16
2002	58 559	61,70
TOTAL	149 487	55,90

* Nombre et prix ajustés de la division par deux du nominal de l'action pour les levées concernées.

Options levées par les dix salariés de la Société et de ses filiales, non mandataires sociaux au moment où les options ont été consenties, dont le nombre d'options levées est le plus élevé

Année d'attribution	Nombre d'options levées*	Prix moyen* (en euros)
2000	122 648	52,16
2002	37 462	61,70
TOTAL	160 110	54,39

* Nombre et prix ajustés de la division par deux du nominal de l'action pour les levées concernées.

ÉPARGNE SALARIALE ET ACTIONNARIAT SALARIÉ

Air Liquide mène depuis de nombreuses années une politique active en faveur de la participation financière des salariés à la croissance du Groupe et du développement de l'actionnariat salarié au capital de la Société.

Participation financière

Des accords d'intéressement et de participation sont en place depuis de nombreuses années au sein de la plupart des sociétés du Groupe en France. En 2007, L'Air Liquide S.A. a versé 20,4 millions d'euros à plus de 4 990 salariés au titre de la participation et de l'intéressement complété parfois d'un abondement.

Les principaux plans d'épargne d'entreprise permettent à plus de 9 400 salariés du Groupe en France de bénéficier du régime fiscal de faveur applicable en contrepartie de l'indisponibilité de leurs avoirs pendant cinq ans, en effectuant des versements, volontaires ou provenant de la participation, de l'intéressement et le cas échéant de l'abondement, sur des supports d'investissement diversifiés.

Actionnariat Salarié

Depuis 1986, la Société réalise à échéances régulières des augmentations de capital réservées aux salariés du Groupe, dont la souscription est proposée à prix préférentiel. La dernière opération, réalisée en 2005, a ainsi permis la souscription de

434 597 actions par 16 212 salariés à travers 57 pays. Les actions souscrites lors de ces opérations d'augmentation du capital bénéficient également en France du régime fiscal de faveur applicable en contrepartie de leur indisponibilité pendant cinq ans, et sont à l'étranger détenues dans le cadre des dispositions légales applicables dans chacun des pays concernés.

En 2002, à l'occasion du Centenaire d'Air Liquide, le Conseil a également attribué aux 31 012 salariés du Groupe présents au 1^{er} janvier des options de souscription d'actions (dans un maximum de 30 par bénéficiaire). Elles peuvent être levées depuis le 11 octobre 2006 et le prix d'exercice ajusté depuis la division par deux du nominal de l'action est de 52,89 euros.

Au 31 décembre 2007, les salariés du Groupe détenaient 1,1 % du capital de la Société et la même proportion des droits de vote.

Air Liquide souhaite poursuivre dans cette voie et renforcer le développement de son actionnariat salarié, en accentuant la régularité des opérations proposées aux salariés et en introduisant progressivement de nouveaux dispositifs incitatifs. A court terme, en 2008, le Groupe offrira à l'ensemble de ses salariés de souscrire à une nouvelle augmentation de capital réservée.

Coordonnées et honoraires des Commissaires aux comptes

COORDONNÉES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Ernst & Young

Commissaire aux comptes titulaire

Société Ernst & Young Audit représentée par
Olivier Breillot
Tour Ernst & Young – 92037 Paris-La Défense Cedex

Commissaire aux comptes suppléant

Valérie Quint domiciliée chez Ernst & Young Audit
Tour Ernst & Young – 92037 Paris-La Défense Cedex

Mazars & Guérard

Commissaire aux comptes titulaire

Société Mazars & Guérard représentée par
Frédéric Allilaire
61 rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie

Commissaire aux comptes suppléant

Patrick de Cambourg domicilié chez Mazars & Guérard
61 rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie

Tous les commissaires aux comptes, titulaires et suppléants, ont été nommés le 12 mai 2004. Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE LEUR RÉSEAU

Les honoraires comptabilisés en 2006 et 2007 par le groupe Air Liquide pour les missions confiées aux Commissaires aux comptes sont les suivants :

En milliers d'euros	2007							
	Ernst & Young		Mazars		Autres		Total	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	4 858	78,4 %	3 215	91,7 %	561	27,9 %	8 634	73,7 %
Émetteur	371		584		0		955	
Filiales intégrées globalement	4 487		2 631		561		7 679	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	694	11,2 %	207	5,9 %	21	1,0 %	922	7,9 %
Émetteur	674		75		0		749	
Filiales intégrées globalement	20		132		21		173	
Total missions d'audit	5 552	89,6 %	3 422	97,6 %	582	28,9 %	9 556	81,6 %
Missions juridiques, sociales et fiscales	450	7,3 %	55	1,6 %	677	33,7 %	1 182	10,1 %
Autres missions	192	3,1 %	30	0,8 %	752	37,4 %	974	8,3 %
Total autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	642	10,4 %	85	2,4 %	1 429	71,1 %	2 156	18,4 %
TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS DES AUDITEURS	6 194	100,0 %	3 507	100,0 %	2 011	100,0 %	11 712	100,0 %

En milliers d'euros	2006							
	Ernst & Young		Mazars		Autres		Total	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	4 520	81,6 %	2 399	97,1 %	718	57,8 %	7 637	82,6 %
Émetteur	595		416				1 011	
Filiales intégrées globalement	3 925		1 983		718		6 626	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	312	5,6 %	44	1,8 %	70	5,6 %	426	4,6 %
Émetteur	33						33	
Filiales intégrées globalement	279		44		70		393	
Total missions d'audit	4 832	87,2 %	2 443	98,9 %	788	63,4 %	8 063	87,2 %
Missions juridiques, sociales et fiscales	573	10,3 %	27	1,1 %	352	28,3 %	952	10,3 %
Autres missions	134	2,4 %			102	8,2 %	236	2,6 %
Total autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	707	12,8 %	27	1,1 %	454	36,6 %	1 188	12,8 %
TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS DES AUDITEURS	5 539	100,0 %	2 470	100,0 %	1 242	100,0 %	9 251	100,0 %

Analyse et couverture des risques

Le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne de la Société décrit l'organisation et les procédures mises en place au sein du Groupe dans la gestion des risques (page 65).

RISQUES PARTICULIERS LIÉS À L'ACTIVITÉ

Différents facteurs propres à Air Liquide et plus généralement à l'activité des gaz industriels limitent les risques auxquels le Groupe est exposé. Il s'agit notamment de la diversité des clients, des industries servies, des pays où le Groupe est présent, d'une forte contractualisation de l'activité, ainsi que d'un processus strict d'autorisation et de gestion des projets.

Les filiales du Groupe servent un nombre très important de clients (plus d'un million dans le monde) présents sur des marchés extrêmement variés : chimie, sidérurgie, raffinage, alimentaire, pharmacie, métaux, automobile, fabrication, laboratoires de recherche, photovoltaïque... Les 10 premiers clients du Groupe représentent moins de 15 % des ventes Gaz et Services. Le risque géographique est limité par la présence durable du Groupe sur tous les continents, dans 72 pays. Cette diversité réduit les risques clients et marchés. Le risque de change est également limité, l'endettement se faisant dans la même monnaie que les flux de trésorerie. L'activité globale du Groupe n'est pas dépendante de brevets de tiers, ni de contrats d'approvisionnements. Les procédés de fabrication sont développés par les équipes de Recherche et Développement depuis plus de 100 ans.

Dans les activités Grande Industrie et Ingénierie (renforcée par l'acquisition de Lurgi en 2007), le Groupe peut être exposé à un risque projet lié notamment à la conception, la valorisation et la fabrication des unités. Ce risque est géré en permanence à travers des audits variés visant à contrôler la qualité du site, du client, du projet industriel, et à travers des processus internes très stricts de revue de ces projets impliquant fortement les membres du Comité exécutif.

L'activité des gaz industriels est fortement contractualisée. Dans la Grande Industrie, les contrats de 15 ans adossés à un « *take-or-pay* » donnent une grande visibilité sur les flux de trésorerie. Au niveau opérationnel, au-delà de l'air, l'électricité et le gaz naturel sont les principales matières premières des unités de production. Dans un contexte de forte volatilité des prix de ces ressources, le Groupe répercute sur ses clients la variation de ces coûts à travers une facturation indexée intégrée aux contrats moyen et long terme. En parallèle, quand le marché local le permet, le Groupe développe une politique d'approvisionnement de ces ressources basée sur le long terme et la mise en concurrence de fournisseurs locaux afin de faire bénéficier les clients de coûts d'énergie les plus favorables.

RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Les risques industriels et environnementaux sont présentés dans la partie du Document de référence consacrée au développement durable.

Dans ces pages sont notamment indiqués les nombres de sites relevant de la directive Seveso en Europe et le nombre de sites équivalents dans le monde, les consommations d'énergie électrique et thermique, les consommations d'eau, les émissions dans l'air et dans l'eau, les kilomètres parcourus par les camions de livraisons des produits ainsi que les progrès des démarches des certifications qualité (ISO 9001) et environnementale (ISO 14001).

Y sont également exposés :

- la politique de sécurité, priorité essentielle du Groupe avec les résultats obtenus depuis 15 ans ;
- le déploiement du système de gestion industrielle (Industrial Management System - IMS) visant à renforcer les processus de gestion de la sécurité, de la fiabilité, de la préservation de l'environnement et de la maîtrise des risques concernant l'ensemble des activités industrielles du Groupe.

RISQUES INGÉNIERIE

Air Liquide entreprend des projets de taille significative afin de dimensionner et de construire des unités pour ses clients et pour le Groupe à travers le monde.

Ces contrats s'étendent généralement sur plusieurs années. Des risques potentiels inhérents à l'activité Ingénierie/Construction peuvent exister. Des problèmes techniques inattendus peuvent apparaître suite à la mise en œuvre d'un procédé innovant. Des tests préliminaires sur des unités pilotes et semi-commerciales permettent de réduire ces risques avant la mise en œuvre commerciale. Les coûts et délais de livraison d'équipements critiques peuvent également avoir un impact sur le délai de réalisation et la rentabilité des projets. Certains coûts sont liés à des facteurs de marché, comme celui de la construction sur site et peuvent créer des aléas au démarrage du projet, ce qui

peut impacter la rentabilité des projets, principalement pour les contrats à prix fixe. Certains projets sont situés dans des régions du monde à forte croissance, qui peuvent présenter des risques politiques. Un suivi de ces projets, permet de limiter de tels risques. L'impact de l'ensemble des risques décrits ci-dessus dépend également des engagements contractuels envers les clients.

Compte tenu des risques spécifiques à cette activité, le Groupe a mis en place le Comité des risques ingénierie. Celui-ci revoit les performances des projets en cours, identifie les risques et opportunités, valide les mesures d'atténuation des risques et encadre les engagements contractuels.

RISQUES JURIDIQUES

Le Groupe est implanté mondialement. Aussi les sociétés du Groupe qui exploitent des installations de production de gaz industriels et médicaux sont tenues de respecter la loi et les règlements qui leur sont applicables localement, notamment dans le domaine technique.

Par ailleurs, dans le cadre de l'activité Santé, sont commercialisés des produits qui peuvent être soumis à la réglementation applicable aux médicaments.

Le Groupe n'a actuellement connaissance d'aucun fait exceptionnel ni de litige, y compris dans un passé récent, de nature à affecter substantiellement son patrimoine, sa situation financière, son activité ou ses résultats.

RISQUES FINANCIERS

La définition de la politique financière du Groupe et des principes de gestion des risques financiers est confiée au Comité financier qui en contrôle également l'application. Ce comité est composé de membres de la Direction Générale, du Directeur Financier et de représentants de la Direction Financière. La Direction Financière assure également l'analyse des risques pays et des risques clients dans le cadre des décisions d'investissements et participe aux Comités d'investissements.

Risque de change

Les gaz industriels et médicaux s'exportant très peu, la majorité des produits est fabriquée dans le pays où ils sont vendus. Les activités du Groupe sont donc peu affectées par la fluctuation des devises et le risque de change transactionnel est faible. Il concerne d'une part les flux de redevances de brevets, d'assistance technique et de dividendes et d'autre part les

flux commerciaux en devises des entités opérationnelles. Ces flux commerciaux en devises ne représentent qu'environ 4 % du chiffre d'affaires consolidé en base annuelle. Ce risque de change transactionnel est géré dans le cadre de la politique de couverture mise en œuvre par la Direction Financière.

Par ailleurs, le Groupe assure une couverture naturelle et réduit son exposition aux fluctuations de change en choisissant la devise d'endettement en fonction de la monnaie dans laquelle les flux de trésorerie qui permettront de rembourser la dette seront générés. Ainsi dans les pays hors zones euro, dollar américain et yen, les financements sont réalisés soit en monnaie locale, soit en devise étrangère (EUR ou USD) lorsque les contrats de vente sont indexés sur cette dernière.

Enfin, concernant le risque de change de conversion (conversion des États financiers de monnaies locales en euros), la sensibilité aux deux principales devises étrangères – dollar américain (USD) et yen (JPY) est donnée dans le tableau ci-dessous.

IMPACT D'UNE VARIATION DE +/- 1 % DU TAUX DE CHANGE

En millions d'euros	Sur le chiffre d'affaires	% Total groupe	Sur le résultat opérationnel courant	% Total groupe
USD	22,3	0,19	3,3	0,19
JPY	10,0	0,08	1,2	0,07

La note 29 aux États financiers décrit le processus de gestion du risque de change transactionnel, ainsi que les instruments dérivés utilisés.

Risque de taux

L'objectif du Groupe est de limiter l'impact des variations de taux d'intérêt sur ses frais financiers et d'assurer, dans le cadre d'un principe de prudence, un adossement des actifs immobilisés long terme avec des capitaux propres et de la dette long terme à taux fixe. Les activités d'Air Liquide étant en grande partie basées sur des contrats long terme (10 à 15 ans), la politique qui privilégie la couverture du risque de taux permet de maîtriser les coûts de financement au moment de la décision des investissements long terme.

La politique du Groupe est de maintenir sur un horizon moyen ou long terme au minimum 50 % de la dette totale à taux fixe et de compléter ce niveau par des couvertures optionnelles. Cette articulation permet de limiter l'impact des variations de taux d'intérêt sur les charges financières.

Air Liquide gère de façon centralisée son risque de taux sur ses principales devises : euro, dollar américain et yen japonais, qui représentent environ 95 % de l'endettement net total. Pour les autres devises, la Direction Financière conseille les filiales sur les couvertures à réaliser en fonction des caractéristiques des marchés financiers de chaque pays. Le Comité financier fixe le pourcentage de couverture du risque de taux sur chaque devise et valide les instruments de couverture utilisés.

La note 29 aux États financiers décrit la sensibilité des charges financières du Groupe aux variations de taux d'intérêts.

Risque de contrepartie et de liquidité

Ils sont décrits dans la note 29 aux États financiers.

RISQUES COUVERTS PAR DES ASSURANCES

Le Groupe couvre les risques de responsabilité civile, de dommages aux biens et de pertes d'exploitation par des assurances adéquates souscrites auprès d'assureurs de premier rang.

Dommmages aux biens et pertes d'exploitation

Les biens et les pertes d'exploitation sont couverts par des polices d'assurances dommages souscrites dans chaque pays où le Groupe est présent. La quasi-totalité de ces polices est regroupée dans un programme international.

Ces assurances, qui sont en général du type « Tous risques sauf », couvrent l'incendie, la foudre, le dégât des eaux, l'explosion, le vandalisme, le choc, le bris de machine, le vol, et selon les pays et pour des montants limités, les catastrophes naturelles.

Les pertes d'exploitation sont assurées pour la plupart des sites de production dans ces mêmes polices.

La période de couverture des pertes d'exploitation est de 12 à 18 mois.

La politique en matière de franchises est sans changement par rapport à la période précédente, les montants de franchise étant en rapport avec l'importance des sites.

Depuis le 1^{er} janvier 2003, une partie des risques de dommage et pertes d'exploitation est conservée par le Groupe par l'intermédiaire d'une société captive de réassurance située au Luxembourg. La société captive de réassurance est totalement intégrée au programme International de Dommages et Pertes d'exploitation. Cette société captive de réassurance participe à l'assurance des sinistres à hauteur de 5 millions d'euros par sinistre au-dessus des franchises avec un maximum de 10 millions d'euros par an. Au-delà de ces montants, les risques sont transférés aux assureurs. La gestion de la société captive de réassurance est confiée à un gestionnaire de captive agréé par le Commissariat aux assurances luxembourgeois.

Cette société de réassurance est consolidée par intégration globale. Le total de son bilan au 31 décembre 2007 s'élève à 20,1 millions d'euros représentés à l'actif essentiellement par de la trésorerie et au passif par des provisions techniques.

Les assureurs font régulièrement des visites de prévention des risques des principaux sites industriels.

Responsabilité civile

En matière de responsabilité civile le Groupe maintient deux couvertures, une pour la zone Amérique du Nord et une autre pour le reste du monde. La zone Amérique du Nord est couverte par une assurance souscrite aux États-Unis. Pour les autres zones, le Groupe dispose d'une autre assurance ombrelle souscrite en France, qui couvre à la fois la Société et ses filiales en dehors des États-Unis et du Canada, les filiales étant assurées en excédent de leur propre couverture locale.

Ces deux assurances couvrent la responsabilité des sociétés du Groupe pour les dommages qu'elles peuvent causer aux tiers dans le cadre de leur activité (risque d'exploitation) ou du fait des produits (risque produits). En outre et avec certaines limitations, ces assurances couvrent le risque « pollution » et les frais de retrait de produits.

Les montants de couverture souscrits sont supérieurs à 500 millions d'euros. Chacune de ces deux couvertures est conçue sur plusieurs lignes d'assurance qui se superposent. Chaque ligne est souscrite pour un montant donné auprès de plusieurs assureurs qui se partagent le risque. Au-dessus de la première ligne, les lignes supérieures agissent en excédent des lignes inférieures.

La police souscrite par la Société en France sert d'ombrelle aux filiales qui ne sont pas en Amérique du Nord. Dans le cadre de cette dernière ombrelle, chaque filiale à l'étranger a sa propre police de responsabilité qui couvre les dommages aux tiers du fait de son activité et du fait de ses produits. Le montant assuré pour chaque filiale dans sa propre police dépend de son chiffre d'affaires. Au-delà des montants assurés localement, les filiales sont assurées par l'assurance ombrelle française.

La politique en matière de franchises reste inchangée.

Les principales exclusions sont la faute intentionnelle, la guerre, le nucléaire, la réfection du produit défectueux.

03

États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS	105
Compte de résultat consolidé	105
Bilan consolidé	106
Tableau des flux de trésorerie	108
Tableau de variation des capitaux propres	110
Principes comptables	112
Notes aux états financiers du 31 décembre 2007	121
Principales sociétés consolidées et cours des devises	177
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	184
COMPTES SOCIAUX	185
Bilan	186
Compte de résultat	188
Annexe	190
Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille au 31 décembre 2007	204
Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	206
Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices	207

03

États financiers

Comptes consolidés

COMPTES CONSOLIDÉS

Compte de résultat consolidé

Exercice clos le 31 décembre

<i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	2005	2006	2007
Chiffre d'affaires	(4)	10 434,8	10 948,7	11 801,2
Achats	(5)	(3 945,5)	(4 240,6)	(4 547,9)
Charges de personnel	(5)	(1 856,4)	(1 939,5)	(2 037,8)
Autres produits et charges d'exploitation	(5)	(2 218,0)	(2 201,2)	(2 485,5)
Résultat opérationnel courant avant amortissements		2 414,9	2 567,4	2 730,0
Dotations aux amortissements	(5)	(897,3)	(908,2)	(935,9)
Résultat opérationnel courant		1 517,6	1 659,2	1 794,1
Autres produits et charges opérationnels	(6)	(44,8)	2,6	(5,3)
Résultat opérationnel		1 472,8	1 661,8	1 788,8
Coût de l'endettement financier net	(7)	(163,1)	(155,4)	(179,4)
Autres produits et charges financiers	(7)	(49,1)	(42,2)	(54,3)
Charge d'impôt	(8)	(370,7)	(419,8)	(411,8)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(17)	36,5	27,7	26,7
Résultat net avant résultat des activités abandonnées ou en cours de cession		926,4	1 072,1	1 170,0
Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou en cours de cession	(9)	80,6		
Résultat net		1 007,0	1 072,1	1 170,0
Intérêts minoritaires	(10)	73,6	69,8	46,9
Part du Groupe		933,4	1 002,3	1 123,1
Résultat net par action (en euros)	(11)	3,93	4,17	4,69
Résultat net dilué par action (en euros)	(11)	3,91	4,14	4,66
Résultat net par action des activités poursuivies (en euros)	(11)	3,59	4,17	4,69
Résultat net dilué par action des activités poursuivies (en euros)	(11)	3,57	4,14	4,66

Les principes comptables et les notes aux états financiers sont disponibles à partir de la page 112.

Bilan consolidé

Exercice clos le 31 décembre

ACTIFS

<i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2005	31 décembre 2006	31 décembre 2007
Actifs non courants				
Écarts d'acquisition	(13)	2 646,1	2 614,7	3 642,7
Autres immobilisations incorporelles	(14)	386,0	367,2	706,0
Immobilisations corporelles	(15)	8 168,5	7 991,7	8 392,2
		11 200,6	10 973,6	12 740,9
Autres actifs non courants				
Actifs financiers non courants	(16)	294,1	240,6	220,6
Titres mis en équivalence	(17)	166,1	171,4	140,3
Impôts différés actif	(18)	411,9	402,2	357,6
		872,1	814,2	718,5
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		12 072,7	11 787,8	13 459,4
Actifs courants				
Stocks et en-cours	(19)	653,8	694,3	795,9
Clients	(20)	2 429,7	2 490,7	2 738,3
Autres actifs courants	(21)	429,6	358,4	465,0
Impôt courant actif		38,3	34,1	36,7
Instruments dérivés actif	(29)	66,1	32,5	69,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(22)	598,2	897,5	726,9
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		4 215,7	4 507,5	4 832,3
TOTAL DES ACTIFS		16 288,4	16 295,3	18 291,7

PASSIFS

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2005	31 décembre 2006	31 décembre 2007
Capitaux propres du Groupe				
Capital		1 204,9	1 332,6	1 313,6
Primes		147,6	75,3	5,9
Réserves		3 719,0	4 004,1	4 100,7
Actions propres		(74,4)	(128,5)	(215,0)
Résultat net - part du Groupe		933,4	1 002,3	1 123,1
		5 930,5	6 285,8	6 328,3
Intérêts minoritaires		278,2	281,0	148,1
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ^(a)	(23)	6 208,7	6 566,8	6 476,4
Passifs non courants				
Provisions et avantages au personnel	(24, 25)	1 648,8	1 505,1	1 718,6
Impôts différés passif	(18)	1 149,4	1 130,5	1 037,0
Emprunts et dettes financières non courantes	(26)	3 978,4	3 674,9	4 992,7
Autres passifs non courants	(27)	167,3	160,0	163,0
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		6 943,9	6 470,5	7 911,3
Passifs courants				
Provisions et avantages au personnel	(24, 25)	155,4	122,9	168,9
Fournisseurs	(28)	1 280,7	1 330,8	1 680,7
Autres passifs courants	(27)	1 011,1	965,8	1 436,8
Impôt à payer		192,0	142,2	187,4
Dettes financières courantes	(26)	417,7	668,6	371,5
Instruments dérivés passif	(29)	78,9	27,7	58,7
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		3 135,8	3 258,0	3 904,0
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		16 288,4	16 295,3	18 291,7

(a) Un détail de l'évolution des capitaux propres et intérêts minoritaires est donné en page 110 et 111.

Tableau des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre

En millions d'euros	2005	2006	2007
Activités opérationnelles			
Résultat net - part du Groupe	933,4	1 002,3	1 123,1
Intérêts minoritaires	73,6	69,8	46,9
Ajustements :			
■ Dotation aux amortissements	897,3	908,2	935,9
■ Variation des impôts différés	47,9	44,3	(0,2)
■ Variation des provisions	(15,3)	(94,0)	15,9
■ Résultat des mises en équivalence (net des dividendes reçus)	(17,2)	(2,7)	(6,0)
■ Plus ou moins-values de cessions d'actifs	(114,9)	(38,6)	(61,2)
Capacité d'autofinancement avant variation du besoin en fonds de roulement	1 804,8	1 889,3	2 054,4
Variation du besoin en fonds de roulement	5,2	(108,8)	93,6
Autres éléments	(89,9)	(13,8)	(45,9)
Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles	1 720,1	1 766,7	2 102,1
Opérations d'investissements			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(975,2)	(1 128,2)	(1 359,3)
Acquisitions d'immobilisations financières	(76,2)	(72,3)	(1 308,2)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	91,3	102,7	193,7
Produits de cessions d'immobilisations financières	26,7	2,1	6,1
Produits de cessions des activités désinvesties	162,8		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(770,6)	(1 095,7)	(2 467,7)
Opérations de financement			
Distribution			
■ L'Air Liquide S.A.	(391,1)	(432,0)	(496,9)
■ Minoritaires	(84,8)	(47,1)	(33,3)
Augmentation de capital en numéraire	78,4	108,1	91,4
Achats d'actions propres	(59,8)	(131,1)	(533,9)
Variation des dettes financières	(635,0)	64,2	1 111,3
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(1 092,3)	(437,9)	138,6
Incidences des variations monétaires et du périmètre	1,8	28,5	59,9
Variation de la trésorerie nette	(141,0)	261,6	(167,1)
TRÉSORERIE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	700,4	559,4	821,0
TRÉSORERIE NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE	559,4	821,0	653,9

La trésorerie nette à la clôture s'analyse comme suit :

En millions d'euros	2005	2006	2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie	598,2	897,5	726,9
Découverts bancaires (inclus dans les dettes financières courantes)	(38,8)	(76,5)	(73,0)
Trésorerie nette	559,4	821,0	653,9

Détermination de l'endettement net

<i>En millions d'euros</i>	2005	2006	2007
Emprunts et dettes financières non courantes	(3 978,4)	(3 674,9)	(4 992,7)
Dettes financières courantes	(417,7)	(668,6)	(371,5)
TOTAL ENDETTEMENT BRUT	(4 396,1)	(4 343,5)	(5 364,2)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	598,2	897,5	726,9
Instruments dérivés (actif) - couverture de juste valeur des emprunts et dettes financières	58,1		
Instruments dérivés (passif) - couverture de juste valeur des emprunts et dettes financières		(0,6)	(22,9)
ENDETTEMENT NET À LA FIN DE LA PÉRIODE	(3 739,8)	(3 446,6)	(4 660,2)

Tableau d'analyse de la variation de l'endettement net

<i>En millions d'euros</i>	2005	2006	2007
Endettement net au début de l'exercice	(4 012,5)	(3 739,8)	(3 446,6)
Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles	1 720,1	1 766,7	2 102,1
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(770,6)	(1 095,7)	(2 467,7)
Flux net de trésorerie généré par les opérations de financement, avant variation des emprunts	(457,3)	(502,1)	(972,7)
Incidence des variations monétaires et de l'endettement net d'ouverture des sociétés nouvellement intégrées et autres	(219,5)	124,3	124,7
Variation de l'endettement net	272,7	293,2	(1 213,6)
ENDETTEMENT NET À LA FIN DE LA PÉRIODE	(3 739,8)	(3 446,6)	(4 660,2)

Tableau de variation des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre

<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves et résultat	Résultats comptabilisés directement en capitaux propres	Écarts de conversion	Actions propres	Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres et intérêts minoritaires au 1^{er} janvier 2006	1 204,9	147,6	5 024,2	(37,8)	(334,0)	(74,4)	5 930,5	278,2	6 208,7
Résultat au 31 décembre 2006			1 002,3				1 002,3	69,8	1 072,1
Variation de la juste valeur des instruments financiers				41,4			41,4		41,4
Variation de la différence de conversion					(240,8)		(240,8)	(24,4)	(265,2)
Total des produits et charges de la période			1 002,3	41,4	(240,8)		802,9	45,4	848,3
Augmentations (réductions) de capital	10,8	95,0					105,8		105,8
Attribution d'actions gratuites	123,0	(96,0)	(27,0)						
Distributions			(432,0)				(432,0)	(47,0)	(479,0)
Annulation d'actions propres	(6,1)	(71,0)				77,1			
Achats d'actions propres						(131,1)	(131,1)		(131,1)
<i>Stocks options</i>			8,8				8,8		8,8
Options de rachat de titres aux minoritaires								(4,9)	(4,9)
Autres		(0,3)	1,3			(0,1)	0,9	9,3 ^(d)	10,2
Capitaux propres et intérêts minoritaires au 31 décembre 2006	1 332,6	75,3	5 577,6	3,6	(574,8)	(128,5)	6 285,8	281,0	6 566,8

En millions d'euros			Résultats comptabilisés directement en capitaux propres			Écart de conversion	Actions propres	Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital	Primes	Réserves et résultat							
Capitaux propres et intérêts minoritaires au 1^{er} janvier 2007	1 332,6	75,3	5 577,6	3,6	(574,8)	(128,5)	6 285,8	281,0	6 566,8	
Résultat au 31 décembre 2007			1 123,1				1 123,1	46,9	1 170,0	
Variation de la juste valeur des instruments financiers				7,6			7,6		7,6	
Variation de la différence de conversion					(157,9)	(0,2)	(158,1)	(9,8)	(167,9)	
Total des produits et charges de la période			1 123,1	7,6	(157,9)	(0,2)	972,6	37,1	1 009,7	
Augmentations (réductions) de capital	9,0	79,9					88,9	2,5	91,4	
Distributions			(496,9)				(496,9)	(33,3)	(530,2)	
Annulation d'actions propres ^(c)	(28,0)	(149,3)	(270,3)			447,6				
Achats d'actions propres ^(c)						(533,9)	(533,9)		(533,9)	
Stocks options			12,9				12,9		12,9	
Options de rachat de titres aux minoritaires								(1,1)	(1,1)	
Autres			(1,1)				(1,1)	(138,1) ^(d)	(139,2)	
Capitaux propres et intérêts minoritaires au 31 décembre 2007	1 313,6 ^(a)	5,9 ^(b)	5 945,3	11,2	(732,7)	(215,0) ^(c)	6 328,3	148,1	6 476,4	

(a) Le capital au 31 décembre 2007 se compose de 238 844 710* actions au nominal de 5,50 euros. Au cours de l'exercice, outre l'annulation d'actions propres (voir ^(c)), les mouvements affectant le capital sont les suivants :

- création de 441 234 actions en numéraire au nominal de 11,00 euros résultant de levées d'option (opération intervenue avant la division par deux du nominal de l'action réalisée le 13 juin 2007) ;
- création de 754 514 actions en numéraire au nominal de 5,50 euros résultant de levées d'option (opération intervenue après la division par deux du nominal de l'action réalisée le 13 juin 2007).

(b) Le poste « Primes d'émission » a été augmenté des primes d'émission afférentes aux augmentations de capital soit 79,9 millions d'euros. Par ailleurs, il a été réduit des primes d'émission afférentes à l'annulation des actions propres à hauteur de (149,3) millions d'euros.

(c) Le nombre d'actions propres détenues au 31 décembre 2007 s'élève à 2 341 650* (dont 2 275 646* détenues par L'Air Liquide S.A.).

Au cours de l'exercice, les mouvements ayant affecté les actions propres sont les suivants :

opérations réalisées avant la division par deux du nominal de l'action :

- acquisition de 886 900 actions au cours moyen de 178,37 euros ;
- annulation de 789 000 actions au nominal de 11,00 euros.

opérations réalisées après la division par deux du nominal de l'action :

- acquisition de 4 014 496 actions au cours moyen de 93,60 euros ;
- annulation de 3 512 650 actions au nominal de 5,50 euros.

Par ailleurs, les réserves ont été prélevées de (270,3) millions d'euros afférents à l'annulation de ces actions propres.

(d) Ce montant correspond principalement à des effets de périmètre :

en 2007 :

- rachat des minoritaires de Japan Air Gases pour un montant de (137,5) millions d'euros ;
- rachat des minoritaires Air Liquide Tianjin Co., Ltd chez AL China pour un montant de (6,6) millions d'euros ;
- rachat de 50 % du sous-groupe SOXAL par SOAEO S.A. pour un montant de + 8,9 millions d'euros.

en 2006 :

- l'impact de la première consolidation de CJSC Air Liquide Severstal et de l'intégration de TNA chez Japan Air Gases.

* Le nombre d'actions constituant le capital intègre la division par deux du nominal de l'action réalisée le 13 juin 2007.

Principes comptables

BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2007 du groupe Air Liquide ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2007. Les informations comparatives ont été retraitées en application de ces mêmes principes.

Du fait de sa cotation à la Bourse de Paris et conformément au règlement CE 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe Air Liquide publiés au titre de l'exercice 2007 sont établis suivant les normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards*), telles qu'adoptées par l'Union européenne (UE).

Les informations financières relatives à 2005, 2006 et 2007 ont été préparées en conformité avec l'ensemble des normes

IAS/IFRS et interprétations SIC/IFRIC adoptées par l'Union européenne, dont l'application est obligatoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2007, telles que publiées et adoptées à cette date. En conséquence, le Groupe n'a anticipé aucune nouvelle norme, aucun amendement de normes existantes ou nouvelle interprétation publiés par l'IASB mais en cours d'adoption ou d'application non obligatoire en 2007 au sein de l'Union européenne.

Les états financiers sont présentés en millions d'euros. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 14 février 2008. Ces comptes seront soumis pour approbation à l'Assemblée Générale du 7 mai 2008.

NOUVELLES NORMES IFRS ET INTERPRÉTATIONS

1. IFRS7 et amendement à IAS1

Les informations sur les instruments financiers demandées par la norme IFRS7 « Instruments financiers : informations à fournir » sur les risques auxquels une entité est exposée au travers des instruments financiers et sur le management de ces risques, applicable à compter du 1^{er} janvier 2007, ont été détaillées dans la note 29 et dans le Rapport de gestion.

La norme IAS1 « Amendement - Présentation des états financiers », applicable à compter du 1^{er} janvier 2007, porte sur des informations à fournir sur la gestion du capital. Les informations sont détaillées dans la note 23.

2. Autres normes et interprétations

A. INTERPRÉTATIONS D'APPLICATION OBLIGATOIRE À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2007

Sont sans impact, au 31 décembre 2007, sur les comptes consolidés du Groupe :

- l'interprétation IFRIC7 relative aux retraitements des comptes des entités dans les économies hyperinflationnistes ;
- l'interprétation IFRIC8 qui précise le champ d'application d'IFRS2 dans le cadre de transactions dont la contrepartie reçue n'est pas identifiable ;
- l'interprétation IFRIC9 qui précise les conditions de réévaluation des dérivés incorporés ;
- l'interprétation IFRIC10 qui précise le suivi des pertes de valeur d'un *goodwill* constatées lors d'un arrêté intermédiaire.

B. NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE APPLICABLES

Les états financiers du Groupe au 31 décembre 2007 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes et interprétations publiées au 31 décembre 2007 mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts postérieurement au 31 décembre 2007.

Ces textes sont les suivants :

- la norme IFRS8 « Information sectorielle », qui a été approuvée le 21 novembre 2007 par l'Union européenne ;
- l'interprétation IFRIC11 « Actions propres et transactions intragroupe », qui a été publiée le 2 novembre 2006.

Par ailleurs, les textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2007 et non en vigueur dans l'Union européenne à cette date sont les suivants :

- l'amendement à IAS23 « Comptabilisation des coûts d'emprunts ». La norme IAS23 amendée n'aura pas d'impact

sur les états financiers dans la mesure où le Groupe a opté pour le choix de la capitalisation des coûts d'emprunt ;

- l'interprétation IFRIC12 « Concessions de services », l'interprétation IFRIC12 a été publiée le 30 novembre 2006. Celle-ci n'aura pas d'impact sur les états financiers du Groupe ;
- l'interprétation IFRIC13 « Programmes de fidélisation des clients », l'interprétation IFRIC13 a été publiée le 28 juin 2007. Celle-ci n'aura pas d'impact sur les états financiers du Groupe ;
- l'interprétation IFRIC14 « IAS19 - Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligation de financement minimum et leur interaction », l'interprétation IFRIC14 a été publiée le 5 juillet 2007. Celle-ci ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

UTILISATION D'ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

La préparation des états financiers implique que la Direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence significative sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de

charges et produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents. Ces hypothèses concernent notamment les tests de dépréciation et les provisions pour engagements de retraites des salariés.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la convention du coût historique, excepté, conformément aux normes IAS32/39, pour les actifs financiers disponibles à la vente et les actifs et passifs financiers mesurés à la juste valeur par compte de résultat. La valeur comptable des actifs et passifs qui font l'objet de couvertures au titre du risque de juste valeur est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

1. Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont :

- l'intégration globale pour les filiales ;
- l'intégration proportionnelle pour les co-entreprises ;
- la mise en équivalence pour les entreprises associées.

A. LES FILIALES

Toutes les filiales ou sociétés dans lesquelles le groupe Air Liquide exerce un contrôle sont consolidées par intégration globale. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières ou opérationnelles d'une entité de manière à obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote. Les sociétés sont consolidées par intégration globale jusqu'à la date à laquelle le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

B. LES CO-ENTREPRISES

Les co-entreprises sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Les co-entreprises sont des entités dans lesquelles le groupe Air Liquide dispose d'un contrôle conjoint avec un ou plusieurs partenaires au travers d'un accord contractuel. Selon cette méthode de consolidation, les actifs

et passifs, les produits générés et les charges encourues sont partagés entre les partenaires de manière équivalente à leur pourcentage de contrôle dans les états financiers consolidés. Ces montants sont incorporés sur chaque ligne des états financiers comme pour les entités consolidées.

C. LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

La méthode de la mise en équivalence est appliquée aux entreprises associées dans lesquelles le groupe Air Liquide a une influence notable (généralement lorsque le Groupe possède une participation de plus de 20 %) mais n'a pas le contrôle. La mise en équivalence consiste à retenir l'actif net et le résultat net d'une société au prorata de la participation détenue par la société mère dans le capital.

Lors de l'acquisition d'une participation dans une entreprise associée, l'écart d'acquisition lié à une entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Les comptes des sociétés consolidées sont arrêtés au 31 décembre de chaque exercice présenté.

2. Ajustements relatifs à la consolidation

A. OPÉRATIONS INTERNES

Les créances et les dettes réciproques, les produits et les charges réciproques ainsi que les résultats internes relatifs à des sociétés consolidées sont éliminés.

B. PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les mouvements intervenus sur les provisions comptabilisées en application des législations fiscales ou assimilées à des réserves sont éliminés lors de la détermination du résultat net consolidé.

C. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actifs et de passifs à l'exception des écarts d'acquisition non déductibles et des autres exceptions prévues par la norme IAS12. Les impôts différés actif sont constatés s'il existe une réelle probabilité de récupération de ces impôts sur les exercices futurs.

Les impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application a été décidée par les autorités compétentes à la date d'arrêt des comptes. La règle du report variable est appliquée et l'effet de tout changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le compte de résultat à l'exception de changements relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation et relèvent de la même administration fiscale. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

3. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

À la clôture, les états financiers des sociétés étrangères sont convertis en euros selon les principes suivants :

- les postes du bilan sont convertis sur la base des cours officiels de la fin d'exercice ;
- les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis en utilisant pour chaque devise les cours moyens de l'exercice.

Les différences de conversion sont incluses dans un poste séparé « Écarts de conversion » dans les capitaux propres.

Les écarts de conversion cumulés existants au 1^{er} janvier 2004 et résultant de la conversion en euros des comptes des filiales étrangères qui ne sont pas situées dans la zone euro ont été maintenus comme une composante distincte des capitaux propres.

Lors de la sortie du périmètre de consolidation d'une société étrangère, qui ne se situe pas dans la zone euro, le montant cumulé des écarts de conversion est constaté dans le compte de résultat.

4. Reconnaissance des revenus

A. VENTES DE BIENS ET SERVICES

Les revenus provenant des ventes de biens sont comptabilisés lorsque les principaux risques et avantages économiques liés à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur nets d'impôts sur les ventes, rabais, remises et ristournes, après éliminations des ventes intra-groupe.

Les revenus liés aux prestations de services sont comptabilisés en fonction de l'avancement des travaux lorsqu'ils peuvent être mesurés de manière fiable.

B. CONTRATS D'INGÉNIERIE ET DE CONSTRUCTION

Les produits des contrats de construction et leurs coûts associés sont comptabilisés respectivement en produits et charges en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture de la période présentée.

La marge réalisée à l'avancement est comptabilisée seulement lorsqu'elle peut être mesurée de manière fiable. Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur aux produits, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charges.

Le degré d'avancement est mesuré par le rapport existant entre les coûts encourus pour les travaux exécutés à la date considérée et les coûts totaux estimés du contrat.

5. Actifs immobilisés

A. ÉCARTS D'ACQUISITION ET REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs acquis, les passifs et les passifs éventuels assumés, sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions de la norme IFRS3.

L'écart d'acquisition positif représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part des actifs identifiables acquis nets des passifs et des passifs éventuels assumés lors du regroupement d'entreprises.

L'écart d'acquisition négatif est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les écarts d'acquisition ainsi dégagés sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) concernées ou à des regroupements d'UGT. Ultérieurement, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an, selon les modalités décrites au paragraphe 5.F. En cas de perte de valeur, la dépréciation est comptabilisée dans le compte de résultat. Cette dépréciation n'est pas réversible.

Toute acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale déjà contrôlée se traduit par la constatation d'un écart d'acquisition égal à la différence entre le prix d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis.

Rappelons qu'à l'occasion de la transition aux IFRS et conformément à l'exemption offerte par IFRS1, le Groupe a choisi de ne pas appliquer de manière rétrospective la norme IFRS3 « Regroupements d'entreprises » aux acquisitions effectuées avant le 1^{er} janvier 2004.

Par ailleurs, les engagements de rachats par Air Liquide de participations minoritaires dans ses filiales sont comptabilisés, en application de la norme IAS32 à compter du 1^{er} janvier 2005, en passif financier. Dans l'attente de la mise en application de la révision d'IFRS3, Air Liquide comptabilise l'écart entre la valeur des intérêts minoritaires et le montant de l'option de rachat (passif financier), en écart d'acquisition aussi bien lors de leur reconnaissance initiale qu'en cas de variation ultérieure.

B. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de Recherche et Développement comprennent les coûts des activités scientifiques, techniques, de propriété industrielle, d'enseignement et de transmission des connaissances nécessaires pour assurer le développement, la fabrication ou la mise en œuvre, et la commercialisation de produits ou de processus, nouveaux ou améliorés.

Les coûts de développement doivent être immobilisés si et seulement si, ils répondent aux critères restrictifs suivants définis par la norme IAS38 :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique et industrielle du projet est prouvée ;
- l'existence d'une intention de terminer le projet et d'utiliser ou de commercialiser l'immobilisation incorporelle issue de ce projet ;
- le Groupe a la capacité d'utiliser ou de vendre l'immobilisation incorporelle issue de ce projet ;
- le Groupe peut démontrer comment le projet développé générera des avantages économiques futurs ;
- le Groupe dispose de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le projet et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle issue de ce projet.

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Le Groupe n'a pas immobilisé de frais de développement car il considère que les conditions requises par les normes IFRS pour la capitalisation des coûts de développement ne sont pas réunies, les travaux réalisés ne se concrétisant pas systématiquement par l'achèvement d'un actif incorporel destiné à être utilisé ou vendu spécifiquement. En conséquence, les coûts de développement encourus par le Groupe dans le cadre de ses projets de Recherche et Développement sont comptabilisés en charges.

C. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES GÉNÉRÉES EN INTERNE

Les immobilisations incorporelles générées en interne représentent principalement les coûts de développement des systèmes de gestion de l'information. Ces coûts sont capitalisés uniquement s'ils satisfont aux conditions définies par la norme IAS38 et exposées ci-dessus.

Sont capitalisés les coûts internes et externes engagés durant la phase de développement de l'application. Les coûts des mises à jour et des améliorations importantes sont ajoutés au coût initial de l'actif s'ils répondent de manière spécifique aux critères de capitalisation.

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont amorties sur leur durée d'utilité.

D. AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les autres actifs incorporels incluent des actifs incorporels acquis séparément tels que des logiciels, des licences, certains fonds de commerce, des droits de propriété intellectuelle. Ils incluent également la technologie, les marques et les contrats clients valorisés lors de l'acquisition de sociétés en application de la norme IFRS3 « Regroupements d'entreprises ».

Hormis les marques, tous les actifs incorporels sont amortissables et amortis linéairement selon leur durée d'utilité. Les systèmes de gestion de l'information sont généralement amortis sur une durée de cinq ans, et les contrats clients sur une durée n'excédant pas vingt-cinq ans, compte tenu des probabilités de renouvellement.

E. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les terrains, immeubles et équipements sont comptabilisés à leur coût minoré des amortissements et des pertes de valeur cumulées.

Dans le cas d'obligations de démontage ou de démantèlement d'actifs, les coûts correspondants sont inclus dans le coût initial des actifs concernés et des provisions sont comptabilisées en contrepartie.

Les charges d'intérêt des emprunts destinés à financer la construction des immobilisations corporelles sont capitalisées pendant la période de construction s'il s'agit du financement de grands projets industriels majeurs ayant une durée de construction de douze mois ou plus.

Lorsque les composants d'un actif corporel ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée d'utilité propre.

Les coûts de réparation ou de maintenance sont comptabilisés en charges dans l'exercice où ils sont encourus. Les coûts d'inspection ou grandes révisions des unités de cogénération sont comptabilisés comme un composant distinct de l'actif et amortis sur la période comprise entre deux grandes révisions.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire appliquée à la durée d'utilité estimée :

- immeubles : 20 ans ;
- bouteilles : 10 à 20 ans ;
- unités de production : 15 à 20 ans ;
- réseaux de canalisations : 15 à 35 ans ;
- autres équipements : 5 à 15 ans.

Les terrains ne sont pas amortis.

F. DÉPRÉCIATION DES ACTIFS

Le Groupe détermine régulièrement, conformément à la norme IAS36, s'il existe des indices de pertes de valeur des actifs. S'il existe un quelconque indice, un test de perte de valeur est effectué afin d'évaluer si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente (juste valeur nette) et la valeur d'utilité.

L'évaluation de la valeur d'utilité des actifs corporels s'effectue par actualisation des flux de trésorerie futurs générés par ces actifs. Les flux de trésorerie sont évalués sur la période estimée d'utilisation de l'actif, en fonction des contrats signés et de l'obsolescence technique.

Les tests de dépréciation sont en outre effectués systématiquement une fois par an pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

Les actifs qui ne génèrent pas de flux de trésorerie largement indépendants sont regroupés dans les unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ces actifs appartiennent. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres

groupes d'actifs. Elles sont déterminées essentiellement sur une base géographique et par référence aux marchés dans lesquels opère le Groupe.

Pour réaliser les tests de perte de valeur des unités ou groupes d'unités génératrices de trésorerie, le Groupe combine l'approche par les flux de trésorerie estimés (valeur d'utilité) et l'approche par les multiples de marché (juste valeur nette).

Le taux d'actualisation choisi dépend de la nature, de la localisation de l'actif et du marché servi. Ce taux est déterminé en fonction du niveau minimum de rentabilité attendu de l'investissement résultant des risques industriels et commerciaux et des modalités de financement.

Les écarts d'acquisition sont alloués aux unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie qui représentent les niveaux auxquels les écarts d'acquisition sont suivis par le Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable d'un actif, d'une unité génératrice de trésorerie ou d'un regroupement d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est enregistrée au compte de résultat. Une perte de valeur concernant une unité génératrice de trésorerie est affectée en priorité aux écarts d'acquisition.

Lorsque la valeur recouvrable redevient supérieure à sa valeur comptable, la perte de valeur antérieurement constatée est reprise au compte de résultat, à l'exception des pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition dont les dépréciations sont irréversibles.

Afin de réaliser ces tests, le groupe Air Liquide a défini un niveau sur lequel sont effectués les tests de dépréciation de valeurs des actifs, en application de la norme IAS36 :

- les usines dédiées et les usines *on-site* sont testées individuellement ;
- les réseaux de canalisations sont testés au niveau du réseau ;
- les usines de gaz liquide, les usines d'hydrogène/CO sont groupées en fonction du marché servi par ces usines ;
- les autres actifs sont alloués à des unités ou à des groupes d'unités génératrices de trésorerie.

Les unités génératrices de trésorerie de l'activité Gaz et Services sont déterminées sur une base géographique. Les autres activités sont gérées au niveau européen (Air Liquide Welding) ou à un niveau mondial (Ingénierie/Construction).

G. CONTRATS DE LOCATION

Contrats de location financement

Les contrats de location d'actifs ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages économiques relatifs à la propriété, sont comptabilisés comme des contrats de location financement. Les immobilisations acquises sous forme de contrat de location financement sont amorties sur la période la plus courte entre la durée d'utilité de l'actif et la durée du contrat.

Contrats de location simple

Les contrats de location pour lesquels le bailleur conserve substantiellement les risques et avantages économiques relatifs à la propriété sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués au titre de ces contrats (nets des remises ou ristournes reçues du bailleur) sont comptabilisés en charges de l'exercice de manière linéaire au cours de la période du contrat.

L'interprétation IFRIC4 « Déterminer si un contrat contient un contrat de location » n'a pas d'impact sur les comptes consolidés du Groupe. En effet, l'intégralité des risques et avantages résultant de l'utilisation des actifs potentiellement concernés par cette interprétation ne sont pas transférés aux clients du Groupe. En conséquence, les contrats de fourniture de gaz liés à ces actifs ne sont pas retraités en contrats de location financement.

6. Instruments financiers

A. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Titres non consolidés

Conformément à la norme IAS39, les titres de sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie des actifs disponibles à la vente.

Pour les titres cotés, la juste valeur correspond au cours de Bourse à la clôture. Lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût, net des dépréciations éventuelles. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée en fonction de la part du Groupe dans l'actif net, de la rentabilité future attendue et des perspectives de développement de l'entité représentative de l'investissement.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres jusqu'à la cession effective des titres. Cependant, les moins-values latentes sont immédiatement constatées dans le compte de résultat si la perte de valeur est durable.

Les pertes et gains latents constatés en capitaux propres sont comptabilisés en résultat lors de la cession des titres.

Prêts et autres immobilisations financières

Les prêts et autres immobilisations financières sont évalués à leur juste valeur à la date d'entrée au bilan et à leur coût amorti à chaque clôture. Ils font l'objet de tests de dépréciation à chaque arrêté comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée immédiatement en compte de résultat.

B. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les clients et autres débiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti diminué des pertes de valeur.

Les pertes de valeur sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte. Les dépréciations sont estimées en tenant compte de l'historique

des pertes sur créances, de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

C. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les comptes bancaires courants, les valeurs mobilières de placement réalisables à très court terme et facilement convertibles en liquidités et qui ne présentent pas de risque significatif d'évolution de valeur.

D. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES (COURANTS ET NON COURANTS)

Les emprunts et dettes financières comprennent les emprunts obligataires et les autres emprunts et dettes bancaires (y compris les dettes issues de contrats de location financement et les options de rachat de titres accordées aux intérêts minoritaires).

À l'origine, les emprunts et dettes financières sont comptabilisés à leur juste valeur correspondant aux montants nets encaissés. À chaque clôture, ils sont mesurés au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Celui-ci incorpore au coût de la dette les primes de remboursement et les frais d'émission portés à l'origine en diminution du montant nominal de la dette au passif.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée en dettes financières courantes.

E. INSTRUMENTS DÉRIVÉS ACTIF ET PASSIF

Les instruments financiers sont utilisés pour gérer les expositions aux risques de change, de taux et de matières premières relatives aux activités financières et opérationnelles du Groupe. Pour toutes ces opérations, le Groupe applique la comptabilité de couverture et documente à l'initiation de chaque transaction le type de couverture, les instruments financiers désignés comme instruments de couverture ainsi que la nature et l'échéance du risque couvert.

Toutefois, dans des circonstances limitées, certains types de dérivés (options) ne permettent pas de bénéficier de la comptabilité de couverture.

L'application de la comptabilité de couverture a pour conséquence :

- pour la couverture de juste valeur des actifs et passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est comptabilisée au compte de résultat où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture (à l'exception de l'impact du report/déport) ;
- pour la couverture de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres (capitaux propres recyclables), la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en autres produits et charges financiers.

Les montants enregistrés en capitaux propres recyclables sont repris au compte de résultat lors de la réalisation et la comptabilisation des opérations couvertes ;

- pour les couvertures d'investissement net à l'étranger, la partie efficace des variations de juste valeur de l'instrument dérivé est inscrite dans les capitaux propres dans la rubrique « Réserve de conversion ». La partie non efficace des variations de juste valeur est comptabilisée en résultat. Lors de la cession de l'entité étrangère ayant fait l'objet de la couverture d'investissement net, la perte ou le profit comptabilisé à l'origine en réserve de conversion est comptabilisé en résultat. Cette méthode s'applique également aux couvertures de change sur les dividendes versés par les filiales.

Les instruments dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas reconnue sont évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat avec, en contrepartie, les postes d'actifs et de passifs financiers.

La juste valeur des actifs, passifs et instruments dérivés est déterminée sur la base du cours de marché à la date de clôture. Pour les dérivés non cotés, des experts externes évaluent la juste valeur.

7. Actifs destinés à être cédés

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs sont classés comme destinés à être cédés quand leur valeur comptable sera recouverte principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Les immobilisations destinées à être cédées ne sont plus amorties à compter de la date de décision de cession.

Ces actifs ou cette activité sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

8. Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts comprennent les coûts des matières premières ainsi que les coûts directs et indirects de main d'œuvre et les autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité minoré des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

9. Capital, réserves et actions propres

Les actions composant le capital d'Air Liquide sont des actions ordinaires.

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition comme actions d'autocontrôle et viennent en déduction des capitaux propres. Les résultats des cessions d'actions d'autocontrôle sont comptabilisés nets des effets d'impôts directement en capitaux propres.

10. Intérêts minoritaires

En application d'IAS32/39, les options de rachat de titres accordées aux intérêts minoritaires sont comptabilisées en dette financière mesurée au prix d'exercice estimé de l'option.

La quote-part dans l'actif net des filiales est reclassée du poste « Intérêts minoritaires » vers le poste « Emprunts et dettes financières ».

En l'état actuel des normes et interprétations existantes, et en l'absence de précisions de l'IFRIC, le Groupe a décidé de comptabiliser en écarts d'acquisition la contrepartie de la différence entre le prix d'exercice de l'option accordée et la valeur des intérêts minoritaires reclassée en dette financière.

La part dans le résultat des intérêts minoritaires n'est pas modifiée et reflète toujours le pourcentage de détention des minoritaires.

11. Provisions

A. PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour restructurations incluent uniquement les coûts directement liés à ces restructurations et sont comptabilisées dans la période durant laquelle le Groupe a approuvé un plan détaillé et formalisé de restructuration dont l'exécution a commencé ou bien a été annoncée.

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus.

B. ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET ASSIMILÉS

Le Groupe offre à ses employés différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes liées aux médailles du travail et autres avantages complémentaires postérieurs à l'emploi afférents à son personnel retraité et actif. Les caractéristiques spécifiques de ces plans varient selon les lois et réglementations applicables dans chaque pays et suivant la politique propre à la filiale.

Ces avantages sont couverts de deux manières :

- par des régimes dits à cotisations définies ;
- par des régimes dits à prestations définies.

Les régimes dits à cotisations définies, sont des régimes par lesquels l'employeur s'engage à verser des cotisations régulières. L'engagement de l'employeur se trouve limité au versement des cotisations prévues. L'employeur n'apporte pas de garantie sur

le niveau futur des avantages versés au salarié ou au retraité (engagement dit de moyen). La charge annuelle correspond à la cotisation due au titre d'un exercice qui libère l'employeur de toute obligation ultérieure.

Les régimes dits à prestations définies, sont ceux par lesquels l'employeur garantit le niveau futur des prestations définies dans l'accord, le plus souvent en fonction du salaire et de l'ancienneté du salarié (engagement dit de résultat). Les régimes à prestations définies peuvent :

- soit être financés par des versements à des fonds spécialisés dans la gestion des montants reçus ;
- soit être gérés de manière interne.

Dans le Groupe coexistent des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS19. Les calculs actuariels prennent principalement en compte des hypothèses d'augmentation de salaires, de taux de rotation du personnel, de date de départ à la retraite, d'évolution prévisible de la rémunération, d'espérance de vie, d'inflation, ainsi qu'un taux d'actualisation approprié pour chaque pays.

Les régimes à prestations définies sont dans certains cas couverts par des fonds de pension externes. Les actifs de ces plans sont majoritairement investis en obligations et actions et sont évalués à leur juste valeur.

Conformément aux dispositions d'IFRS1, Le Groupe a opté pour la comptabilisation en capitaux propres des pertes et gains actuariels cumulés différés relatifs aux avantages au personnel figurant à la date de transition, soit au 1^{er} janvier 2004.

Les gains et pertes actuariels postérieurs au 1^{er} janvier 2004 sont amortis selon la méthode de l'amortissement minimum : ceux-ci sont reconnus en résultat en appliquant la méthode du « corridor » et sont étalés sur la durée résiduelle de vie active des bénéficiaires pour la part excédant 10 % des engagements ou 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture si celle-ci est supérieure.

Les évaluations sont effectuées tous les ans par des actuaires indépendants pour les régimes significatifs et tous les trois ans pour les autres régimes, à moins que des modifications d'hypothèses ou événements importants ne nécessitent un nouveau calcul.

12. Transactions et soldes en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées suivant les principes suivants :

- les opérations en monnaies étrangères sont converties par chaque société dans sa monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur au moment de la transaction ;
- à la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux en vigueur à la date de clôture.

Les écarts de change correspondants sont comptabilisés en résultat opérationnel pour les transactions commerciales ou en résultat financier pour les transactions financières, à l'exception des écarts sur les emprunts en devises étrangères qui constituent une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ces derniers sont directement imputés dans les capitaux propres jusqu'à la sortie de l'investissement net du périmètre de consolidation.

13. Actifs et passifs éventuels

Les actifs et passifs éventuels résultent d'événements passés, mais dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains.

Les passifs éventuels incluent également les obligations non comptabilisées car leur montant ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les actifs et passifs éventuels significatifs sont mentionnés dans les notes aux comptes consolidés, à l'exception des passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui sont comptabilisés selon les critères définis par la norme IFRS3.

14. Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante clairement identifiable,

- dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente ;
- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- qui fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer de la ligne d'activité ou de la région géographique distincte ;
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Le résultat des activités abandonnées est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat.

15. Subventions publiques

Les subventions publiques reçues sont comptabilisées dans les autres passifs non courants. Elles sont reprises en produits dans le compte de résultat de l'exercice de manière symétrique à l'amortissement des actifs subventionnés.

16. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe accorde aux dirigeants du Groupe et à certains salariés des options d'achat et de souscription d'actions. Conformément à la norme IFRS2, les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. Le modèle de valorisation utilisé est le modèle mathématique binomial. Les variations de valeur postérieures à la date d'attribution ne remettent pas en cause l'évaluation initiale.

En application de la norme IFRS2, la juste valeur des options est comptabilisée dans le compte de résultat en charges de personnel linéairement entre la date d'attribution et la date d'acquisition définitive des droits, en contrepartie des capitaux propres.

Conformément à l'option ouverte par la norme IFRS1, seuls les plans d'options accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1^{er} janvier 2004 sont concernés par cette comptabilisation.

L'effet de dilution des plans de *stock options* dont l'acquisition des droits est en cours, est reflété dans le calcul du résultat dilué par action.

Pour les plans d'épargne salariale, les augmentations de capital réservées aux salariés et réalisées à des conditions différentes des conditions de marché donnent lieu à la constatation d'une charge. Cette charge correspond à la somme de l'abondement payé par l'entreprise et de la décote accordée sur le prix des actions minorée du coût d'inaccessibilité pour les salariés.

17. Droits d'émission de gaz à effet de serre

Le groupe Air Liquide reçoit dans certains pays des droits d'émission de gaz à effet de serre à titre gratuit. Ces droits sont alloués chaque année pour une période d'utilisation de trois ans.

En retour, le Groupe restitue ses droits à hauteur de ses émissions effectives.

En l'absence de norme spécifique ou d'interprétation (IFRIC3 ayant été retirée), le Groupe a décidé d'adopter l'approche comptable suivante :

- à chaque date de clôture, le Groupe évalue s'il possède suffisamment de droits pour couvrir ses émissions réelles. Si les droits alloués sont supérieurs aux besoins d'émissions réels, aucun actif n'est constaté et les droits vendus sont constatés en résultat de l'exercice. Dans le cas contraire, un passif net est comptabilisé.

PRINCIPES DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

1. Information sectorielle

L'information sectorielle est établie sur la base de deux formats :

- l'information sectorielle de premier niveau, par zone géographique, correspond à la structure de direction du Groupe. Au 31 décembre 2007, conformément à l'évolution de la structure de management du Groupe et à l'évolution du reporting interne, l'information est présentée selon les quatre principales zones géographiques, déterminées en fonction de la localisation des actifs :
 - Europe,
 - Amériques,
 - Asie-Pacifique,
 - Moyen-Orient et Afrique ;
- l'information sectorielle de second niveau est présentée par activités :
 - Gaz et Services,
 - Ingénierie/Construction,
 - Groupe AL Welding (Soudage),
 - Autres activités (principalement Chimie, Plongée).

Les dépenses non allouées aux zones géographiques et aux activités comprennent principalement les frais de holdings (*corporate*) ainsi que les dépenses de Recherche et Développement.

2. Endettement net

L'endettement net comprend :

- les emprunts et dettes financières courantes et non courantes nets des justes valeurs des instruments dérivés comptabilisés à l'actif en couverture de la dette moins ;
- la trésorerie et équivalents de trésorerie, tels qu'ils sont définis au paragraphe 6.C., nets de la juste valeur des instruments dérivés comptabilisés au passif en couverture des prêts.

3. Autres produits et charges opérationnels

Les opérations non courantes de montant significatif et pouvant nuire à la lisibilité de la performance opérationnelle courante sont classées en « Autres produits et charges opérationnels ». Ils comprennent notamment :

- les plus ou moins-values de cessions d'activités ;
- les coûts de restructuration résultant de plans dont le caractère inhabituel et l'importance perturbent la lisibilité du résultat opérationnel courant ;
- les dotations aux provisions et les pertes de valeurs d'actifs corporels ou incorporels de matérialité très significative.

Notes aux états financiers

du 31 décembre 2007

Note 1	Événements significatifs	122
Note 2	Impact des principaux regroupements d'entreprises sur les états financiers 2007	123
Note 3	Information sectorielle	124
Note 4	Chiffre d'affaires	131
Note 5	Charges et produits opérationnels courants	131
Note 6	Autres produits et charges opérationnels	132
Note 7	Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	133
Note 8	Impôts	134
Note 9	Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou en cours de cession	135
Note 10	Résultat net - Intérêts minoritaires	135
Note 11	Résultat net par action	135
Note 12	Dividendes par action	136
Note 13	Écarts d'acquisition	136
Note 14	Autres immobilisations incorporelles	138
Note 15	Immobilisations corporelles	140
Note 16	Actifs financiers non courants	142
Note 17	Titres mis en équivalence	142
Note 18	Impôts différés	144
Note 19	Stocks	145
Note 20	Clients	146
Note 21	Autres actifs courants	146
Note 22	Trésorerie et équivalents de trésorerie	146
Note 23	Capitaux propres	147
Note 24	Provisions et avantages au personnel	150
Note 25	Avantages au personnel	152
Note 26	Emprunts et dettes financières	159
Note 27	Autres passifs (non courants/courants)	164
Note 28	Fournisseurs	165
Note 29	Instruments financiers	165
Note 30	Informations relatives aux parties liées	174
Note 31	Engagements	175
Note 32	Passifs éventuels	176
Note 33	Droits d'émission de gaz à effet de serre	176
Note 34	Événements postérieurs à la clôture	176

NOTE 1 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

1.1. Événements significatifs en 2007

- Le 1^{er} mars 2007, le groupe Air Liquide a acquis 45 % de Japan Air Gases Ltd (JAG), précédemment détenus par Linde, pour un montant de 578 millions d'euros. Après cette opération, le Groupe détient 100 % de Japan Air Gases et un écart d'acquisition a été constaté pour un montant de 472 millions. JAG étant antérieurement contrôlé, l'écart entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise a été maintenu en totalité en écart d'acquisition.
- Le 27 avril 2007, Air Liquide a racheté les intérêts des partenaires dans quatre co-entreprises dans le Sud-Est Asiatique :
 - 50 % de Singapore Oxygen Air Liquide Pte Ltd (Singapour) dont il détenait déjà 50 %,
 - 50 % de Eastern Industrial Gases Ltd (Thaïlande) dont il détenait déjà 50 %,
 - 50 % de Vietnam Industrial Gases (Vietnam) dont il détenait déjà 50 %,
 - 25 % de Brunei Oxygen (Sultanat de Brunei) dont il détenait déjà 25 %. Le reste du capital est détenu par le partenaire local QAF Investment.

En parallèle, Air Liquide a cédé à Linde sa participation de 16,6 % dans Malaysia Oxygen Bhd en Malaisie et de 50 % dans Hong Kong Oxygen Group, présent à Hong Kong et dans la région de Canton.

Sur ces bases, le flux net de trésorerie lié à ces opérations d'acquisitions et de cessions s'élève à 275 millions d'euros.

- Suite à l'obtention de l'accord des différentes autorités de la concurrence concernées, le groupe Air Liquide a finalisé, le 20 juillet 2007, l'acquisition de 100 % de la société d'ingénierie Lurgi AG à Global Engineering Alliance (GEA Group).

Cette acquisition, financée par emprunt, a été réalisée pour un montant total de 572 millions d'euros qui correspond à

la valeur d'entreprise et à la reprise des avances reçues des clients (diminuée des obligations de retraites et assimilées).

- Au Royaume-Uni, le 31 mai 2007, Air Liquide a acquis 100 % de la société Linde Gas UK et le 1^{er} octobre 2007, 100 % de l'activité soins respiratoires à domicile d'Allied Healthcare (Allied Respiratory Ltd). Le montant de ces acquisitions s'élève à 148 millions d'euros.

1.2. Événements significatifs en 2006

Aucune variation significative de périmètre qui pourrait avoir eu un impact significatif sur les comptes du Groupe n'était intervenue au cours de l'année 2006.

1.3. Événements significatifs en 2005

Le 12 juillet 2005, Air Liquide avait cédé sa participation de 39,5 % dans le capital de la société Sécillienne-Sidec pour un prix global de 162,3 millions d'euros.

La plus-value nette réalisée soit 80,6 millions d'euros après impôt figure sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou en cours de cession ».

Suite à une offre publique d'achat et une offre publique de retrait, Air Liquide avait porté sa participation dans le capital de la société SOAEO S.A. de 86,8 % à 100 % le 22 décembre 2005. L'OPA simplifiée avait été réalisée principalement par échange de titres Air Liquide détenus en propre. La valeur des titres SOAEO acquis s'élevait à 157,3 millions d'euros (y compris les frais d'acquisition). Suite à ces opérations, avait été constaté un écart d'acquisition de 117,6 millions d'euros, comptabilisé au 31 décembre 2005. Cette opération avait été sans impact sur le compte de résultat de l'exercice 2005.

NOTE 2 IMPACT DES PRINCIPAUX REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES SUR LES ÉTATS FINANCIERS 2007

2.1. Écarts d'acquisition au 31 décembre 2007

<i>En millions d'euros</i>	Lurgi	Acquisitions dans le Sud-Est Asiatique	Linde Gas UK et Allied Respiratory Ltd
Acquisition d'immobilisations financières (y compris frais d'acquisition)	580,7	398,2	148,9
Quote-part de situation nette acquise	(215,4)	(79,7)	(38,4)
Constatation des passifs et passifs éventuels	82,6		
Affectation aux immobilisations incorporelles	(200,6)	(90,5)	(54,1)
Affectation aux immobilisations corporelles		(34,6)	(27,2)
Impact des impôts liés à ces affectations	66,2	22,7	24,4
Écart d'acquisition après affectation	313,5	216,1	53,6
Autres (impact des variations monétaires)	(5,7)	(6,3)	(2,6)
Écart d'acquisition au 31 décembre 2007 ^(a)	307,8	209,8	51,0

(a) Conformément à la norme IFRS3, l'évaluation définitive des écarts d'acquisition provisoires comptabilisés sera finalisée dans le délai de douze mois suivant chaque acquisition.

Les écarts d'acquisition résiduels correspondent essentiellement à la valorisation des synergies et de la croissance attendues.

2.2. Principaux impacts bilantiels au 31 décembre 2007

<i>En millions d'euros</i>	Lurgi	Acquisitions dans le Sud-Est Asiatique	Linde Gas UK et Allied Respiratory Ltd
Actif			
Écart d'acquisition	315,4	209,8	51,0
Immobilisations incorporelles nettes	199,6	88,7	48,5
Immobilisations corporelles nettes	7,9	138,2	69,8
Impôts différés actif	19,5		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	621,2	3,6	3,7
Passif			
Provisions et avantages au personnel	332,9	0,1	
Impôts différés passif		31,4	27,8
Endettement brut	2,3	19,4	

2.3. Principaux impacts sur le compte de résultat de l'exercice 2007 ^(a)

En millions d'euros	Lurgi	Acquisitions nettes des cessions dans le Sud-Est Asiatique	Linde Gas UK et Allied Respiratory Ltd
Chiffre d'affaires	361,1	60,2	40,2
Résultat opérationnel courant	0,6	13,0	6,4
Résultat net ^(b) ^(c)	3,3	3,4	0,5
Intérêts minoritaires		(0,3)	
Part du Groupe	3,3	3,7	0,5

(a) Pour les acquisitions : période comprise entre la date d'acquisition et le 31 décembre 2007. Pour les cessions : période comprise entre le 1^{er} janvier 2007 et la date de cession.

(b) Le résultat net inclut les frais financiers liés au financement de ces acquisitions (y compris impôts).

(c) Le résultat net n'intègre pas les plus-values de cessions des participations dans Malaysia Oxygen Bhd (Malaisie) et dans Hong Kong Oxygen Group (Hong Kong). Voir note 6 Autres produits et charges opérationnels.

2.4. Principaux impacts sur le tableau des flux de trésorerie de l'exercice 2007

En millions d'euros	Lurgi	Acquisitions nettes des cessions dans le Sud-Est Asiatique	Linde Gas UK et Allied Respiratory Ltd
Acquisitions d'immobilisations financières nettes des produits de cessions d'immobilisations corporelles (y compris frais d'acquisition)	(9,7)	275,0	143,9

NOTE 3 INFORMATION SECTORIELLE

Les formats primaire et secondaire sont définis sur la base de la structure de management du Groupe et de la structure de reporting interne.

3.1. Information sectorielle de premier niveau

L'information sectorielle de premier niveau est géographique. Au 31 décembre 2007, conformément à l'évolution de la structure de management du Groupe et à l'évolution du reporting interne, l'information est présentée selon les quatre principales zones géographiques, déterminées en fonction de la localisation des actifs :

- Europe ;
- Amériques ;
- Asie-Pacifique ;
- Moyen-Orient et Afrique.

La répartition du chiffre d'affaires est donnée par zone géographique de production (origine).

Le résultat de chaque segment, les actifs et passifs incluent les éléments directement attribuables à chaque segment pour autant que ceux-ci puissent être alloués sur une base raisonnable.

Ne sont pas allouées les activités de Recherche et Développement et les activités de Holdings (*corporate*).

3.2. Information sectorielle de second niveau

Les opérations sont gérées selon quatre segments caractérisés par des produits et services spécifiques :

- Gaz et Services ;
- Ingénierie/Construction ;
- Groupe AL Welding ;
- Autres activités.

Les activités de Gaz et Services regroupent les lignes de métiers Grande Industrie, Industriel Marchand, Santé et Électronique.

L'activité Ingénierie/Construction conçoit, développe et construit des unités de production de gaz industriels.

Elle assure également la conception et la réalisation d'unités dans les domaines des énergies traditionnelles, renouvelables et alternatives.

En 2007, suite à l'acquisition de Lurgi AG, le résultat opérationnel courant de l'activité Ingénierie/Construction est présenté séparément. Il était auparavant intégré sur la ligne « Autres activités ».

Le groupe AL Welding fabrique et distribue des matériels et produits consommables de soudage et de coupage.

Les autres activités incluent essentiellement les activités Chimie de spécialités et Plongée.

2007

Information sectorielle par zone géographique

En millions d'euros	Activités poursuivies					Total	Activités abandonnées	Total
	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Moyen-Orient et Afrique	Non alloué			
COMPTE DE RÉSULTAT								
Chiffre d'affaires								
Gaz et Services	5 451,8	2 516,9	1 851,3	178,5		9 998,5		9 998,5
Ingénierie/Construction	539,0	182,8	109,3			831,1		831,1
Groupe AL Welding	597,8					597,8		597,8
Autres activités	296,8	71,6	5,4			373,8		373,8
Total Chiffre d'affaires	6 885,4	2 771,3	1 966,0	178,5		11 801,2		11 801,2
Résultat opérationnel courant								
Gaz et Services	1 055,9	417,3	291,8	46,2		1 811,2		1 811,2
Ingénierie/Construction	11,3	0,2	19,3			30,8		30,8
Autres	110,4	6,8	0,4			117,6		117,6
Centres de recherche/Corporate					(165,5)	(165,5)		(165,5)
Total Résultat opérationnel courant	1 177,6	424,3	311,5	46,2	(165,5)	1 794,1		1 794,1
Autres produits et charges opérationnels						(5,3)		(5,3)
Coût de l'endettement financier net						(179,4)		(179,4)
Autres produits et charges financiers						(54,3)		(54,3)
Charge d'impôt						(411,8)		(411,8)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	2,6	1,1	18,2	4,8		26,7		26,7
Résultat net						1 170,0		1 170,0

<i>En millions d'euros</i>	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Moyen-Orient et Afrique	Non alloué	Total
BILAN						
Actifs sectoriels	9 904,4	3 376,0	3 417,5	281,5	121,6	17 101,0
Écarts d'acquisition	2 193,8	486,2	923,2	39,5		3 642,7
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes	4 904,1	2 374,1	1 610,1	143,1	66,8	9 098,2
Autres actifs sectoriels	2 786,2	511,9	794,1	72,8	54,8	4 219,8
Titres mis en équivalence	20,3	3,8	90,1	26,1		140,3
Actifs non sectoriels						1 190,7
Total des actifs						18 291,7
Passifs sectoriels	3 635,2	684,3	741,0	59,4	48,0	5 167,9
Passifs non sectoriels						6 647,4
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires						6 476,4
Total des passifs et des capitaux propres						18 291,7
AUTRES INFORMATIONS						
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(627,0)	(315,4)	(352,2)	(50,4)	(14,3)	(1 359,3)
Dotations aux amortissements	(518,7)	(254,5)	(142,9)	(14,6)	(5,2)	(935,9)

Information sectorielle par activité

<i>En millions d'euros</i>	2007
Gaz et Services	
Chiffre d'affaires	9 998,5
Total actifs sectoriels	14 962,4
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 295,8)
Ingénierie/Construction	
Chiffre d'affaires	831,1
Total actifs sectoriels	1 228,2
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(11,0)
Groupe AL Welding	
Chiffre d'affaires	597,8
Total actifs sectoriels	510,3
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(19,9)
Autres activités	
Chiffre d'affaires	373,8
Total actifs sectoriels	400,1
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(32,6)

2006

Information sectorielle par zone géographique

	Activités poursuivies					Total	Activités abandonnées	Total
	Europe*	Amériques	Asie-Pacifique	Moyen-Orient et Afrique	Non alloué			
<i>En millions d'euros</i>								
COMPTE DE RÉSULTAT								
Chiffre d'affaires								
Gaz et Services	5 171,2	2 568,3	1 715,0	173,5		9 628,0		9 628,0
Ingénierie/Construction	172,7	55,2	131,7	20,4		380,0		380,0
Groupe AL Welding	562,7					562,7		562,7
Autres activités	302,5	69,7	5,8			378,0		378,0
Total Chiffre d'affaires	6 209,1	2 693,2	1 852,5	193,9		10 948,7		10 948,7
Résultat opérationnel courant								
Gaz et Services	1 002,3	395,6	250,8	44,5		1 693,2		1 693,2
Ingénierie/Construction	4,5	(3,7)	14,8			15,6		15,6
Autres	100,6	6,7	0,4			107,7		107,7
Centres de recherche/Corporate					(157,3)	(157,3)		(157,3)
Total Résultat opérationnel courant	1 107,4	398,6	266,0	44,5	(157,3)	1 659,2		1 659,2
Autres produits et charges opérationnels						2,6		2,6
Coût de l'endettement financier net						(155,4)		(155,4)
Autres produits et charges financiers						(42,2)		(42,2)
Charge d'impôt						(419,8)		(419,8)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1,7	(2,7)	21,7	7,0		27,7		27,7
Résultat net						1 072,1		1 072,1

* Zones « France » et « Europe hors France » au 31 décembre 2006.

En millions d'euros	Europe*	Amériques	Asie-Pacifique	Moyen-Orient et Afrique	Non alloué	Total
BILAN						
Actifs sectoriels	8 849,2	3 293,1	2 363,3	269,2	154,2	14 929,0
Écarts d'acquisition	1 943,2	339,0	295,0	37,5		2 614,7
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes	4 429,3	2 443,2	1 302,1	127,0	57,3	8 358,9
Autres actifs sectoriels	2 457,5	501,7	657,6	70,3	96,9	3 784,0
Titres mis en équivalence	19,2	9,2	108,6	34,4		171,4
Actifs non sectoriels						1 366,3
Total des actifs						16 295,3
Passifs sectoriels	2 897,6	540,9	527,8	64,7	53,4	4 084,4
Passifs non sectoriels						5 644,1
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires						6 566,8
Total des passifs et des capitaux propres						16 295,3
AUTRES INFORMATIONS						
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(584,4)	(240,3)	(249,0)	(23,7)	(30,8)	(1 128,2)
Dotations aux amortissements	(494,7)	(267,4)	(125,9)	(14,8)	(5,4)	(908,2)

* Zones « France » et « Europe hors France » au 31 décembre 2006.

Information sectorielle par activité

En millions d'euros	2006
Gaz et Services	
Chiffre d'affaires	9 628,0
Total actifs sectoriels	13 794,1
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 063,1)
Ingénierie/Construction	
Chiffre d'affaires	380,0
Total actifs sectoriels	254,2
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(8,5)
Groupe AL Welding	
Chiffre d'affaires	562,7
Total actifs sectoriels	488,8
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(13,1)
Autres activités	
Chiffre d'affaires	378,0
Total actifs sectoriels	237,7
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(12,7)

2005

Information sectorielle par zone géographique

	Activités poursuivies					Total	Activités abandonnées	Total
	Europe*	Amériques	Asie-Pacifique	Moyen-Orient et Afrique	Non alloué			
<i>En millions d'euros</i>								
COMPTE DE RÉSULTAT								
Chiffre d'affaires								
Gaz et Services	4 824,1	2 547,4	1 613,4	162,8		9 147,7		9 147,7
Ingénierie/Construction	195,6	67,9	131,4	23,8		418,7		418,7
Groupe AL Welding	512,3					512,3		512,3
Autres activités	291,9	57,5	6,7			356,1		356,1
Total Chiffre d'affaires	5 823,9	2 672,8	1 751,5	186,6		10 434,8		10 434,8
Résultat opérationnel courant								
Gaz et Services	927,8	360,0	238,6	40,8		1 567,2		1 567,2
Ingénierie/Construction	(1,2)	1,4	11,5			11,7		11,7
Autres	88,5	4,8	0,6			93,9		93,9
Centres de recherche/Corporate					(155,2)	(155,2)		(155,2)
Total Résultat opérationnel courant	1 015,1	366,2	250,7	40,8	(155,2)	1 517,6		1 517,6
Autres produits et charges opérationnels						(44,8)		(44,8)
Coût de l'endettement financier net						(163,1)		(163,1)
Autres produits et charges financiers						(49,1)		(49,1)
Charge d'impôt						(370,7)		(370,7)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	9,3	(0,2)	19,9	7,5		36,5		36,5
Résultat net						926,4	80,6	1 007,0

* Zones « France » et « Europe hors France » au 31 décembre 2005.

En millions d'euros	Europe*	Amériques	Asie-Pacifique	Moyen-Orient et Afrique	Non alloué	Total
BILAN						
Actifs sectoriels	8 522,8	3 725,1	2 334,3	293,7	156,4	15 032,3
Écarts d'acquisition	1 930,1	375,2	290,1	50,6		2 646,0
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes	4 310,2	2 781,3	1 292,3	136,3	34,4	8 554,5
Autres actifs sectoriels	2 263,7	555,4	648,4	76,2	122,0	3 665,7
Titres mis en équivalence	18,8	13,2	103,5	30,6		166,1
Actifs non sectoriels						1 256,1
Total des actifs						16 288,4
Passifs sectoriels	2 886,9	656,0	582,2	64,0	74,4	4 263,5
Passifs non sectoriels						5 816,2
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires						6 208,7
Total des passifs et des capitaux propres						16 288,4
AUTRES INFORMATIONS						
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(546,1)	(190,5)	(213,3)	(10,8)	(14,5)	(975,2)
Dotations aux amortissements	(489,7)	(266,6)	(120,3)	(15,4)	(5,3)	(897,3)

* Zones « France » et « Europe hors France » au 31 décembre 2005.

Information sectorielle par activité

En millions d'euros	2005
Gaz et Services	
Chiffre d'affaires	9 147,7
Total actifs sectoriels	13 866,8
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(899,4)
Ingénierie/Construction	
Chiffre d'affaires	418,7
Total actifs sectoriels	333,1
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(6,1)
Groupe AL Welding	
Chiffre d'affaires	512,3
Total actifs sectoriels	440,2
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(11,0)
Autres activités	
Chiffre d'affaires	356,1
Total actifs sectoriels	235,8
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(44,2)

NOTE 4 CHIFFRE D'AFFAIRES

En millions d'euros	2005	%	2006	%	2007	%
Gaz et Services	9 147,7	88 %	9 628,0	88 %	9 998,5	85 %
Ingénierie/Construction	418,7	4 %	380,0	4 %	831,1	7 %
AL Welding	512,3	5 %	562,7	5 %	597,8	5 %
Autres activités	356,1	3 %	378,0	3 %	373,8	3 %
TOTAL	10 434,8	100 %	10 948,7	100 %	11 801,2	100 %

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2007 s'élève à 11 801,2 millions d'euros en croissance de + 7,8 % par rapport à celui de 2006. Sur des bases comparables retraitées des effets cumulés de change, de gaz naturel et des principaux effets de périmètre, l'augmentation est de + 7,6 % :

- les effets de change représentent (332,2) millions d'euros sur l'ensemble de l'année 2007 soit un impact de - 3,0 % sur le chiffre d'affaires Groupe. Cet impact provient essentiellement de l'appréciation de l'euro contre le dollar américain et le yen ;
- pour l'exercice 2007, l'effet du prix du gaz naturel est de (5,6) millions d'euros hors change, soit une contribution de - 0,1 % sur le chiffre d'affaires Groupe ;
- l'effet périmètre est lié à la consolidation de la société Lurgi à partir du troisième trimestre 2007. Sur l'année, l'effet s'élève à + 361,1 millions d'euros, soit un impact de + 3,3 % sur le chiffre d'affaires Groupe.

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2006 s'élevait à 10 948,7 millions d'euros en croissance de + 4,9 % par rapport à celui de 2005. Sur des bases comparables retraitées des effets cumulés de change, de gaz naturel et des principaux effets de périmètre, l'augmentation était de + 5,7 % :

- les effets de change représentaient (35,4) millions d'euros sur l'ensemble de l'année 2006 soit un impact de - 0,4 % sur le chiffre d'affaires Groupe. Cet impact provenait essentiellement de l'appréciation de l'euro contre le yen ;

- pour l'exercice 2006, l'effet du prix du gaz naturel était de (13,8) millions d'euros hors change, soit une contribution de - 0,1 % sur le chiffre d'affaires Groupe ;

- l'effet périmètre était lié à la déconsolidation des liquides chimiques aux États-Unis à partir du deuxième trimestre 2005. Sur l'année, l'effet s'élevait à (27,0) millions d'euros, soit un impact de - 0,3 % sur le chiffre d'affaires Groupe.

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2005 s'élevait à 10 434,8 millions d'euros en croissance de + 10,7 % par rapport à celui de 2004. Sur des bases comparables retraitées des effets cumulés de change, de gaz naturel et des principaux effets de périmètre, l'augmentation était de + 6,2 % :

- les effets de change représentaient + 43 millions d'euros sur l'ensemble de l'année 2005 soit un impact de + 0,5 % sur la croissance du chiffre d'affaires Groupe. Cet impact était principalement lié à l'appréciation du dollar canadien ;
- pour l'exercice 2005, l'effet du prix du gaz naturel était de + 212 millions d'euros hors change, soit une contribution de + 2,2 % à la croissance du chiffre d'affaires Groupe ;
- les principaux effets de périmètre comprenaient notamment une année pleine de consolidation des activités acquises de Messer ainsi que la déconsolidation des liquides chimiques aux États-Unis à partir du deuxième trimestre. Au global pour 2005, ces effets étaient estimés à + 163 millions d'euros, soit une contribution de + 1,8 % à la croissance du chiffre d'affaires Groupe.

NOTE 5 CHARGES ET PRODUITS OPÉRATIONNELS COURANTS

Les charges et produits opérationnels courants comprennent les achats, les charges de personnel, les amortissements et les autres produits et charges d'exploitation.

Les principaux achats du Groupe sont constitués par les achats d'électricité, de gaz naturel et de produits industriels et médicaux.

5.1. Charges de personnel

En millions d'euros	2005	2006	2007
Salaires et charges sociales	(1 800,8)	(1 873,1)	(1 975,2)
Régimes à cotisations définies	(15,7)	(17,9)	(17,6)
Régimes à prestations définies	(34,5)	(39,7)	(32,1)
Paiements en actions	(5,4)	(8,8)	(12,9)
TOTAL	(1 856,4)	(1 939,5)	(2 037,8)

Les effectifs des sociétés intégrées globalement s'élèvent à 40 300 personnes au 31 décembre 2007 (36 900 au 31 décembre 2006 et 35 900 au 31 décembre 2005). L'augmentation provient essentiellement des effectifs des sociétés acquises en 2007 (2 900 personnes), partiellement compensée par les cessions de sociétés pour 1 100 personnes. Par ailleurs, la croissance des effectifs en Asie s'est poursuivie.

En 2006, l'augmentation était essentiellement constatée en Asie (Corée du Sud et Chine) et en Amérique du Nord. Par ailleurs, les effectifs des sociétés acquises ou nouvellement consolidées s'élevaient à environ 350 personnes en 2006.

5.2. Autres produits et charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation sont constituées principalement par les coûts de transport et de distribution, les coûts de sous-traitance, les locations simples et les assurances.

Les autres produits d'exploitation ne sont pas d'un montant significatif.

5.3. Frais de Recherche et Développement

Ces dépenses sont comptabilisées en charges de l'exercice car le Groupe considère que les conditions requises par la norme IAS38 pour la capitalisation des coûts de développement ne sont pas réunies.

En 2007, le montant des dépenses d'innovation s'élève à 191,7 millions d'euros (172,5 millions d'euros en 2006 et 164,4 millions d'euros en 2005) dont 134,1 millions d'euros au titre des dépenses de Recherche et Développement (116,4 millions d'euros en 2006 et 107,3 millions d'euros en 2005).

5.4. Dotations aux amortissements

En millions d'euros	2005	2006	2007
Immobilisations incorporelles	(57,8)	(59,9)	(67,2)
Immobilisations corporelles ^(a)	(839,5)	(848,3)	(868,7)
TOTAL	(897,3)	(908,2)	(935,9)

(a) Ce poste comprend la dotation aux amortissements déduction faite des reprises de subventions d'investissement.

NOTE 6 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

En millions d'euros	2005	2006	2007
Charges			
Coûts de réorganisation, de restructuration et d'intégration	(47,7)	(17,5)	(43,6)
Pertes de valeur	(42,7)		
Autres	(1,8)	(2,5)	(10,8)
TOTAL DES AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES	(92,2)	(20,0)	(54,4)
Produits			
Plus-values de cessions d'immobilisations corporelles et financières	47,4	22,6	49,1
TOTAL DES AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS	47,4	22,6	49,1
TOTAL	(44,8)	2,6	(5,3)

Les coûts de réorganisation et de restructuration sont principalement associés à la transformation de l'organisation Industriel Marchand dans certains pays européens. Cette transformation a été engagée en 2005. Par ailleurs, en 2007, ont été constatés des coûts d'intégration liés aux acquisitions réalisées durant l'exercice. En 2005, ils concernaient également des coûts relatifs à la réorganisation du groupe AL Welding.

En 2005, avaient été constatées des pertes de valeur sur les coûts de développement de systèmes informatiques capitalisés (32,6 millions d'euros). Ces pertes de valeur résultaient de la décision de transformer l'organisation de l'activité Industriel Marchand dans certains pays européens. Les autres pertes de valeur concernaient les écarts d'acquisition des activités Métrologie et Services (10,1 millions d'euros en 2005). L'activité Métrologie a été cédée en 2007.

Les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles et financières sont liées à des cessions d'activités et concernent principalement :

- au 31 décembre 2007 : les cessions à Linde des participations dans Malaysia Oxygen Bhd (Malaisie) et dans Hong Kong Oxygen Group (Hong Kong) ;
- au 31 décembre 2006 : les cessions de la participation du Groupe dans une unité de cogénération aux États-Unis et les cessions des activités Propane en Suède et en Allemagne ;
- au 31 décembre 2005 : les cessions de l'activité de Soins à domicile aux États-Unis, d'une unité de cogénération en France et la cession d'un distributeur situé aux États-Unis.

NOTE 7 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

7.1. Coût de l'endettement financier net

En millions d'euros	2005	2006	2007
Coût de l'endettement financier	(189,5)	(194,3)	(210,0)
Produits financiers liés aux placements de trésorerie	26,4	38,9	30,6
TOTAL	(163,1)	(155,4)	(179,4)

7.2. Autres produits et charges financières

En millions d'euros	2005	2006	2007
Autres produits financiers	46,5	21,1	20,9
Charges financières relatives aux avantages au personnel	(51,6)	(47,0)	(49,0)
Autres charges financières	(44,0)	(16,3)	(26,2)
TOTAL	(49,1)	(42,2)	(54,3)

L'augmentation du coût de l'endettement financier net entre 2006 et 2007 reflète principalement le financement des acquisitions finalisées en 2007 ainsi que le programme de rachat d'actions.

L'impact de la revalorisation des instruments dérivés est inclus sur la ligne « Autres charges financières », en accord avec les principes comptables décrits au paragraphe 6.E..

Les frais financiers capitalisés s'élèvent à 18,5 millions d'euros en 2007 (10,8 millions d'euros en 2006 et 5,9 millions d'euros en 2005). Le taux d'intérêt utilisé pour la capitalisation correspond au taux moyen du financement des filiales concernées.

NOTE 8 IMPÔTS

8.1. Charge d'impôt

En millions d'euros	2005	2006	2007
Impôt Courant			
Charge d'impôt exigible	(330,0)	(379,6)	(417,3)
Déficit fiscal ou crédit d'impôt au titre d'un exercice antérieur et non comptabilisé précédemment	7,2	8,2	6,8
TOTAL	(322,8)	(371,4)	(410,5)
Impôts différés			
Différences temporelles	(51,0)	(57,4)	(43,5)
Impact des changements de taux d'impôt	3,1	9,0	42,2
TOTAL	(47,9)	(48,4)	(1,3)

8.2. Réconciliation entre le taux d'impôt courant et le taux d'impôt effectif du Groupe

En %	2005	2006	2007
Taux d'impôt applicable	34,2	34,0	33,2
Effet des opérations taxées à taux réduit	(2,9)	(3,0)	(2,9)
Effet des reports variables	(0,2)	(0,6)	(2,7)
Effet des exemptions et autres	(1,7)	(1,7)	(1,1)
Taux d'impôt effectif du Groupe	29,4	28,7	26,5

Le taux d'impôt applicable est déterminé par la taxation théorique des résultats réalisés dans chaque pays au taux d'imposition de base en vigueur dans chacun d'entre eux.

Le taux d'impôt effectif moyen est égal à : (impôts courant et différés)/(résultat avant impôts diminué des résultats des sociétés mises en équivalence et du résultat net des activités abandonnées ou en cours de cession).

En France, L'Air Liquide S.A. a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Ce régime s'applique à toutes les filiales françaises répondant aux critères d'option.

Les filiales étrangères retiennent des options similaires lorsque les législations locales le permettent.

En 2007, la baisse du taux d'impôt effectif du Groupe résulte principalement des réductions de taux d'impôt applicables en 2008 en Allemagne et en Italie. Par ailleurs, ont été constatés les impôts complémentaires relatifs à l'inversion des différences temporelles sur des participations dans des filiales. Cette situation résulte d'une décision de distribution exceptionnelle de dividendes intervenue fin 2007.

L'effet des réductions de taux dans certains pays européens avait contribué à la baisse du taux effectif de 2006 par rapport au taux effectif de 2005.

NOTE 9 RÉSULTAT NET D'IMPÔT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES OU EN COURS DE CESSION

<i>En millions d'euros</i>	2005	2006	2007
Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou en cours de cession	80,6		

En 2005, le résultat net d'impôt des activités abandonnées ou en cours de cession comprenait la plus-value après impôt réalisée par Air Liquide suite à la cession de sa participation de 39,5 % dans le capital de la société Séchillienne-Siddec.

NOTE 10 RÉSULTAT NET - INTÉRÊTS MINORITAIRES

<i>En millions d'euros</i>	2005	2006	2007
Résultat net - Intérêts minoritaires	73,6	69,8	46,9

La diminution de la part des minoritaires dans le résultat net est consécutive au rachat, le 1^{er} mars 2007, de la participation (45 %) détenue par Linde dans Japan Air Gases.

NOTE 11 RÉSULTAT NET PAR ACTION

11.1. Résultat de base par action

	2005	2006	2007
Résultat net - part du Groupe attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires (<i>en millions d'euros</i>)	933,4	1 002,3	1 123,1
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	237 557 528	240 077 134	239 223 974
Résultat de base par action (<i>en euros</i>)	3,93	4,17	4,69

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net - part du Groupe attribuable aux porteurs d'actions ordinaires Air Liquide par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, excluant les actions ordinaires achetées par Air Liquide et comptabilisées en capitaux propres.

Le nombre moyen d'actions en circulation et le résultat net par action des exercices 2006 et 2005 intègrent l'effet de la division par deux du nominal de l'action de L'Air Liquide S.A. réalisée le 13 juin 2007. Le nombre d'actions en circulation et le résultat net par action de l'exercice 2005 avaient été ajustés pour tenir compte de l'attribution en 2006 d'une action gratuite pour dix détenues.

11.2. Résultat dilué par action

	2005	2006	2007
Résultat net utilisé pour la détermination du résultat dilué par action (en millions d'euros)	933,4	1 002,3	1 123,1
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	237 557 528	240 077 134	239 223 974
Ajustement des options de souscriptions d'actions	1 185 969	2 013 991	1 951 867
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation utilisé pour la détermination du résultat dilué par action	238 743 497	242 091 125	241 175 841
Résultat dilué par action (en euros)	3,91	4,14	4,66

Le résultat dilué par action prend en compte le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été en circulation, dans l'hypothèse d'une conversion de toutes les actions potentielles. L'effet de la dilution est donc calculé après prise en compte des options de souscription d'actions accordées aux salariés dans l'hypothèse où ces actions seraient intégralement levées.

Le nombre moyen d'actions en circulation et le résultat net par action des exercices 2006 et 2005 intègrent l'effet de la division

par deux du nominal de l'action de L'Air Liquide S.A. réalisée le 13 juin 2007. Le nombre d'actions en circulation et le résultat net par action de l'exercice 2005 avaient été ajustés pour tenir compte de l'attribution en 2006 d'une action gratuite pour dix détenues.

Le Groupe n'a émis aucun autre instrument financier qui amènerait une dilution supplémentaire du résultat net par action.

NOTE 12 DIVIDENDES PAR ACTION

Le montant des dividendes 2006 sur actions ordinaires déclarés et payés le 15 mai 2007 est de 496,9 millions d'euros (y compris actions propres), soit un dividende de 4,00 euros par action (avant division par deux du nominal de l'action). Les dividendes payés représentent un taux de distribution de 49,6 % du résultat de l'exercice attribuable aux actionnaires de la société mère du Groupe.

Le montant des dividendes sur actions ordinaires qui sera proposé lors de l'Assemblée Générale des actionnaires au titre du dividende 2007 est de 551,0 millions d'euros (y compris actions propres), soit 2,25 euros par action. Ces dividendes représentent un taux de distribution de 49,1 % du résultat de l'exercice attribuable aux actionnaires de la société mère du Groupe.

NOTE 13 ÉCARTS D'ACQUISITION

13.1. Variations au cours de la période

En millions d'euros	Valeur au 1 ^{er} janvier	Écarts d'acquisition comptabilisés dans l'exercice	Écarts d'acquisition décomptabilisés dans l'exercice	Pertes de valeur	Pertes de valeur décomptabilisées	Écarts de conversion	Autres variations ^(a)	Valeur au 31 décembre
2005	2 431,2	149,3	(11,7)	(6,6)		55,0	28,9	2 646,1
2006	2 646,1	37,4	(1,9)		0,2	(58,8)	(8,4)	2 614,7
2007	2 614,7	1 137,8	(54,8)		5,0	(66,5)	6,5	3 642,7

(a) Les autres variations correspondent principalement à la valorisation des options de rachat de titres accordées aux minoritaires :

- en Suisse, en Allemagne, en France, en Afrique du Sud et en Égypte pour un montant de 28,5 millions d'euros en 2005 ;

- en Italie et à Hong Kong pour un montant de 6,0 millions d'euros en 2007.

Pour l'ensemble des options, la revalorisation au titre de 2007 et 2006 s'élève respectivement à 5,3 millions d'euros et (2,6) millions d'euros.

Les écarts d'acquisition comptabilisés proviennent essentiellement :

- en 2007, des écarts d'acquisition liés aux opérations mentionnées dans la note 1.1. Événements significatifs en 2007 et à des acquisitions dans les domaines des gaz spéciaux aux États-Unis et des Soins à domicile en Allemagne ;
- en 2006, de deux acquisitions dans le domaine des Soins à domicile en Allemagne et d'une acquisition dans le domaine de l'Électronique au Japon ;
- en 2005, à hauteur de 117,6 millions d'euros, du rachat des minoritaires de la société SOAEO S.A. dans le cadre de l'offre publique d'achat et de retrait, de la finalisation de l'affectation de l'écart d'acquisition Messer pour un montant complémentaire de 7,9 millions d'euros, ainsi que

de l'acquisition de sociétés, notamment dans le domaine de la Santé.

Les écarts d'acquisition décomptabilisés résultent essentiellement :

- en 2007, de la cession à Linde de Hong Kong Oxygen Group ainsi que de la cession de l'activité Métrologie ;
- en 2005, des cessions dans les domaines de la Métrologie et des Services en France ainsi que de la cession de l'activité Soins à domicile aux États-Unis.

En 2005, les pertes de valeurs concernaient les activités Métrologie et Services. En 2007, suite à la cession de l'activité Métrologie, la perte de valeur afférente à cette activité a été décomptabilisée.

13.2. Principaux écarts d'acquisition

En millions d'euros	2005	2006	2007		
	Valeur nette	Valeur nette	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
Allemagne ^(a)	1 350,2	1 370,5	1 398,9		1 398,9
Japon ^(b)	54,2	58,8	500,7		500,7
SOAEO ^(c)	234,5	234,6	413,8		413,8
Lurgi			315,4		315,4
États-Unis ^(d)	341,3	305,9	267,6		267,6
AL Welding	88,6	89,7	89,7		89,7
Autres filiales	577,3	555,2	658,0	(1,4)	656,6
TOTAL ÉCARTS D'ACQUISITION	2 646,1	2 614,7	3 644,1	(1,4)	3 642,7

(a) Y compris écart d'acquisition résultant des activités Messer acquises en Allemagne pour 1 270,5 millions d'euros. Par ailleurs, la variation entre 2007 et 2006 résulte de l'acquisition réalisée dans le domaine des Soins à domicile.

(b) La variation entre 2007 et 2006 est liée au rachat des minoritaires de Japan Air Gases.

(c) La variation entre 2007 et 2006 est liée au rachat à Linde de 50 % de Singapore Oxygen Air Liquide Pte Ltd (Singapour), de 50 % de Eastern Industrial Gases (Thaïlande) et de 50 % de Vietnam Industrial Gases (Vietnam), ainsi qu'à la cession de 50 % de Hong Kong Oxygen Group (Hong Kong).

(d) La variation entre 2007 et 2006 est principalement liée à l'impact de change, compensée par une acquisition dans le domaine des gaz spéciaux.

NOTE 14 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

14.1. Valeurs brutes

En millions d'euros	Valeur au 1 ^{er} janvier	Acquisitions de l'exercice	Sorties de l'exercice	Écarts de conversion	Acquisitions liées aux regroupements d'entreprises	Autres variations ^(a)	Valeur au 31 décembre
2005							
Immobilisations incorporelles générées en interne	172,1	33,8	(0,8)	1,1		26,9	233,1
Autres immobilisations incorporelles	478,4	9,0	(16,8)	16,0	1,7	(13,9)	474,4
Total immobilisations incorporelles brutes	650,5	42,8	(17,6)	17,1	1,7	13,0	707,5
2006							
Immobilisations incorporelles générées en interne	233,1	37,9	(63,3) ^(b)	(0,4)		(4,7)	202,6
Autres immobilisations incorporelles	474,4	10,3	(8,6)	(15,6)	0,7	11,8	473,0
Total immobilisations incorporelles brutes	707,5	48,2	(71,9)	(16,0)	0,7	7,1	675,6
2007							
Immobilisations incorporelles générées en interne	202,6	41,0		(0,1)	2,5	(2,9)	243,1
Autres immobilisations incorporelles	473,0	26,9	(3,2)	(20,1)	361,7	(6,0)	832,3
Total immobilisations incorporelles brutes	675,6	67,9	(3,2)	(20,2)	364,2	(8,9)	1 075,4

(a) Les autres variations concernent essentiellement des reclassements de poste à poste ainsi que les effets liés au périmètre.

(b) En 2006, les pertes de valeur qui avaient été constatées en 2005 pour des coûts de développement de systèmes informatiques capitalisés ont été reprises suite à la décomptabilisation de ces coûts pour une valeur brute de 63,0 millions d'euros et des amortissements cumulés à hauteur de (30,4) millions d'euros.

14.2. Amortissements et pertes de valeur

<i>En millions d'euros</i>	Valeur au 1 ^{er} janvier	Amortissements de la période	Pertes de valeur	Reprises de pertes de valeur	Sorties de l'exercice	Écarts de conversion	Acquisitions liées aux regroupements d'entreprises	Autres variations	Valeur au 31 décembre
2005									
Immobilisations incorporelles générées en interne	(69,1)	(25,4)	(32,6)		0,8	(0,1)		1,1	(125,3)
Autres immobilisations incorporelles	(161,2)	(32,4)	(3,5)		16,1	(1,8)		(13,4)	(196,2)
Total amortissements immobilisations incorporelles	(230,3)	(57,8)	(36,1)		16,9	(1,9)		(12,3)	(321,5)
Total immobilisations incorporelles nettes	420,2	(15,0)	(36,1)		(0,7)	15,2	1,7	0,7	386,0
2006									
Immobilisations incorporelles générées en interne	(125,3)	(27,8)		32,6 ^(a)	30,4 ^(a)			(1,0)	(91,1)
Autres immobilisations incorporelles	(196,2)	(32,1)			7,3	3,1		0,6	(217,3)
Total amortissements immobilisations incorporelles	(321,5)	(59,9)		32,6	37,7	3,1		(0,4)	(308,4)
Total immobilisations incorporelles nettes	386,0	(11,7)		32,6	(34,2)	(12,9)	0,7	6,7	367,2
2007									
Immobilisations incorporelles générées en interne	(91,1)	(23,4)	(5,8)					0,8	(119,5)
Autres immobilisations incorporelles	(217,3)	(43,8)	(3,0)		3,0	2,9		8,3	(249,9)
Total amortissements immobilisations incorporelles	(308,4)	(67,2)	(8,8)		3,0	2,9		9,1	(369,4)
Total immobilisations incorporelles nettes	367,2	0,7	(8,8)		(0,2)	(17,3)	364,2	0,2	706,0

(a) En 2006, les pertes de valeur qui avaient été constatées en 2005 pour des coûts de développement de systèmes informatiques capitalisés ont été reprises suite à la décomptabilisation de ces coûts pour une valeur brute de 63,0 millions d'euros et des amortissements cumulés à hauteur de (30,4) millions d'euros.

À la clôture de l'exercice, le Groupe n'a pas d'engagements significatifs en vue d'acquérir des immobilisations incorporelles et il n'existe aucune restriction d'utilisation sur les immobilisations incorporelles existantes.

NOTE 15 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

15.1. Valeurs brutes

En millions d'euros	Valeur au 1 ^{er} janvier	Acquisitions de l'exercice	Sorties de l'exercice	Écarts de conversion	Acquisitions liées aux regroupements d'entreprises	Autres variations ^(a)	Valeur au 31 décembre
2005							
Terrains	250,4	1,1	(6,7)	8,5		(0,8)	252,5
Constructions	1 098,2	17,7	(15,3)	41,6	2,5	(195,5)	949,2
Équipements, bouteilles, installations	14 132,2	218,6	(218,2)	951,2	31,8	912,0	16 027,6
Total immobilisations corporelles en service	15 480,8	237,4	(240,2)	1 001,3	34,3	715,7	17 229,3
Immobilisations en cours	488,6	693,6		34,4	20,6	(690,1)	547,1
Total immobilisations corporelles brutes	15 969,4	931,0	(240,2)	1 035,7	54,9	25,6	17 776,4
2006							
Terrains	252,5	1,8	(7,3)	(15,8)	0,7	0,4	232,3
Constructions	949,2	11,6	(17,2)	(42,4)	1,2	29,0	931,4
Équipements, bouteilles, installations	16 027,6	253,7	(276,6)	(776,0)	19,0	556,2	15 803,9
Total immobilisations corporelles en service	17 229,3	267,1	(301,1)	(834,2)	20,9	585,6	16 967,6
Immobilisations en cours	547,1	877,2		(29,9)	0,5	(622,6)	772,3
Total immobilisations corporelles brutes	17 776,4	1 144,3	(301,1)	(864,1)	21,4	(37,0)	17 739,9
2007							
Terrains	232,3	2,2	(3,2)	(8,8)	11,2	2,2	235,9
Constructions	931,4	31,1	(20,0)	(22,9)	26,9	43,6	990,1
Équipements, bouteilles, installations	15 803,9	292,9	(189,7)	(470,2)	214,6	603,6	16 255,1
Total immobilisations corporelles en service	16 967,6	326,2	(212,9)	(501,9)	252,7	649,4	17 481,1
Immobilisations en cours	772,3	991,2		(35,2)	21,2	(740,4)	1 009,1
Total immobilisations corporelles brutes	17 739,9	1 317,4	(212,9)	(537,1)	273,9	(91,0)	18 490,2

(a) Les autres variations concernent principalement des reclassements de poste à poste ainsi que des effets périmètre, notamment en 2007, suite aux cessions de Hong Kong Oxygen Group (Hong Kong) et de l'activité Météologie.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles indiquées dans le tableau de flux de trésorerie correspondent aux augmentations des immobilisations corporelles et incorporelles corrigées de la variation du solde des fournisseurs d'immobilisations au cours d'un exercice.

15.2. Amortissements et pertes de valeur

En millions d'euros	Valeur au 1 ^{er} janvier	Amortissements de la période	Pertes de valeur	Reprises de pertes de valeur	Sorties de l'exercice	Écarts de conversion	Acquisitions liées aux regroupements d'entreprises	Autres variations ^(a)	Valeur au 31 décembre
2005									
Constructions	(499,2)	(36,0)			12,5	(24,2)	(1,7)	(1,7)	(550,3)
Équipements, bouteilles, installations	(7 919,3)	(810,3)	(1,3)		177,9	(514,5)	(10,6)	20,5	(9 057,6)
Total amortissements immobilisations corporelles	(8 418,5)	(846,3)	(1,3)		190,4	(538,7)	(12,3)	18,8	(9 607,9)
Total immobilisations corporelles nettes	7 550,9	84,7	(1,3)		(49,8)	497,0	42,6	44,4	8 168,5
2006									
Constructions	(550,3)	(36,4)			13,0	27,3		(9,4)	(555,8)
Équipements, bouteilles, installations	(9 057,6)	(824,5)	(3,6)		234,7	450,9		7,7	(9 192,4)
Total amortissements immobilisations corporelles	(9 607,9)	(860,9)	(3,6)		247,7	478,2		(1,7)	(9 748,2)
Total immobilisations corporelles nettes	8 168,5	283,5	(3,6)		(53,4)	(385,9)	21,3	(38,7)	7 991,7
2007									
Constructions	(555,8)	(38,0)			12,4	12,6		(0,3)	(569,1)
Équipements, bouteilles, installations	(9 192,4)	(837,9)	(1,5)		171,3	263,3		68,3	(9 528,9)
Total amortissements immobilisations corporelles	(9 748,2)	(875,9)	(1,5)		183,7	275,9		68,0	(10 098,0)
Total immobilisations corporelles nettes	7 991,7	441,5	(1,5)		(29,2)	(261,2)	273,9	(23,0)	8 392,2

(a) Les autres variations concernent principalement des reclassements de poste à poste ainsi que des effets périmètre, notamment en 2007, suite aux cessions de Hong Kong Oxygen Group (Hong Kong) et de l'activité Métrologie.

Les amortissements de la période correspondent aux dotations aux amortissements corrigées des reprises de subventions d'investissement.

15.3. Locations financement

Air Liquide utilise certains actifs industriels par le biais de contrats de location. Certains de ces contrats répondent en substance à la définition de contrats de location financement.

Ces contrats concernent principalement des immeubles de bureau ou industriels, des semi-remorques et autres matériels industriels ainsi que du matériel informatique.

La somme des paiements minimaux actualisés des actifs loués est comptabilisée au bilan sur la ligne « Immobilisations corporelles ». Elle s'analyse de la manière suivante :

En millions d'euros	2005		2006		2007	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements minimaux	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements minimaux	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements minimaux
Moins d'1 an	38	33	35	31	23	22
Plus d'1 an et moins de 5 ans	62	56	41	36	21	19
Plus de 5 ans	16	13	15	13	9	8
Total paiements minimaux	116	102	91	80	53	49
Moins effets de l'actualisation (charges financières)	(14)		(11)		(4)	
Valeur actualisée des paiements minimaux	102		80		49	

NOTE 16 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

En millions d'euros	2005	2006	2007
Actifs financiers disponibles à la vente	78,4	70,3	61,5
Prêts	30,4	42,2	42,8
Autres créances à long terme	174,9	121,8	114,0
Avantages au personnel - Charges constatées d'avance	10,4	6,3	2,3
Actifs financiers non courants	294,1	240,6	220,6

Les actifs financiers disponibles à la vente correspondent principalement à des participations non cotées et non consolidées, en particulier les parts de fonds communs de placement Air Liquide Ventures et les contributions au

capital des sociétés du Groupe en phase de développement, essentiellement en Europe de l'Est et, en 2005, au Moyen-Orient.

NOTE 17 TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

17.1. Informations financières des sociétés mises en équivalence

Part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2007	Quote-part dans les résultats de l'exercice	Quote-part dans les capitaux propres
En millions d'euros		
Europe	2,6	20,3
Amériques	1,1	3,8
Asie-Pacifique	18,2	90,1
Moyen-Orient et Afrique	4,8	26,1
TOTAL	26,7	140,3

Part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2006	Quote-part dans les résultats de l'exercice	Quote-part dans les capitaux propres
<i>En millions d'euros</i>		
Europe*	1,7	19,2
Amériques	(2,7)	9,2
Asie-Pacifique	21,7	108,6
Moyen-Orient et Afrique	7,0	34,4
TOTAL	27,7	171,4

* Zones « France » et « Europe hors France » au 31 décembre 2006.

Part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2005	Quote-part dans les résultats de l'exercice	Quote-part dans les capitaux propres
<i>En millions d'euros</i>		
Europe*	9,3	18,8
Amériques	(0,2)	13,2
Asie-Pacifique	19,9	103,5
Moyen-Orient et Afrique	7,5	30,6
TOTAL	36,5	166,1

* Zones « France » et « Europe hors France » au 31 décembre 2005.

17.2. Variations de l'exercice

<i>En millions d'euros</i>	Valeur au 1 ^{er} janvier	Quote-part dans les résultats de l'exercice	Dividendes distribués	Écarts de conversion	Acquisitions liées aux regroupements d'entreprises	Autres variations	Valeur au 31 décembre
2005	206,9	36,5	(19,3)	15,8		(73,8)	166,1
2006	166,1	27,7	(25,0)	(7,7)		10,3	171,4
2007	171,4	26,7	(16,9)	(11,0)	0,8	(30,7)	140,3

Les autres variations correspondent principalement aux changements de périmètre et comprennent notamment :

- en 2007, la cession de la participation du Groupe dans Malaysia Oxygen Bhd ;
- en 2006, des souscriptions supplémentaires au capital des filiales du Groupe situées au Canada et au Moyen-Orient ;
- en 2005, la cession de la participation du Groupe dans la société Séchilienne-Sidec et l'intégration globale des filiales du Groupe situées en Hongrie, Bulgarie et Paraguay, antérieurement mises en équivalence.

17.3. Indicateurs financiers des sociétés mises en équivalence (100 %)

BILAN

En millions d'euros	2005	2006	2007
Total actifs	961,8	977,8	632,3
Capitaux propres	469,5	515,5	329,6
Endettement net	90,4	91,4	132,4

RÉSULTAT

En millions d'euros	2005	2006	2007
Chiffre d'affaires	627,1	683,7	467,3
Résultat net	93,2	72,6	57,3

ENDETTEMENT NET (PART DU GROUPE)

En millions d'euros	2005	2006	2007
Endettement net	21,4	25,1	54,3

NOTE 18 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les variations d'impôts différés actif et passif de la période sont les suivantes :

18.1. Impôts différés actif

En millions d'euros	2005	2006	2007
Valeur au 1^{er} janvier	395,4	411,9	402,2
Produit (charge) comptabilisé en résultat	43,2	5,1	(73,0)
Produit (charge) comptabilisé directement en capitaux propres	(3,3)	(15,0)	3,3
Acquisitions/Cessions	(0,2)	(2,7)	50,1
Écarts de conversion	6,3	(10,9)	(4,5)
Autres ^(a) ^(b)	(29,5)	13,8	(20,5)
Valeur au 31 décembre	411,9	402,2	357,6

(a) Comprend notamment une compensation des impôts différés actif et des impôts différés passif conformément aux principes comptables énoncés page 114, notamment en 2005 pour un montant de 123,3 millions d'euros.

(b) Les autres variations résultent de reclassements entre impôt courant et impôts différés.

18.2. Impôts différés passif

En millions d'euros	2005	2006	2007
Valeur au 1^{er} janvier	1 115,8	1 149,4	1 130,5
Charge (produit) comptabilisé en résultat	88,2	53,5	(71,7)
Charge (produit) comptabilisé directement en capitaux propres	(4,0)	6,8	6,6
Acquisitions/Cessions	(5,1)	(1,7)	85,0
Écarts de conversion	93,7	(75,1)	(48,9)
Autres ^(a) ^(b)	(139,2)	(2,4)	(64,5)
Valeur au 31 décembre	1 149,4	1 130,5	1 037,0

(a) Comprend notamment une compensation des impôts différés actif et des impôts différés passif conformément aux principes comptables énoncés page 114, notamment en 2005 pour un montant de 123,3 millions d'euros.

(b) Les autres variations résultent de reclassements entre impôt courant et impôts différés.

En 2007, l'impact des impôts différés relatif aux acquisitions et cessions est principalement lié aux opérations mentionnées dans la note 1.1. Événements significatifs en 2007.

Les impôts différés actif non reconnus s'élèvent à 15,8 millions d'euros au 31 décembre 2007 (24,0 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 26,2 millions d'euros au 31 décembre 2005). La récupération de ces impôts n'est pas limitée.

Les impôts différés passif résultent essentiellement des différences entre amortissements fiscaux et amortissements économiques des immobilisations. Les impôts différés actif résultent essentiellement de la non-déductibilité immédiate de certaines provisions, en particulier les provisions relatives aux avantages au personnel.

NOTE 19 STOCKS

En millions d'euros	2005	2006	2007
Matières premières et fournitures	170,1	171,8	179,5
Produits finis et semi-finis	411,8	417,8	456,7
En-cours	71,9	104,7	159,7
Stocks nets	653,8	694,3	795,9

En millions d'euros	2005	2006	2007
Dépréciations	(20,6)	(22,7)	(19,3)
Reprises de dépréciations	24,3	20,7	15,9
Dépréciations nettes constatées en compte de résultat	3,7	(2,0)	(3,4)

NOTE 20 CLIENTS

<i>En millions d'euros</i>	2005	2006	2007
Clients et autres créances d'exploitation	2 519,5	2 594,6	2 824,9
Provisions pour créances douteuses	(89,8)	(103,9)	(86,6)
Clients	2 429,7	2 490,7	2 738,3

Les clients et autres créances d'exploitation comprennent les montants bruts dus par les clients de l'activité Ingénierie pour 108,9 millions d'euros, dont 34,7 millions d'euros au titre de Lurgi.

Les montants bruts dus par les clients et dus aux clients de l'activité Ingénierie correspondent à la somme des coûts encourus et des marges reconnues à l'avancement, équivalente au chiffre d'affaires à l'avancement, auquel on soustrait les avances reçues.

Au 31 décembre 2007, le chiffre d'affaires comptabilisé à l'avancement et les avances reçues s'élèvent respectivement à 1 880,5 millions d'euros et à 2 114,2 millions d'euros. Ces montants incluent notamment les projets en cours de Lurgi, dont le commencement est antérieur à la date d'acquisition.

Les montants dus aux clients sont présentés en autres passifs courants (voir note 27 Autres passifs).

NOTE 21 AUTRES ACTIFS COURANTS

<i>En millions d'euros</i>	2005	2006	2007
Avances et acomptes versés	57,1	72,9	148,0
Comptes de régularisation actif	102,5	66,8	65,8
Autres actifs courants divers	270,0	218,7	251,2
Autres actifs courants	429,6	358,4	465,0

NOTE 22 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>En millions d'euros</i>	2005	2006	2007
Prêts à court terme	69,9	44,8	79,0
Titres de placements à court terme	173,8	418,8	206,7
Trésorerie disponible	354,5	433,9	441,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	598,2	897,5	726,9

NOTE 23 CAPITAUX PROPRES

23.1. Actions

NOMBRE D' ACTIONS EN CIRCULATION

	2005	2006	2007
Nombre d'actions en circulation au 1 ^{er} janvier	109 180 823	109 538 475	121 149 189
Augmentation de capital	435 927		
Attribution d'actions gratuites		11 180 106	
Division par deux du nominal de l'action (13 juin 2007)			120 801 423
Options levées durant l'exercice*	271 725	980 608	1 195 748
Annulation d'actions propres*	(350 000)	(550 000)	(4 301 650)
Nombre d'actions en circulation au 31 décembre	109 538 475	121 149 189	238 844 710

* Flux en nombre historique d'actions.

Suite à la division par deux du nominal de l'action le 13 juin 2007, le montant nominal de l'action s'élève à 5,50 euros. Toutes les actions sont émises et entièrement libérées.

Air Liquide a une politique de forte distribution permettant de générer pour l'actionnaire une création de valeur régulière et durable. Cette création de valeur se trouve renforcée par une augmentation, annoncée en juillet 2007, du programme de rachat régulier d'actions pour environ 2 % à 2,5 % du capital par an (environ 500 à 550 millions par an). Ces rachats d'actions pourront être ajustés en fonction du niveau des investissements, des opportunités d'acquisitions et des conditions de marché. Conformément à cette nouvelle politique, sur l'année 2007 Air Liquide a procédé au rachat de 5 788 296 actions, nombre ajusté pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action, soit 2,4 % de son capital au 31 décembre 2006. Au cours de l'année, Air Liquide a annulé 4 301 650 actions en nombre historique soit 5 090 650 actions en nombre ajusté.

Le Groupe a pour objectif de maintenir une notation à un niveau A, en ligne avec le caractère long terme de ses relations avec ses clients, tout en bénéficiant de conditions de financement favorables. Dans la phase de croissance des investissements sur les cinq prochaines années, le ratio d'endettement net sur capitaux propres pourrait augmenter jusqu'à un niveau se situant aux alentours de 80 %.

23.2. Nature et objet des réserves

- **Écarts de conversion :** La rubrique écarts de conversion est utilisée pour enregistrer des différences de conversion qui proviennent de la conversion en euros des états financiers des filiales étrangères. Elle permet également d'enregistrer les variations de juste valeur des couvertures d'investissement net des filiales étrangères.
- **Résultats enregistrés directement en capitaux propres :** Cette réserve enregistre la variation cumulée de la part efficace de juste valeur des instruments dérivés relatifs à la

couverture des flux futurs de transactions (transactions non encore comptabilisées).

23.3. Actions propres

Les actions propres sont constituées d'actions Air Liquide détenues par le Groupe. Au 31 décembre 2007, le Groupe détient 2 341 650 actions propres (1 644 004 en 2006 et 1 134 386 en 2005, ces deux nombres ayant été ajustés de la division par deux du nominal de l'action). Les variations du nombre d'actions propres sont expliquées page 111 (Tableau de variation des capitaux propres).

23.4. Paiements en actions

PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHATS D' ACTIONS

La Société a adopté, par décisions du Conseil d'Administration, du Conseil de Surveillance et du Directoire après autorisations de l'Assemblée Générale et sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, des plans attribuant un certain nombre d'options de souscription d'actions, à certains membres du personnel d'encadrement de la Société et de ses filiales dans le monde, y compris les mandataires sociaux.

Ces options ont pour objectif de mobiliser les cadres les plus moteurs de l'entreprise, de fidéliser certains cadres performants et d'associer, dans une perspective à moyen-long terme, ces cadres à l'intérêt des actionnaires.

Par ailleurs, à l'occasion des cent ans de la Société en 2002, des options de souscription d'action ont été consenties à titre exceptionnel à l'ensemble des salariés du Groupe à travers le monde, avec un maximum de 30 options par bénéficiaire, nombre ajusté, à ce jour, à 74.

Ces options sont attribuées à un prix au moins égal à 100 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant leur attribution. Leur durée maximum d'exercice est de dix ans pour les options attribuées avant le 4 mai 2000, de sept ans pour les options attribuées entre le 4 mai 2000 et le 8 avril 2004 et de huit ans pour les options attribuées depuis cette date.

Les options attribuées avant le 12 mai 1999 ne peuvent être exercées avant un délai minimum de cinq ans après leur attribution. Les options attribuées depuis le 12 mai 1999 ne peuvent être exercées avant un délai minimum de quatre ans après leur attribution.

Le plan du 22 janvier 1998 était assorti de conditions d'objectifs, ces derniers n'ayant pas été atteints, les droits correspondants ont été perdus.

L'encours des options ajustées ainsi attribuées par le Conseil d'Administration, le Conseil de Surveillance et le Directoire dans le cadre des autorisations votées par les Assemblées Générales et non encore levées s'élevait à 6 698 700 options (prix moyen

de 65,43 euros) au 31 décembre 2007, soit 2,8 % des actions composant le capital, dont 933 305 options (au prix moyen de 68,25 euros) attribuées, pendant leur mandat, aux membres de la Direction Générale présents au 31 décembre 2007 ou l'ayant quitté en 2007.

À la date du 31 décembre 2007, sur le total des options autorisées par l'Assemblée Générale, 3 910 594 options n'ont pas été attribuées par le Conseil d'Administration.

OPTIONS ATTRIBUÉES AUX DIX SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES (NON MANDATAIRES SOCIAUX) DONT LE NOMBRE D'OPTIONS CONSENTIES EST LE PLUS ÉLEVÉ

Au cours de l'année 2007, 118 000 options ont été attribuées aux dix salariés de la Société et de ses filiales (non mandataires sociaux) dont le nombre consenti est le plus élevé.

OPTIONS LEVÉES EN 2007 PAR LES DIX SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES (NON MANDATAIRES SOCIAUX AU MOMENT OÙ LES OPTIONS ONT ÉTÉ CONSENTIES) DONT LE NOMBRE D'OPTIONS LEVÉES EST LE PLUS ÉLEVÉ

Année d'attribution	Nombre d'options levées ^(a)	Prix moyen (en euros) ^(a)
2000	122 648	52,16
2002	37 462	61,70
TOTAL	160 110	54,39

(a) Nombre et prix ajustés de la division par deux du nominal de l'action pour les levées concernées.

OPTIONS LEVÉES EN 2006 PAR LES DIX SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES (NON MANDATAIRES SOCIAUX) DONT LE NOMBRE D'OPTIONS LEVÉES EST LE PLUS ÉLEVÉ

Année d'attribution	Nombre d'options levées ^(a)	Prix moyen (en euros) ^(a)
1996	2 000	82,29
1999	12 030	102,17
2000	54 715	107,39
2002	45 485	123,41
TOTAL	114 230	112,78

(a) Données en nombre et prix historiques

OPTIONS LEVÉES EN 2005 PAR LES DIX SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES (NON MANDATAIRES SOCIAUX) DONT LE NOMBRE D'OPTIONS LEVÉES EST LE PLUS ÉLEVÉ

Année d'attribution	Nombre d'options levées ^(a)	Prix moyen (en euros) ^(a)
1997	3 506	91,41
1999	21 249	108,69
2000	31 938	114,75
TOTAL	56 693	111,04

(a) Données en nombre et prix historiques

NOMBRE D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ

	2005		2006		2007	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
Nombre total d'options en circulation au début de la période (au cours historique)	3 775 531	121,41	3 890 822	124,21	3 739 140	120,04
Options attribuées pendant la période (au cours historique au jour de la mise en place du plan)	428 000	138,00	444 000	168,00	435 150	182,18
Options exercées pendant la période (au cours historique en vigueur au jour de chaque levée)	271 725	106,50	980 608	107,93	1 195 748	74,34
Options annulées pendant la période (au cours historique en vigueur au jour de chaque annulation)	44 899	126,40	24 119	139,87	54 966	75,20
Nombre total d'options à la fin de la période (au cours historique) ^(a)	3 890 822	124,21	3 739 140	120,04	6 698 700	65,43
Dont nombre d'options exerçables	992 640	110,06	2 170 835	113,07	2 719 033	57,97
Nombre ajusté total d'options à la fin de la période ^(b)	8 551 196	56,46	7 478 280	60,02	6 698 700	65,43
Dont nombre ajusté d'options exerçables ^(b)	2 183 808	50,03	4 341 670	56,54	2 719 033	57,97

(a) La différence relevée entre le nombre d'options non levées à la fin de la période et celui du début de la période (ce dernier corrigé des mouvements indiqués dans le tableau) correspond aux options expirées et à l'impact global, au jour de sa réalisation, d'une attribution d'actions gratuite sur le nombre d'options non levées.

(b) Pour mémoire : retraitement global en majorant de 10 % le nombre total des options restantes à la fin de l'année 2005 de l'effet de l'attribution d'actions gratuites du 12 juin 2006 (soit 1 option en sus pour 10 options anciennement octroyées) et, à la fin des années 2005 et 2006, de la division par deux du nominal de l'action intervenue le 13 juin 2007.

INFORMATION SUR LA JUSTE VALEUR DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Le Groupe accorde aux dirigeants du Groupe et à certains salariés des options d'achat et de souscription d'actions. Conformément à la norme IFRS2, les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. Le modèle de valorisation utilisé est le modèle mathématique binomial.

Les principales hypothèses prises en compte dans cette valorisation sont :

■ volatilité : implicite ;

- taux d'intérêt sans risque : taux swap 5 ans de référence à la date d'émission du plan ;
- taux de croissance des dividendes : taux basé sur la croissance annuelle moyenne observée historiquement ;
- taux de démission : celui des personnes appartenant aux mêmes tranches d'âge que les bénéficiaires du plan. Ce taux de démission est utilisé afin de refléter théoriquement les options qui ne seront pas exercées du fait d'une démission du bénéficiaire.

	2005 Plan 1 21/03/05	2006 Plan 1 20/03/06	2007 Plan 1 09/05/07	2007 Plan 2 08/11/07
Durée de vie de l'option	6 ans	6 ans	6 ans	6 ans
Juste valeur de l'option (en euros)	23,10 ^(a)	33,40 ^(a)	44,00 ^(b)	23,40 ^(c)

(a) Avant les effets de l'attribution d'actions gratuites du 12 juin 2006 et de la division par deux du nominal de l'action du 13 juin 2007.

(b) Avant la division par deux du nominal de l'action.

(c) Après la division par deux du nominal de l'action.

La charge comptabilisée au titre des plans d'options de souscription ne concerne que les plans attribués postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2004.

Le montant pris en charge dans le compte de résultat s'élève à 12,7 millions d'euros en 2007 contre 8,8 millions d'euros en 2006 et 5,4 millions d'euros en 2005, la contrepartie de cette charge étant comptabilisée en capitaux propres.

PLAN D'ÉPARGNE GROUPE

Le Conseil d'Administration en date du 22 juillet 2005, a décidé la mise en place d'un Plan d'Épargne Groupe France et du Plan d'Épargne Étranger de Groupe.

Le prix de souscription historique était de 113 euros, dont 11 euros correspondant au nominal et 102 euros à la prime d'émission.

Le nombre d'actions Air Liquide souscrites s'élevait à 435 927, représentant un montant total d'émission de 49,5 millions d'euros, incluant une prime d'émission de 44,7 millions d'euros.

Les plans d'épargne Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS2 sur la base des hypothèses suivantes :

- la période de souscription est de un mois ;
- la période d'indisponibilité est de cinq ans à compter de la fin de période de souscription conformément à la législation française.

La charge constatée tient compte de l'incessibilité des actions pendant une période de cinq ans. La décote a été évaluée en tenant compte du taux d'emprunt du salarié.

La charge comptabilisée en 2005 au titre du plan d'épargne en application d'IFRS2 en tenant compte de la décote, s'élevait à 8,8 millions d'euros, dont 2,0 millions d'euros au titre de l'abondement accordé par certaines filiales du Groupe.

Cette charge est constatée sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels ».

NOTE 24 PROVISIONS ET AVANTAGES AU PERSONNEL

En millions d'euros	Acquisitions liées aux regroupements d'entreprises							Valeur au 31 décembre
	Valeur au 1 ^{er} janvier	Dotations	Utilisations	Autres reprises	Effet de l'actualisation	Écarts de conversion	Autres variations ^(c)	
2005								
Retraites et autres avantages au personnel ^(a)	1 279,9	34,5	(111,0)		51,6	22,8	(9,6)	1 268,2
Restructurations	137,9	41,1	(69,7)	(5,5)		0,4	(8,7)	95,5
Garanties et autres provisions de l'activité Ingénierie/Construction	57,6	34,7	(24,5)	(0,5)		1,3	1,2	69,8
Démantèlement	81,3		(0,1)	(0,4)	1,5	3,6	33,3	119,2
Autres provisions ^(b)	242,8	30,2	(40,4)	(16,8)		11,0	24,7	251,5
Total provisions	1 799,5	140,5	(245,7)	(23,2)	53,1	39,1	40,9	1 804,2

En millions d'euros	Valeur au 1 ^{er} janvier	Dotations	Utilisations	Autres reprises	Effet de l'actualisation	Écarts de conversion	Acquisitions liées aux regroupements d'entreprises	Autres variations ^(c)	Valeur au 31 décembre
2006									
Retraites et autres avantages au personnel ^(a)	1 268,2	39,7	(124,3)		47,0	(21,5)		5,0	1 214,1
Restructurations	95,5	6,7	(48,9)	(5,8)		(0,4)		4,3	51,4
Garanties et autres provisions de l'activité Ingénierie/ Construction	69,8	35,0	(46,9)	(10,4)		(1,4)		0,5	46,6
Démantèlement	119,2		(1,5)		2,8	(3,0)		2,8	120,3
Autres provisions ^(b)	251,5	27,8	(37,5)	(15,9)		(5,9)		(24,4)	195,6
Total provisions	1 804,2	109,2	(259,1)	(32,1)	49,8	(32,2)		(11,8)	1 628,0
2007									
Retraites et autres avantages au personnel ^(a)	1 214,1	30,5	(120,3)		48,9	(10,2)	192,8	(6,2)	1 349,6
Restructurations	51,4	11,5	(31,4)	(0,4)		(0,1)	0,2	(0,5)	30,7
Garanties et autres provisions de l'activité Ingénierie/ Construction	46,6	48,2	(15,9)	(11,2)		(1,0)	106,7	0,7	174,1
Démantèlement	120,3		(1,7)	(0,1)	3,8	(1,9)		4,6	125,0
Autres provisions ^(b)	195,6	34,7	(27,3)	(16,1)		(1,3)	15,7	6,8	208,1
Total provisions	1 628,0	124,9	(196,6)	(27,8)	52,7	(14,5)	315,4	5,4	1 887,5

(a) Voir note 25 Avantages au personnel.

(b) Inclus les provisions pour litiges fiscaux et industriels.

(c) Les autres variations correspondent à des reclassements de poste à poste et à la constatation des provisions pour démantèlement, sans impact sur le tableau des flux de trésorerie.

En 2007, les utilisations des provisions pour restructuration sont majoritairement destinées à couvrir les coûts engagés pour la réorganisation de l'activité Industriel Marchand dans certains pays européens.

Par ailleurs, les mouvements des provisions pour garanties concernent essentiellement les garanties relatives à l'activité Ingénierie/Construction et sont sensiblement impactés par l'acquisition de Lurgi. Les acquisitions liées aux regroupements d'entreprises correspondent principalement à l'intégration de Lurgi.

En 2006, les variations significatives des provisions, autres que les provisions pour retraites et autres avantages au personnel, concernaient principalement :

- pour les dotations et les reprises, les provisions pour garanties de l'activité Ingénierie/Construction ;
- pour les utilisations :
 - les provisions destinées à couvrir les dépenses de réorganisation des activités acquises de Messer,

- les provisions destinées à couvrir les coûts engagés suite à la décision de transformer l'organisation Industriel Marchand dans certains pays européens,
- les provisions pour risques relatives à la mise en œuvre de technologies avancées, afin de couvrir la perte définitive liée au contrat correspondant. Cette provision avait été constituée en 2004.

Les variations significatives de 2005 concernaient les mouvements sur les provisions pour restructurations (utilisations liées principalement aux provisions constituées en 2004 dans le cadre de l'acquisition des activités de Messer, dotations constituées en 2005 consécutives à la décision de transformer l'organisation Industriel Marchand dans certains pays européens) ainsi que les provisions pour garanties liées à l'activité Ingénierie/Construction.

NOTE 25 AVANTAGES AU PERSONNEL

25.1. Régimes de retraites

Le Groupe offre à ses employés différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes liées aux médailles du travail et autres avantages complémentaires postérieurs à l'emploi afférents à son personnel retraité et actif. Les caractéristiques spécifiques de ces plans varient selon les lois et réglementations applicables dans chaque pays et suivant la politique propre à la filiale.

Ces avantages sont couverts de deux manières :

- par des régimes dits à cotisations définies ;
- par des régimes dits à prestations définies.

Air Liquide et certaines filiales françaises accordent aux anciens salariés retraités et à certains salariés actifs un complément de ressources en sus des régimes normaux de retraites, l'ensemble étant défini par rapport au dernier salaire. Ces régimes sont fermés. Les sommes allouées annuellement au titre de ces compléments ne peuvent pas dépasser des pourcentages de la masse salariale ou, dans certains cas, du bénéfice avant impôt des sociétés concernées.

La norme IAS19 « Avantages au personnel » définit très précisément et restrictivement les régimes à cotisations définies et indique que tout régime ne respectant pas intégralement les conditions imposées est, par défaut, un régime à prestations définies.

La définition restrictive donnée aux régimes à cotisations définies impose à Air Liquide de comptabiliser le dispositif de complément de retraites comme un régime à prestations définies malgré l'existence des butoirs qui limitent les engagements de la Société et bien que les engagements n'aient pas un caractère continu et stable.

Cette qualification en régime à prestations définies amène la constatation d'une provision au titre des engagements futurs.

L'existence des butoirs limitant les engagements crée une incertitude quant à l'évaluation des montants qui seront effectivement payés aux retraités. Compte tenu des difficultés à apprécier les effets des butoirs, la provision comptabilisée correspond à la valeur actuarielle des sommes qui seront accordées aux retraités jusqu'à la disparition du régime, hors impact éventuel des butoirs.

25.2. Détermination des hypothèses et méthodes actuarielles

Les engagements du Groupe sont évalués régulièrement par des actuaires. Ces évaluations sont effectuées pour chaque régime selon les normes internationales IFRS.

La méthode actuarielle utilisée est la méthode dite « des unités de crédit projetées » avec salaire de fin de carrière.

Les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de placement des marchés, à l'ouverture de l'exercice sont amortis sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

Les hypothèses actuarielles utilisées (probabilité de maintien dans le Groupe du personnel actif, probabilité de mortalité, âge de départ à la retraite, évolution des salaires...) varient selon les conditions démographiques et économiques prévalant dans les pays dans lesquels les régimes sont en vigueur.

Les taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle des engagements sont calculés sur la base du taux des obligations d'État ou, lorsque les marchés financiers sont suffisamment liquides, d'entreprises qualifiées de « Première Qualité » avec une durée équivalente à celle des engagements à la date d'évaluation.

Les taux de rendement attendus des actifs sur le long terme ont été déterminés en tenant compte, pour chaque pays, de la structure du portefeuille d'investissements.

25.3. Engagements

Les engagements du Groupe en matière de retraite et avantages similaires se présentent ainsi au 31 décembre 2007 :

<i>En millions d'euros</i>	Régimes à prestations définies	Indemnités de départ à la retraite	Médailles du travail	Frais médicaux	Total
A. Réconciliation de la provision					
Provision début de période	(1 055,1)	(100,1)	(14,6)	(44,3)	(1 214,1)
Acquisition/transfert	(159,3)	3,7	(0,4)	(26,9)	(182,9)
Charge (produit) reconnu	(71,1)	(5,4)	(0,4)	(4,2)	(81,1)
Contributions employeurs	106,0	10,5	1,1	3,0	120,6
Impact taux de change	7,7	0,1		2,4	10,2
Provision fin de période ^(a)	(1 171,8)	(91,2)	(14,3)	(70,0)	(1 347,3)
B. Charge comptable de l'exercice 2007					
Coût des services rendus	30,2	4,9	0,9	1,4	37,4
Charge d'intérêts	90,0	4,1	0,6	3,0	97,7
Rendement attendu des actifs de couverture	(49,9)	(0,1)			(50,0)
Amortissement du coût des services passés - droits non acquis	0,3	(0,4)		(0,4)	(0,5)
Amortissement des pertes (gains) actuariels	2,0	0,3	(1,1)	0,2	1,4
Réduction/liquidation	(2,8)	(3,4)			(6,2)
Évolution de la réserve de gestion du surplus	1,3				1,3
Charge (produit) reconnu	71,1	5,4	0,4	4,2	81,1
C. Réconciliation des engagements sur 2007					
Engagement début de période	1 940,0	100,4	14,6	45,8	2 100,8
Coût des services rendus	30,2	4,9	0,9	1,4	37,4
Charge d'intérêts	90,0	4,1	0,6	3,0	97,7
Cotisations des salariés	2,7				2,7
Modification de régime	(4,2)	15,3		(1,6)	9,5
Réduction/liquidation	(2,8)	(1,2)			(4,0)
Achat (vente)	169,2	(5,9)	0,4	26,6	190,3
Prestations payées	(107,2)	(10,4)	(1,1)	(3,0)	(121,7)
Pertes (gains) actuariels	(142,8)	(11,7)	(1,1)	(4,4)	(160,0)
Impact taux de change	(48,0)	(0,1)		(2,2)	(50,3)
Engagement fin de période	1 927,1	95,4	14,3	65,6	2 102,4
D. Réconciliation des actifs financiers sur 2007					
Valeur vénale des actifs début de période	780,7	2,3			783,0
Achat (vente)	11,2				11,2
Rendement des actifs de couverture	52,2	0,1			52,3
Contributions employeurs	106,0	10,5	1,1	3,0	120,6
Contributions employés	2,7				2,7
Prestations payées	(107,2)	(10,4)	(1,1)	(3,0)	(121,7)
Impact taux de change	(41,5)				(41,5)
Valeur vénale des actifs fin de période	804,1	2,5			806,6

En millions d'euros	Régimes à prestations définies	Indemnités de départ à la retraite	Médailles du travail	Frais médicaux	Total
E. Réconciliation de la situation financière fin 2007					
Engagement	(1 927,1)	(95,4)	(14,3)	(65,6)	(2 102,4)
Valeurs des actifs de couverture	804,1	2,5			806,6
(Déficit) surplus	(1 123,0)	(92,9)	(14,3)	(65,6)	(1 295,8)
Montants des pertes (gains) actuariels non reconnus	(48,4)	(9,2)		(2,8)	(60,4)
Montant des services passés non reconnus - droits non acquis	6,0	10,9		(1,6)	15,3
Réserve de gestion du surplus	(6,4)				(6,4)
Provision (a)	(1 171,8)	(91,2)	(14,3)	(70,0)	(1 347,3)

(a) En 2007, provision nette des actifs : voir note 24 Provisions et avantages au personnel et note 16 Actifs financiers non courants.

Les engagements du Groupe en matière de retraite et avantages similaires se présentent ainsi au 31 décembre 2006 :

En millions d'euros	Régimes à prestations définies	Indemnités de départ à la retraite	Médailles du travail	Frais médicaux	Total
A. Réconciliation de la provision					
Provision début de période	(1 107,6)	(99,1)	(13,6)	(47,9)	(1 268,2)
Acquisition/transfert	(3,1)	(0,1)	(0,9)	(1,0)	(5,1)
Charge (produit) reconnu	(71,8)	(10,3)	(1,3)	(3,3)	(86,7)
Contributions employeurs	111,0	9,3	1,1	2,9	124,3
Évolution de la réserve de gestion du surplus	0,1				0,1
Impact taux de change	16,3	0,1	0,1	5,0	21,5
Provision fin de période	(1 055,1)	(100,1)	(14,6)	(44,3)	(1 214,1)
B. Charge comptable de l'exercice 2006					
Coût des services rendus	38,9	6,5	0,9	1,3	47,6
Charge d'intérêts	80,4	4,3	0,5	2,5	87,7
Rendement attendu des actifs de couverture	(45,9)	(0,1)			(46,0)
Amortissement du coût des services passés - droits non acquis	0,2	(0,4)	0,1	(0,1)	(0,2)
Amortissement des pertes (gains) actuariels	(5,0)	0,2	(0,2)	(0,4)	(5,4)
Réduction	(2,1)	(0,2)			(2,3)
Achat (vente)	5,3				5,3
Charge (produit) reconnu	71,8	10,3	1,3	3,3	86,7
C. Réconciliation des engagements sur 2006					
Engagement début de période	2 026,7	99,8	13,6	50,0	2 190,1
Coût des services rendus	38,9	6,5	0,9	1,3	47,6
Charge d'intérêts	80,4	4,3	0,5	2,5	87,7
Cotisations des salariés	2,6				2,6
Modification de régime	5,7				5,7
Réduction/liquidation	(2,2)	(0,2)			(2,4)
Achat (vente)	(2,4)	1,5	1,0	0,5	0,6
Prestations payées	(90,2)	(9,8)	(1,1)	(2,9)	(104,0)
Pertes (gains) actuariels	(46,4)	(1,5)	(0,2)	(0,8)	(48,9)
Impact taux de change	(73,1)	(0,2)	(0,1)	(4,8)	(78,2)
Engagement fin de période	1 940,0	100,4	14,6	45,8	2 100,8

En millions d'euros

	Régimes à prestations définies	Indemnités de départ à la retraite	Médailles du travail	Frais médicaux	Total
D. Réconciliation des actifs financiers sur 2006					
Valeur vénale des actifs début de période	775,4	2,1			777,5
Achat (vente)		0,2			0,2
Rendement des actifs de couverture	40,0	0,5			40,5
Contributions employeurs	111,0	9,3	1,1	2,9	124,3
Contributions employés	2,6				2,6
Prestations payées	(100,3)	(9,8)	(1,1)	(2,9)	(114,1)
Impact taux de change	(48,0)				(48,0)
Valeur vénale des actifs fin de période	780,7	2,3			783,0
E. Réconciliation de la situation financière fin 2006					
Engagement	(1 940,0)	(100,4)	(14,6)	(45,8)	(2 100,8)
Valeurs des actifs de couverture	780,7	2,3			783,0
(Déficit) surplus	(1 159,3)	(98,1)	(14,6)	(45,8)	(1 317,8)
Montants des pertes (gains) actuariels non reconnus	98,7	2,8		1,8	103,3
Montant des services passés non reconnus - droits non acquis	10,7	(4,8)		(0,3)	5,6
Réserve de gestion du surplus	(5,2)				(5,2)
Provision	(1 055,1)	(100,1)	(14,6)	(44,3)	(1 214,1)

Les engagements du Groupe en matière de retraite et avantages similaires se présentent ainsi au 31 décembre 2005 :

En millions d'euros

	Régimes à prestations définies	Indemnités de départ à la retraite	Médailles du travail	Frais médicaux	Total
A. Réconciliation de la provision					
Provision début de période	(1 127,0)	(97,9)	(13,2)	(41,8)	(1 279,9)
Acquisition/transfert	9,6				9,6
Charge (produit) reconnu	(71,4)	(9,7)	(1,5)	(3,5)	(86,1)
Contributions employeurs	98,3	8,7	1,1	2,9	111,0
Impact taux de change	(17,1)	(0,2)		(5,5)	(22,8)
Provision fin de période	(1 107,6)	(99,1)	(13,6)	(47,9)	(1 268,2)
B. Charge comptable de l'exercice 2005					
Coût des services rendus	32,8	5,7	0,9	1,1	40,5
Charge d'intérêts	80,2	4,6	0,6	2,6	88,0
Rendement attendu des actifs de couverture	(36,3)	(0,1)			(36,4)
Amortissement du coût des services passés - droits acquis	0,1		0,1		0,2
Amortissement du coût des services passés - droits non acquis	1,3	(0,4)		(0,1)	0,8
Amortissement des pertes (gains) actuariels	(1,4)		(0,1)	(0,1)	(1,6)
Réduction	(5,9)	(0,3)			(6,2)
Liquidation	0,6	0,2			0,8
Charge (produit) reconnu	71,4	9,7	1,5	3,5	86,1

<i>En millions d'euros</i>	Régimes à prestations définies	Indemnités de départ à la retraite	Médailles du travail	Frais médicaux	Total
C. Réconciliation des engagements sur 2005					
Engagement début de période	1 766,6	93,2	13,2	39,9	1 912,9
Coût des services rendus	32,8	5,7	0,9	1,1	40,5
Charge d'intérêts	80,2	4,6	0,6	2,6	88,0
Cotisations des salariés	2,5				2,5
Modification de régime	6,5		0,1		6,6
Réduction/liquidation	(5,3)	(0,1)			(5,4)
Achat (vente)	3,1				3,1
Prestations payées	(104,7)	(8,2)	(1,1)	(2,9)	(116,9)
Pertes (gains) actuariels	158,0	4,5	(0,2)	3,8	166,1
Impact taux de change	87,0	0,1	0,1	5,5	92,7
Engagement fin de période	2 026,7	99,8	13,6	50,0	2 190,1
D. Réconciliation des actifs financiers sur 2005					
Valeur vénale des actifs début de période	650,2	1,7			651,9
Achat (vente)	3,3				3,3
Rendement des actifs de couverture	62,5				62,5
Contributions employeurs	94,8	8,4	1,1	2,9	107,2
Contributions employés	2,5				2,5
Prestations payées	(93,4)	(8,0)	(1,1)	(2,9)	(105,4)
Impact taux de change	55,5				55,5
Valeur vénale des actifs fin de période	775,4	2,1			777,5
E. Réconciliation de la situation financière fin 2005					
Engagement	(2 026,7)	(99,8)	(13,6)	(50,0)	(2 190,1)
Valeurs des actifs de couverture	775,4	2,1			777,5
(Déficit) surplus	(1 251,3)	(97,7)	(13,6)	(50,0)	(1 412,6)
Montants des pertes (gains) actuariels non reconnus	138,4	3,8		2,5	144,7
Montant des services passés non reconnus - droits non acquis	5,3	(5,2)		(0,4)	(0,3)
Provision	(1 107,6)	(99,1)	(13,6)	(47,9)	(1 268,2)

Les montants ci-dessus peuvent être analysés comme suit, par zone géographique au 31 décembre 2007 :

<i>En millions d'euros</i>	Valeur actualisée des engagements	Valeur des actifs donnés en gestion	Provisions au bilan	Écart
Europe	(1 511)	334	(1 223)	46
Amériques	(507)	424	(84)	1
Asie-Pacifique	(84)	49	(40)	5
TOTAL	(2 102)	807	(1 347)	52

Les montants ci-dessus peuvent être analysés comme suit, par zone géographique au 31 décembre 2006 :

<i>En millions d'euros</i>	Valeur actualisée des engagements	Valeur des actifs donnés en gestion	Provisions au bilan	Écart
Europe	(1 457)	326	(1 068)	(63)
Amériques	(565)	409	(103)	(53)
Asie-Pacifique	(79)	48	(43)	12
TOTAL	(2 101)	783	(1 214)	(104)

Les montants ci-dessus peuvent être analysés comme suit, par zone géographique au 31 décembre 2005 :

<i>En millions d'euros</i>	Valeur actualisée des engagements	Valeur des actifs donnés en gestion	Provisions au bilan	Écart
Europe	(1 487)	313	(1 067)	(107)
Amériques	(603)	405	(142)	(56)
Asie-Pacifique	(100)	59	(59)	18
TOTAL	(2 190)	777	(1 268)	(145)

25.4. Principales hypothèses

Les principaux taux d'actualisation utilisés sont les suivants :

	2005	2006	2007
Zone euro	4,00 % - 4,25 %	4,50 %	5,50 %
Canada	5,25 %	5,00 %	5,50 %
Japon	1,70 %	2,00 %	2,00 %
Suisse	2,75 % - 3,25 %	2,75 %	3,25 %
États-Unis	5,50 %	5,75 %	6,25 %
Royaume-Uni	4,70 %	5,00 %	5,75 %
Australie	5,40 %	5,50 %	6,25 %

Les différents taux de rendement attendus des actifs sont les suivants :

	2005	2006	2007
Zone euro	3,75 % - 6,00 %	3,75 % - 4,50 %	3,60 % - 5,60 %
Canada	7,40 %	7,40 %	7,40 %
Japon	2,24 % - 3,70 %	2,24 % - 3,70 %	2,00 %
Suisse	3,83 % - 4,50 %	4,50 %	4,50 %
États-Unis	8,00 %	8,00 %	8,00 %
Royaume-Uni	7,40 %	7,30 %	7,10 %
Australie	6,30 %	6,30 %	7,00 %

L'allocation des actifs se décompose de la façon suivante :

	Actions	Obligations	Monétaires	Immobilier	Autres
2005					
Zone euro	34,89 %	32,45 %	2,52 %	22,81 %	7,32 %
États-Unis - Canada	60,00 %	40,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Japon	57,50 %	35,00 %	0,00 %	0,00 %	7,50 %
2006					
Zone euro	40,88 %	30,75 %	3,71 %	21,08 %	3,58 %
États-Unis - Canada	61,31 %	38,69 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Japon	60,00 %	32,00 %	8,00 %	0,00 %	0,00 %
2007					
Zone euro	35,19 %	47,14 %	2,34 %	12,31 %	3,03 %
États-Unis - Canada	60,25 %	36,00 %	3,75 %	0,00 %	0,00 %
Japon	41,89 %	37,33 %	4,38 %	0,00 %	16,40 %

25.5. Décomposition des gains et pertes d'expérience

En millions d'euros	2005	2006	2007
Valeur actualisée des engagements	2 190	2 101	2 102
Juste valeur des actifs de couverture	778	783	806
Situation nette	1 412	1 318	1 296
Écart d'expérience sur les obligations	44	39	(13)
Autres écarts sur les obligations	122	(88)	(147)
Écart d'expérience sur les actifs	(26)	6	2

25.6. Sensibilité à une variation d'un point de taux de l'obligation au titre des plans de couverture maladie

	Engagement à fin 2007 (en millions d'euros)	Inflation + 1 %	Inflation - 1 %
Europe/Afrique	37	12,57 %	(11,50) %
Amérique du Nord	29	2,59 %	(2,26) %
Asie	-	-	-

NOTE 26 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Cette note fournit l'information concernant la répartition des emprunts du Groupe par instrument. Pour plus d'informations sur les instruments financiers et l'exposition au risque de taux et de change, se référer à la note 29.

L'endettement net du groupe Air Liquide se décompose comme suit :

	2005		2006		2007		
	Valeurs au bilan		Valeurs au bilan		Valeurs au bilan		
<i>En millions d'euros</i>	Total	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Obligations	1 937,8	1 649,6	214,9	1 864,5	2 527,1	30,4	2 557,5
Placements privés	810,5	622,0	134,5	756,5	532,1	55,7	587,8
Programmes de papier commercial	775,0	774,1		774,1	879,6		879,6
Dettes bancaires et autres dettes financières	595,0	421,3	276,7	698,0	853,4	263,8	1 117,2
Locations financement ^(a)	102,4	48,7	30,8	79,5	27,6	21,6	49,2
Options de vente de titres des intérêts minoritaires	175,4	159,2	11,7	170,9	172,9		172,9
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES (A)	4 396,1	3 674,9	668,6	4 343,5	4 992,7	371,5	5 364,2
Prêts à moins d'un an	69,9		44,8	44,8		79,0	79,0
Titres de placements à court terme	173,8		418,8	418,8		206,7	206,7
Disponibilités	354,5		433,9	433,9		441,2	441,2
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (B)	598,2		897,5	897,5		726,9	726,9
Instruments dérivés actif ^(b)	(58,1)						
Instruments dérivés passif ^(b)		0,6		0,6	22,9		22,9
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS LIÉS AUX DETTES FINANCIÈRES (C)	(58,1)	0,6		0,6	22,9		22,9
ENDETTEMENT NET (A) - (B) + (C)	3 739,8	3 675,5	(228,9)	3 446,6	5 015,6	(355,4)	4 660,2

(a) Voir note 15.3. Locations financement.

(b) Valeur de marché des instruments de couverture de juste valeur des dettes à taux fixe.

Conformément à la politique du Groupe de diversification des sources de financement, la dette est répartie selon plusieurs types d'instruments (marchés de capitaux et dettes bancaires). Les obligations long terme sous format EMTN et les placements privés constituent la première source de financement et représentent 59 % de la dette brute au 31 décembre 2007. Les encours d'émission liés au programme EMTN s'élèvent à 2,5 milliards d'euros (montant nominal) à fin 2007, dont 900 millions d'euros ont été émis en 2007 pour financer les

acquisitions réalisées par le Groupe. L'encours de papier commercial, en augmentation par rapport à fin 2006, s'élève à 879,6 millions d'euros au 31 décembre 2007. Selon la politique du Groupe, les encours des programmes de papier commercial doivent être couverts par des lignes de crédit confirmées long terme. L'augmentation des dettes bancaires au 31 décembre 2007 résulte principalement de la mise en place de financements externes au Japon en 2007.

La valeur au bilan des emprunts et dettes financières se répartit de la façon suivante, entre d'une part le montant à l'émission et d'autre part l'incidence des coûts amortis et des justes valeurs :

	Devise d'émission	2005	2006	2007			Valeur au bilan (a) + (b) + (c)
		Valeur au bilan	Valeur au bilan	Dettes inscrites à l'émission (a)	Incidence du coût amorti (b)	Incidence des justes valeurs (c)	
<i>En millions d'euros</i>							
Obligations Air Liquide (Épargne salariale)	EUR	45,8	48,5	52,3	0,5		52,8
EMTN	EUR	1 892,0	1 816,0	2 500,0	24,4	(19,7)	2 504,7
Total obligations		1 937,8	1 864,5	2 552,3	24,9	(19,7)	2 557,5
Placements privés	EUR	309,1	304,1	300,0	6,8		306,8
Placements privés	USD	501,4	452,4	276,6	4,4		281,0
Total placements privés		810,5	756,5	576,6	11,2		587,8
Programmes de papier commercial	EUR et USD	775,0	774,1	881,0	(1,4)		879,6
Dettes bancaires, découverts et autres dettes financières		595,0	698,0	1 118,8	1,6	(3,2)	1 117,2
Locations financement*		102,4	79,5	49,2			49,2
Options de rachat de titres des intérêts minoritaires		175,4	170,9	172,9			172,9
Total emprunts et dettes financières bruts		4 396,1	4 343,5	5 350,8	36,3	(22,9)	5 364,2

* Voir note 15.3. Locations financement.

(a) Valeur nominale.

(b) Coût amorti comportant les intérêts courus non échus.

(c) Réévaluation de la dette dans le cadre de la couverture de juste valeur.

26.1. Maturité des emprunts et dettes financières

2007	Nominal	Valeurs au bilan	Échéance des valeurs au bilan										
			À la demande	< 1 an					> 5 ans				
				2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	> 2016	
<i>En millions d'euros</i>													
Obligations	2 552,3	2 557,5	30,4	4,0	496,2	301,5	6,2	699,3	507,9			512,0	
Placements privés	576,6	587,8	55,7	261,5		67,9	202,7						
Programmes de papier commercial ^(a)	881,0	879,6					879,6						
Dettes bancaires, découverts et autres dettes financières	1 118,8	1 117,2	263,8	53,3	48,8	51,8	245,0	203,2	209,0	5,0	37,3		
Locations financement ^(b)	49,2	49,2	21,6	9,3	5,1	2,9	1,8	1,5	2,9	0,5	3,6		
Options de rachat de titres des intérêts minoritaires	172,9	172,9	160,8	12,1									
Total emprunts et dettes financières	5 350,8	5 364,2	160,8	371,5	340,2	550,1	424,1	1 335,3	904,0	719,8	5,5	40,9	512,0

(a) Pour les encours de papier commercial, la date d'échéance retenue est celle des lignes de crédit confirmées.

(b) Voir note 15.3. Locations financement.

2006	Nominal	Valeurs au bilan	Échéance des valeurs au bilan										
			À la demande		Entre 1 an et 5 ans					> 5 ans			
					2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	> 2015
<i>En millions d'euros</i>													
Obligations	1 847,2	1 864,5	214,9	5,3	3,7	518,2	305,9			311,4	505,1		
Placements privés	744,2	756,5	134,5	64,5	270,9		75,9	210,7					
Programmes de papier commercial ^(a)	775,0	774,1						774,1					
Dettes bancaires, découverts et autres dettes financières	694,5	698,0	276,7	42,2	169,9	36,3	33,9	29,8		32,1	23,2	13,3	40,6
Locations financement ^(b)	79,5	79,5	30,8	19,0	6,0	4,1	2,8	2,2		1,9	1,8	1,5	9,4
Options sur intérêts minoritaires	170,9	170,9	132,6	11,7	13,2	13,4							
Total emprunts et dettes financières	4 311,3	4 343,5	132,6	668,6	144,2	463,9	558,6	418,5	1 016,8	345,4	530,1	14,8	50,0

(a) Pour les encours de papier commercial, la date d'échéance retenue est celle des lignes de crédit confirmées.

(b) Voir note 15.3. Locations financement.

2005	Nominal	Valeurs au bilan	Échéance des valeurs au bilan										
			À la demande		Entre 1 an et 5 ans					> 5 ans			
					2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	> 2014
<i>En millions d'euros</i>													
Obligations	1 844,8	1 937,8	25,1	207,4	21,3	2,4	516,0	314,6			316,3	534,7	
Placements privés	801,4	810,5	6,1	150,2	57,0	295,2		84,8		217,2			
Programmes de papier commercial ^(a)	775,0	775,0								775,0			
Dettes bancaires, découverts et autres dettes financières	595,0	595,0	340,0	69,1	15,0	135,4	14,1	7,0		3,1	0,8	10,5	
Locations financement ^(b)	102,4	102,4	32,6	28,5	17,1	4,2	3,2	3,6		1,3	1,2	1,0	9,7
Options sur intérêts minoritaires	175,4	175,4	134,9	13,9		13,2	13,4						
Total emprunts et dettes financières	4 294,0	4 396,1	134,9	417,7	455,2	123,6	450,6	533,3	410,0	996,6	318,3	546,2	9,7

(a) Pour les encours de papier commercial, la date d'échéance retenue est celle des lignes de crédit confirmées.

(b) Voir note 15.3. Locations financement.

La politique du Groupe consiste à répartir dans le temps les échéances de remboursement de sa dette long terme (obligations, placements privés et dettes bancaires) afin de limiter le montant annuel à refinancer. Pour les encours de papier commercial, la date d'échéance retenue dans les tableaux ci-dessus est celle des lignes de crédit confirmées destinées à garantir la liquidité des financements court terme. Au 31 décembre 2007, l'échéance 2012 correspond au terme du prêt syndiqué qui a été prolongé en juillet 2005.

26.2. Répartition par devises de l'endettement net

Le Groupe assure une couverture naturelle et réduit son exposition aux fluctuations de change en choisissant la devise d'endettement en fonction de la monnaie dans laquelle les flux de trésorerie qui permettront de rembourser la dette seront générés. Ainsi dans les pays principalement hors zones euro, dollar américain et yen, les financements sont réalisés soit en monnaie locale, soit en devise étrangère (euro ou dollar américain) lorsque les contrats de vente sont indexés sur cette dernière. La dette libellée en autres devises comprend principalement la dette en sterling et en renminbi.

Dans le cadre du financement intra-groupe multi-devises, la trésorerie centrale convertit les devises de la dette levée sur les marchés financiers pour refinancer les filiales dans leurs devises fonctionnelles. Le détail du portefeuille de ces contrats d'échange de devises est donné ci-dessous.

Une partie de la dette euros (678,7 millions d'euros) levée sur les marchés a été convertie en d'autres devises pour financer

les filiales étrangères. À titre d'exemple, sur les 822 millions d'euros de dette brute en dollars américains (correspondant à 755,7 millions d'euros de dette nette + 66,3 millions d'euros de trésorerie), 313,4 millions d'euros ont été directement levés en dollars américains et 508,6 millions d'euros ont été levés en euros et transformés en dollars américains en utilisant des contrats d'échange de devises.

2007	Dette brute initiale	Prêts à moins d'un an, titres de placement et banques	Contrats d'échange de devises	Dette nette ajustée	Actifs immobilisés
<i>En millions d'euros</i>					
EUR	4 115,1	(439,4)	(678,7)	2 997,0	6 963,3
USD	313,4	(66,3)	508,6	755,7	2 316,7
JPY	555,1	(2,8)	146,6	698,9	1 003,1
Autres devises	403,5	(218,4)	23,5	208,6	3 176,3
Total	5 387,1	(726,9)		4 660,2	13 459,4

2006	Dette brute initiale	Prêts à moins d'un an, titres de placement et banques	Contrats d'échange de devises	Dette nette ajustée	Actifs immobilisés
<i>En millions d'euros</i>					
EUR	3 315,4	(605,3)	(240,8)	2 469,3	6 454,2
USD	485,3	(24,7)	219,1	679,7	2 246,4
JPY	200,7	(23,7)		177,0	593,6
CAD		(46,2)	106,7	60,5	381,6
Autres devises	342,7	(197,6)	(85,0)	60,1	2 112,0
Total	4 344,1	(897,5)		3 446,6	11 787,8

2005	Dette brute initiale	Prêts à moins d'un an, titres de placement et banques	Contrats d'échange de devises	Dette nette ajustée	Actifs immobilisés
<i>En millions d'euros</i>					
EUR	3 300,4	(330,2)	(346,7)	2 623,5	6 349,2
USD	515,0	(64,9)	334,2	784,3	2 534,8
JPY	212,4	(18,5)		193,9	644,0
CAD		(14,6)	80,5	65,9	436,5
Autres devises	310,2	(170,0)	(68,0)	72,2	2 108,2
Total	4 338,0	(598,2)		3 739,8	12 072,7

26.3. Part de la dette à taux fixe

En % de la dette totale		2005	2006	2007
Dette EUR	Part de la dette à taux fixe	48 %	60 %	65 %
	Part des couvertures optionnelles activées		1 %	26 %
	Complément de couverture optionnelle ^(a)	31 %	29 %	
Dette USD	Part de la dette à taux fixe	88 %	97 %	45 %
	Part des couvertures optionnelles activées		2 %	21 %
	Complément de couverture optionnelle ^(a)	6 %		
Dette JPY	Part de la dette à taux fixe	70 %	72 %	48 %
	Part des couvertures optionnelles activées			
	Complément de couverture optionnelle ^(a)			
Dette Totale	Part de la dette à taux fixe	57 %	65 %	59 %
	Part des couvertures optionnelles activées		3 %	21 %
	Complément de couverture optionnelle ^(a)	22 %	21 %	

(a) Les compléments de couverture optionnelle correspondent à des caps non activés, qui permettent de déterminer à l'avance un taux d'intérêt maximum, tout en profitant des taux d'intérêts court terme, en contrepartie du paiement d'une prime.

Au 31 décembre 2007, l'endettement à taux fixe représente 80 % de la dette brute corrigée des encours de placements court terme. Les couvertures optionnelles, qui étaient toutes activées au 31 décembre 2007, représentent 21 % de la dette

totale du Groupe. En 2007, des swaps à taux fixe départ 2008 ont été contractés pour un montant total de 30 milliards de yen, soit 26 % de la dette yen à fin 2007.

26.4. Détail du coût de l'endettement net

En millions d'euros	2005	2006		2007			
	Coût de la dette nette	Encours moyen	Intérêts nets	Coût de la dette nette	Encours moyen	Intérêts nets	Coût de la dette nette
EUR	4,2 %	2 461,1	109,7	4,5 %	2 672,5	130,9	4,9 %
USD	5,0 %	739,7	37,9	5,1 %	736,5	38,0	5,2 %
JPY	1,6 %	190,1	3,3	1,7 %	706,7	8,5	1,2 %
Autres devises	5,4 %	198,5	12,6	6,3 %	262,7	22,2	8,5 %
Autres charges			2,7			(1,7)	
Frais financiers capitalisés ^(a)			(10,8)			(18,5)	
TOTAL	4,4 %	3 589,4	155,4	4,6 %	4 378,4	179,4	4,5 %

(a) Exclut du coût de la dette par devises.

L'augmentation de l'encours moyen de la dette nette et du montant des intérêts nets résulte principalement de l'évolution de la stratégie du Groupe en 2007.

Le taux moyen de la dette nette diminue légèrement en 2007 par rapport à 2006. En effet, l'impact de la hausse des taux d'intérêts en Europe sur la dette globale du Groupe a été contenu par les couvertures de taux en place et compensé par l'augmentation de la dette libellée en yen.

Le taux moyen de la dette nette augmentait légèrement en 2006 par rapport à 2005, dans un contexte de taux court terme euro et dollar (principales devises d'endettement du Groupe) en hausse. Ainsi, l'euribor, taux de référence pour les emprunts en

euros, était passé de 2,1 % en moyenne en 2005 à 2,9 % en moyenne en 2006. L'impact de cette hausse des taux d'intérêt avait été contenu par les couvertures de taux en place (voir tableau précédent « Part de la dette à taux fixe »).

Les placements privés souscrits par la filiale American Air Liquide, Inc. (407,5 millions de dollars américains au 31 décembre 2007) comprennent des clauses de ratios financiers qui sont respectées au 31 décembre 2007.

Par ailleurs, les deux émissions réalisées par le Groupe en 2007 dans le cadre du programme EMTN incluent une clause de changement de contrôle.

26.5. Options de rachat de titres des intérêts minoritaires

<i>En millions d'euros</i>	2005	2006	2007
Options de rachat de titres accordées aux minoritaires	175,4	170,9	172,9

26.6. Autres informations

Comme indiqué dans la note 17.3. des notes annexes aux états financiers, les dettes en quote-part de la participation détenue par Air Liquide dans les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2007 et contractées dans le cadre normal des opérations s'élevaient à 54,3 millions d'euros contre 25,1 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 21,4 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Par ailleurs, les cessions de créances clients sans recours représentent 39,1 millions d'euros contre 66,0 millions d'euros en 2006 et 84,3 millions d'euros en 2005. Ces éléments ne constituent pas de risques ou d'engagements financiers pour le Groupe.

De plus, au 31 décembre 2007, une partie des emprunts a été garantie par des valeurs d'actifs d'un montant de 23,2 millions d'euros (54,8 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 42,4 millions d'euros au 31 décembre 2005).

NOTE 27 AUTRES PASSIFS (NON COURANTS/COURANTS)

27.1. Autres passifs non courants

<i>En millions d'euros</i>	2005	2006	2007
Subventions d'investissement	63,8	61,1	60,3
Avances et dépôts reçus des clients	95,9	86,9	86,0
Autres passifs non courants	7,6	12,0	16,7
TOTAL AUTRES PASSIFS NON COURANTS	167,3	160,0	163,0

27.2. Autres passifs courants

<i>En millions d'euros</i>	2005	2006	2007
Avances reçues	57,9	120,7	613,4
Avances et dépôts reçus des clients	91,1	86,7	84,1
Autres créditeurs	368,0	319,4	358,3
Comptes de régularisation passif	494,1	439,0	381,0
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS	1 011,1	965,8	1 436,8

Comme indiqué dans la note 20 des notes annexes aux états financiers, les montants dus aux clients dans le cadre des contrats d'ingénierie sont inclus en autres passifs courants (342,6 millions

d'euros au 31 décembre 2007, dont 277,3 millions d'euros au titre de Lurgi).

NOTE 28 FOURNISSEURS

En millions d'euros	2005	2006	2007
Fournisseurs d'exploitation	1 225,8	1 216,9	1 547,6
Fournisseurs d'immobilisations	54,9	113,9	133,1
TOTAL FOURNISSEURS	1 280,7	1 330,8	1 680,7

NOTE 29 INSTRUMENTS FINANCIERS

29.1. Valeur au bilan et juste valeur des actifs et passifs financiers

Les actifs ou passifs financiers dont la valeur au bilan est différente de leur juste valeur sont les emprunts et dettes financières à taux fixe n'ayant pas fait l'objet d'une couverture. Cette différence est toutefois peu significative (moins de 1 %).

En millions d'euros	2005		2006		2007	
	Valeur au Bilan	Juste Valeur	Valeur au Bilan	Juste Valeur	Valeur au Bilan	Juste Valeur
ACTIFS FINANCIERS						
Actifs financiers disponibles à la vente	78,4	78,4	70,3	70,3	61,5	61,5
Prêts et autres actifs financiers non courants	215,7	215,7	170,3	170,3	159,1	159,1
Clients	2 429,7	2 429,7	2 490,7	2 490,7	2 738,3	2 738,3
Instruments dérivés actif	66,1	66,1	32,5	32,5	69,5	69,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	598,2	598,2	897,5	897,5	726,9	726,9
Total	3 388,1	3 388,1	3 661,3	3 661,3	3 755,3	3 755,3
PASSIFS FINANCIERS						
Emprunts et dettes financières non courantes	3 978,4	4 012,3	3 674,9	3 671,5	4 992,7	5 022,0
Autres passifs non courants	167,3	167,3	160,0	160,0	163,0	163,0
Fournisseurs	1 280,7	1 280,7	1 330,8	1 330,8	1 680,7	1 680,7
Dettes financières courantes	417,7	417,7	668,6	670,1	371,5	371,5
Instruments dérivés passif	78,9	78,9	27,7	27,7	58,7	58,7
Total	5 923,0	5 956,9	5 862,0	5 860,1	7 266,6	7 295,9

Une évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Groupe est effectuée dans la mesure où les données des marchés financiers permettent une estimation pertinente de leur valeur vénale dans une optique non liquidatrice.

Les principales méthodes d'évaluation retenues sont les suivantes :

- les titres de participation sont présentés à leur coût historique s'agissant de titres non cotés pour lesquels il n'existe aucune référence de marché. Une dépréciation de valeur est

comptabilisée par le compte de résultat lorsque des indices de pertes de valeur durables sont constatés ;

- les placements de trésorerie dont l'échéance est inférieure à trois mois étant soumis à un risque négligeable de changement de valeur sont comptabilisés à leur coût historique (y compris intérêts courus) qui est supposé proche de leur juste valeur ;
- les emprunts et les dettes sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux effectif. Les passifs financiers couverts par des *swaps* de taux d'intérêt (contrats d'échange de taux d'intérêt) font l'objet d'une comptabilité de couverture ;

- la juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs des activités industrielles et commerciales est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement de ces créances et de ces dettes.

La politique du Groupe est de n'effectuer aucune opération spéculative sur ses instruments financiers dérivés. De ce fait, la plupart des instruments financiers dérivés utilisés bénéficient de la comptabilité de couverture. Les instruments dérivés qui ne bénéficient pas de la comptabilité de couverture représentent des montants peu significatifs et ne correspondent pas à des opérations spéculatives.

29.2. Politique et gestion des risques financiers

A. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La maîtrise des risques est une priorité pour le Groupe. La définition de la politique financière du Groupe ainsi que des principes de gestion des risques financiers est confiée au Comité financier, qui en contrôle aussi l'application. Ce Comité est composé de membres de la Direction Générale, du Directeur Financier et de représentants de la Direction Financière.

La Direction Financière gère de façon centralisée les principaux risques financiers en fonction des décisions du Comité financier auquel elle rend compte régulièrement. La Direction Financière assure également l'analyse des risques pays et des risques clients dans les décisions d'investissements en participant aux Comités d'investissements.

Risque de change

Principes

Seul le risque de change transactionnel donne lieu à l'utilisation d'instruments financiers à des fins de couverture. Ce risque concerne d'une part les flux de redevances de brevets, d'assistance technique et de dividendes et d'autre part les flux commerciaux en devises des entités opérationnelles. Ces derniers ne représentent qu'environ 4 % du chiffre d'affaires consolidé sur base annuelle.

Le risque de change lié aux flux de redevances de brevets, d'assistance technique et de dividendes est couvert par la trésorerie centrale, sur une base annuelle en recourant à des contrats de change à terme d'une durée maximum de dix-huit mois.

Les flux commerciaux en devises des entités opérationnelles sont couverts, dans le cadre du processus budgétaire annuel, par les filiales. Les filiales concernées par le risque de change sont au nombre d'une vingtaine. Ces filiales utilisent principalement des contrats de change à terme. La plupart des contrats ont des échéances courtes (trois à six mois). À titre exceptionnel, et lorsque la couverture porte sur une commande long terme, les contrats peuvent aller jusqu'à dix ans. Les filiales communiquent en fin d'année, au moment de l'établissement de leur budget, leur exposition au risque de change de l'année suivante à la Trésorerie Centrale. Cette dernière veille à l'adéquation des couvertures par

rapport au risque identifié et reçoit semestriellement une liste exhaustive de toutes les couvertures en vigueur.

Sensibilité des instruments dérivés aux variations de cours des devises

Le tableau ci-dessous présente l'impact d'une variation de 10 % des taux de change des devises « de risque » au 31 décembre 2007 sur le portefeuille d'instruments dérivés de change du Groupe. La sensibilité des instruments dérivés de change provient essentiellement des *swaps* de change liés à l'activité de financement intra-groupe de la filiale Air Liquide Finance et des couvertures de change à terme en dollar américain en portefeuille au 31 décembre 2007.

En millions d'euros	+ 10 %	- 10 %
Instruments dérivés de change	(21,5)	70,1

Risque de taux

Principes

Air Liquide gère de façon centralisée son risque de taux sur ses principales devises : euro, dollar américain et yen qui représentent 95 % de l'endettement net total. Pour les autres devises, la Direction Financière conseille les filiales sur les couvertures à réaliser en fonction des caractéristiques des marchés financiers de chaque pays. Le Comité financier fixe le pourcentage de couverture du risque de taux sur chaque devise et valide les instruments de couverture utilisés.

La politique du Groupe est de maintenir au minimum 50 % de la dette totale à taux fixe et de compléter ce niveau par des couvertures optionnelles. Cette articulation permet au Groupe de limiter l'impact des variations des taux d'intérêt sur sa charge de frais financiers.

Ainsi, à fin 2007, 80 % de la dette totale étaient libellés à taux fixe (dont 21 % correspondant à des *caps* activés). La répartition entre dette à taux fixe et dette à taux variable est revue régulièrement par le Comité financier, en fonction de l'évolution des taux d'intérêts et de la dette du Groupe.

Sensibilité de la dette à taux variable aux variations des taux d'intérêts

La dette nette exposée à une variation des taux s'élève à environ 951 millions d'euros au 31 décembre 2007 (20 % de la dette brute corrigée des encours de placements court terme), contre 1 136 millions d'euros fin 2006 (32 % de la dette).

La diminution de la part de dette exposée à une variation de taux par rapport à la dette totale résulte principalement des deux émissions obligataires à taux fixe réalisées par le Groupe en 2007.

Une hausse ou une baisse des taux d'intérêts de 100 points de base (± 1 %) sur l'ensemble des courbes de taux aurait un impact d'environ $\pm 9,5$ millions d'euros sur la charge financière annuelle avant impôt du Groupe, en prenant l'hypothèse d'une stricte stabilité de la dette.

Sensibilité des instruments dérivés aux variations des taux d'intérêts

Le tableau ci-dessous présente l'impact d'une variation de 1 % des taux d'intérêts (0,5 % pour les taux yen) au 31 décembre 2007 sur le portefeuille d'instruments dérivés de taux d'intérêt du Groupe.

En millions d'euros	1 %	- 1 %
Instruments dérivés de taux ^(a)	8,3	(30,3)

(a) Comprend les sous-jacents des swaps d'émission.

Tous les instruments de couverture mis en place pour la gestion du risque de taux ou de change correspondent à des risques identifiés. La sensibilité des instruments dérivés de taux provient essentiellement des instruments de couverture à taux fixe et de couvertures optionnelles souscrits par la filiale Air Liquide Finance afin de respecter la politique financière du Groupe.

Risque de contrepartie

Les risques de contrepartie pour Air Liquide portent potentiellement sur les comptes clients et les contreparties bancaires.

Risque de liquidité

En raison du nombre important d'entreprises servies par le Groupe (plus d'un million de clients dans le monde), de leur grande diversité dans de multiples secteurs et de leur large dispersion géographique, il n'existe pas de concentration du risque client au sein du Groupe.

Pour mieux apprécier son exposition à ces risques, le Groupe a mis en place des procédures de suivi de la situation financière de ses principaux clients.

Par ailleurs, l'évaluation du risque client est un élément important dans le processus de décision des investissements.

Le risque de contrepartie bancaire est lié aux encours d'instruments financiers et aux lignes de crédit contractées avec chaque banque. Selon sa politique financière, le Groupe ne peut conclure des instruments financiers qu'avec des contreparties bénéficiant d'une notation minimum long terme « A » chez Standard & Poor's ou « A2 » chez Moody's. Concernant les lignes de crédit, celles-ci sont réparties sur plusieurs banques pour éviter leur concentration. La liste des contreparties bancaires et celle des instruments financiers font l'objet d'une revue régulière et d'une approbation par le Comité financier.

2007	Valeur comptable au 31 décembre 2007	Flux de trésorerie < 1 an		Flux de trésorerie entre 1 an et 5 ans		Flux de trésorerie > 5 ans	
		Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
<i>En millions d'euros</i>							
Instruments dérivés							
Actif							
Instruments dérivés actif	69,5	116,6	41,8	114,2	77,5	53,0	124,1
Passif							
Instruments dérivés passif	(58,7)	(126,0)	(13,5)	(123,9)	(74,1)	(60,3)	(119,0)
Sous-total instruments dérivés		(9,4)	28,3	(9,7)	3,4	(7,3)	5,1
Actif							
Prêts et autres créances à long terme	156,8				156,8		
Clients	2 738,3		2 738,3				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	726,9	34,1	726,9				
Sous-total Actif		34,1	3 465,2		156,8		
Passif							
Emprunts et dettes financières non courantes	(4 992,7)	(188,8)		(553,4)	(3 527,3) ^(a)	(110,5)	(1 258,2)
Autres passifs non courants	(163,0)				(163,0)		
Fournisseurs	(1 680,7)		(1 680,7)				
Dettes financières courantes	(371,5)	(14,5)	(371,5)				
Sous-total Passif		(203,3)	(2 052,2)	(553,4)	(3 690,3)	(110,5)	(1 258,2)

(a) Les emprunts et dettes financières non courantes incluent les encours de papier commercial pour un montant de 881,0 millions d'euros. La date d'échéance retenue pour ces encours de papier commercial est celle des lignes de crédit confirmées. Voir note 26.1. Maturité des emprunts et dettes financières.

2006		Flux de trésorerie < 1 an		Flux de trésorerie entre 1 an et 5 ans		Flux de trésorerie > 5 ans	
En millions d'euros	Valeur comptable au 31 décembre 2006	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Instruments dérivés							
Actif							
Instruments dérivés actif	32,5	2,4	18,6	5,5	0,3	5,9	
Passif							
Instruments dérivés passif	(27,7)	(8,1)	(6,1)	(7,7)	(3,0)	(1,2)	(0,7)
Sous-total instruments dérivés		(5,7)	12,5	(2,2)	(2,7)	4,7	(0,7)
Actif							
Prêts et autres créances à long terme	164,0				164,0		
Clients	2 490,7		2 490,7				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	897,5	38,9	897,5				
Sous-total Actif		38,9	3 388,2		164,0		
Passif							
Emprunts et dettes financières non courantes	(3 674,9)	(128,2)		(370,9)	(2 560,5) ^(a)	(46,3)	(924,2)
Autres passifs non courants	(160,0)				(160,0)		
Fournisseurs	(1 330,8)		(1 330,8)				
Dettes financières courantes	(668,6)	(17,3)	(661,1)				
Sous-total Passif		(145,5)	(1 991,9)	(370,9)	(2 720,5)	(46,3)	(924,2)

(a) Les emprunts et dettes financières non courantes incluent les encours de papier commercial pour un montant de 775,0 millions d'euros. La date d'échéance retenue pour ses encours de papier commercial est celle des lignes de crédit confirmées. Voir note 26.1. Maturité des emprunts et dettes financières.

La politique financière du Groupe consiste à répartir dans le temps les échéances de remboursement de sa dette long terme afin de limiter le montant annuel à refinancer. Le risque de liquidité est également réduit grâce à la régularité de la capacité d'autofinancement générée par le Groupe. Le tableau précédent représente les flux de trésorerie futurs liés aux principaux éléments du bilan et aux instruments financiers dérivés enregistrés à la clôture des deux derniers exercices. Les flux d'intérêts sont calculés selon la norme IFRS7 et représentent les intérêts à payer pour chaque période concernée.

La progression à fin 2007 de l'encours d'emprunts et dettes financières non courantes entre un an et cinq ans reflète essentiellement la mise en place de financements externes au Japon en 2007 ainsi que l'émission obligataire réalisée par le Groupe en octobre 2007. L'augmentation à fin 2007 de l'encours d'emprunts et dettes financières non courantes supérieurs à cinq ans correspond principalement à l'émission obligataire réalisée par le Groupe en juillet 2007.

L'acquisition de Lurgi, le 20 juillet 2007, a impacté positivement la gestion de la liquidité du Groupe. En effet, dans le cadre de son activité Ingénierie, le Groupe reçoit des acomptes importants.

Les flux de trésorerie liés à cette activité peuvent donc varier significativement selon les prises de commandes.

Risque de matière première (Contrats d'énergie)

L'essentiel des approvisionnements en énergie d'Air Liquide est réalisé au travers de contrats d'achat à terme, à un prix fixe ou indexé.

La norme IAS39 prévoit l'intégration dans son périmètre des opérations d'achat et de vente à terme de tout actif non financier, dès lors que ces transactions présentent des caractéristiques similaires à des instruments dérivés.

Toutefois, la norme IAS39 considère que les contrats à terme portant sur des actifs non financiers ne doivent pas être considérés comme des dérivés dès lors que ceux-ci ont été conclus afin de faire face aux besoins de l'activité « courante » de l'entreprise, se caractérisant par une prise de livraison à l'échéance du sous-jacent pour utilisation dans le processus industriel de l'entreprise. Air Liquide n'achetant pas d'électricité ou de gaz naturel dans un objectif de spéculation ou d'arbitrage sur l'évolution du cours des matières premières, aucun des contrats à terme relatifs aux achats d'énergie ne répond à la définition d'un instrument dérivé.

Ceux-ci ont été conclus dans le cadre de l'activité courante de l'entreprise pour utilisation dans le processus industriel.

Par ailleurs, dans le contexte mondial d'une forte volatilité des prix de marché électrique et gaz naturel, conséquence de la déréglementation des marchés, la politique d'Air Liquide demeure l'indexation des contrats clients long terme pour couvrir ces risques. Pour le gaz naturel et pour l'électricité, l'ouverture récente de certains marchés a conduit le Groupe, dans ces circonstances, à remplacer les indices tarifaires de la période réglementée par ceux pertinents à chaque marché local. En parallèle, pour faire bénéficier les clients du Groupe des meilleures conditions en toute transparence et sécurité,

Air Liquide a développé une politique d'approvisionnement en matière d'électricité et de gaz qui combine les conditions les plus avantageuses s'appuyant sur des sources sûres et efficaces.

Il subsiste néanmoins quelques cas isolés de contrats, pour lesquels la seule indexation des prix ne peut garantir une couverture intégrale et effective des risques de fluctuation des prix d'énergie. Ces risques sont alors couverts par Air Liquide à l'aide de *swaps* sur matières premières.

La comptabilisation à leur juste valeur de ces instruments dérivés n'a pas d'incidence significative sur les capitaux propres ni sur le résultat du Groupe au 31 décembre 2007.

B. INFORMATION SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Impact au bilan de la comptabilisation de la juste valeur des instruments dérivés

2007	Actif						Passif					
	Qualifi- cation IFRS	Impôts différés actif	Instru- ments dérivés Clients	Instru- ments dérivés actif	Résultats enregistrés en capitaux propres	Résultat net	Impôts différés passif	Emprunts et dettes financières non courantes	Fournis- seurs	Dettes financières courantes	Instru- ments dérivés passif	Total
<i>En millions d'euros</i>												
Risque de change												
Contrats de change à terme sur transactions futures	CFF ^(a)	5,3		25,3	30,6	7,1	(0,8)	8,7			15,6	30,6
Contrats de change à terme sur transactions comptabilisées	CJV ^(b)	0,5	1,3	20,3	22,1		(0,9)		20,3		2,7	22,1
Autres dérivés	^(c)	0,5		1,4	1,9			0,5			1,4	1,9
Dérivés incorporés change	CIN ^(d)	0,7		17,3	18,0	10,0		6,0			2,0	18,0
Risque de taux												
Swaps de taux	CJV ^(b)	6,1			6,1		(0,7)	6,8	(20,8)		20,8	6,1
Swaps et options	CFF ^(a)	4,9		5,2	10,1	(8,1)	2,3	1,8			14,1	10,1
Autres dérivés	^(c)								(2,1)		2,1	
Risque de matière première (Énergie)												
Contrats de change à terme sur transactions futures	CFF ^(a)											
		18,0	1,3	69,5	88,8	9,0	(0,1)	23,8	(22,9)	20,3	58,7	88,8

(a) CFF : Couverture de flux futurs.

(b) CJV : Couverture de juste valeur.

(c) Instruments dérivés ne bénéficiant pas de la comptabilité de couverture.

(d) CIN : Couverture d'investissements nets.

2006	Actif						Passif					
	Qualifi- cation IFRS	Impôts différés actif	Instru- ments dérivés Clients	Instru- ments dérivés actif	Résultats enregistrés en capitaux propres	Résultat net	Impôts différés passif	Emprunts et dettes financières non courantes	Fournis- seurs courantes	Dettes financières courantes	Instru- ments dérivés passif	Total
<i>En millions d'euros</i>												
Risque de change												
Contrats de change à terme sur transactions futures	CFF ^(a)	2,9		12,0	14,9	3,8	(1,4)	4,1			8,4	14,9
Contrats de change à terme sur transactions comptabilisées	CJV ^(b)	0,2	1,0	7,1	8,3		(0,4)		7,1		1,6	8,3
Dérivés incorporés change	CIN ^(d)			9,0	9,0	5,9		3,1				9,0
Risque de taux												
Swaps de taux	CJV ^(b)	0,2			0,2		(0,1)	0,2	(0,6)		0,7	0,2
Swaps et options	CFF ^(a)	5,9		3,7	9,6	(7,2)	(1,4)	1,3			16,9	9,6
Autres dérivés		^(c)		0,7	0,7		0,5	0,2				0,7
Risque de matière première (Énergie)												
Contrats de change à terme sur transactions futures	CFF ^(a)					(0,1)					0,1	
		9,2	1,0	32,5	42,7	2,4	(2,8)	8,9	(0,6)	7,1	27,7	42,7

(a) CFF : Couverture de flux futurs.

(b) CJV : Couverture de juste valeur.

(c) Instruments dérivés ne bénéficiant pas de la comptabilité de couverture.

(d) CIN : Couverture d'investissements nets.

2005	Actif						Passif						
	Qualifi- cation IFRS	Impôts différés actif	Instru- ments dérivés actif	Instru- ments dérivés actif	Résultats enregistrés en capitaux propres	Résultat net	Impôts différés passif	Emprunts et dettes financières non courantes	Fournis- seurs courantes	Dettes financières courantes	Instru- ments dérivés passif	Total	
<i>En millions d'euros</i>													
Risque de change													
Contrats de change à terme sur transactions futures	CFF ^(a)	8,7		3,8	12,5	(11,8)	(2,4)	1,3				25,4	12,5
Contrats de change à terme sur transactions comptabilisées	CJV ^(b)	0,1	5,3	1,0	6,4		(0,2)		0,1	0,6	5,9	6,4	
Risque de taux													
Swaps de taux	CJV ^(b)	20,0		58,1	78,1			20,1	58,0			78,1	
Swaps et options	CFF ^(a)	16,4		3,2	19,6	(26,8)	(2,5)	0,9				48,0	19,6
Autres dérivés	^(c)			0,3	0,3		0,2	0,1					0,3
Risque de matière première (Énergie)													
Contrats de change à terme sur transactions futures	CFF ^(a)												
		45,2	5,3	66,4	116,9	(38,6)	(4,9)	22,4	58,0	0,1	0,6	79,3	116,9

(a) CFF : Couverture de flux futurs.

(b) CJV : Couverture de juste valeur.

(c) Instruments dérivés ne bénéficiant pas de la comptabilité de couverture.

Le Groupe enregistre en CFF les impacts comptables correspondant à des instruments financiers dérivés couvrant des flux futurs hautement probables. Les impacts comptables enregistrés en CJV correspondent à des instruments financiers dérivés couvrant des éléments déjà comptabilisés. Les impacts

comptabilisés en CIN en 2007 correspondent à des opérations de change réalisées par le Groupe dans le cadre de sa politique de couverture des dividendes et à la mise en place d'un financement intra-groupe en yen.

Calendrier de refixation des taux d'intérêts de la dette à taux fixe et des instruments de couverture du risque de taux
2007

En millions d'euros	Devise d'émission	Valeur au bilan	Nominal restant dû	Calendrier de refixation des taux		
				< 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes financières à long terme laissés à taux fixe	EUR	1 329,5	1 329,5	1,1	718,0	610,4
Couvertures par swaps à taux fixe	EUR		612,5	200,0	372,5	40,0
Couvertures par caps	EUR		775,0	275,0	500,0	
Emprunts et dettes financières à long terme laissés à taux fixe	USD	283,1	283,1	4,9	278,2	
Couvertures par swaps à taux fixe	USD		79,6	54,3		25,3
Couvertures par caps	USD		169,8	67,9	101,9	
Emprunts et dettes financières à long terme laissés à taux fixe	JPY	34,4	34,4	1,1	3,0	30,3
Couvertures par swaps à taux fixe	JPY		300,2		179,0	121,2

2006

En millions d'euros	Devise d'émission	Valeur au bilan	Nominal restant dû	Calendrier de refixation des taux		
				< 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes financières à long terme laissés à taux fixe	EUR	641,9	641,9	3,1	427,1	211,7
Couvertures par swaps	EUR		842,7	205,2	525,0	112,5
Couvertures par caps	EUR		750,0		750,0	
Emprunts et dettes financières à long terme laissés à taux fixe	USD	451,9	451,9	134,5	317,4	
Couvertures par swaps	USD		235,4		136,7	98,7
Emprunts et dettes financières à long terme laissés à taux fixe	JPY	51,3	51,3	14,9	4,5	31,9
Couvertures par swaps	JPY		86,0		86,0	
Couvertures par swaps	CAD		16,4		16,4	

2005

En millions d'euros	Devise d'émission	Valeur au bilan	Nominal restant dû	Calendrier de refixation des taux		
				< 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes financières à long terme laissés à taux fixe	EUR	630,1	630,1	47,0	375,3	207,8
Couvertures par swaps	EUR		690,4	5,2	555,2	130,0
Couvertures par caps	EUR		850,0	75,0	775,0	
Emprunts et dettes financières à long terme laissés à taux fixe	USD	426,7	426,7	11,8	330,1	84,8
Couvertures par swaps	USD		237,4		152,6	84,8
Couvertures par caps	USD		84,8		84,8	
Emprunts et dettes financières à long terme laissés à taux fixe	JPY	37,4	37,4	9,9	27,5	
Couvertures par swaps	JPY		111,6		82,8	28,8
Couvertures par swaps	CAD		51,0	32,8	18,2	

NOTE 30 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

30.1. Transactions avec les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de L'Air Liquide S.A. et de toutes les filiales énumérées dans le tableau figurant en page 180. L'Air Liquide S.A. est la société mère ultime du Groupe.

En raison des activités et de l'organisation juridique du Groupe, seules les sociétés mises en équivalence et les sociétés consolidées par intégration proportionnelle sont considérées comme des parties liées au Groupe. Les opérations réalisées entre ces sociétés et les filiales du Groupe ne sont pas significatives.

Les informations relatives aux sociétés mises en équivalence sont détaillées dans la note 17 de l'annexe.

CONTRIBUTION AU RÉSULTAT ET AU BILAN CONSOLIDÉS DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES SELON LA MÉTHODE DE L'INTÉGRATION PROPORTIONNELLE

En millions d'euros	2005	2006	2007
Actifs non courants	602	718	395
Actifs courants	138	169	84
Total des actifs	740	887	479
Capitaux propres	423	395	200
Passifs non courants	117	142	106
Passifs courants	200	350	173
Total des passifs et des capitaux propres	740	887	479
Chiffre d'affaires	439	550	295
Charges opérationnelles nettes	(359)	(445)	(233)
Charges financières nettes	6	(8)	(14)
Résultat avant impôts	85	103	50
Charge d'impôt	(17)	(25)	(5)
Résultat net	68	78	45

La variation entre 2006 et 2007 résulte principalement de l'acquisition de Singapore Oxygen Air Liquide Pte Ltd (Singapour) et de la cession de Hong Kong Oxygen Group (Hong Kong).

30.2. Rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration et des organes de Direction

La rémunération des dirigeants du Groupe comprend la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration et des organes de Direction de la Société à raison de leurs fonctions dans l'ensemble des entreprises consolidées, au titre de chacun des exercices tant pour leurs fonctions salariées que pour leurs fonctions de mandataire social. Les organes de Direction de la Société incluent l'intégralité des membres de la Direction Générale et du Comité exécutif. Les montants comptabilisés en charge à ce titre s'élèvent à :

En milliers d'euros	2006	2007
Avantages à court terme	9 329	9 587
Avantages postérieurs à l'emploi : retraite et couverture santé	955	1 205
Indemnités de départ		512
Paiements fondés sur des actions	2 636	3 735
Total	12 920	15 039

AVANTAGES À COURT TERME

Les avantages à court terme comprennent la rémunération fixe, la rémunération variable, les avantages en nature ainsi que les jetons de présence. La totalité de la part variable de la rémunération, due au titre d'un exercice, est payée l'exercice suivant, après approbation des comptes.

La politique de rémunération des cadres dirigeants tient compte des pratiques de marché. Elle comporte une part variable importante dépendant de l'atteinte d'objectifs de résultats et de la contribution individuelle.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les cotisations versées aux organismes de retraites extérieurs pour les membres de la Direction Générale et du Comité exécutif. Les engagements de retraite au titre des dirigeants et des anciens dirigeants s'élèvent à 52 902 milliers d'euros en 2007 et 56 194 milliers d'euros en 2006.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les options d'achat d'actions détenues par les membres de la Direction Générale et du Comité exécutif ont les dates d'expiration et les prix d'exercice suivants :

Année	Date d'expiration	Prix d'exercice (en euros)	Nombre 2006	Nombre 2007
2002 (14 juin)	13/06/09	61,70	418 583	401 637
2002 (10 octobre)	10/10/09	52,89	520	520
2003		Aucune option accordée		
2004 (08 avril)	07/04/11	57,43	290 957	274 011
2004 (30 novembre)	29/11/12	59,54	33 005	33 005
2005	20/03/13	62,72	266 251	254 148
2006	19/03/14	76,36	316 823	303 622
2007 (9 mai)	08/05/15	91,50		236 000

Les nombres d'options et prix d'exercice indiqués ont été ajustés de la division par deux du nominal de l'action intervenue le 13 juin 2007.

La juste valeur ajustée et corrigée de la division du nominal des options accordées en 2007 déterminée selon la norme IFRS2 s'élève à 22 euros par option (15,03 euros par option en 2006). Ces montants sont comptabilisés en charges sur la période de blocage de l'option. Les montants qui seront comptabilisés sur les exercices futurs au titre des options accordées s'élèvent à 8 226 milliers d'euros au 31 décembre 2007 (6 774 milliers d'euros au 31 décembre 2006).

Les options attribuées aux mandataires sociaux et membres du Comité exécutif ont les mêmes caractéristiques que celles attribuées à l'ensemble des bénéficiaires d'options au sein du Groupe.

Le total des options attribuées antérieurement à Alain Joly, administrateur, et restant à lever au 31 décembre 2007 s'élève à 49 906 options (en nombre ajusté) au prix moyen de 49,40 euros (78 010 options au prix moyen de 101,67 euros à fin 2006 en données historiques). Toutes ces options lui ont été attribuées avant 2001, au titre de ses fonctions de Président-Directeur Général de la Société.

Aucune option n'a été octroyée aux autres administrateurs non dirigeants dans le cadre de ces plans.

NOTE 31 ENGAGEMENTS

Les engagements sont donnés dans le cadre de la gestion normale du Groupe.

En millions d'euros	2005	2006	2007
Commandes fermes pour l'acquisition d'immobilisations	337,2	565,3	639,7
Engagements de location non résiliables	367,0	358,4	430,6
Contrats d'infogérance externe aux États-Unis	13,5	10,5	8,0
Engagements liés aux cautions et autres	232,8	181,2	144,6
TOTAL	950,5	1 115,4	1 222,9

Les principales variations s'expliquent par :

- en 2007, une augmentation des engagements de location non résiliables liés à l'acquisition de Lurgi ;
- depuis 2005, la hausse constante des commandes fermes pour l'acquisition d'immobilisations consécutives aux décisions d'investissements du Groupe.

En outre, le Groupe a des engagements d'achat d'énergie pour un montant de 644 millions d'euros au 31 décembre 2007 (195 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 204 millions d'euros au 31 décembre 2005). Les engagements sont couverts par des engagements réciproques reçus des clients dans le cadre des contrats de fourniture de gaz à long terme.

Locations simples

Des contrats de location simple sur actifs utilisés dans le cadre de l'activité industrielle ont été signés lorsqu'il n'existe aucun intérêt économique d'acquérir ces actifs. Il s'agit principalement de contrats de location de véhicules utilitaires et de matériel de transport.

Le Groupe n'a pas d'engagement à payer des loyers conditionnels, ni de contrats de sous-location.

Les montants des paiements futurs minimaux à payer au titre des contrats de location simple non résiliables au 31 décembre 2007 sont les suivants :

En millions d'euros	2005	2006	2007
Moins d'1 an	93	90	109
Plus d'1 an et moins de 5 ans	194	193	245
Plus de 5 ans	80	75	77
TOTAL	367	358	431

NOTE 32 PASSIFS ÉVENTUELS

Le Groupe n'a actuellement connaissance d'aucun fait exceptionnel, litige ou éléments liés à l'environnement susceptibles d'affecter ou d'avoir affecté substantiellement dans

un passé récent son patrimoine, sa situation financière ou son résultat.

NOTE 33 DROITS D'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

La directive européenne établissant un système de quotas d'émission de gaz à effets de serre dans l'Union européenne a pour objectif, comme le protocole de Kyoto, la diminution des émissions de ces gaz. Elle s'applique à l'industrie, pour le CO₂, depuis le 1^{er} janvier 2005. En 2004, chaque pays a transposé la directive dans sa législation et alloué des quotas aux installations

concernées. Les quotas annuels attribués à Air Liquide (environ 1,2 million de tonnes de CO₂ par an pour la période 2005 à 2007) ont couvert les émissions réalisées en 2005, 2006 et 2007.

Aucun actif ni passif n'est constaté au 31 décembre 2007. Les résultats obtenus sur les ventes de droits de 2007 sont négligeables.

NOTE 34 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est à signaler.

Principales sociétés consolidées et cours des devises

L'Air Liquide S.A. exerce une partie des activités opérationnelles du Groupe en France. Elle détient également directement ou indirectement les titres de participation dans ses filiales. Elle reçoit essentiellement de ses filiales dividendes et redevances de brevets et d'assistance technique.

L'Air Liquide S.A. assure la centralisation de la trésorerie de certaines filiales françaises.

PRINCIPAUX CHANGEMENTS INTERVENUS ENTRE 2007 ET 2006

<i>En millions d'euros</i>	Impact sur le chiffre d'affaires de 2007
Total de l'effet périmètre	503,3
Le principal effet de périmètre (consolidation de Lurgi AG et ses filiales à compter de juillet 2007) impacte positivement le chiffre d'affaires 2007 de :	361,1
A) Acquisitions et cessions	
Impacts périmètre en 2007	
Acquisitions :	
■ Renz Medizintechnik Handels GmbH, Jonas Medizintechnik Handels GmbH, Werner & Müller Medizintechnik Service GmbH, Fabig-Peters Medizintechnik GmbH & Co. KG, Holm Medizintechnik GmbH acquis par VitalAire GmbH (Allemagne)	8,3
■ 50 % de Singapore Oxygen Air Liquide Pte Ltd (Singapour) et d'Eastern Industrial Gases (Thaïlande) acquis par la Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient (France) ; passage de mise en équivalence à intégration globale d'Air Liquide Vietnam Co. Ltd (ex Vietnam Industrial Gases) dans la Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient (France)	77,5
■ Celki International Ltd et ses filiales (Hong Kong) acquis par Air Liquide Santé International	4,1
■ Linde Gas UK (Royaume-Uni) acquis par Air Liquide UK Ltd et Allied Respiratory Ltd (Royaume-Uni) acquis par Air Liquide Ltd (ex Linde Gas UK)	40,2
■ Messer Hellas acquis par AL Hellas (Grèce)	1,3
■ Scott Specialty Gases Inc. acquis par Air Liquide America Speciality Gases LLC (États-Unis) ; Scott Specialty Gases Netherlands B.V. acquis par Air Liquide B.V. (Pays-Bas)	10,0
■ Autres	0,1
Cessions :	
■ Omasa S.p.A. cédé par Air Liquide Italia Service S.r.l. (Italie)	(3,7)
■ Activité Soudage cédée par Air Liquide Argentina (Argentine)	(2,6)
■ MG Tarature S.r.l. cédé par Air Liquide Italia S.p.A. (Italie)	(0,6)
■ Hong Kong Oxygen Group (Hong Kong) cédé par la Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient (France)	(17,3)
■ Trescal B.V. cédé par Air Liquide B.V. (Pays-Bas)	(0,6)
■ Trescal Spain et ITM S.A. cédés par AL Air Liquide España S.A. (Espagne)	(0,5)
■ Trescal France cédé par Air Liquide Innovation (France)	(6,3)
■ Metrotech cédé par Air Liquide Innovation (France)	(1,7)
■ Trescal GmbH cédé par Air Liquide Deutschland GmbH (Allemagne)	(1,1)
■ Trescal Sweden A.B. cédé par Air Liquide Gas A.B. (Suède)	(0,2)
■ Arepa Test & Kalibrering A.S. cédé par Air Liquide Danmark A.S. (Danemark)	(0,5)

En millions d'euros

Poursuite des impacts périmètre de 2006

Acquisitions :

■ Nord Service Projects GmbH acquis par VitalAire GmbH (Allemagne)	4,1
■ Aerial Machine & Tool acquis par Aqualung USA (États-Unis)	4,3
■ Toshiba Nano Analysis K.K. acquis par Japan Air Gases (Japon)	29,7

Cessions :

■ Sabine Cogen, L.P. cédé par AL America Corporation (États-Unis)	(10,2)
■ Napac cédé par AL Services (France)	(1,3)
■ Société d'Utilisation Scientifique et Industrielle du Froid (France) cédée par L'Air Liquide S.A.	(13,4)
■ Activité propane (LPG) cédée par Air Liquide Gas A.B. (Suède)	(9,5)
■ Activité propane (LPG) cédée par Air Liquide Deutschland GmbH (Allemagne)	(3,5)

B) Changements de méthode de consolidation

Europe

■ Aiolos Medical A.B. : passage de mise en équivalence à intégration globale (Suède)	3,2
--	-----

Asie-Pacifique

■ A-TEC Co. Ltd K.K. au Japon : passage de mise en équivalence à intégration globale dans Japan Air Gases Ltd (Japon)	14,8
■ Passage de mise en équivalence à intégration globale de Air Liquide Engineering South Asia (Singapour)	17,6

C) Sociétés créées et nouvellement consolidées sans effet périmètre sur le chiffre d'affaires

Europe

■ Fabriques d'Oxygène du Sud-Ouest Réunion (France) : passage de mise en équivalence à intégration globale	
--	--

Asie-Pacifique

■ Air Liquide-TPCC Gases Co., Ltd (Chine)	
■ AL Cangzhou Co., Ltd (Chine)	
■ AL Dalian Co., Ltd (Chine)	
■ AL Tangshan Co., Ltd (Chine)	
■ AL Tianjin Yongli Co., Ltd (Chine)	
■ AL Wuhan Co., Ltd (Chine)	
■ AL Yingkou Co., Ltd (Chine)	
■ AL Zhangjiagang Industry Gas Co., Ltd (Chine)	

D) Fusions, acquisitions et cessions sans effet périmètre sur le chiffre d'affaires

Europe

■ Fusion d'Air Liquide Partners dans Air Liquide Participations (France)	
■ Fusion d'Air Solutions dans Sudac Air Service (France)	
■ Fusion d'Air Liquide Stahlfaschen GmbH & Co. KG ; Air Liquide Zweite Vermögensverwaltungs GmbH dans Air Liquide Deutschland GmbH (Allemagne)	
■ Fusion de Farmec S.r.l. dans Farmec Nuova S.r.l. (Italie)	

Asie

■ Fusion de Japan Air Gases Ltd dans Air Liquide Japan Ltd (Japon)	
■ Consolidation par intégration globale de Société d'Exploitation de Produits pour les Industries Chimiques Shanghai (Chine) dans la Société d'Exploitation de Produits pour les Industries Chimiques (France)	

COURS DES DEVISES

Principaux taux de change utilisés

COURS MOYEN

Euros pour 1 devise	2005	2006	2007
USD	0,80	0,80	0,73
CAD	0,66	0,70	0,68
Yen (les 1 000)	7,31	6,85	6,20

COURS DE CLÔTURE

Euros pour 1 devise	2005	2006	2007
USD	0,85	0,76	0,68
CAD	0,73	0,65	0,69
Yen (les 1 000)	7,20	6,37	6,06

PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Table of consolidated companies organized by region: EUROPE (FRANCE, EUROPE HORS FRANCE), AMÉRIQUES, MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE, ASIE-PACIFIQUE. Includes ownership percentages and activity indicators.

Industrial Marchand
Grande Industrie
Santé
Electronique
Autres : activités Autour des gaz et Holdings

En bleu sont indiquées les sociétés nouvellement intégrées dans le périmètre en 2007.

Détail des participations du groupe Air Liquide au 31 décembre 2007 dans :

1 Air Liquide Electronics Materials (France) :

100 % dont 76,49 % détenus par l'Air Liquide S.A. et 23,51 % par Chemoxal.

2 Fabriques d'Oxygène du Sud-Ouest Réuniones (France) :

100 % dont 50 % détenus par l'Air Liquide S.A. et 50 % détenus par la Société des Gaz Industriels de France.

3 Société des Gaz Industriels de France (France) :

100 % dont 65,13 % détenus par Air Liquide S.A. et 34,87 % par la Société Industrielle des Gaz de l'Air.

4 Air Liquide Deutschland GmbH (Allemagne) :

100 % dont 92,48 % détenus par Air Liquide Industriegase GmbH & Co. KG et 7,52 % par Air Liquide International.

5 Air Liquide Large Industry S.A. (Belgique) :

100 % dont 74,26 % détenus par Air Liquide Eurotonnage et 25,74 % par Air Liquide International.

6 Air Liquide Industries Belgium (Belgique) :

100 % dont 53,51 % détenus par Air Liquide Eurotonnage et 46,49 % par Air Liquide International.

7 Air Liquide Danmark A.S. (Danemark) :

100 % dont 43,01 % détenus par Air Liquide International Corp. et 56,99 % par Air Liquide International.

8 Air Liquide Industrie B.V. (Pays-Bas) :

100 % dont 55,37 % détenus par Air Liquide Eurotonnage et 44,63 % par Air Liquide International.

9 Lamers High Tech Systems B.V. (Pays-Bas) :

100 % dont 51 % détenus par Air Liquide B.V. et 49 % par Air Liquide Electronics Systems.

10 Sociedade Portuguesa do Ar Liquido (Portugal) :

99,95 % dont 74 % détenus par Air Liquide International, 25,93 % par l'Air Liquide S.A. et 0,02 % par Air Liquide Santé International.

11 Carbagas S.A. (Suisse) :

70 % dont 40 % détenus par Carba Holding AG et 30 % par Air Liquide International.

12 Air Liquide Belgium S.A. (Belgique) :

99,97 % dont 50,01 % détenus par Air Liquide Belge S.A. (détenu à 99,95 % par le Groupe) et 49,99 % par Air Liquide International.

13 Air Liquide Benelux S.A. (Belgique) :

99,97 % dont 50,01 % détenus par Air Liquide Belge S.A. (détenu à 99,95 % par le Groupe) et 49,99 % par Air Liquide International.

14 American Air Liquide Holdings, Inc. (États-Unis) :

100 % dont 97,33 % détenus par American Air Liquide, Inc. (États-Unis) et 2,67 % détenu par Carba Holdings AG (Suisse).

15 Société des Gaz Industriels de la Guadeloupe (Guadeloupe) :

En 2007, Air Liquide International a acheté 31,16 % de la Société des Gaz Industriels de la Guadeloupe (Guadeloupe), auparavant détenus par la Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient (France).

Au 31 décembre 2007, Air Liquide International détient 93,50 % de la Société des Gaz Industriels de la Guadeloupe (Guadeloupe).

16 Air Liquide Spatial (Guyane) :

98,79 % dont 54,86 % détenus par Air Liquide International, 30 % détenus par Société Guyanaise de l'Air Liquide (détenu à 97,04 % par le Groupe) et 14,85 % par Air Liquide Italia S.p.A. (détenu à 99,76 % par le Groupe).

17 Société Martiniquaise de L'Air Liquide (Martinique) :

En 2007, Air Liquide International a acheté 23,91 % de la Société Martiniquaise de L'Air Liquide (Martinique), auparavant détenus par la Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient (France).

Au 31 décembre 2007, Air Liquide International détient 71,70 % de la Société Martiniquaise de L'Air Liquide (Martinique).

18 Air Liquide Proprietary Limited (Afrique du Sud) :

En 2007, Air Liquide International a acheté 2,48 % d'Air Liquide Proprietary Limited (Afrique du Sud), auparavant détenus par la Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient (France).

Au 31 décembre 2007, Air Liquide International détient 83,09 % d'Air Liquide Proprietary Limited (Afrique du Sud).

19 Air Liquide Middle East (Moyen-Orient) :

En 2007, Air Liquide S.A. a cédé à Air Liquide Middle East (Moyen-Orient) ses titres de la Société d'Oxygène et d'Acétylène du Liban (Liban).

20 Société d'Oxygène et d'Acétylène de Madagascar (Madagascar) :

73,73 % dont 66,74 % détenus par Air Liquide International et 7,36 % par Air Liquide Réunion (détenu à 95,01 % par le Groupe).

En 2007, Air Liquide International a acheté à la Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient (France) ses titres dans la Société d'Oxygène et d'Acétylène de Madagascar (Madagascar).

21 Daesung Sanso (Corée du Sud) :

40 % dont 20 % détenus par Air Liquide S.A. et 20 % par Air Liquide Japan Ltd.

22 Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient (France) :

En 2007, Air Liquide International a acquis 13,2 % des titres de la Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient (France) auparavant détenus par l'Air Liquide S.A.

Au 31 décembre 2007, Air Liquide International détient 100 % de la Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient (France).

23 Air Liquide Shenyang Teisan Co., Ltd (Chine) :

100 % dont 50 % détenus par Air Liquide International et 50 % par Air Liquide Japan Ltd.

24 Air Liquide Shanghai Co., Ltd (Chine) :

100 % dont 90,77 % détenus par Air Liquide International et 9,23 % par Air Liquide Japan Ltd.

25 Air Liquide Pudong Co., Ltd (Chine) :

100 % dont 75 % détenus par Air Liquide Shanghai et 25 % détenu par Air Liquide Japan Ltd.

26 Air Liquide Korea (Corée du Sud) :

100 % dont 50 % détenus par Air Liquide International et 50 % par Air Liquide Japan Ltd.

27 Air Liquide Réunion (La Réunion) :

En 2007, Air Liquide International a acheté à la Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient (France) ses titres dans Air Liquide Réunion.

28 Esqal (Nouvelle-Calédonie) :

En 2007, Air Liquide International a acheté 99,97 % d'Esqal (Nouvelle-Calédonie), auparavant détenus par la Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient (France).

Au 31 décembre 2007, Air Liquide International détient 99,97 % d'Esqal (Nouvelle-Calédonie).

29 Gaz de Polynésie (Polynésie Française) :

En 2007, Air Liquide International a acheté 100 % de Gaz de Polynésie (Polynésie Française), auparavant détenus par la Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient (France).

Au 31 décembre 2007, Air Liquide International détient 100 % de Gaz de Polynésie (Polynésie Française).

30 Air Liquide Far Eastern Ltd (Taïwan) :

65 % dont 32,83 % détenus par Air Liquide International et 32,17 % par Air Liquide Japan Ltd.

31 Air Liquide Australia Ltd (Australie) :

En 2007, la Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient (France) a cédé ses titres à Air Liquide International.

100 % dont 79,74 % détenus par Air Liquide International Corp. et 20,26 % par Air Liquide International.

Les sociétés indiquées par **P** sont consolidées par intégration proportionnelle et celles indiquées par **E** sont consolidées par mise en équivalence. Les autres sociétés sont consolidées par intégration globale.

Après le nom de chaque filiale est indiqué le pourcentage d'intérêt au final du groupe Air Liquide.

Les droits de vote ne sont pas différents des pourcentages de participation détenus.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société L'Air Liquide S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les immobilisations incorporelles et les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les principes décrits dans la note 5.F. de l'annexe aux comptes consolidés relative aux principes et méthodes comptables. Nous avons revu le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que les hypothèses utilisées pour les effectuer et apprécié le caractère raisonnable de ces appréciations.
- nous avons examiné les modalités de constitution des provisions pour risques et charges, en particulier l'analyse des processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer les risques. Nous nous sommes assurés que ces provisions sont constituées conformément aux principes décrits dans les notes 11.A. et 11.B. de l'annexe aux comptes consolidés relatives aux principes et méthodes comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations, données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 25 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG AUDIT
Olivier Breillot

MAZARS & GUÉRARD
Frédéric Allilaire

COMPTES SOCIAUX

Bilan	186
Compte de résultat	188
Annexe	190
Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille au 31 décembre 2007	204
Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	206
Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices	207

Bilan

Exercice clos le 31 décembre

En millions d'euros	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2007		Montant net
	Montant net	Montant brut	Amortissements et dépréciations	
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	62,8	208,2	149,2	59,0
Immobilisations corporelles				
Terrains	22,9	39,8	14,3	25,5
Ensembles immobiliers - Complément de valeur résultant de la réévaluation		2,1	2,1	
Constructions	37,0	90,7	54,6	36,1
Installations techniques, matériels et outillages industriels	77,6	292,7	216,6	76,1
Emballages commerciaux récupérables	0,2	0,9	0,6	0,3
Autres immobilisations corporelles	18,1	61,5	42,5	19,0
Immobilisations corporelles en cours	12,1	9,5		9,5
Avances et acomptes	1,4	1,0		1,0
	169,3	498,2	330,7	167,5
Immobilisations financières				
Participations	7 495,6	8 631,5	63,4	8 568,1
Créances rattachées à des participations	1,2	1,2		1,2
Autres titres immobilisés	129,6	228,4	12,5	215,9
Prêts	5,0	5,1	1,7	3,4
Autres immobilisations financières	3,3	2,8		2,8
	7 634,7	8 869,0	77,6	8 791,4
Total immobilisations	7 866,8	9 575,4	557,5	9 017,9
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	6,6	7,9	0,2	7,7
En-cours de production	9,3	13,5	0,3	13,2
Produits intermédiaires et finis	41,4	42,0	1,9	40,1
	57,3	63,4	2,4	61,0
Avances et acomptes versés sur commandes	18,9	5,2		5,2
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	368,9	380,7	14,8	365,9
Autres créances	638,5	603,7	7,9	595,8
	1 007,4	984,4	22,7	961,7
Valeurs mobilières de placement		26,2		26,2
Disponibilités	26,8	14,9		14,9
Comptes de régularisation actif	2,7	5,0		5,0
	1 113,1	1 099,1	25,1	1 074,0
Frais d'émission d'emprunts à étaler	1,4	1,8		1,8
Primes de remboursement des obligations	1,7	1,5		1,5
Écarts de conversion actif	0,4	0,8		0,8
TOTAL DE L'ACTIF	8 983,4	10 678,6	582,6	10 096,0

En millions d'euros	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2007	
	Avant approbation des comptes	Avant approbation des comptes	Après approbation des comptes
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital	1 332,6	1 313,6	1 313,6
Primes d'émission, de fusion ou d'apport	75,3	5,9	5,9
Écarts de réévaluation	25,5	25,5	25,5
Réserves :			
■ Réserve légale	120,5	133,3	133,3
■ Réserves réglementées	307,8	307,8	307,8
■ Réserve générale	1,8	1,2	1,2
■ Réserve pour éventualités diverses	69,5	69,5	69,5
■ Fonds d'amortissement	2,3	2,3	2,3
■ Réserve de change	7,7	7,7	7,7
Report à nouveau	860,8	632,7	655,8
Résultat de l'exercice	547,6	574,1	
Sous-total			2 522,6
Amortissements dérogatoires	47,9	45,7	45,7
Autres provisions réglementées	0,1	0,1	0,1
	3 399,4	3 119,4	2 568,4
Provisions			
Provisions pour risques	39,0	15,2	15,2
Provisions pour charges	17,6	35,4	35,4
	56,6	50,6	50,6
Dettes			
Autres emprunts obligataires	1 000,0	1 400,0	1 400,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	907,2	1 011,0	1 011,0
Emprunts et dettes financières divers	48,7	52,9	52,9
Avances et dépôts reçus des clients	92,8	58,7	58,7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	261,0	284,9	284,9
Dettes fiscales et sociales	242,6	307,7	307,7
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6,8	6,8	6,8
Autres dettes	2 945,6	3 781,3	3 781,3
Dividendes			551,0
Comptes de régularisation passif	22,6	22,7	22,7
	5 527,3	6 926,0	7 477,0
Écarts de conversion passif	0,1		
TOTAL DU PASSIF	8 983,4	10 096,0	10 096,0

Compte de résultat

Exercice clos le 31 décembre

<i>En millions d'euros</i>	2006	2007
Produits d'exploitation		
Production vendue :		
■ Biens	1 118,4	1 108,0
■ Services et activités annexes	431,3	477,0
Montant net du chiffre d'affaires	1 549,7	1 585,0
Production stockée	(1,2)	2,2
Production immobilisée	26,9	24,4
Subventions d'exploitation	1,5	1,1
Reprises sur dépréciations et provisions	12,0	18,2
Transferts de charges	14,1	23,2
Autres produits	196,0	200,9
Sous-total	249,3	270,0
Total I	1 799,0	1 855,0
Charges d'exploitation		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	164,1	175,7
Variation de stocks	(0,3)	(1,1)
Autres achats	451,7	482,8
Charges externes	545,9	507,6
Impôts, taxes et versements assimilés	32,8	35,7
Salaires, traitements et provisions pour congés payés	245,1	256,9
Charges sociales	178,0	184,9
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
■ Sur immobilisations : dotations aux amortissements et dépréciations	47,2	49,0
■ Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	13,2	7,7
Dotations aux provisions	1,1	3,0
Autres charges	6,4	15,5
Total II	1 685,2	1 717,7
Résultat d'exploitation (I - II)	113,8	137,3

En millions d'euros	2006	2007
Produits financiers		
De participations	588,2	683,7
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	14,4	18,6
Autres intérêts et produits assimilés	0,3	
Reprises sur dépréciations et provisions	0,1	1,0
Différences positives de change	1,6	3,0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,3
Total III	604,6	706,6
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1,1	9,4
Intérêts et charges assimilées	170,3	250,3
Différences négatives de change	2,1	4,7
Total IV	173,5	264,4
Résultat financier (III - IV)	431,1	442,2
Résultat courant avant impôts (I - II + III - IV)	544,9	579,5
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	4,3	22,7
Sur opérations en capital	4,8	161,0
Reprises sur dépréciations et provisions	47,7	12,8
Total V	56,8	196,5
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	15,8	32,1
Sur opérations en capital	13,5	155,8
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	14,4	3,0
Total VI	43,7	190,9
Résultat exceptionnel (V - VI)	13,1	5,6
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	2,6	2,7
Impôts sur les bénéfices	7,8	8,3
BÉNÉFICE NET	547,6	574,1

Annexe

1 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1. Principes généraux

Le bilan et le compte de résultat de la société L'Air Liquide S.A. sont établis conformément au Plan Comptable Général et au Code de commerce.

1.2. Actifs immobilisés

A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles générées en interne représentent principalement les coûts de développement des systèmes de gestion de l'information. Ils sont capitalisés uniquement s'ils génèrent des avantages économiques futurs probables. Sont capitalisés les coûts internes et externes qui correspondent à la conception détaillée de l'application, à la programmation, à la réalisation des tests et jeux d'essais et à l'élaboration de la documentation technique destinée à l'utilisation interne ou externe.

Les coûts des mises à jour importantes et améliorations sont ajoutés au coût initial de l'actif s'ils répondent de manière séparée aux critères de capitalisation.

Les autres actifs incorporels incluent des actifs incorporels acquis séparément tels que des logiciels, des licences, certains fonds de commerce, des droits de propriété intellectuelle. Ils sont évalués à leur prix d'acquisition.

Tous les actifs incorporels sont amortis linéairement selon leur durée d'utilité. Les systèmes de gestion de l'information sont généralement amortis sur cinq ans.

B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les terrains, immeubles et équipements sont comptabilisés à leur coût de revient historique à l'exception des immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1976 qui figurent au bilan à leur valeur réévaluée à cette date, selon les dispositions de la loi 76-1232 du 29 décembre 1976. Le coût de revient exclut tous frais financiers intercalaires.

Lorsque cela est approprié, les coûts de démontage et de démantèlement d'un actif sont inclus dans le coût initial de l'actif et une provision est comptabilisée en contrepartie.

Lorsque les composants d'un actif corporel ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée d'utilité propre.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire appliquée à la durée d'utilité estimée :

- immeubles : 20 ans ;
- bouteilles : 10 à 20 ans ;
- unités de production : 15 à 20 ans ;
- réseaux de canalisations : 15 à 35 ans ;
- autres équipements : 5 à 15 ans.

Les terrains ne sont pas amortis.

C. DÉPRÉCIATION DES ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

La Société détermine à la clôture de chaque exercice, s'il existe des indices de pertes notables de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles. S'il existe un quelconque indice, un test de perte de valeur est effectué afin d'évaluer si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur actuelle, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de vente diminuée des coûts de la vente (juste valeur nette) et la valeur d'utilité.

L'évaluation de la valeur d'utilité d'un actif s'effectue par actualisation des flux de trésorerie futurs générés par cet actif. Les modalités d'évaluation des flux de trésorerie sont similaires à celles utilisées lors de la décision d'investissement.

Lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée au compte de résultat. Lorsque la valeur actuelle redevient supérieure à sa valeur comptable, la dépréciation antérieurement constatée est reprise au compte de résultat.

D. TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont enregistrés pour leur valeur d'origine à la date d'entrée, à l'exception de ceux ayant donné lieu à la réévaluation prévue par la loi 76-1232 du 29 décembre 1976. Les frais d'acquisition de titres, non représentatifs d'une valeur vénale, sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire, déterminée selon les critères habituellement retenus en matière d'évaluation des titres de participation (valeur de rendement, valeur d'actif net) est inférieure à la valeur brute, une dépréciation de cette valeur est constituée du montant de la différence.

E. AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

Lorsque la Société rachète ses propres actions, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition comme actions d'autocontrôle et figurent dans les autres titres immobilisés. Les résultats des cessions d'actions d'autocontrôle contribuent au résultat de l'exercice.

Lorsque leur coût d'acquisition est supérieur à leur valorisation au cours moyen du dernier mois de l'exercice, les actions de la Société affectées à l'objectif d'annulation ne sont pas dépréciées.

1.3. Stocks et en-cours

Les matières, les fournitures et les produits achetés sont principalement valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les en-cours et les produits finis sont valorisés au coût de production réel calculé à partir d'un coût standard corrigé des écarts de coûts annuels. Le coût de production incorpore les charges directes et indirectes de production.

Une dépréciation est comptabilisée pour les stocks et en-cours dont la valeur de réalisation estimée est inférieure au coût de revient.

En ce qui concerne les dépenses d'études et de recherches effectuées dans le cadre des contrats signés avec l'État ou des tiers, la part qui restera à la charge de la Société donne lieu à dépréciation à la clôture de l'exercice.

1.4. Clients et autres actifs d'exploitation

Les clients et autres actifs d'exploitation courants sont évalués à leur coût historique diminué des provisions.

Une dépréciation des créances douteuses est enregistrée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte. Les dépréciations sont évaluées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

1.5. Opérations en devises

Les transactions en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de réalisation des opérations à l'exception des opérations couvertes à terme constatées au taux de couverture.

À la clôture de l'exercice, les différences résultant de la conversion des créances et des dettes, non couvertes à terme et libellées en devises étrangères, au cours de clôture, sont inscrites à des comptes transitoires à l'actif et au passif du bilan (« Écarts de conversion »).

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

1.6. Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque :

- la Société a une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus.

1.7. Instruments financiers

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur éléments couverts.

Lorsque les instruments financiers utilisés ne constituent pas des opérations de couverture, les pertes résultant de leur évaluation en valeur de marché à la clôture de l'exercice sont provisionnées en compte de résultat. En application du principe de prudence, les gains latents ne sont pas constatés au compte de résultat.

1.8. Avantages postérieurs à l'emploi

La Société applique la recommandation 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires à compter du 1^{er} janvier 2005.

La Société offre à ses employés différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes liées aux médailles du travail et autres avantages complémentaires postérieurs à l'emploi afférents à son personnel retraité et actif. Ces avantages sont couverts de deux manières :

- par des régimes dits à cotisations définies ;
- par des régimes dits à prestations définies.

Les régimes dits à cotisations définies sont des régimes par lesquels l'employeur s'engage à verser des cotisations régulières. L'engagement de l'employeur se trouve limité au versement des cotisations prévues. L'employeur n'apporte pas de garantie sur le niveau futur des avantages versés au salarié ou au retraité (engagement dit de moyen). La charge annuelle correspond à la cotisation due au titre d'un exercice qui libère l'employeur de toute obligation ultérieure.

Les régimes dits à prestations définies sont ceux par lesquels l'employeur garantit le niveau futur des prestations définies dans l'accord, le plus souvent en fonction du salaire et de l'ancienneté

du salarié (engagement dit de résultat). Les régimes à prestations définies peuvent :

- soit être financés par des versements à des fonds spécialisés dans la gestion des montants reçus ;
- soit être gérés de manière interne.

Dans la Société coexistent des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédit projetées. Les calculs actuariels prennent principalement en compte des hypothèses d'augmentation de salaires, de taux de rotation du personnel, de date de départ à la retraite, d'évolution prévisible de la rémunération, de l'espérance de vie, et d'inflation, ainsi qu'un taux d'actualisation approprié (5,50 % au 31 décembre 2007).

Les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de placement des marchés, à l'ouverture de l'exercice sont amortis sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

Conformément à l'option ouverte par la recommandation CRC 2003-R01, la Société a figé ses pratiques antérieures : les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière et médailles du travail sont provisionnés alors que les engagements de retraite relatifs aux régimes à prestations définies ne sont pas provisionnés et sont détaillés dans les notes annexes.

1.9. Reconnaissance des revenus

A. VENTES DE BIENS ET SERVICES

Les revenus provenant des ventes de biens sont comptabilisés lorsque les principaux risques et avantages économiques liés à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Les revenus liés aux prestations de services sont comptabilisés en fonction de l'avancement des travaux à la clôture de l'exercice lorsqu'ils peuvent être mesurés de manière fiable.

B. CONTRATS D'INGÉNIERIE ET DE CONSTRUCTION

Les produits des contrats de construction, leurs coûts associés et la marge sont comptabilisés à l'achèvement.

Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur aux produits, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charge.

1.10. Intégration fiscale

L'Air Liquide S.A. forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 % un groupe d'intégration fiscale tel que défini par l'article 223 A du Code général des impôts.

Chaque société calcule sa provision pour impôts comme si elle était imposée séparément. L'Air Liquide S.A., en tant que tête du Groupe, enregistre en charge, l'impôt correspondant à ses résultats propres et constate en compte d'impôt à payer, l'incidence des retraitements et des neutralisations effectués dans le cadre de la détermination du résultat fiscal d'ensemble ainsi que les décalages de paiement d'impôt relatifs aux sociétés déficitaires.

1.11. Frais de recherche et développement

Les coûts de développement peuvent être immobilisés si et seulement si ils répondent aux critères restrictifs suivants :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique et industrielle du projet est démontrée ;
- il existe une intention de terminer le projet et d'utiliser ou de commercialiser les produits issus de ce projet ;
- il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront à la Société.

Il est considéré que les conditions requises par les règles comptables pour la capitalisation des coûts de développement ne sont pas réunies, les travaux réalisés ne se concrétisant pas systématiquement par l'achèvement d'un actif incorporel destiné à être utilisé ou vendu spécifiquement.

En conséquence, les coûts de développement encourus dans le cadre de ces projets de recherche et de développement d'innovation sont comptabilisés en charge dans l'exercice où ils sont encourus.

2 NOTES D'INFORMATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Valeurs brutes 1 ^{er} janvier 2007	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes 31 décembre 2007
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences	71,4	5,2	(0,2)	76,4
Autres immobilisations incorporelles	117,3	15,7	(1,2)	131,8
TOTAL	188,7	20,9	(1,4)	208,2
Immobilisations corporelles				
Terrains	37,0	5,4	(2,6)	39,8
Ensembles immobiliers - Complément de valeur résultant de la réévaluation	2,1			2,1
Constructions	88,9	5,8	(4,0)	90,7
Installations techniques, matériels et outillages industriels	287,6	11,5	(6,4)	292,7
Emballages commerciaux récupérables	0,5	0,5	(0,1)	0,9
Autres immobilisations corporelles	61,0	8,1	(7,6)	61,5
Immobilisations corporelles en cours	12,1	4,6	(7,2)	9,5
Avances et acomptes	1,4	0,9	(1,3)	1,0
TOTAL	490,6	36,8	(29,2)	498,2

Les variations des amortissements et dépréciations s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Amortissements et dépréciations 1 ^{er} janvier 2007	Dotations aux amortissements	Diminutions cessions rebuts	Dépréciations dotations (reprises)	Amortissements et dépréciations 31 décembre 2007
Immobilisations incorporelles	125,9	23,6	(0,3)		149,2
Immobilisations corporelles	321,3	25,4	(16,0)		330,7
TOTAL	447,2	49,0	(16,3)	(0,0)	479,9

Notes :

La dotation aux amortissements comptabilisée au titre de l'exercice 2007 s'élève à 49,0 millions d'euros.

Au titre des cessions, des mises hors service et transferts, (16,3) millions d'euros d'amortissements cumulés ont été repris.

2.2. Immobilisations financières

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En millions d'euros	Valeurs brutes 1 ^{er} janvier 2007	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes 31 décembre 2007
Participations				
Sociétés exploitant en France	5 665,8	721,1	(148,5)	6 238,4
Sociétés exploitant hors de France	1 892,0	502,9	(1,8)	2 393,1
Total	7 557,8	1 224,0	(150,3)	8 631,5
Créances rattachées à des participations	1,2			1,2
Autres titres immobilisés	142,1	698,1	(611,8)	228,4
Prêts	5,0	0,9	(0,8)	5,1
Autres	3,3	0,4	(0,9)	2,8
TOTAL	7 709,4	1 923,4	(763,8)	8 869,0

Notes :

- (a) L'augmentation des participations de la Société dans les sociétés françaises s'explique par :
- la souscription aux augmentations de capital des filiales Air Liquide International pour 680,0 millions d'euros et Air Liquide Hydrogène pour 40,0 millions d'euros ;
 - l'achat de titres de la filiale Air Liquide Welding pour 1,1 million d'euros.
- (b) L'augmentation des participations de la Société dans les sociétés exploitant hors de France s'explique par la souscription à l'augmentation de capital de la filiale Air Liquide Industriegase GmbH & Co. KG pour 502,9 millions d'euros.
- (c) La diminution des participations dans les sociétés exploitant en France est due à la cession des titres de :
- la Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient pour (147,4) millions d'euros ;
 - la Société Air Liquide Welding pour (1,1) million d'euros.
- (d) La diminution des participations dans les sociétés exploitant hors de France est due à la cession des titres de la Société d'Oxygène et d'Acétylène du Liban pour (1,8) million d'euros.
- (e) La variation des autres titres immobilisés correspond pour l'essentiel :
- à l'acquisition d'actions de la Société détenues en propre conformément à la 4^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2007 pour 528,2 millions d'euros ;
 - à l'acquisition et la cession d'actions de la Société pour des montants respectifs de 169,9 millions d'euros et de (164,2) millions d'euros dans le cadre de la mise en place d'un contrat de liquidité conformément à la 4^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2007 ;
 - à l'annulation de 789 000 actions au nominal de 11 euros conformément à la 8^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2006 pour un montant de (129,0) millions d'euros et à l'annulation de 3 512 650 actions au nominal de 5,50 euros conformément à la 8^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2007 pour un montant de (318,6) millions d'euros. Cette dernière annulation est intervenue après le 13 juin 2007, date de la division par deux du nominal de l'action de la Société.

En application des dispositions de l'article L. 233-6 du Code de commerce, il convient de noter que la Société a procédé au cours de l'exercice 2007 à la cession de la Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient qu'elle détenait à 13,22 %.

2.3. Capitaux propres

Au 31 décembre 2007, le capital est composé de 238 844 710 actions au nominal de 5,50 euros. Il intègre la division par deux du nominal de l'action réalisée le 13 juin 2007.

La fraction du capital social provenant de la réserve spéciale de réévaluation est de 71,4 millions d'euros.

En millions d'euros	Au 31 décembre 2006 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2006 (*)	Autres variations	Au 31 décembre 2007 (avant affectation du résultat)
Capital ^(a)	1 332,6		(19,0)	1 313,6
Primes d'émission, de fusion ou d'apport ^(a)	75,3		(69,4)	5,9
Réserve spéciale de réévaluation	25,5			25,5
Réserves :				
■ Réserve légale	120,5	12,8		133,3
■ Réserves réglementées	307,8			307,8
■ Réserve générale	1,8		(0,6)	1,2
■ Réserve pour éventualités diverses	69,5			69,5
■ Fonds d'amortissement	2,3			2,3
■ Réserve de change	7,7			7,7
Report à nouveau ^{(a) (b)}	860,8	37,8	(265,9)	632,7
Résultat de l'exercice	547,6	(547,6)	574,1	574,1
Amortissements dérogatoires	47,9		(2,2)	45,7
Autres provisions réglementées	0,1			0,1
TOTAL	3 399,4	(497,0) ^(c)	217,0	3 119,4

(*) Suivant décision de l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2007

Notes :

(a) La variation des postes « Capital », « Primes d'émission, de fusion ou d'apport » et « Report à nouveau » résulte des opérations suivantes :

- augmentation du capital de 9,0 millions d'euros résultant :

- de la création de 441 234 actions en numéraire au nominal de 11 euros résultant de levées d'options (souscriptions intervenues avant la division par deux du nominal de l'action réalisée le 13 juin 2007) ;
- de la création de 754 514 actions en numéraire au nominal de 5,50 euros résultant de levées d'options (souscriptions intervenues après la division par deux du nominal de l'action réalisée le 13 juin 2007).

Le poste « Primes d'émission » a été augmenté des primes d'émission afférentes à ces augmentations de capital soit 79,9 millions d'euros ;

- diminution du capital de (28,0) millions d'euros se décomposant comme suit :

- annulation de 789 000 actions propres au nominal de 11 euros décidée par le Conseil d'Administration du 26 février 2007 ;
- annulation de 3 512 650 actions propres au nominal de 5,50 euros décidée par le Conseil d'Administration du 8 novembre 2007.

Les postes « Primes d'émission » et « Report à nouveau » ont été réduits des primes d'émission afférentes à ces actions pour respectivement (149,3) millions d'euros et (270,3) millions d'euros.

(b) La variation du poste « Report à nouveau » comprend également l'écart entre le montant du dividende majoré estimé et le montant du dividende majoré réellement payé et l'annulation du dividende relatif aux actions détenues en propre.

(c) Montant distribué.

2.4. Dépréciations et provisions

A. DÉPRÉCIATIONS

Les dépréciations sont comptabilisées lorsque la valeur d'inventaire des actifs concernés est inférieure à leur valeur d'entrée dans le patrimoine.

Elles s'analysent comme suit :

En millions d'euros	2006	2007
Titres de participation	62,2	63,4
Autres titres immobilisés	12,5	12,5
Prêts		1,7
Stocks et en-cours	2,9	2,4
Créances clients et comptes rattachés	24,3	14,8
Autres créances	1,5	7,9
TOTAL	103,4	102,7

La variation nette des dépréciations est représentée par des dotations pour 17,3 millions d'euros, des utilisations pour (16,8) millions d'euros et des annulations pour (1,2) million d'euros.

B. PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées s'analysent comme suit :

En millions d'euros	2006	2007
Amortissements dérogatoires	47,9	45,7
Autres provisions spéciales constituées en franchise d'impôts	0,1	0,1

La variation nette des amortissements dérogatoires est représentée par des reprises et annulations nettes pour (2,2) millions d'euros, effectuées dans le cadre des plans normaux d'amortissements.

La variation nette des autres provisions réglementées est stable au cours de l'exercice.

Les mouvements comptabilisés en provisions réglementées ont eu pour conséquence d'augmenter le résultat net de l'exercice de 1,4 million d'euros (augmentation du résultat net de 0,9 million d'euros en 2006).

Les possibilités fiscales ont été utilisées au maximum.

C. PROVISIONS

Les provisions comprennent pour l'essentiel :

- des provisions pour risques et litiges à caractère industriel, fiscal et commercial, ainsi que des pertes probables à

raison de risques sectoriels ou sur le lancement d'affaires nouvelles ;

- des provisions pour charges de réorganisation, de médailles du travail, de droits acquis en matière d'indemnités de départ à la retraite.

Les droits acquis en matière d'indemnités de départ à la retraite présentés en provisions pour risques en 2006 (25,3 millions d'euros) ont été transférés en provisions pour charges en 2007 (25,4 millions d'euros).

Les provisions s'analysent comme suit :

En millions d'euros	2006	2007
Provisions pour risques	39,0	15,2
Provisions pour charges	17,6	35,4
TOTAL	56,6	50,6

La variation nette des provisions pour risques et charges est représentée par des dotations pour 5,2 millions d'euros, des utilisations pour (10,0) millions d'euros et des annulations pour (1,2) million d'euros.

Les dotations représentent essentiellement des provisions destinées à couvrir les coûts liés à la réorganisation de l'activité Industriel Marchand pour 1,0 million d'euros, des coûts pour garantie et litiges clients pour 2,8 millions d'euros et des risques de change pour 0,8 million d'euros.

Les utilisations concernent principalement les coûts liés à la réorganisation de l'activité Industriel Marchand pour (8,3) millions d'euros et au règlement d'un litige fiscal pour (1,1) million d'euros.

2.5. Échéances des créances, des dettes et des comptes de régularisation

En millions d'euros	2006	2007		
	Montants bruts	Montants bruts	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
Créances				
Créances rattachées à des participations	1,2	1,2		1,2
Prêts	5,0	5,1	0,5	4,6
Autres immobilisations financières	3,3	2,8	1,7	1,1
TOTAL	9,5	9,1	2,2	6,9
Créances clients et comptes rattachés ^(a)	393,2	380,7	380,5	0,2
Autres créances	640,0	603,7	603,7	
Comptes de régularisation actif	2,7	5,0	5,0	
TOTAL	1 035,9	989,4	989,2	0,2
TOTAL GÉNÉRAL	1 045,4	998,5	991,4	7,1
(a) Dont effets à recevoir	6,9	6,3	6,3	

En millions d'euros	2006	2007			
	Montants bruts	Montants bruts	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et cinq ans au plus	Dont à plus de cinq ans
Dettes					
Autres emprunts obligataires	1 000,0	1 400,0		500,0	900,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ^(a)	907,2	1 011,0		1 011,0	
Emprunts et dettes financières divers	48,7	52,9	31,0	21,9	
Avances et dépôts reçus des clients	92,8	58,7	18,4	28,1	12,2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés ^(b)	261,0	284,9	284,9		
Dettes fiscales et sociales	242,6	307,7	307,7		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés ^(c)	6,8	6,8	6,8		
Autres dettes	2 945,6	3 781,3	3 781,3		
Comptes de régularisation passif	22,6	22,7	11,6	11,1	
TOTAL GÉNÉRAL	5 527,3	6 926,0	4 441,7	1 572,1	912,2
(a) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		2,2			
(b) Dont effets à payer					
(c) Dont effets à payer sur immobilisations					

2.6. Produits à recevoir et charges à payer

En millions d'euros	2006	2007
Produits à recevoir		
<i>Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :</i>		
Créances clients et comptes rattachés	2,1	3,9
Autres créances	32,3	60,6
TOTAL	34,4	64,5
Charges à payer		
<i>Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan :</i>		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	1,3	0,5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65,5	107,3
Dettes fiscales et sociales	46,7	61,8
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1,1	2,3
Autres dettes	33,1	42,6
TOTAL	147,7	214,5

2.7. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation enregistrent les charges et les produits comptabilisés pendant l'exercice mais relatifs à un exercice ultérieur.

2.8. État des postes concernant les entreprises liées

En millions d'euros	2006		2007	
	Montants bruts	Dont entreprises liées	Montants bruts	Dont entreprises liées
Bilan				
Créances clients et comptes rattachés	393,2	73,9	380,7	91,6
Autres créances	640,0	542,3	603,7	530,9
Emprunts et dettes financières divers	48,7		52,9	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (y compris dettes sur immobilisations)	267,8	164,5	291,7	161,0
Autres dettes	2 945,6	2 903,2	3 781,3	3 727,5
Compte de résultat				
Charges financières	173,5	94,5	264,4	160,7
Produits financiers	604,6	601,3	706,6	700,4

2.9. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan se décomposent comme suit :

En millions d'euros	2006	2007
Engagements reçus		
Avais, cautions et garanties reçus	0,9	0,9
TOTAL	0,9	0,9
Engagements donnés		
Avais, cautions et garanties donnés	39,4	22,0
Au profit d'Air Liquide Finance et d'Air Liquide US LLC sur opérations réalisées	1 120,0	1 430,0
TOTAL	1 159,4	1 452,0

Pour séparer les activités industrielles de l'activité de financement, L'Air Liquide S.A. a créé la société Air Liquide Finance filiale française détenue à 100 %. Par ailleurs, Air Liquide Finance a créé la société détenue à 100 % Air Liquide US LLC, afin d'emprunter sur le marché américain.

En 2001, L'Air Liquide S.A. a apporté à Air Liquide Finance l'activité de financement et de gestion des risques de taux et de trésorerie du Groupe.

Dans la mesure où les sociétés Air Liquide Finance et Air Liquide US LLC ont pour seule activité le financement du Groupe, L'Air Liquide S.A. est amené à garantir les émissions faites par ces sociétés.

2.10. Instruments financiers

Les instruments dérivés non dénoués au 31 décembre 2007 s'analysent comme suit :

En millions d'euros	2006		2007	
	Valeur nominale	Écart de juste valeur	Valeur nominale	Écart de juste valeur
Risques de change				
Contrats de change à terme	39,0	1,5	99,8	2,8
TOTAL	39,0	1,5	99,8	2,8
Risques de taux				
Swaps de taux	72,5	0,4	72,5	1,4
TOTAL	72,5	0,4	72,5	1,4

L'écart de juste valeur représente l'écart entre la valorisation de l'instrument dérivé et la valeur du contrat déterminée sur la base du cours du marché à la date de clôture.

Dans la mesure où ces instruments sont tous affectés à des opérations de couverture, les écarts de juste valeur n'ont pas eu d'incidence sur les comptes à la clôture des exercices 2007 et 2006.

2.11. Chiffre d'affaires

En millions d'euros	2006	2007
Répartition par secteur d'activité		
Gaz et Services	1 346,6	1 398,2
Ingénierie/Construction	203,1	186,8
TOTAL	1 549,7	1 585,0
Répartition par zone géographique		
France	1 464,6	1 479,2
Étranger	85,1	105,8
TOTAL	1 549,7	1 585,0

Le chiffre d'affaires total au 31 décembre 2007 est en hausse de 2,3 %.

Le chiffre d'affaires Gaz et Services est en augmentation de 3,8 %.

Le chiffre d'affaires de l'activité Ingénierie/Construction, pris à l'achèvement des chantiers, est en baisse de 8,0 %, mais il varie d'un trimestre ou d'une année à l'autre en fonction des dates de facturation.

2.12. Transferts de charges

En 2007, les transferts de charges comprennent principalement des reclassements en résultat exceptionnel des coûts de réorganisation de l'activité Industriel Marchand pour 22,5 millions d'euros (13,0 millions d'euros en 2006).

2.13. Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels de 2007 comprennent notamment :

- les plus-values nettes (de moins-values) sur sorties d'éléments d'actifs pour 2,8 millions d'euros ;
- les bonis nets (des malis) sur cessions de titres de la Société pour un montant de 1,8 million d'euros, dans le cadre du contrat de liquidité ;
- un complément exceptionnel de frais de personnel pour un montant de (6,5) millions d'euros ;
- la reprise d'une dette liée au régime de l'intégration fiscale pour un montant de 20,0 millions d'euros ;
- des coûts nets de reprise de provision de réorganisation de l'activité Industriel Marchand pour (15,2) millions d'euros ;
- des produits exceptionnels liés à la facturation des emballages perdus pour 1,9 million d'euros.

En 2006, ils comprenaient pour l'essentiel :

- la plus-value constatée dans le cadre de la cession des titres de la Société d'Utilisation Scientifique et Industrielle du Froid pour un montant de 1,4 million d'euros ;

- des provisions nettes de reprise pour dépréciations des titres de participation pour (13,6) millions d'euros ;
- une reprise de provisions pour risques d'un montant de 25,3 millions d'euros relative à la mise en œuvre de technologies avancées dont le contrat s'était achevé en 2006. La perte correspondante liée à l'activité Ingénierie/Construction était comptabilisée en exploitation ;
- une reprise de provision pour risques fiscaux pour 2,8 millions d'euros ;
- des coûts nets de reprise de provision de réorganisation de l'activité Industriel Marchand pour (6,1) millions d'euros ;
- des produits exceptionnels liés à la facturation des emballages perdus pour 3,0 millions d'euros.

2.14. Régimes de retraites et assimilés

La Société et certaines filiales françaises appartenant au même accord Groupe octroient :

A. ACCORD GROUPE DE GARANTIE DE RESSOURCES

Aux anciens salariés retraités (4 605 personnes au 31 décembre 2007) et aux salariés de plus de 45 ans ou de plus de vingt ans d'ancienneté au 1^{er} janvier 1996 (588 personnes au 31 décembre 2007), un complément de ressources en sus des régimes normaux de retraite, l'ensemble étant défini par rapport au dernier salaire. Ce régime a été fermé le 1^{er} février 1996. Les sommes allouées annuellement au titre de ces compléments ne peuvent pas dépasser 12 % de la masse salariale ou 12 % du bénéfice avant impôts des sociétés concernées. Ces pourcentages de 12 % seront réduits, à compter de 2010 en fonction de la diminution annuelle du nombre d'allocataires résultant de la fermeture du régime. La contribution de l'exercice dans les comptes de L'Air Liquide S.A. après refacturation aux filiales s'élève à 36,5 millions d'euros (35,4 millions d'euros en 2006). Hors effet des butoirs, et jusqu'à la disparition du régime, la valeur actuarielle des contributions annuelles accordées aux anciens salariés retraités au 31 décembre 2007 et aux salariés ayant droit s'élèverait à environ 632,5 millions d'euros (508,0 millions d'euros pour les retraités et 124,5 millions d'euros pour les actifs).

À hauteur de 7,0 millions d'euros, ce montant sera réalloué aux filiales de L'Air Liquide S.A. comprises dans le périmètre de l'accord Groupe.

B. RÉGIME EXTERNE DE CAPITALISATION

Aux autres salariés qui n'entrent pas dans le régime précédent (4 679 personnes au 31 décembre 2007), et qui justifient de plus d'un an d'ancienneté, le bénéfice d'un régime externe de capitalisation financé par des contributions de la Société et des salariés. Pour l'année 2007, les cotisations des sociétés s'élèvent à 6,5 millions d'euros (5,5 millions d'euros en 2006).

C. INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE ET MÉDAILLES DU TRAVAIL

Les montants des engagements correspondants sont provisionnés respectivement pour un montant de 25,4 millions d'euros (net d'impôts) et 2,4 millions d'euros.

D. DÉTERMINATION DES HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES

Les montants calculés au titre de l'accord Groupe de garantie de ressources, des indemnités de départ à la retraite et des médailles du travail, sont déterminés par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de placement des marchés sont amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

Les hypothèses actuarielles utilisées (probabilité de maintien dans la Société du personnel actif, probabilité de mortalité, âge de départ à la retraite, évolution des salaires...) varient selon les conditions démographiques et économiques.

Le taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle des engagements est basé sur le taux des obligations d'État ou d'entreprises qualifiées de « Première Qualité » avec une durée équivalente à celle des engagements à la date d'évaluation.

E. ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES SIMILAIRES

Les engagements de la Société en matière de retraite et avantages similaires se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Régime à prestations définies	Indemnités de départ à la retraite	Médailles du travail	Total
Engagements au 31 décembre 2006	669,5	40,1	2,5	712,1
Coût des services rendus	4,4	2,1	0,1	6,6
Charge d'intérêts	29,2	1,8	0,1	31,1
Cotisations des salariés				
Modification de régime		12,1		12,1
Réduction/Liquidation				
Achat/(Vente)/Fusion				
Prestations payées	(40,3)	(3,5)	(0,1)	(43,9)
Pertes/(gains) actuariels	(30,3)	(6,1)	(0,2)	(36,6)
Impact taux de change				
Engagements au 31 décembre 2007	632,5	46,5	2,4	681,4

2.15. Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Le montant de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise a été déterminé selon les modalités de l'accord conclu le 26 juin 1998 complété par les avenants des 7 septembre 1998 et 13 juin 2000 et enregistré à la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi respectivement les 29 juin 1998, 18 septembre 1998 et 23 juin 2000.

2.16. Impôts sur les bénéfices

L'impôt total s'élève à 8,3 millions d'euros contre 7,8 millions d'euros en 2006.

Il s'analyse comme suit, après affectation des réintégrations, des déductions et des crédits d'impôts afférents à chacun des résultats :

<i>En millions d'euros</i>	2006	2007
Sur résultat courant	7,0	7,6
Sur résultat exceptionnel hors apports	0,1	
Sur opérations d'apports		
Contributions additionnelles	0,7	0,7
TOTAL	7,8	8,3

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, il y a lieu de signaler que les amortissements et loyers non déductibles visés à l'article 39.4 du même Code général des impôts se sont élevés à 0,5 million d'euros (0,4 million d'euros en 2006).

La Société a adopté le régime de l'intégration fiscale pour la détermination de l'impôt sur les sociétés.

2.17. Situation fiscale différée

La situation fiscale différée résulte des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits et de charges. Selon la nature des décalages, l'effet de ces impôts différés qui, en application des dispositions du plan comptable ne sont pas comptabilisés, sera d'alléger ou d'accroître la charge future d'impôt.

Les montants à la clôture de l'exercice sont estimés à :

<i>En millions d'euros</i>	2006	2007
Impôts différés actif (allègement de la charge future d'impôt)	13,5	10,4
Impôts différés passif (accroissement de la charge future d'impôt)		

Le calcul des impôts différés a été effectué en prenant en compte la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % soit un taux global de 34,43 %.

2.18. Rémunérations allouées aux membres de la Direction Générale et aux membres du Conseil d'Administration

Les rémunérations (avantages court-terme : part fixe et part variable, avantages en nature, indemnités liées au départ à la retraite, jetons de présence) allouées par la Société aux membres de la Direction Générale et aux membres du Conseil d'Administration s'élèvent respectivement à :

<i>En millions d'euros</i>	2007
Rémunérations des membres du Conseil d'Administration	0,5
Rémunérations des membres de la Direction Générale	5,1
TOTAL	5,6

Par ailleurs, durant l'exercice 2007, la Société a versé à des organismes extérieurs, au bénéfice de Benoît Potier et Klaus Schmieder, au titre des régimes complémentaires de retraite (respectivement 74 563 euros et 86 640 euros) et au bénéfice de Benoît Potier au titre du régime de prévoyance (53 737 euros) la somme totale de 214 940 euros.

2.19. Effectif moyen

L'effectif moyen mensuel de l'exercice est de :

	2006	2007
Ingénieurs et cadres	1 853	1 939
Agents de maîtrise et techniciens	2 287	2 266
Employés	152	124
Ouvriers	699	640
TOTAL	4 991	4 969

2.20. Tableau des renseignements concernant les filiales et les participations

En milliers d'euros

	Capital au 31/12/2007	Autres capitaux propres au 31/12/2007	Quote-part du capital détenue en %
--	-----------------------------	---	--

A. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Société astreinte à la publication

I - FILIALES (plus de 50 % du capital détenu par la Société)

a) Sociétés exploitant en France

Air Liquide Santé (International) – 75, quai d'Orsay – 75007 Paris	33 347	79 149	99,99
Société Immobilière de L'Air Liquide – 75, quai d'Orsay – 75007 Paris	50	(4 894) ^(a)	99,99
Air Liquide International ^(b) – 75, quai d'Orsay – 75007 Paris	2 534 851	2 567 740 ^(a)	99,99
Air Liquide Stockage – 6, rue Cognacq-Jay – 75007 Paris	224 793	30 124	100,00
Société des Gaz Industriels de France – 6, rue Cognacq-Jay – 75007 Paris	115 138	152 385	65,13
Air Liquide Hydrogène – 6, rue Cognacq-Jay – 75007 Paris	40 037	7 537	99,99
Chemoxal – 75, quai d'Orsay – 75007 Paris	30 036	3 307	99,99
Société Industrielle des Gaz de l'Air – 75, quai d'Orsay – 75007 Paris	34 513	(7 167)	99,58
Altal – 75, quai d'Orsay – 75007 Paris	15 292	87	99,99
Air Liquide Finance – 6, rue Cognacq-Jay – 75007 Paris	33 600	25 398	99,99
Air Liquide Engineering – 6, rue Cognacq-Jay – 75007 Paris	12 000	15 038	99,99
Air Liquide Services ^(b) – 6, rue Cognacq-Jay – 75007 Paris	22 565	(3 921)	99,99

b) Sociétés exploitant hors de France

Air Liquide Industriegase GmbH & Co. KG – Hans-Günther Sohl-Strasse 5 – 40235 Düsseldorf – Allemagne	10	2 583 727	100,00
---	----	-----------	--------

II - PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par la Société)

a) Sociétés exploitant en France

Air Liquide Santé France – 6, rue Cognacq-Jay – 75007 Paris	10 403	46 547	10,12
---	--------	--------	-------

b) Sociétés exploitant hors de France - Néant

B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations

I - FILIALES NON REPRISES AU I

a) Filiales françaises (ensemble)

b) Filiales étrangères (ensemble)

II - PARTICIPATIONS NON REPRISES AU II

a) dans les sociétés françaises (ensemble)

b) dans les sociétés étrangères (ensemble)

(a) Air Liquide International et la Société Immobilière de L'Air Liquide paient une partie de leur dividende sous forme d'acompte.

(b) Holding.

Valeur comptable des titres détenus après réévaluation de 1976, 1978 et 1979			Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes de 2007	Bénéfice net (ou perte) de l'exercice 2007	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice 2007
Valeur brute	Valeur nette	dont écart de réévaluation					
110 808	110 808	6 301			19 461	52 223	42 808
16 108	16 108	16 070			8 832	5 428	5 379 ^(a)
5 432 895	5 432 895	21 186				586 682	598 338 ^(a)
225 189	225 189				46 000	2 938	
115 148	115 148				367 515	19 747	
40 037	40 037				66 288	(16 361)	
30 326	30 326					16 038	13 255
35 575	35 575				90	(1 513)	
16 150	15 213				65 166	566	
34 501	34 501			1 430 000		7 537	
16 028	16 028				293 547	5 509	
38 772	18 644					210	
2 382 942	2 382 942				66 001	61 400	
20 388	20 388				206 628	24 890	1 965
106 153	64 561	2 348	1 467	440			16 957
331	331						
152	152						
8 734	7 997						4 920

Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille au 31 décembre 2007

En milliers d'euros

Nombre d'actions ou de parts	% de participation	Sociétés	Valeurs nettes d'inventaire après réévaluation 1976-1978 et 1979
A. Titres dont la valeur nette d'inventaire est supérieure à 15 245 euros par catégorie de titres ou par participation			
I - Titres de participation			
1. Sociétés françaises			
<i>a/ Titres de participation cotés</i>			
Néant			
<i>b/ Titres de participation non cotés</i>			
168 990 094	99,99	Air Liquide International	5 432 895
22 479 281	100,00	Air Liquide Stockage	225 189
491 715	65,13	Société des Gaz Industriels de France	115 148
2 084 151	99,99	Air Liquide Santé (International)	110 808
4 003 693	99,99	Air Liquide Hydrogène	40 037
2 291 090	99,58	Société Industrielle des Gaz de l'Air	35 575
2 799 994	99,99	Air Liquide Finance	34 501
1 969 564	99,99	Chemoxal	30 326
70 184	10,12	Air Liquide Santé France	20 388
1 880 437	99,99	Air Liquide Services	18 644
749 994	99,99	Air Liquide Engineering	16 028
955 723	99,99	Altal	15 213
58 950	89,18	Carbonique Française - Azote et Produits Chimiques - CAPEC	11 305
488 346	76,49	Air Liquide Electronics Materials	7 445
1 434 810	99,99	Air Liquide Participations	6 859
437 782	99,99	Air Liquide Electronics Systems	6 674
299 994	99,99	Sudac Air Service	4 848
244 316	98,36	Aqualung International	4 147
194 994	99,99	Cryolor	4 003
239 194	99,99	Azérus	3 646
2 494	99,76	Carbo 2	3 404
201 532	99,99	Cryopal	3 024
179 994	99,99	Sicogef	2 744
39 995	99,99	Sorgal	1 975
173 843	99,99	Air Liquide Innovation	1 655

En milliers d'euros

Nombre d'actions ou de parts	% de participation	Sociétés	Valeurs nettes d'inventaire après réévaluation 1976-1978 et 1979
59 104	99,99	Baikowski Soudage	1 296
40 493	99,98	Air Liquide Europe Centrale et Orientale	618
319 796	99,94	Société Anonyme Française Péroune	159
9 995	49,98	Fabriques d'Oxygène du Sud-Ouest Réunies	152
5 000	100,00	Air Liquide Production	50
4 994	99,88	Air Liquide Expansion	50
4 994	99,88	Air Liquide Exploitation	50
4 994	99,88	Air Liquide Management	50
4 995	99,90	Air Liquide Marketing	50
3 194	99,81	Air Liquide Cryogénic Services	48
2 494	0,82	Bioxal	38
			6 159 042
		2. Sociétés étrangères	
		<i>a/ Titres de participation cotés</i>	
		Néant	
		<i>b/ Titres de participation non cotés</i>	2 392 526
		II - Autres titres immobilisés	
		1. Sociétés françaises	
		<i>a/ Titres cotés</i>	
2 275 646	0,95	Actions propres	215 377
			215 377
		<i>b/ Titres non cotés</i>	
742 322	1,86	Arianespace Participation	456
			456
		2. Sociétés étrangères	
		Néant	
			26 147
		III - Valeurs mobilières de placement	
		B. Titres dont la valeur d'inventaire est inférieure à 15 245 euros	
		<i>a/ Titres de participation</i>	20
		<i>b/ Autres titres immobilisés</i>	15
			35
		C. Participations dans les sociétés immobilières	
		<i>Titres non cotés</i>	16 638
		TOTAL GÉNÉRAL (A + B + C)	8 810 221

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société L'Air Liquide S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation figurant à l'actif du bilan de votre société sont évalués selon les modalités présentées dans la note 1.2.D de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons procédé à l'appréciation des éléments pris en considération pour les estimations de la valeur d'inventaire et, le cas échéant, vérifié le calcul des provisions pour dépréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 25 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

MAZARS & GUÉRARD

Frédéric Allilaire

ERNST & YOUNG AUDIT

Olivier Breillot

Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

(art. R225 - 83 et R225 - 102 du Code de commerce)

Nature des indications	2003	2004	2005	2006	2007
I - Capital en fin d'exercice					
a) Capital social (en euros) ^{(1) (2) (3)}	1 099 042 087	1 200 989 053	1 204 923 225	1 332 641 079	1 313 645 905
b) Nombre d'actions ordinaires existantes ⁽⁴⁾	99 912 917	109 180 823	109 538 475	121 149 189	238 844 710
c) Nombre d'actions donnant droit à dividende majoré ^{(4) (5)}	24 266 063	25 876 746	27 264 001	31 126 097	61 587 166
d) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
e) Nombre maximal d'actions futures à créer					
■ par conversion d'obligations					
■ par exercice de droits de souscription					
II - Opérations et résultats de l'exercice (en millions d'euros)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 317,6	1 347,6	1 460,1	1 549,7	1 585,0
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et charges calculées (amortissements et provisions) ⁽⁶⁾	436,6	553,8	563,9	634,9	657,3
c) Impôts sur les bénéficiaires	84,4	10,0	33,8	7,8	8,3
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	3,2	2,0	1,7	2,6	2,7
e) Résultat après impôts, participation des salariés et charges calculées (amortissements et provisions) ⁽⁶⁾	328,4	383,9	441,3	547,6	574,1
f) Plus et moins-values extraordinaires ⁽⁷⁾	83,9		155,8		
g) Résultat net	412,3	383,9	597,1	547,6	574,1
h) Résultat distribué ⁽⁸⁾	336,2	391,2	432,1	497,0	551,0
III - Résultats par action (en euros)					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant charges calculées (amortissements et provisions) ⁽⁶⁾					
■ sur nombre d'actions ordinaires existantes	4,16	4,96	5,06	5,16	2,71
■ sur nombre d'actions ajusté ⁽⁹⁾	3,47	2,28	2,33	2,60	2,70
b) Résultat après impôts, participation des salariés et charges calculées (amortissements et provisions) ⁽⁶⁾					
■ sur nombre d'actions ordinaires existantes	3,29	3,52	4,03	4,52	2,40
■ sur nombre d'actions ajusté ⁽⁹⁾	1,37	1,61	1,86	2,28	2,40
c) Dividende attribué à chaque action					
■ sur nombre d'actions ordinaires existantes	3,20	3,50	3,85	4,00	2,25
■ sur nombre d'actions ajusté ⁽¹⁰⁾	1,32	1,59	1,75	2,00	2,25
d) Dividende majoré					
■ sur nombre d'actions en bénéficiaire	0,32	0,35	0,38	0,40	0,22
■ sur nombre d'actions ajusté ⁽¹⁰⁾	0,13	0,16	0,18	0,20	0,22
IV - Personnel travaillant en France					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4 980	5 028	5 057	4 991	4 969
b) Montant de la masse salariale de l'exercice (en millions d'euros)	208,3	218,8	228,2	235,3	244,1
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) et provisions pour congés payés (en millions d'euros)	154,9	170,3	179,4	187,8	197,7

(1) *Faisant usage de l'autorisation que lui conféraient les 8^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2002, 9^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2003, 13^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2004, et 10^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2005, le Directoire a pris les décisions suivantes :*

- dans sa séance du 25 février 2003, réduction du capital par annulation de 1 000 000 d'actions détenues en propre ;
- dans sa séance du 25 février 2004, réduction du capital par annulation de 1 000 000 d'actions détenues en propre ;
- dans sa séance du 24 février 2005, réduction du capital par annulation de 350 000 actions détenues en propre ;
- dans sa séance du 24 février 2006, réduction du capital par annulation de 550 000 actions détenues en propre.

Faisant usage de l'autorisation que lui conféraient les 8^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2006, et 8^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2007, le Conseil d'Administration a pris les décisions suivantes :

- dans sa séance du 26 février 2007, réduction du capital par annulation de 789 000 actions détenues en propre ;
- dans sa séance du 8 novembre 2007, réduction du capital par annulation de 3 512 650 actions détenues en propre.

(2) *Faisant usage de l'autorisation que lui conférait la 14^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2004, le Directoire a pris les décisions suivantes :*

- dans sa séance du 12 mai 2004, attribution gratuite d'une action nouvelle pour dix actions anciennes (jouissance du 01.01.2004), et attribution gratuite majorée de 10 % au profit des actions inscrites sous forme nominative du 31 décembre 2001 au 11 juin 2004 (jouissance du 01.01.2004).

Faisant usage de l'autorisation que lui conférait la 10^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2006, le Conseil d'Administration a pris les décisions suivantes :

- dans sa séance du 10 mai 2006, attribution gratuite d'une action nouvelle pour dix actions anciennes (jouissance du 01.01.2006), et attribution gratuite majorée de 10 % au profit des actions inscrites sous forme nominative du 31 décembre 2003 au 12 juin 2006 (jouissance du 01.01.2006).

(3) **Avant la division par deux du nominal de l'action de la Société :**

Faisant usage des autorisations que lui conféraient les résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mai 1996, de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 1999, de l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2000, de l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2002, et de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2004, le Conseil d'Administration a constaté :

- dans sa séance du 26 février 2007, l'émission de 145 049 actions résultant :
 - de la levée de 71 066 options, conformément à la délibération du Directoire en date du 10 octobre 2002.
Ces actions ont été souscrites au prix de 105,78 euros, soit avec une prime de 94,78 euros (jouissance du 1^{er} janvier 2007) ;
 - de la levée de 2 454 options, conformément à la délibération du Directoire en date du 10 octobre 2002.
Ces actions ont été souscrites au prix de 105,86 euros, soit avec une prime de 94,86 euros (jouissance du 1^{er} janvier 2007) ;
 - de la levée de 4 549 options, conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 12 mai 1999.
Ces actions ont été souscrites au prix de 98,81 euros, soit avec une prime de 87,81 euros (jouissance du 1^{er} janvier 2007) ;
 - de la levée de 36 433 options, conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 7 septembre 2000.
Ces actions ont été souscrites au prix de 104,32 euros, soit avec une prime de 93,32 euros (jouissance du 1^{er} janvier 2007) ;
 - de la levée de 30 547 options, conformément à la délibération du Directoire en date du 14 juin 2002.
Ces actions ont été souscrites au prix de 123,41 euros, soit avec une prime de 112,41 euros (jouissance du 1^{er} janvier 2007) ;
- dans sa séance du 9 mai 2007, l'émission de 239 289 actions résultant :
 - de la levée de 1 020 options, conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 12 mai 1999.
Ces actions ont été souscrites au prix de 98,81 euros, soit avec une prime de 87,81 euros (jouissance du 1^{er} janvier 2007) ;
 - de la levée de 126 625 options, conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 7 septembre 2000.
Ces actions ont été souscrites au prix de 104,32 euros, soit avec une prime de 93,32 euros (jouissance du 1^{er} janvier 2007) ;
 - de la levée de 60 911 options, conformément à la délibération du Directoire en date du 10 octobre 2002.
Ces actions ont été souscrites au prix de 105,78 euros, soit avec une prime de 94,78 euros (jouissance du 1^{er} janvier 2007) ;
 - de la levée de 48 277 options, conformément à la délibération du Directoire en date du 14 juin 2002.
Ces actions ont été souscrites au prix de 123,41 euros, soit avec une prime de 112,41 euros (jouissance du 1^{er} janvier 2007) ;
 - de la levée de 1 575 options, conformément à la délibération du Directoire en date du 8 avril 2004.
Ces actions ont été souscrites au prix de 114,87 euros, soit avec une prime de 103,87 euros (jouissance du 1^{er} janvier 2007) ;
 - de la levée de 881 options, conformément à la délibération du Directoire en date du 21 mars 2005.
Ces actions ont été souscrites au prix de 125,45 euros, soit avec une prime de 114,45 euros (jouissance du 1^{er} janvier 2007).

Faisant usage des autorisations que lui conféraient les résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 1999, de l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2000, de l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2002, par délégation du Conseil d'Administration donnée en sa séance du 9 mai 2007 :

- le 13 juin 2007, le Président-Directeur Général a constaté l'émission de 56 896 actions résultant :
 - de la levée de 4 896 options, conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 12 mai 1999.
Ces actions ont été souscrites au prix de 98,81 euros, soit avec une prime de 87,81 euros (jouissance du 1^{er} janvier 2007) ;
 - de la levée de 30 459 options, conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 7 septembre 2000.
Ces actions ont été souscrites au prix de 104,32 euros, soit avec une prime de 93,32 euros (jouissance du 1^{er} janvier 2007) ;
 - de la levée de 14 111 options, conformément à la délibération du Directoire en date du 10 octobre 2002.
Ces actions ont été souscrites au prix de 105,78 euros, soit avec une prime de 94,78 euros (jouissance du 1^{er} janvier 2007) ;
 - de la levée de 124 options, conformément à la délibération du Directoire en date du 10 octobre 2002.
Ces actions ont été souscrites au prix de 105,86 euros, soit avec une prime de 94,86 euros (jouissance du 1^{er} janvier 2007) ;
 - de la levée de 7 306 options, conformément à la délibération du Directoire en date du 14 juin 2002.
Ces actions ont été souscrites au prix de 123,41 euros, soit avec une prime de 112,41 euros (jouissance du 1^{er} janvier 2007).

Après la division par deux du nominal de l'action de la Société :

Faisant usage des autorisations que lui conféraient les résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 1999, de l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2000, de l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2002, le Conseil d'Administration a constaté :

- dans sa séance du 8 novembre 2007, l'émission de 641 249 actions résultant :
 - de la levée de 43 382 options, conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 12 mai 1999. Ces actions ont été souscrites au prix de 49,40 euros, soit avec une prime de 43,90 euros (jouissance du 1^{er} janvier 2007) ;
 - de la levée de 388 554 options, conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 7 septembre 2000. Ces actions ont été souscrites au prix de 52,16 euros, soit avec une prime de 46,66 euros (jouissance du 1^{er} janvier 2007) ;
 - de la levée de 95 072 options, conformément à la délibération du Directoire en date du 10 octobre 2002. Ces actions ont été souscrites au prix de 52,89 euros, soit avec une prime de 47,39 euros (jouissance du 1^{er} janvier 2007) ;
 - de la levée de 472 options, conformément à la délibération du Directoire en date du 10 octobre 2002. Ces actions ont été souscrites au prix de 52,93 euros, soit avec une prime de 47,43 euros (jouissance du 1^{er} janvier 2007) ;
 - de la levée de 113 769 options, conformément à la délibération du Directoire en date du 14 juin 2002. Ces actions ont été souscrites au prix de 61,70 euros, soit avec une prime de 56,20 euros (jouissance du 1^{er} janvier 2007) ;
- dans sa séance du 14 février 2008, l'émission de 113 265 actions résultant :
 - de la levée de 11 658 options, conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 12 mai 1999. Ces actions ont été souscrites au prix de 49,40 euros, soit avec une prime de 43,90 euros (jouissance du 1^{er} janvier 2007) ;
 - de la levée de 34 920 options, conformément à la délibération du Directoire en date du 10 octobre 2002. Ces actions ont été souscrites au prix de 52,89 euros, soit avec une prime de 47,39 euros (jouissance du 1^{er} janvier 2007) ;
 - de la levée de 66 687 options, conformément à la délibération du Directoire en date du 14 juin 2002. Ces actions ont été souscrites au prix de 61,70 euros, soit avec une prime de 56,20 euros (jouissance du 1^{er} janvier 2007).

- (4) Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 9 mai 2007, a fixé au 13 juin 2007 la date de la division par deux du nominal de l'action de la Société décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2007 en sa 12^e résolution.
- (5) À compter du 31 décembre 1995, les actionnaires détenant leurs titres sous la forme nominative depuis au moins deux ans à la date de la clôture de l'exercice, et qui conserveront ces titres sous cette forme jusqu'à la date de détachement du dividende, bénéficient pour ces titres d'un dividende majoré de 10 % par rapport au dividende payé aux autres actions.
L'écart entre le dividende majoré calculé sur le nombre d'actions connu à la date de clôture de l'exercice et le dividende majoré réellement payé est imputé au compte report à nouveau.
- (6) Résultat avant plus-values d'apport et de cession.
- (7) Plus-values sur apports et cessions.
- (8) Y compris précompte mobilier (8,7 millions d'euros en 2003).
- (9) Ajusté pour tenir compte, en moyenne pondérée, des augmentations de capital réalisées par incorporation de réserves ou de primes, des souscriptions en numéraire et des actions propres.
- (10) Ajusté pour tenir compte des augmentations de capital réalisées par incorporation de réserves ou de primes.

04

Assemblée Générale 2008

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
SUR LES RÉOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE	212
Résultats de l'exercice	212
Information sur le capital	212
Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	213
Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	216
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE - 7 MAI 2008	219
Assemblée Générale Ordinaire	219
Assemblée Générale Extraordinaire	222
Assemblée Générale Ordinaire	227
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	228
Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés	228
Rapport sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées	234
Rapport sur l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la Société	235
Rapport sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	236
Rapport sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à tout établissement financier ou filiale d'un tel établissement mandaté par la Société	237

Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte

RÉSULTATS DE L'EXERCICE

En annexe au présent rapport vous trouverez les comptes annuels de L'Air Liquide S.A. établis en faisant application des dispositions légales et du Plan Comptable Général.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2007 s'élève à 1 585,0 millions d'euros contre 1 549,7 millions d'euros en 2006, en hausse de 2,3 %.

Le résultat net social de l'exercice 2007 s'élève à 574,1 millions d'euros contre 547,6 millions d'euros en 2006.

Le revenu des titres de participation français et étrangers s'élève à 683,7 millions d'euros contre 588,2 millions d'euros en 2006.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2007 s'élève à 11 801,2 millions d'euros, contre 10 948,7 millions d'euros en 2006, en hausse de 7,8 %. Sur des bases comparables (hors effets de change, de gaz naturel et de périmètre significatif), la progression est de 7,6 %.

Le résultat net consolidé, après déduction des intérêts minoritaires est de 1 123,1 millions d'euros, contre 1 002,3 millions d'euros en 2006, en progression de 12,1 % (progression de 14,4 % hors change).

Ces résultats sont détaillés dans le rapport de gestion et les états financiers.

INFORMATION SUR LE CAPITAL

Division du nominal

L'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2007 a décidé de diviser par 2 la valeur nominale des actions composant le capital social, la ramenant de 11,00 euros à 5,50 euros. En conséquence, le nombre des actions en circulation a été doublé.

La mesure est devenue effective le 13 juin 2007. Le capital social de 1 328 815 653 euros, précédemment divisé en 120 801 423 actions au nominal de 11 euros a été réparti alors en 241 602 846 actions au nominal de 5,50 euros.

Montant du capital détenu par les salariés

Depuis 1986, L'Air Liquide S.A. a consenti aux salariés de certaines sociétés du Groupe la possibilité de souscrire à plusieurs augmentations de capital réservées. Le total des actions ainsi souscrites (hors division du nominal et attribution d'actions gratuites aux actionnaires), s'élève à 2 036 034. En application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code

de commerce, nous vous indiquons que le nombre d'actions détenues par les salariés de votre Société et de ses filiales au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, à la date du 31 décembre 2007, s'élevait à 2 510 668 actions représentant 1,1 % du capital.

Prises de participation et de contrôle

En application des dispositions de l'article L. 233-6 du Code de commerce, il convient de noter que nous avons procédé au cours de l'exercice 2007 à la cession, à Air Liquide International, de notre participation de 13,2 % dans la Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient.

Identité des détenteurs du capital et des droits de vote

Au 21 août 2007, la société Legendre Holding 11, contrôlée par la société Eurazeo, a déclaré détenir 5,5 % du capital et des droits de vote.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Nous vous demandons, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Conseil d'Administration sur la marche et la gestion de la Société et de son Groupe au cours de l'exercice 2007 ;
- des comptes annuels de la Société, compte de résultat, bilan et annexe ;
- des comptes consolidés du Groupe ;
- des rapports des Commissaires aux comptes ;

d'approuver les comptes de la Société ainsi que les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2007 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

Les résultats de votre Société permettent au Conseil de proposer, pour chacune des actions existant au 31 décembre 2007 (soit un nombre total de 238 844 710 actions), un dividende de 2,25 euros.

Pour mémoire, le montant du dividende versé en 2007 était de 4 euros, ce qui correspond à un dividende de 2 euros après la division par deux du nominal de l'action Air Liquide intervenue le 13 juin 2007.

Il est précisé, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que ce dividende est en totalité éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

En complément, les actionnaires détenant leurs titres sous la forme nominative depuis au moins deux ans au 31 décembre 2007 et qui conserveront ces titres sous cette forme jusqu'à la date de mise en paiement du dividende, bénéficieront, pour ces titres (soit un nombre à la date du 31 décembre 2007 de 61 587 166 actions), d'une majoration de dividende de 10 % par

rapport au dividende payé aux autres actions, soit un dividende de 2,47 euros. Il est précisé, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que ce dividende est également en totalité éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

L'écart entre le dividende majoré calculé sur le nombre d'actions connu à la date du 31 décembre 2007 et le dividende majoré réellement payé sera imputé au compte report à nouveau.

Nous vous rappelons que, pour en faciliter la négociabilité, les actions résultant de la levée d'options sont créées jouissance courante et non jouissance au 1^{er} janvier de l'année de la levée d'options.

En conséquence, nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'Administration à prélever sur le compte report à nouveau les sommes nécessaires au paiement du dividende des actions qui viendraient à être ainsi créées entre le 1^{er} janvier et le 19 mai 2008, date de mise en paiement du dividende.

Nous vous demandons également de constater le bénéfice distribuable de l'exercice, constitué du bénéfice de l'exercice 2007 arrêté à 574 088 390 euros et du report à nouveau disponible à la date de l'Assemblée de 386 882 197 euros, soit 960 970 587 euros. Le report à nouveau disponible au 31 décembre 2007 s'élevait à 632,8 millions d'euros. Il a été diminué de 245,9 millions à la suite de la réduction de capital décidée par le Conseil d'Administration du 14 février 2008.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice distribuable au titre de l'exercice 2007 soit 960 970 587 euros de la façon suivante :

■ affectation	(en euros)
■ au report à nouveau	410 020 813
■ à la distribution	550 949 774

Distribution

Conformément à la loi, nous rappelons que les distributions effectuées au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Total des sommes distribuées (en euros)	Nombre d'actions concernées (a)	Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 50 % mentionné à l'article 158.3.2° du Code général des impôts (en euros)
Exercice 2004			
Dividende ordinaire	382 132 881	109 180 823	3,50
Dividende majoré	9 056 861	25 876 746	0,35
Exercice 2005			
Dividende ordinaire	421 723 129	109 538 475	3,85
Dividende majoré	10 360 320	27 264 001	0,38
Exercice 2006			
Dividende ordinaire	484 596 756	121 149 189	4,00
Dividende majoré	12 450 439	31 126 097	0,40

(a) Nombre d'actions en données historiques.

En 2006, l'évolution du nombre d'actions résulte essentiellement de l'attribution d'actions à titre gratuit aux actionnaires (création de 11 180 106 actions par attribution d'une action nouvelle pour dix actions anciennes).

Achat par la Société de ses propres actions

A. RAPPORT SPÉCIAL SUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS (établi en application de l'article L. 225-209, al.2 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2007 avait autorisé le Conseil, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à faire acheter par la Société ses propres actions en vue de :

- soit leur annulation ;
- soit la conservation pour la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable ;
- soit la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions au profit des membres du personnel salarié ou mandataires du Groupe ou de certains d'entre eux ;
- soit l'animation du marché du titre de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Suite à la division par deux du nominal de l'action, le prix maximum d'achat a été fixé à 150 euros par action et le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total des actions composant le capital social au 31 décembre 2006, soit 24 229 836 actions, pour un montant maximal de 3 634 475 400 euros, sous réserve des limites légales.

L'acquisition de ces actions pouvant être effectuée à tous moments et par tous moyens, sur le marché, hors marché, de gré à gré ou par utilisation de mécanismes optionnels, éventuellement par tous tiers agissant pour le compte de l'entreprise conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-206 du Code de commerce.

Faisant usage de cette autorisation, il a été mis en place :

1. un programme d'achat se traduisant, au cours de l'exercice 2007, par les mouvements suivants :
 - 5 731 059 actions (nombre ajusté de la division par deux du nominal de l'action pour les titres concernés) ont été achetées à un cours d'achat moyen de 92,17 euros,
 - 789 000 actions ont été annulées à un cours moyen de 163,50 euros suite à la décision prise par le Conseil d'Administration en date du 26 février 2007, conformément aux dispositions prévues dans la huitième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2006 (soit l'équivalent de 1 578 000 actions à un cours moyen

de 81,75 euros après ajustement de la division par deux du nominal de l'action),

- 3 512 650 actions ont été annulées à un cours moyen de 90,69 euros suite à la décision prise par le Conseil d'Administration en date du 8 novembre 2007 conformément aux dispositions prévues dans la huitième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2007 ;
2. un contrat de liquidité se traduisant, au cours de l'exercice 2007, par les mouvements suivants :
 - 1 835 218 actions (nombre ajusté de la division par deux du nominal de l'action pour les titres concernés) ont été achetées à un cours moyen d'achat de 92,55 euros,
 - 1 777 981 actions (nombre ajusté de la division par deux du nominal de l'action pour les titres concernés) ont été vendues à un cours moyen de vente de 93,34 euros.

Le montant total hors taxes des frais de négociation s'est élevé à 0,8 million d'euros.

Au 31 décembre 2007, compte tenu des actions achetées et des actions annulées comme indiqué ci-dessus pendant l'exercice, la Société détient directement 2 218 409 actions valorisées à un prix moyen de 94,52 euros, soit une valeur au bilan de 209,7 millions d'euros et, au titre du contrat de liquidité, 57 237 actions, pour une valeur de 5,7 millions d'euros. Ces actions représentent 0,9 % du capital de la Société.

En outre, pour le contrat de liquidité, figure au bilan de la Société un montant de valeurs mobilières de placement pour 26,1 millions d'euros.

Le Conseil, en application du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 et de la réglementation de l'AMF, avait affecté les actions acquises (soit 5 731 059 actions) à l'objectif d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe. Le 8 novembre 2007, le Conseil a décidé de modifier en partie ce choix en affectant 3 512 650 actions à l'objectif d'annulation.

Le solde des actions détenues au 31 décembre 2007 (soit 2 218 409 actions), ainsi que les actions acquises début 2008 (soit 697 941 actions), avaient également été affectés à l'objectif d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe. Le 14 février 2008, le Conseil a décidé de modifier ce choix en affectant la totalité desdites actions à l'objectif d'annulation.

B. PROJET DE RÉSOLUTION

Cette autorisation ayant été partiellement utilisée, nous vous demandons de substituer à l'autorisation précédente une nouvelle autorisation donnée au Conseil d'Administration, de faire acheter par la Société ses propres actions en vue de :

- soit leur annulation, sous réserve de l'adoption de la quatorzième résolution ;
- soit la conservation pour la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable ;

- soit la mise en œuvre (i) de tout plan d'options d'achat d'actions ou (ii) de tout plan d'attribution gratuite d'actions, ou (iii) de toute opération d'actionnariat salarié réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, réalisée dans les conditions des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail par cession des actions acquises préalablement par la Société dans le cadre de la présente résolution, ou prévoyant une attribution gratuite de ces actions au titre d'un abondement en titres de la Société et/ou en substitution de la décote ;
- soit l'animation du marché du titre de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

L'Assemblée fixe le prix maximum d'achat à 165 euros par action de 5,50 euros de nominal et fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total des actions composant le capital social au 31 décembre 2007 soit 23 884 471 actions de 5,50 euros de nominal, pour un montant maximal de 3 940 937 715 euros, sous réserve des limites légales.

L'acquisition de ces actions peut être effectuée à tous moments à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la société et par tous moyens, sur le marché, hors marché, de gré à gré ou par utilisation de mécanismes optionnels, éventuellement par tous tiers agissant pour le compte de l'entreprise conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-206 du Code de commerce.

Les actions acquises peuvent être cédées ou transférées par tous moyens sur le marché, hors marché ou de gré à gré, conformément à la réglementation applicable et dans le respect des objectifs visés ci-dessus.

Les dividendes revenant aux actions propres seront affectés au report à nouveau.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2007 pour la partie non utilisée.

Renouvellement d'un membre du Conseil d'Administration et nomination de deux nouveaux administrateurs

Les mandats de Monsieur le professeur Rolf Krebs et de Monsieur Édouard de Royere viennent à expiration avec la présente Assemblée.

Monsieur Édouard de Royere a décidé de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat. Le Conseil d'Administration tient à remercier vivement Monsieur Édouard de Royere, Président-Directeur Général de la Société de 1985 à 1995, pour la très forte contribution qu'il a apportée au développement de celle-ci, et pour l'importance qu'il a attachée à la relation de la Société avec ses actionnaires.

Monsieur le professeur Rolf Krebs acceptant le renouvellement de son mandat, nous vous proposons une résolution en vue de

sa réélection comme membre du Conseil d'Administration de la Société pour une durée de quatre ans.

Le Conseil propose la nomination, pour une durée de quatre ans, de Madame Karen Katen comme administrateur. Son expérience managériale et opérationnelle de plus de trente ans au sein du groupe Pfizer fera bénéficier votre Société de son excellente connaissance du secteur de la santé en Amérique du Nord et dans le reste du monde.

Le Conseil propose la nomination, pour quatre ans, de Monsieur Jean-Claude Buono comme administrateur. Après 18 années consacrées au groupe Air Liquide, et ayant fait valoir ses droits à la retraite à la fin de l'année 2007, Monsieur Jean-Claude Buono fera bénéficier votre Conseil de son excellente connaissance du Groupe, de ses métiers et de la spécificité de son actionnariat, et contribuera ainsi à la bonne continuité des valeurs du Groupe.

Fixation des jetons de présence

La formule de répartition retenue par le Conseil d'Administration depuis mai 2006 comporte une rémunération fixe ainsi qu'une rémunération variable, basée sur des montants forfaitaires par réunion, qui permet de prendre en compte la participation effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil et de ses comités. Pour ajuster en conséquence leur montant non revu depuis 2003 et, pour tenir compte du nombre d'administrateurs composant le Conseil, il est proposé à l'Assemblée Générale, à compter de 2008, de porter ce montant par exercice de 550 000 euros à 650 000 euros.

Rapport sur les conventions et engagements réglementés

Ces résolutions concernent les conventions et engagements réglementés, hors opérations courantes, conclues notamment entre la Société et ses dirigeants ou une société avec laquelle elle a des dirigeants communs. Ces conventions font l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes.

La neuvième résolution concerne la convention d'achat par votre Société de ses propres actions confiée à BNP Paribas dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale. Monsieur Alain Joly, membre du Conseil d'Administration de la Société, est administrateur de BNP Paribas.

Par la dixième, la onzième et la douzième résolutions, il vous est demandé d'approuver les engagements pris en faveur de Messieurs Benoît Potier, Klaus Schmieder et Pierre Dufour, dirigeants de la Société, dans le cadre d'une résolution distincte pour chaque mandataire social, ainsi que le rapport spécial des Commissaires aux comptes qui leur est consacré.

Conformément aux dispositions de la Loi du 21 août 2007 en faveur du Travail, de l'Emploi et du Pouvoir d'Achat, les indemnités de départ de Monsieur Benoît Potier et de Monsieur Klaus Schmieder sont désormais soumises à des conditions de performance. Compte tenu des engagements déjà pris par la Société, une indemnité compensatrice de perte de retraite, en

cas de cessation de fonction avant l'âge de 55 ans à l'initiative de la Société, a été accordée à Monsieur Benoît Potier, également sous conditions de performance.

Monsieur Pierre Dufour ayant pris ses fonctions de Directeur Général Délégué le 27 novembre 2007, le Conseil d'Administration a autorisé la conclusion d'un avenant à son contrat de travail, les conditions de retraite et de prévoyance le concernant, ainsi que, sous conditions de performance, les indemnités de cessation de fonction liées à son statut de dirigeant mandataire social.

L'ensemble de ces conventions et engagements est repris en détail dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et le rapport sur la rémunération des dirigeants, que vous trouverez dans leur intégralité dans le Document de Référence.

Émission d'obligations

L'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2004 avait donné à votre Conseil, pour 5 ans, l'autorisation réitérée par l'Assemblée

Générale Extraordinaire du 10 mai 2006, de procéder, en une ou plusieurs opérations, à l'émission d'obligations pour un montant nominal maximum de 4 milliards d'euros.

Au cours de l'exercice 2007, le Groupe a utilisé cette autorisation à hauteur de 900 millions d'euros (dont 400 millions émis directement par la Société). L'encours global du Groupe au 31 décembre 2007 est de 2,5 milliards d'euros (dont 1,4 milliard émis directement par la Société).

Pour assurer le financement des investissements liés à la stratégie de croissance des activités de votre Société, il vous est demandé d'autoriser votre Conseil d'Administration, pour 5 ans, à procéder, en une ou plusieurs opérations, à l'émission d'obligations dans la limite d'un encours cumulé global maximum (y compris au titre d'émissions antérieures non encore remboursées) de 8 milliards d'euros. Cette autorisation se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2004 et réitérée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 2006.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Annulation par voie de réduction de capital des actions achetées par la Société

Il vous est demandé d'autoriser le Conseil d'Administration, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions acquises dans le cadre de l'autorisation votée par la présente Assemblée Générale Ordinaire dans sa quatrième résolution et celles acquises dans le cadre de l'autorisation votée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2007, et à réduire le capital à due concurrence.

La différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sera imputée sur tous postes de réserves ou de primes.

Cette autorisation qui se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mai 2007 dans sa huitième résolution, est donnée pour une période de vingt-quatre mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre à titre gratuit des bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la Société

La loi du 31 mars 2006 transposant la directive OPA prévoit la possibilité, en période d'offre publique visant les titres de la

Société, d'émettre au profit de tous les actionnaires des bons leur permettant de souscrire à des conditions préférentielles à des actions de la Société.

La délégation qui vous est proposée, vise l'hypothèse d'une offre publique sur les titres de la Société survenant dans les dix-huit mois de la présente Assemblée et répondant aux conditions d'application de l'« exception de réciprocité » prévue par la loi.

En résumé, l'« exception de réciprocité » vise notamment le cas où une offre publique serait déposée sur notre Société par une entité qui elle-même n'aurait pas l'obligation – si elle faisait l'objet d'une offre – d'obtenir l'approbation de l'assemblée de ses actionnaires pour prendre toute mesure de défense pendant l'offre, ou qui serait contrôlée par une entité qui ne serait pas soumise à cette obligation ou agissant de concert avec une telle entité.

Le modèle poursuivi par Air Liquide est fondé sur la performance et la création de valeur sur le long terme et le Conseil d'Administration a pour mission première de préserver les intérêts de la Société et ceux de ses actionnaires.

Le Conseil d'Administration estime à cet égard que la faculté d'émettre de tels bons constitue un mécanisme de nature à assurer la pleine valorisation de la Société dans le cadre d'une offre publique en incitant l'initiateur à renchérir le prix de son offre si celui-ci était jugé insuffisant. Ce mécanisme a donc pour objectif de préserver l'intérêt de la Société et de ses actionnaires dans le respect des valeurs de la Société. Il est par ailleurs strictement encadré par la loi et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, de sorte notamment à assurer le respect

des règles de bonne gouvernance, d'égalité entre actionnaires et d'égalité de traitement des initiateurs potentiels.

Dès lors, il vous est proposé d'autoriser le Conseil d'Administration à émettre des bons et à les attribuer gratuitement à tous les actionnaires, telle que cette faculté est prévue par la loi du 31 mars 2006.

Cette délégation ne sera utilisée que dans l'hypothèse d'une offre jugée par le Conseil d'Administration contraire aux intérêts de la Société et de ses actionnaires. Ce dernier pourra consulter tout expert extérieur qu'il choisira à l'effet de l'assister dans l'appréciation de l'offre et afin de déterminer si l'exception « de réciprocité » est ou non applicable en l'espèce.

En cas de mise en œuvre de cette délégation, le Conseil d'Administration rendra compte aux actionnaires, lors de l'émission des bons, des raisons pour lesquelles il estime que l'offre n'est pas dans l'intérêt de la société et de ses actionnaires et qui justifient qu'il soit procédé à l'émission des bons.

L'attribution gratuite des bons à tous les actionnaires constitue une technique équivalente au droit préférentiel de souscription : comme celui-ci, elle ouvre à chacun d'entre eux, proportionnellement au nombre des actions qu'il détient, un droit de préférence à l'attribution de ces bons.

Ces bons permettraient aux actionnaires de souscrire à des conditions préférentielles à des actions de la Société, étant précisé que ces bons deviendraient caducs en cas d'échec, de retrait ou de caducité de l'offre et de toute autre offre concurrente éventuelle.

Le nombre de bons à émettre serait limité au nombre d'actions composant le capital social au moment de l'émission des bons et le montant nominal de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice de ces bons de souscription serait plafonné à 714 millions d'euros, soit 50 % du capital social (après prise en compte de l'attribution d'actions gratuites devant intervenir en 2008). Les autres caractéristiques des bons et leurs conditions d'exercice seraient fixées par le Conseil d'Administration.

Cette autorisation pourra être utilisée par le Conseil d'Administration, en cas d'offre déposée dans les 18 mois du vote de la présente résolution, dans les conditions prévues par la loi. En pratique, son renouvellement supposera une consultation régulière des actionnaires.

Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2006 avait donné au Conseil d'Administration, pour 26 mois, l'autorisation d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant maximal de 250 millions d'euros en nominal. Cette autorisation n'a pas été utilisée.

Afin de donner à votre Société la possibilité de lever les ressources nécessaires au financement de son développement, il vous est demandé, aux termes de la seizième et de la dix-septième résolutions, de déléguer au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission, en France et en euros, d'actions ordinaires de la Société ainsi que de réviser, dans les limites légales, le montant de l'émission en cas de demandes excédentaires.

Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées ne pourra être supérieur à 250 millions d'euros en nominal, en ce inclus le montant total des augmentations de capital social réalisées en application des dix-neuvième et vingtième résolutions.

Les actionnaires auront, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux actions émises en vertu de la présente résolution.

La délégation de compétence proposée privera d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres en vue de l'attribution d'actions gratuites aux actionnaires

L'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2006 avait donné au Conseil d'Administration, pour 26 mois, l'autorisation d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres en vue de l'attribution d'actions gratuites aux actionnaires et/ou de l'élévation du nominal des actions existantes pour un montant maximal de 250 millions d'euros.

Cette autorisation a été utilisée partiellement en 2006, la Société ayant procédé à une augmentation de capital par incorporation d'une somme de 123 millions d'euros prélevée sur les postes « primes d'émission » et « réserve générale », au moyen de la création de 11 180 106 actions nouvelles, attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour dix actions anciennes.

La résolution proposée a pour objet de renouveler cette autorisation, ce qui permettra à la Société de procéder à l'attribution d'une action gratuite pour dix anciennes le 9 juin 2008.

En conséquence, aux termes de la dix-huitième résolution, nous vous demandons de bien vouloir déléguer au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible

et sous forme d'attribution d'actions gratuites et/ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées ne pourra être supérieur à 250 millions d'euros, ce plafond étant distinct et autonome de celui visé à la seizième résolution, et ne pourra en tout état de cause excéder le montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital.

La délégation de compétence proposée privera d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Souscription d'actions réservées aux salariés

L'Assemblée Générale du 9 mai 2007 avait délégué au Conseil la compétence de décider d'augmenter le capital social dans la double limite d'un montant maximum de 200 millions d'euros, primes comprises, et de 2 millions d'actions, au bénéfice des salariés du Groupe adhérant à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe.

Cette délégation n'a pas été utilisée. Les opérations antérieurement réalisées ayant contribué d'une manière appréciable à renforcer la motivation des salariés et à accroître leur sentiment d'appartenance au Groupe, nous estimons souhaitable de continuer de développer la politique initiée. Les résolutions proposées visent à répondre à ce double objectif, tout en permettant de donner plus de souplesse à la formulation des offres de souscription qui pourront être faites aux salariés du Groupe.

Il est ainsi demandé à l'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, de déléguer au Conseil sa compétence pour décider d'augmentations du capital social de la Société, réalisées en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera et dans les proportions qu'il appréciera, par l'émission d'actions ordinaires de la Société ainsi que de toutes autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, réservées :

- d'une part (dix-neuvième résolution),

aux adhérents, au sein de la Société et des sociétés, françaises ou étrangères, qui lui sont liées au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 444-3 du Code du travail, à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise ou toutes autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables). Cette délégation sera valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée ;

- d'autre part (vingtième résolution),

à une catégorie de bénéficiaires, définis comme tout établissement financier ou toute filiale d'un tel établissement mandaté par la Société, qui souscrirait des actions, ou d'autres valeurs mobilières émises par la Société en application de la vingtième résolution, dans le but exclusif de permettre à des

salariés et mandataires sociaux de sociétés étrangères, liées à la Société au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 444-3 du Code du travail, de bénéficier d'un dispositif présentant un profil économique comparable à un schéma d'actionnariat salarié qui serait mis en place dans le cadre d'une augmentation de capital réalisée en application de la dix-neuvième résolution de la présente Assemblée Générale, dans l'hypothèse où la mise en œuvre d'un schéma d'actionnariat salarié identique au profit des salariés et mandataires sociaux des sociétés étrangères précitées se heurterait à des contraintes légales, réglementaires ou fiscales locales. Cette délégation sera valable pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en application de ces deux résolutions ne pourra être supérieur à un montant nominal maximal de 27,5 millions d'euros, correspondant à l'émission d'un maximum de 5 millions d'actions. Par ailleurs, le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées sur le fondement de ces deux résolutions s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 2° de la seizième résolution de la présente Assemblée.

Au cas où il en serait fait usage, les résolutions proposées entraîneront de plein droit la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des bénéficiaires susvisés.

Le prix de souscription des actions à émettre en application des deux résolutions proposées ne pourra être ni supérieur à la moyenne, déterminée conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail, des premiers cours cotés de l'action de la Société aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription à une augmentation de capital réalisée sur le fondement de la dix-neuvième résolution, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne, étant précisé que l'Assemblée Générale autorisera expressément le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, à réduire ou supprimer la décote susmentionnée, dans les limites légales et réglementaires. Par ailleurs, en application de l'article L. 443-5 du Code du travail, le Conseil d'Administration pourra prévoir l'attribution aux bénéficiaires visés par la dix-neuvième résolution, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii) le cas échéant de la décote.

Dans le cas où les bénéficiaires visés par la dix-neuvième résolution n'auraient pas souscrit dans le délai imparti la totalité de l'augmentation de capital, celle-ci ne serait réalisée qu'à concurrence du montant des actions souscrites, les actions non souscrites pouvant être proposées à nouveau aux bénéficiaires concernés dans le cadre d'une augmentation de capital ultérieure.

Enfin, l'Assemblée donnera tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour, dans les limites ci-dessus, fixer les diverses modalités de la mise en œuvre des deux résolutions proposées.

Assemblée Générale Mixte - 7 mai 2008

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2007)

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance :

- des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes ;
- des comptes annuels de la Société, compte de résultat, bilan et annexe ;

approuve les comptes sociaux de la Société arrêtés à la date du 31 décembre 2007 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

Elle arrête le montant du bénéfice net de l'exercice à la somme de 574 088 390 euros.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2007)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance :

- des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes ;
- des comptes consolidés du Groupe ;

approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2007 tels qu'ils lui ont été présentés.

Troisième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice 2007 ; fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir constaté que, compte tenu du bénéfice de l'exercice 2007 arrêté à 574 088 390 euros et du report à nouveau, disponible à la date de l'Assemblée, de 386 882 197 euros, le bénéfice distribuable au titre de l'exercice s'élève à 960 970 587 euros, approuve les propositions du Conseil d'Administration concernant l'affectation du bénéfice. Elle décide en conséquence d'affecter le bénéfice distribuable comme suit :

Report à nouveau	410 020 813 euros
Dividende	550 949 774 euros

En conséquence, un dividende de 2,25 euros reviendra à chacune des 238 844 710 actions de 5,50 euros de nominal composant le capital social à la date du 31 décembre 2007.

Il est précisé, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que ce dividende est en totalité éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Ce dividende sera payable le 19 mai 2008 :

- pour les actions inscrites en compte nominatif pur : directement par la Société, suivant le mode de règlement qui lui a été indiqué par leurs titulaires ;
- pour les actions inscrites en compte nominatif administré, ainsi que pour les actions au porteur faisant l'objet d'une inscription en compte : par les intermédiaires habilités auxquels la gestion de ces titres a été confiée.

Il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice 2004	Total des sommes distribuées <i>(en euros)</i>	Nombre d'actions concernées^(a)	Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 50 % mentionné à l'article 158.3.2° du Code général des impôts <i>(en euros)</i>
Dividende ordinaire	382 132 881	109 180 823	3,50
Dividende majoré	9 056 861	25 876 746	0,35
Exercice 2005	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées^(a)	Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158.3.2° du Code général des impôts
Dividende ordinaire	421 723 129	109 538 475	3,85
Dividende majoré	10 360 320	27 264 001	0,38
Exercice 2006	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées^(a)	Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158.3.2° du Code général des impôts
Dividende ordinaire	484 596 756	121 149 189	4,00
Dividende majoré	12 450 439	31 126 097	0,40

(a) Nombre d'actions en données historiques.

En application des dispositions statutaires, une majoration de 10 % du dividende, soit 0,22 euro par action de 5,50 euros de nominal, sera attribuée aux actions qui étaient inscrites sous forme nominative au 31 décembre 2005, et qui resteront sans interruption sous cette forme jusqu'au 19 mai 2008, date de mise en paiement du dividende. Il est précisé, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que ce dividende est également en totalité éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Le montant total de la majoration du dividende, pour les 61 587 166 actions qui, inscrites sous forme nominative au 31 décembre 2005, étaient restées sans interruption sous cette forme jusqu'au 31 décembre 2007, s'élevait à 13 549 177 euros.

Il y aura lieu de déduire de ce montant le total des majorations de dividendes correspondant à celles de ces 61 587 166 actions qui auront été vendues entre le 1^{er} janvier 2008 et le 19 mai 2008, date de mise en paiement du dividende.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à prélever sur le compte de « Report à nouveau » les sommes nécessaires pour payer le dividende fixé ci-dessus aux actions provenant de l'exercice d'options de souscription qui serait effectué avant la date de mise en paiement du dividende.

Quatrième résolution

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et aux dispositions d'application directe du règlement de la Commission Européenne n° 2273/2003

du 22 décembre 2003, autorise le Conseil d'Administration à faire acheter par la Société ses propres actions en vue de :

- soit leur annulation, sous réserve de l'adoption de la quatorzième résolution ;
- soit la conservation pour la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable ;
- soit la mise en œuvre (i) de tout plan d'options d'achat d'actions ou (ii) de tout plan d'attribution gratuite d'actions, ou (iii) de toute opération d'actionnariat salarié réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, réalisée dans les conditions des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail par cession des actions acquises préalablement par la Société dans le cadre de la présente résolution, ou prévoyant une attribution gratuite de ces actions au titre d'un abondement en titres de la Société et/ou en substitution de la décote ;
- soit l'animation du marché du titre de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

L'Assemblée fixe le prix maximum d'achat à 165 euros par action de 5,50 euros de nominal et fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total des actions composant le capital social au 31 décembre 2007 soit 23 884 471 actions de 5,50 euros de nominal, pour un montant maximal de 3 940 937 715 euros, sous réserve des limites légales.

L'acquisition de ces actions peut être effectuée à tous moments à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la société et par tous moyens, sur le marché, hors marché, de gré à gré ou par utilisation de mécanismes optionnels, éventuellement par tous tiers agissant pour le compte de l'entreprise conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-206 du Code de commerce.

Les actions acquises peuvent être cédées ou transférées par tous moyens sur le marché, hors marché ou de gré à gré, conformément à la réglementation applicable et dans le respect des objectifs visés ci-dessus.

Les dividendes revenant aux actions propres seront affectés au report à nouveau.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2007 pour la partie non utilisée.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, pour passer tout ordre de Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes, et, généralement, faire ce qui est nécessaire pour l'exécution des décisions qui auront été prises par lui dans le cadre de la présente autorisation.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable.

Cinquième résolution

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur le professeur Rolf Krebs)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Rolf Krebs pour une durée de quatre ans, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Sixième résolution

(Nomination de Madame Karen Katen comme administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer Madame Karen Katen administrateur pour une durée de quatre ans, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Septième résolution

(Nomination de Monsieur Jean-Claude Buono comme administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer Monsieur Jean-Claude

Buono administrateur pour une durée de quatre ans, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Huitième résolution

(Fixation du montant des jetons de présence)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide, conformément à l'article 16 des statuts, de fixer, à partir de l'exercice 2008, le montant des jetons de présence à allouer globalement aux administrateurs à la somme de 650 000 euros par exercice.

Neuvième résolution

(Approbation de la convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, relatifs à BNP Paribas)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constate qu'il lui a été fait, sur la convention et opération visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce conclue avec BNP Paribas, le rapport spécial prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Elle approuve la convention conclue au cours de l'exercice 2007 et le rapport qui lui est consacré en application de l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Dixième résolution

(Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et L. 225-42-1 du Code de commerce et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, relatifs à Monsieur Benoît Potier)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constate qu'il lui a été fait, sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et L. 225-42-1 du Code de commerce conclues avec Monsieur Benoît Potier, le rapport spécial prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Elle approuve ces conventions et le rapport qui leur est consacré en application des articles L. 225-38 et L. 225-42-1 et suivants du Code de commerce.

Onzième résolution

(Approbation de la convention visée aux articles L. 225-38 et L. 225-42-1 du Code de commerce et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, relatifs à Monsieur Klaus Schmieder)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constate qu'il lui a été fait, sur la convention visée aux articles L. 225-38 et L. 225-42-1 du Code de commerce conclue avec Monsieur Klaus Schmieder, le rapport spécial prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Elle approuve cette convention et le rapport qui lui est consacré en application des articles L. 225-38 et L. 225-42-1 et suivants du Code de commerce.

Douzième résolution

(Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et L. 225-42-1 du Code de commerce et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, relatifs à Monsieur Pierre Dufour)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constate qu'il lui a été fait, sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et L. 225-42-1 du Code de commerce conclues avec Monsieur Pierre Dufour, le rapport spécial prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Elle approuve ces conventions et le rapport qui leur est consacré en application des articles L. 225-38 et L. 225-42-1 et suivants du Code de commerce.

Treizième résolution

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration, pour cinq ans, de procéder, en une ou plusieurs opérations, à l'émission de titres obligataires dans la limite d'un encours cumulé global maximum (y compris au titre d'émissions antérieures non encore remboursées) de 8 milliards d'euros. Cette autorisation se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2004 et réitérée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 2006)

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, conformément à l'article 19 des Statuts de la Société, autorise le Conseil d'Administration, pour cinq ans, à procéder en une ou plusieurs fois, aux époques et conditions qu'il jugera convenables, à l'émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, d'un ou plusieurs emprunts obligataires à taux fixe ou à taux variable, assortis ou non de sûretés, dans la limite d'un encours cumulé global maximum (y compris au titre d'émissions antérieures non encore remboursées) de 8 milliards d'euros ou de la contre-valeur de ce montant dans les monnaies utilisées, représentés par des obligations, cette autorisation se substituant à celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2004 et réitérée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 2006.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration dans les limites fixées ci-dessus, pour arrêter toutes les mesures nécessaires à la réalisation de cette ou de ces émissions. L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer au Directeur Général, ou à un ou plusieurs Directeurs Généraux délégués, les pouvoirs nécessaires pour procéder à une telle émission d'obligations et en arrêter les modalités, dans les limites fixées par la décision de la présente Assemblée Générale.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Quatorzième résolution

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration de réduire le capital par annulation des actions auto-détenues)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société, par période de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions acquises dans le cadre de l'autorisation votée par la présente Assemblée Générale Ordinaire

dans sa quatrième résolution et celles acquises dans le cadre de l'autorisation votée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2007, et à réduire le capital à due concurrence.

La présente autorisation est donnée pour une période de vingt-quatre mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mai 2007 dans sa huitième résolution.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, modifier les statuts, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, et, avec faculté de subdélégation, accomplir les formalités requises pour mettre en œuvre la réduction de capital qui sera décidée conformément à la présente résolution.

Quinzième résolution

(Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique sur la Société)

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et statuant conformément aux articles L. 233-32 II et L. 233-33 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider, en cas d'offre publique visant la Société :
 - l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, de bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la Société,
 - leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique, et
 - les conditions d'exercice de ces bons ainsi que leurs caractéristiques, telles que leur prix d'exercice, et de manière générale les modalités de toute émission fondée sur la présente résolution ;
- décide que le montant nominal total de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice de ces bons ne pourra excéder 714 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé indépendamment de tout autre plafond relatif aux émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société autorisées par la présente Assemblée Générale ou toute assemblée générale antérieure ; cette limite sera majorée du montant correspondant à la valeur nominale des titres nécessaires à la réalisation des ajustements susceptibles d'être effectués conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables (notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'émission de nouveaux titres de capital avec droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires) et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs des bons mentionnés ci-dessus ;
- décide que le nombre maximum de bons qui pourraient être émis ne pourra dépasser le nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons ;
- décide que la présente délégation ne pourra être utilisée qu'en cas d'offre publique visant la Société;
- décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les limites fixées par les statuts et par la loi, aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre, dans les conditions prévues par la loi, la présente délégation de compétence.

Ces bons de souscription d'actions deviendront caducs de plein droit dès que l'offre publique et toute offre concurrente éventuelle échoueraient, deviendraient caduques ou seraient retirées ; il est précisé que les bons qui seraient devenus caducs par effet de la loi ne seront pas pris en compte pour le calcul du nombre maximum des bons pouvant être émis, tel qu'indiqué au point 3. ci-dessus.

La présente délégation est conférée au Conseil d'Administration pour une durée expirant à la fin de la période d'offre de toute offre publique visant la Société et déposée dans les dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale.

Seizième résolution

(Délégation de compétence pour 26 mois en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant maximum de 250 millions d'euros en nominal)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et L. 225-129-2 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission, en France, en euros, d'actions ordinaires de la Société.
- La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée ;
- décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées ne pourra être supérieur à 250 millions d'euros en nominal, en ce inclus le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en application des dix-neuvième et vingtième résolutions ;
- décide que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux actions émises en vertu de la présente résolution ;
- décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible si le Conseil d'Administration en a décidé la possibilité, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions, le Conseil d'Administration, pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou l'autre des facultés offertes par l'article L. 225-134 du Code de commerce ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet ;
- donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment fixer le montant de la prime et les autres conditions d'émission,

imputer sur le poste « Primes d'émission » le montant des frais relatifs à cette augmentation de capital et s'il le juge opportun, y prélever les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées.

Dix-septième résolution

(Délégation de compétence pour 26 mois à l'effet d'augmenter, en cas de demandes excédentaires, le montant des émissions d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration :

- délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, sa compétence à l'effet d'augmenter, dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, le nombre de titres à émettre en cas d'émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription telle que visée à la seizième résolution ;
- le montant nominal de l'augmentation de l'émission décidée en vertu de la présente résolution s'imputera, le cas échéant, sur le plafond global prévu à la seizième résolution ;
- la délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

Dix-huitième résolution

(Délégation de compétence pour 26 mois en vue d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres en vue de l'attribution d'actions gratuites aux actionnaires et/ou de l'élévation du nominal des actions existantes, pour un montant maximum de 250 millions d'euros)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites aux actionnaires et/ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ;

- la délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée ;
- décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées ne pourra être supérieur à 250 millions d'euros, ce plafond étant distinct et autonome de celui visé à la seizième résolution, et ne pourra en tout état de cause excéder le montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital (étant précisé que ces montants ne tiennent pas compte des actions supplémentaires à émettre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres ajustements, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital) ;
- décide que, en cas d'usage par le Conseil d'Administration, de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans les conditions réglementaires applicables ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet ;
- donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment fixer les conditions d'émission, imputer sur un ou plusieurs postes de réserves disponibles le montant des frais afférents à l'augmentation de capital correspondante et s'il le juge opportun, y prélever les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts.

Dix-neuvième résolution

(Délégation de compétence pour 26 mois en vue de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail :

- délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider d'augmenter le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera et dans les proportions qu'il appréciera, par l'émission d'actions ordinaires de la Société ainsi que de toutes autres valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme,

au capital de la Société, réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe.

La délégation ainsi conférée est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée ;

- décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en application de la présente résolution ne pourra être supérieur à un montant nominal maximal de 27,5 millions d'euros, correspondant à l'émission d'un maximum de 5 millions d'actions, étant précisé que ce montant ne tient pas compte des actions supplémentaires à émettre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres ajustements, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital, et que le montant cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées au titre de la présente résolution et de la vingtième résolution ne pourra excéder le montant nominal précité de 27,5 millions d'euros ;
- décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées sur le fondement de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 2° de la seizième résolution de la présente Assemblée ;
- décide que les bénéficiaires de ces augmentations de capital seront directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise ou toutes autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables, les adhérents, au sein de la Société et des sociétés, françaises ou étrangères, qui lui sont liées au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 444-3 du Code du travail, à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe ;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital, et aux valeurs mobilières auxquelles donneraient droit ces valeurs mobilières, qui seront émises en application de la présente résolution en faveur des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe ;
- décide que le prix de souscription ne pourra être ni supérieur à la moyenne, déterminée conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail, des premiers cours cotés de l'action de la Société aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne, étant précisé que l'Assemblée Générale autorise expressément le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, à réduire ou supprimer la décote susmentionnée, dans les limites légales et réglementaires ;
- décide en application de l'article L. 443-5 du Code du travail que le Conseil d'Administration pourra prévoir l'attribution, aux bénéficiaires ci-dessus indiqués, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii) le cas échéant de la décote ;

- décide également que dans le cas où les bénéficiaires n'auraient pas souscrit dans le délai imparti la totalité de l'augmentation de capital, celle-ci ne serait réalisée qu'à concurrence du montant des actions souscrites, les actions non souscrites pouvant être proposées à nouveau aux bénéficiaires concernés dans le cadre d'une augmentation de capital ultérieure ;
- donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour, dans les limites ci-dessus, fixer les diverses modalités de l'opération, et notamment :
 - fixer les critères auxquels devront répondre les sociétés dont les salariés pourront bénéficier des augmentations de capital, déterminer la liste de ces sociétés,
 - arrêter les conditions et modalités d'émission, les caractéristiques des actions et, le cas échéant, des autres valeurs mobilières, déterminer le prix de souscription calculé selon la méthode définie ci-dessus, fixer les modalités et le délai de libération des actions souscrites ; imputer sur le poste « Primes d'émission » le montant des frais relatifs à ces augmentations de capital et y prélever, s'il le juge opportun, les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission, et, généralement, accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations du capital social réalisées en application de la présente résolution,
 - arrêter les dates d'ouverture et de clôture de souscription, constater la réalisation de l'augmentation de capital correspondante et modifier les statuts en conséquence.

Cette délégation de compétence prive d'effet l'autorisation donnée au Conseil d'Administration au titre de la onzième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mai 2007, à hauteur de la partie non utilisée de cette autorisation.

Vingtième résolution

(Délégation de compétence en vue de procéder à des augmentations de capital réservées à une catégorie de bénéficiaires)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-2 et de l'article L. 225-138 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider d'augmenter, en une ou plusieurs fois à l'époque ou aux époques qu'il fixera et dans les proportions qu'il appréciera, le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires ainsi que de toutes autres valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, réservée à la catégorie de bénéficiaires définie ci-après ;

- décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en application de la présente résolution ne pourra être supérieur à un montant nominal maximal de 27,5 millions d'euros, correspondant à l'émission d'un maximum de 5 millions d'actions, étant précisé que ce montant ne tient pas compte des actions supplémentaires à émettre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres ajustements, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital, et que le montant cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées au titre de la présente résolution et de la dix-neuvième résolution ne pourra excéder le montant nominal précité de 27,5 millions d'euros ;
- décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées sur le fondement de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 2° de la seizième résolution de la présente Assemblée ;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou valeurs mobilières, et aux valeurs mobilières auxquelles donneraient droit ces valeurs mobilières, qui seraient émises en application de la présente résolution et de réserver le droit de les souscrire à la catégorie de bénéficiaires répondant aux caractéristiques suivantes : tout établissement financier ou filiale d'un tel établissement mandaté par la Société et qui souscrirait des actions, ou d'autres valeurs mobilières émises par la Société en application de la présente résolution, dans le but exclusif de permettre à des salariés et mandataires sociaux de sociétés étrangères, liées à la Société au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 444-3 du Code du travail, de bénéficier d'un dispositif présentant un profil économique comparable à un schéma d'actionariat salarié qui serait mis en place dans le cadre d'une augmentation de capital réalisée en application de la dix-neuvième résolution de la présente Assemblée Générale, dans l'hypothèse où la mise en œuvre d'un schéma d'actionariat salarié identique au profit des salariés et mandataires sociaux des sociétés étrangères précitées se heurterait à des contraintes légales, réglementaires ou fiscales locales ;
- décide que le prix unitaire d'émission des actions à émettre en application de la présente résolution sera fixé par le Conseil d'Administration sur la base du cours de Bourse de l'action de la Société ; ce prix d'émission sera égal à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture de la souscription à une augmentation de capital réalisée sur le fondement de la dix-neuvième résolution, cette moyenne pouvant être éventuellement diminuée d'une décote maximum de 20 % ; le montant d'une telle décote sera déterminé par le Conseil d'Administration en considération, notamment, des dispositions légales, réglementaires et fiscales de droit étranger applicables le cas échéant ;
- décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, dans les conditions prévues par la loi et dans les limites fixées ci-dessus, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment à l'effet de :
 - fixer la date et le prix d'émission des actions à émettre en application de la présente résolution ainsi que les autres modalités de l'émission,
 - arrêter la liste du ou des bénéficiaires de la suppression du droit préférentiel de souscription au sein de la catégorie définie ci-dessus, ainsi que le nombre d'actions à souscrire par celui-ci ou chacun d'eux,
 - le cas échéant, arrêter les caractéristiques des autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société dans les conditions légales et réglementaires applicables,
 - constater la réalisation de l'augmentation de capital, accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations du capital social et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations, modifier corrélativement les statuts et procéder à toutes formalités requises, faire le cas échéant toute démarche en vue de l'admission aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris des actions émises en vertu de la présente délégation.
- La délégation conférée au Conseil d'Administration par la présente résolution est valable pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Vingt et unième résolution

(Pouvoirs en vue des formalités)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder à toutes publications et formalités requises par la loi et les règlements.

Rapports des Commissaires aux comptes

Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés dont nous avons été avisés.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements autorisés et conclus postérieurement à la clôture de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été informés de la conclusion des conventions suivantes autorisées par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 14 février 2008.

1. Avec Monsieur Benoît Potier

Indemnités de départ

- (i) Lors de sa séance du 10 mai 2006, votre Conseil d'Administration avait décidé que Monsieur Potier bénéficierait en cas de non-renouvellement de ses fonctions de Président et Directeur Général ou de révocation ; sauf en cas de faute lourde, d'une indemnité qui serait calculée en appliquant les dispositions conventionnelles dont relève l'ensemble des cadres de la Société. Cette indemnité serait d'un montant maximum de vingt mois de rémunération moyenne (fixe et variable) perçue au cours des vingt-quatre mois précédant la cessation du mandat. Cette indemnité inclut toute indemnité qui pourrait être due en cas de rupture du contrat de travail.
- (ii) Lors de sa séance du 10 mai 2006, votre Conseil d'Administration avait décidé que Monsieur Potier bénéficierait, en cas de non-renouvellement de son mandat de Président-Directeur Général ou de révocation, intervenant dans les vingt-quatre mois suivant un changement de contrôle d'Air Liquide, d'une indemnité complémentaire égale à douze mois de rémunération mensuelle moyenne (fixe et variable) au cours des vingt-quatre mois précédents.

Dans sa séance du 14 février 2008, votre Conseil d'Administration a décidé, en application de la loi TEPA, que le versement des indemnités visées aux paragraphes (i) et (ii), à l'exclusion de l'indemnité légale et conventionnelle due à raison de la rupture de contrat de travail (ne tenant pas compte de l'ancienneté acquise en tant que Président-Directeur Général), ainsi que la reprise de cette ancienneté pour le calcul de l'indemnité légale et conventionnelle précitée sont subordonnés au respect de conditions liées aux performances de Monsieur Potier.

Les conditions de performance seront réexaminées notamment à chaque renouvellement du mandat social. Le droit de bénéficier de ces indemnités dépendra de la moyenne de l'écart entre la Rentabilité Après Impôt des Capitaux Utilisés (R.O.C.E.) et le Coût Moyen Pondéré du Capital (W.A.C.C) évalué sur fonds propres comptables calculés sur les trois derniers exercices ayant précédé l'exercice au cours duquel intervient le départ.

Écart Moyen R.O.C.E. - WACC	Proportion de l'indemnité due
> ou égal à 2,00 %	100 %
> ou égal à 1,00 % et < à 2,00 %	50 %
> ou égal à 0 % et < à 1,00 %	25 %
< 0 %	0 %

Ces deux conventions n'ont pas eu d'effet sur l'exercice.

Indemnité compensatrice de perte de retraite au titre du mandat social

En cas de révocation de son mandat social avant l'âge de cinquante-cinq ans, Monsieur Potier ne bénéficierait plus du régime complémentaire de retraite à prestations définies applicable aux cadres supérieurs et dirigeants, dont la rémunération totale excède seize fois le plafond de la sécurité sociale (« Régime S »).

Lors de sa séance du 14 février 2008, votre Conseil d'Administration a décidé, afin de compenser la perte de ce droit, d'octroyer à Monsieur Potier qui a plus de vingt ans d'ancienneté, en cas de rupture de son mandat social avant l'âge de cinquante-cinq ans à l'initiative de la Société et sauf cas de faute grave ou lourde, une indemnité compensatrice de la perte de ses droits au titre du régime S de la Société. Cette indemnité, correspondant à la rente à laquelle Monsieur Potier pouvait prétendre au titre du régime S, sera calculée selon les mêmes modalités (1 % par année d'ancienneté de la moyenne des trois rémunérations annuelles totales les plus élevées excédant seize fois le plafond de la sécurité sociale, au cours des cinq dernières années de service) ou celui de tout autre régime de retraite à prestations définies qui s'y serait substitué. Elle sera versée par paiements fractionnés. En toute hypothèse, cet engagement deviendra caduc au jour anniversaire des cinquante-cinq ans de Monsieur Potier.

Dans l'hypothèse où, au jour de sa révocation, Monsieur Potier pourrait néanmoins bénéficier du régime S ou de tout autre régime à prestations définies qui s'y serait substitué, aucune indemnité ne serait due. Dans l'hypothèse où Monsieur Potier viendrait à percevoir une indemnité compensatrice au titre de la perte de retraite S au titre de son contrat de travail, le montant de l'indemnité compensatrice de la perte de retraite au titre du mandat social sera réduit du montant de l'indemnité au titre de son contrat de travail.

Le versement de cette indemnité est subordonné au respect de conditions liées aux performances de Monsieur Potier. Le droit de bénéficier de ces indemnités dépendra de la moyenne de l'écart entre la Rentabilité Après Impôt des Capitaux Utilisés (R.O.C.E) et le Coût Moyen Pondéré du Capital (W.A.C.C) évalué sur fonds propres comptables calculés sur les sept derniers exercices ayant précédé l'exercice au cours duquel intervient le départ. Les conditions de performance seront réexaminées notamment à chaque renouvellement du mandat social.

Écart Moyen R.O.C.E. - WACC	Proportion de l'indemnité due
> ou égal à 2,00 %	100 %
> ou égal à 1,00 % et < à 2,00 %	50 %
> ou égal à 0 % et < à 1,00 %	25 %
< 0 %	0 %

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice.

2. Avec Monsieur Klaus Schmieder

Indemnités de départ

- (i) Au cours de sa séance du 10 mai 2006, votre Conseil d'Administration avait décidé qu'au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué, Monsieur Schmieder bénéficierait d'une indemnité forfaitaire en cas de non-renouvellement de son mandat ou de révocation ; sauf en cas de faute grave. Cette indemnité serait égale au montant le plus faible de dix-huit mois de part fixe de rémunération en qualité de Directeur Général Délégué ou du nombre de mois de part fixe de rémunération le séparant alors de son soixantième anniversaire. Cette indemnité se cumule avec celle due au titre de son contrat de travail en cas de rupture concomitante.
- (ii) Au cours de sa séance du 10 mai 2006, votre Conseil d'Administration avait décidé que Monsieur Schmieder bénéficierait, en cas de non-renouvellement ou de révocation de son mandat de Directeur Général Délégué, intervenant dans les vingt-quatre mois suivant un changement de contrôle d'Air Liquide, d'une indemnité complémentaire égale à douze mois de rémunération mensuelle moyenne (fixe et variable) perçue, à quelque titre que ce soit, au cours des vingt-quatre mois précédents.

Dans sa séance du 14 février 2008, votre Conseil d'Administration a décidé, en application de la loi TEPA, que le versement des indemnités visées aux paragraphes (i) et (ii), à l'exclusion de l'indemnité légale et conventionnelle due à raison de la rupture de contrat de travail est subordonné au respect de conditions liées aux performances de Monsieur Schmieder.

Le droit de bénéficier de ces indemnités dépendra de la moyenne de l'écart entre la Rentabilité Après Impôt des Capitaux Utilisés (R.O.C.E.) et le Coût Moyen Pondéré du Capital (W.A.C.C) évalué sur fonds propres comptables calculés sur les trois derniers exercices ayant précédé l'exercice au cours duquel intervient le départ. Les conditions de performance seront réexaminées notamment à chaque renouvellement du mandat social.

Écart Moyen R.O.C.E. - WACC	Proportion de l'indemnité due
> ou égal à 2,00 %	100 %
> ou égal à 1,00 % et < à 2,00 %	50 %
> ou égal à 0 % et < à 1,00 %	25 %
< 0 %	0 %

Ces conventions n'ont pas eu d'effet sur l'exercice.

3. Avec Monsieur Pierre Dufour

Indemnités de départ

- (i) Au cours de sa séance du 14 février 2008, votre Conseil d'Administration a décidé qu'au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué, Monsieur Dufour bénéficierait d'une indemnité forfaitaire en cas de non-renouvellement de son mandat ou de révocation; sauf en cas de faute grave ou lourde. Cette indemnité serait calculée en appliquant les dispositions conventionnelles dont relèvent les cadres de la Société, en tenant compte de l'ancienneté acquise en tant que mandataire social et de salarié. Elle sera d'un montant minimum de douze mois de rémunération mensuelle moyenne (fixe et variable) perçue à quelque titre que ce soit, au cours des vingt-quatre mois précédents. Cette somme comprend l'indemnité légale et conventionnelle qui serait due en cas de rupture du contrat de travail. Cette indemnité ne peut en aucun cas être supérieure à vingt mois de rémunération.
- (ii) Au cours de sa séance du 14 février 2008, votre Conseil d'Administration a décidé que Monsieur Dufour bénéficierait, en cas de non-renouvellement ou de révocation de son mandat de Directeur Général Délégué, intervenant dans les vingt-quatre mois suivant un changement de contrôle d'Air Liquide, d'une indemnité complémentaire égale à douze mois de rémunération mensuelle moyenne (fixe et variable) perçue, à quelque titre que ce soit, au cours des vingt-quatre mois précédents.

Le Conseil d'Administration a décidé, en application de la loi TEPA, que le versement des indemnités visées aux paragraphes (i) et (ii), à l'exclusion de l'indemnité légale et conventionnelle due à raison de la rupture de contrat de travail est subordonné au respect de conditions liées aux performances de Monsieur Dufour.

Le droit de bénéficier de ces indemnités dépendra de la moyenne de l'écart entre la Rentabilité Après Impôt des Capitaux Utilisés (R.O.C.E.) et le Coût Moyen Pondéré du Capital (W.A.C.C) évalué sur fonds propres comptables calculés sur les trois derniers exercices ayant précédé l'exercice au cours duquel intervient le départ. Les conditions de performance seront réexaminées notamment à chaque renouvellement du mandat social.

Écart Moyen R.O.C.E. - WACC	Proportion de l'indemnité due
> ou égal à 2,00 %	100 %
> ou égal à 1,00 % et < à 2,00 %	50 %
> ou égal à 0 % et < à 1,00 %	25 %
< 0 %	0 %

Ces conventions n'ont pas eu d'effet sur l'exercice.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

1. Avec Monsieur Pierre Dufour

Avenant au contrat de travail

Au cours de sa séance du 8 novembre 2007, votre Conseil d'Administration a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de travail de Monsieur Dufour permettant d'aménager les fonctions et conditions de rémunération applicables à Monsieur Dufour en qualité de salarié, suite à sa nomination comme Directeur Général Délégué. Cet avenant prévoit qu'en cas de cessation de son mandat social Monsieur Dufour réintègrera ses fonctions salariées intégralement. En contrepartie, ses parts fixes et variables de rémunération seront rétablies dans des proportions identiques à celles existant avant sa prise de fonction en qualité de mandataire social.

Régime de retraite

- Au cours de sa séance du 8 novembre 2007, votre Conseil d'Administration a étendu, au bénéfice de Monsieur Dufour en qualité de Directeur Général Délégué, les régimes supplémentaires et additionnels de retraite à cotisations définies dont Monsieur Dufour bénéficie déjà en qualité de salarié applicables aux cadres supérieurs et dirigeants pour la partie de rémunération inférieure à seize fois le plafond annuel de la sécurité sociale.
- Au cours de sa séance du 8 novembre 2007, votre Conseil d'Administration a étendu, au bénéfice de Monsieur Dufour en qualité de Directeur Général Délégué, le régime complémentaire de retraite à prestations définies dont Monsieur Dufour bénéficie déjà en qualité de salarié applicable aux cadres supérieurs et dirigeants et qui couvre la partie de la rémunération totale qui excède seize fois le plafond annuel de la sécurité sociale. Ce régime ne s'applique que si l'intéressé est encore dans la Société au moment de sa retraite. En cas de rupture du mandat social ou du contrat de travail à l'initiative de la Société et sauf cas de faute grave ou lourde, Monsieur Dufour pourra conserver ses droits dans le cas où il serait à cette date, âgé de cinquante-cinq ans et comptant cinq ans d'ancienneté. Les prestations de retraite correspondantes seront égales à 1 % par année d'ancienneté de la moyenne des trois rémunérations annuelles totales les plus élevées excédant seize fois le plafond annuel de la sécurité sociale, au cours des cinq dernières années de service. Pour ce calcul, la moyenne des parts variables prises en compte ne pourra excéder 100 % de la moyenne des parts fixes.

Le total des prestations de retraite, tous types de régime confondus, tant en France qu'à l'étranger, ne pourra excéder 45 % de la moyenne des trois meilleures des cinq dernières rémunérations annuelles totales.

Aucune cotisation afférente à la rémunération perçue par Monsieur Dufour depuis sa nomination en tant que mandataire social n'a été versée en 2007.

Régime de prévoyance

Au cours de sa séance du 8 novembre 2007, votre Conseil d'Administration a étendu au bénéfice de Monsieur Dufour, en qualité de mandataire social, le régime de prévoyance dont Monsieur Dufour bénéficie déjà en qualité de salarié applicable aux cadres supérieurs et dirigeants dont la rémunération totale excède huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale. Ce régime garantit le versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité permanente et absolue.

Aucune cotisation afférente à la rémunération perçue par Monsieur Dufour depuis sa nomination en tant que mandataire social n'a été versée en 2007.

2. Avec BNP Paribas

Administrateur concerné

Monsieur Alain Joly.

Nature, objet et modalités

Votre Conseil d'Administration, au cours de sa séance du 2 août 2007, a autorisé votre société à conclure avec BNP Paribas une convention d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale.

Dans le cadre du contrat conclu le 18 septembre 2007 pour la période du 18 septembre au 21 décembre 2007, BNP Paribas, qui agit pour son compte propre et non comme mandataire de votre société, s'est engagé à acquérir sur le marché de manière régulière des actions Air Liquide dans la limite de deux millions d'actions et sans excéder le prix maximum d'achat de € 150 autorisé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 9 mai 2007. Dans ce contexte, BNP Paribas s'est engagé à vendre à Air Liquide qui s'est engagé

à acheter à un prix déterminable convenu un certain nombre d'actions Air Liquide, déterminé à partir du montant nominal de M€ 180 confié à BNP Paribas pour la réalisation de cette transaction dans les conditions suivantes :

- le prix de rachat moyen des actions par Air Liquide à BNP Paribas est égal à la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés par les volumes de l'action Air Liquide sur la période (« VWAP »), diminué d'une décote ;
- Air Liquide a garanti le financement de l'opération par un dépôt en quatre versements échelonnés sous forme de gage espèces du montant de M€ 180.

Dans le cadre de ce contrat, Air Liquide a acquis 1 897 016 actions à BNP Paribas pour un montant total de M€ 180.

Le Conseil d'Administration du 8 novembre 2007 a autorisé votre société à reconduire ce contrat pour l'exécution de son programme de rachat au cours de l'exercice 2008. Cette autorisation n'a pas eu d'effet sur l'exercice.

Conventions et engagements autorisés au cours d'exercices antérieurs et qui se sont poursuivis

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec Monsieur Benoît Potier

Avenant au contrat de travail

- Le contrat de travail de Monsieur Potier se trouve suspendu durant l'exercice de son mandat de Président-Directeur Général. Lorsqu'il sera mis fin à ce mandat dans quelque circonstance que ce soit, son contrat de travail reprendra effet immédiatement de plein droit. En contrepartie, Monsieur Potier percevra une rémunération fixe calculée sur la base de la part fixe perçue à la date de suspension revalorisée en tenant compte de l'évolution des rémunérations des cadres dirigeants de la Société au cours de la période de suspension. Une rémunération variable pourra également être consentie.
- Le contrat de travail ajoutera à l'ancienneté acquise par Monsieur Potier antérieurement à sa suspension, l'ancienneté acquise au titre de ce mandat social avec tous les effets attachés, notamment pour les droits à la retraite de tous les régimes.

Régime de retraite

Monsieur Potier bénéficie des régimes supplémentaires et additionnels de retraite à cotisations définies applicables aux cadres supérieurs et dirigeants pour la partie de rémunération inférieure à seize fois le plafond de la sécurité sociale et du régime complémentaire de retraite à prestations définies applicable aux cadres supérieurs et dirigeants pour la partie de rémunération qui excède seize fois le plafond de la sécurité sociale.

Le total des prestations de retraite, tous types de régimes confondus, ne pourra excéder 45 % de la moyenne des trois meilleures des cinq dernières rémunérations annuelles totales. Pour ce calcul, la moyenne des parts variables prises en compte ne pourra excéder 100 % de la moyenne des parts fixes.

Le montant des cotisations versées au titre des régimes à cotisations définies par votre société en 2007 s'élève à € 74 563.

Régime de prévoyance

Monsieur Potier bénéficie, en qualité de mandataire social, du régime de prévoyance applicable aux cadres supérieurs et dirigeants dont la rémunération totale excède huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale. Ce régime garantit le versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité permanente et absolue.

Le montant des cotisations versées à ce titre par votre société en 2007 s'élève à € 53 737.

Assurance chômage

Monsieur Potier bénéficie, en qualité de mandataire social, de la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise souscrite par votre société.

Le montant des cotisations versées à ce titre par votre société en 2007 s'élève à € 7 096.

2. Avec Monsieur Klaus Schmieder

Régime de retraite

Monsieur Klaus Schmieder bénéficie des régimes supplémentaires et additionnels de retraite à cotisations définies applicables aux cadres supérieurs et dirigeants pour la partie de rémunération inférieure à seize fois le plafond de la sécurité sociale et du régime complémentaire de retraite à prestations définies applicable aux cadres supérieurs et dirigeants pour la partie de rémunération qui excède seize fois le plafond de la sécurité sociale.

Le total des prestations de retraite, tous types de régimes confondus, tant en France qu'à l'étranger, ne pourra excéder 45 % de la moyenne des trois meilleures des cinq dernières rémunérations annuelles totales. Pour ce calcul, la moyenne des parts variables prises en compte ne pourra excéder 100 % de la moyenne des parts fixes.

Le montant des cotisations versées au titre des régimes à cotisations définies par votre société en 2007 s'élève à € 86 640.

3. Avec Monsieur Jean-Claude Buono

Indemnités de départ

Monsieur Buono bénéficiait, en cas de révocation ou de non-renouvellement de son mandat de Directeur Général Délégué, intervenant dans les vingt-quatre mois suivant un changement de contrôle d'Air Liquide, d'une indemnité égale à douze mois de rémunération mensuelle moyenne (fixe et variable) perçue à quelque titre que ce soit au cours des vingt-quatre mois précédents.

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice. Elle est devenue caduque suite au départ à la retraite de Monsieur Buono.

Régime de retraite

Monsieur Jean-Claude Buono bénéficie du régime de garantie annuelle brute globale de ressources à la retraite applicable aux salariés de plus de quarante-cinq ans ou de plus de vingt ans d'ancienneté au 1^{er} février 1996. Le montant de la garantie annuelle s'élève à € 396 367 (date de valeur novembre 2001) et a été revalorisé à € 444 255, pour tenir compte de l'évolution des retraites au sein du groupe Air Liquide entre novembre 2001 et la date effective de liquidation de la retraite.

Monsieur Buono a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 31 décembre 2007. En conséquence, aucune pension ne lui a été versée à ce titre au cours de l'exercice 2007.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 25 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

MAZARS & GUÉRARD
Frédéric Allilaire

ERNST & YOUNG AUDIT
Olivier Breillot

Rapport sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société L'Air Liquide S.A., et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 7, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée, par ailleurs, à l'approbation de votre Assemblée Générale et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre Conseil d'Administration vous demande de lui déléguer, pour une période de vingt-quatre mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 25 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

MAZARS & GUÉRARD
Frédéric Allilaire

ERNST & YOUNG AUDIT
Olivier Breillot

Rapport sur l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la Société

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la Société, opération sur laquelle vous être appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, dans le cadre de l'article L. 233-32II du Code de commerce, la compétence à l'effet de :

- décider l'émission de bons soumis au régime de l'article L. 233-32 II du Code de commerce permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la Société, ainsi que leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique ;
- fixer les conditions d'exercice et les caractéristiques desdits bons.

Le montant nominal maximum des actions qui pourraient être ainsi émises ne pourra dépasser le plafond de € 714 000 000 et le nombre maximum de bons qui pourraient être émis ne pourra excéder le nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114, R. 225-115 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'émission de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la Société.

Nous établirons un rapport complémentaire le cas échéant en vue de la confirmation par une Assemblée Générale prévue à l'article L. 233-32 III du Code de commerce, et conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 25 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

MAZARS & GUÉRARD
Frédéric Allilaire

ERNST & YOUNG AUDIT
Olivier Breillot

Rapport sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants et l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de votre société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le montant nominal maximum de l'augmentation de capital s'élève à 27 500 000 euros correspondant à l'émission d'un maximum de 5 millions d'actions, étant précisé que :

- le montant cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées au titre de la 19^e et de la 20^e résolution ne pourra excéder le montant nominal précité de 27 500 000 euros ;
- le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées au titre de la 19^e résolution s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la 10^e résolution.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de 26 mois la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital social à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital social à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital social à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital social à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'Administration.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 25 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

MAZARS & GUÉRARD
Frédéric Allilaire

ERNST & YOUNG AUDIT
Olivier Breillot

Rapport sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à tout établissement financier ou filiale d'un tel établissement mandaté par la Société

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants et l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission d'actions ordinaire et valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à tout établissement financier ou filiale d'un tel établissement mandaté par votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le montant nominal maximum de l'augmentation de capital s'élève à 27 500 000 euros correspondant à l'émission d'un maximum de 5 millions d'actions, étant précisé que :

- le montant cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées au titre de la 19^e et de la 20^e résolution ne pourra excéder le montant nominal précité de 27 500 000 euros ;
- le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées au titre de la 20^e résolution s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la 16^e résolution.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de 18 mois la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital social. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital social.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital qui seraient décidées nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital social à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital social à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'Administration.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 25 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG AUDIT
Olivier Breillot

MAZARS & GUÉRARD
Frédéric Allilaire

05

Informations complémentaires pour le Document de Référence

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL	240
Renseignements de caractère général	240
Statuts	240
Capital	247
Dividendes	249
Administration de la Société	249
Propriétés immobilières, usines et équipements	250
Documents accessibles au public	250
Incorporation par référence	250
RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	251
Responsable du Document de Référence	251
Attestation du responsable du Document de Référence	251
TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	252
LEXIQUE BOURSIER ET FINANCIER	256

Renseignements de caractère général

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Législation applicable à L'Air Liquide S.A.

Législation française.

Dates de constitution et d'expiration

La Société a été créée le 8 novembre 1902 et sa durée est fixée jusqu'au 17 février 2028.

Registre du Commerce et des Sociétés

552 096 281 R.C.S.PARIS

code APE : 244A

Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées Générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

STATUTS

Titre premier

Dénomination – Objet – Siège – Durée

ARTICLE PREMIER : FORME ET DÉNOMINATION

La Société est de forme anonyme, à Conseil d'Administration. Cette Société sera régie par les lois et règlements en vigueur et par les présents statuts.

La dénomination de la Société est : « L'Air Liquide, Société anonyme pour l'Étude et l'Exploitation des procédés Georges Claude ».

ART. 2 : OBJET

La Société a pour objet :

- L'étude, l'exploitation, la vente des brevets ou inventions de MM. Georges et Eugène Claude, relatifs à la liquéfaction des gaz, à la production industrielle du froid, de l'air liquide et de l'oxygène, à leurs applications ou utilisations ;
- La production industrielle du froid, de l'air liquide, leurs applications ou utilisations, la production et la liquéfaction des gaz, notamment de l'oxygène, de l'azote, de l'hélium et de l'hydrogène, leurs applications ou utilisations sous toutes formes, à l'état pur, en mélanges et en combinaisons,

sans distinction d'état ni de provenance, dans tous domaines d'applications de leurs propriétés physiques, thermodynamiques, chimiques, thermo-chimiques et biologiques, et notamment dans les domaines de la propulsion, de la mer, de la santé, de l'agro-alimentaire et de la pollution ;

- L'achat, la fabrication, la vente, l'utilisation de tous produits se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, ainsi que tous sous-produits résultant de leur fabrication ou de leur emploi, de toutes machines ou appareils servant à les utiliser ou à les appliquer, et, plus particulièrement, l'achat, la fabrication, la vente, l'utilisation de tous produits, métaux ou alliages, dérivant ou résultant d'une utilisation de l'oxygène, de l'azote et de l'hydrogène à l'état pur, mélangé ou combiné, notamment de tous produits oxygénés ou azotés ;
- L'étude, l'acquisition, l'exploitation directe ou indirecte ou la vente de tous brevets, inventions ou procédés ayant trait aux mêmes objets ;
- L'exploitation, par voie directe ou par voie de constitution de société, de tout ce qui se rattache, directement ou indirectement, au but de la Société ou est susceptible de contribuer au développement de son industrie ;

- La prestation de tous services ou la fourniture de tous produits susceptibles de développer sa clientèle dans le domaine de l'industrie ou de la santé.

La Société peut demander ou acquérir toutes concessions, faire toutes constructions, acquérir ou prendre en location toutes carrières, mines et tous immeubles et reprendre toutes exploitations se rattachant à son objet, céder ces concessions, les affermer, fusionner ou s'allier avec d'autres sociétés par voie d'acquisition de titres ou droits sociaux, d'avances ou de telle manière qu'il appartiendra. Elle peut entreprendre ces opérations soit seule, soit en participation.

Enfin, plus généralement, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières, mobilières, financières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.

ART. 3 : SIÈGE SOCIAL

Le siège de la Société est à Paris, Quai d'Orsay, n° 75.

Il pourra être transféré, par décision du Conseil d'Administration, en tout autre endroit de Paris ou d'un département limitrophe, sous réserve de ratification de cette décision par la plus proche Assemblée Générale Ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

ART. 4 : DURÉE

La durée de la Société est fixée à 99 années à partir du 18 février 1929, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Titre II

Capital social – Actions - Identification des actionnaires

ART. 5 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à 1 298 066 880 euros divisé en 236 012 160 actions au nominal de 5,50 euros, entièrement libérées.

Le capital social est augmenté dans les conditions prévues par la loi soit par émission d'actions ordinaires ou d'actions de préférence, soit par majoration du montant nominal des titres de capital existants. Il peut également être augmenté par l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, dans les conditions prévues par la loi.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital.

Le capital social pourra également être réduit dans les conditions prévues par la loi, notamment par réduction de la valeur nominale des actions, par remboursement ou rachat en Bourse et annulation d'actions, par échange des actions anciennes contre des actions nouvelles d'un nombre équivalent ou moindre,

ayant ou non le même nominal, avec ou sans soulte à payer ou à recevoir. L'Assemblée Générale pourra toujours obliger les actionnaires à céder ou à acheter des actions anciennes pour permettre l'échange d'actions anciennes contre des nouvelles, avec ou sans soulte à payer ou à recevoir, alors même que la réduction décidée ne serait pas consécutive à des pertes.

ART. 6 : ACTIONS

Lorsque les actions nouvelles ne seront pas intégralement libérées lors de leur émission, les appels de versements, aux dates fixées par le Conseil d'Administration, auront lieu au moyen d'annonces insérées, un mois à l'avance, dans un des journaux de Paris désignés pour la publication légale des actes de la Société.

Les actions non entièrement libérées feront l'objet d'une inscription en compte sous la forme nominative jusqu'à leur entière libération.

Chaque versement sur toutes actions souscrites sera constaté par une mention portée au compte nominatif ouvert au nom du souscripteur.

Tout versement en retard porte intérêt de plein droit, en faveur de la Société, à compter de l'exigibilité, sans mise en demeure ni demande en justice, au taux de l'intérêt légal, sans préjudice de l'action personnelle que la Société peut exercer contre l'actionnaire défaillant et des mesures d'exécution forcées prévues par la loi.

ART. 7 : FORME DES ACTIONS

Les actions entièrement libérées font l'objet d'une inscription en compte soit sous la forme nominative, soit sous la forme au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les dispositions de l'alinéa ci-dessus sont également applicables aux autres titres de toute nature émis par la Société.

ART. 8 : DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

Les actionnaires ne seront pas engagés au-delà de leur souscription.

La propriété d'une action entraîne de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Toute action donne droit, en cours de société, comme en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou tout remboursement.

Les actions sont librement négociables dans les conditions prévues par la loi.

ART. 9 : IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES

La Société peut faire usage à tout moment des dispositions légales et réglementaires en vigueur, permettant l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenus par chacun d'eux.

Outre les obligations légales de déclaration à la Société, toute personne venant à posséder, directement ou indirectement, seul ou de concert, une fraction de capital ou des droits de vote de la Société égale ou supérieure à 2 % ou à un multiple de 2 % du capital ou des droits de vote (y compris au-delà du seuil de 5 %), est tenue d'informer la Société dans le délai de quinze jours à compter de la date de franchissement du seuil, et ce indépendamment le cas échéant de la date du transfert effectif de la propriété des titres. Le déclarant devra indiquer le nombre de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital qu'il a en sa possession à la date de sa déclaration. Tout franchissement à la baisse du seuil de 2 % ou d'un multiple de 2 % du capital ou des droits de vote devra être déclaré de la même manière.

En cas de non-respect de cette obligation statutaire d'information, un ou plusieurs actionnaires, détenant une fraction de capital ou des droits de vote de la Société au moins égale à 2 %, pourront, à l'occasion d'une Assemblée Générale, demander que les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, soient privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. La demande est consignée au procès-verbal de l'Assemblée Générale.

ART. 10 : INDIVISION ET USUFRUIT

Toute action étant indivisible à l'égard de la Société, tous les co-proprétaires indivis d'une action sont obligés de se faire représenter auprès de la Société par l'un d'entre eux, ou par un mandataire unique dans les conditions prévues par la loi.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier tant dans les Assemblées Générales Ordinaires que dans les Assemblées Générales Extraordinaires. Toutefois, le nu-proprétaire sera en droit de participer à toutes les Assemblées Générales. Il peut également représenter l'usufruitier en Assemblée Générale.

Les héritiers, créanciers, syndics ou ayants cause d'un actionnaire ne peuvent, pour quelque motif que ce soit, provoquer l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la Société, en demander le partage, ni s'immiscer en aucune façon dans son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Titre III

Administration de la Société

ART. 11 : COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société est administrée par un Conseil d'Administration, de trois membres au moins et de quatorze membres au plus (sauf dérogation temporaire prévue en cas de fusion) personnes physiques ou morales.

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de quatre ans

expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Par exception à cette règle, les membres du premier Conseil d'Administration qui exerçaient les fonctions de membres du Conseil de Surveillance dans la Société sous son ancien mode d'administration seront nommés pour une période égale à la durée qui restait à courir de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil d'Administration sont rééligibles.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins cinq cents actions inscrites sous la forme nominative pendant toute la durée de ses fonctions. Si au jour de sa nomination un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si en cours de mandat il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Les nominations effectuées par le Conseil d'Administration sont soumises à la ratification de la plus proche Assemblée Générale Ordinaire. Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Aucune personne physique ayant passé l'âge de 70 ans ne peut être nommée membre du Conseil d'Administration si sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres du Conseil d'Administration ayant dépassé cet âge. Si en cours de mandat, le nombre des membres du Conseil d'Administration ayant passé l'âge de 70 ans devient supérieur au tiers des membres du Conseil, le membre le plus âgé du Conseil d'Administration n'ayant pas exercé de fonctions de Direction Générale dans la Société est réputé démissionnaire à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle suivant la survenance de cet événement.

En cours de vie sociale les administrateurs sont nommés et renouvelés dans les conditions prévues par la loi.

Ils sont révocables à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

ART. 12 : ORGANISATION ET DIRECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres personnes physiques un Président. Il détermine sa rémunération et fixe la durée de ses fonctions qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Le Président est rééligible.

Le Président du Conseil d'Administration exerce les missions qui lui sont confiées par la loi. Il préside le Conseil d'Administration, organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs soient en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil peut nommer également parmi ses membres un ou plusieurs Vice-Présidents dont il détermine la durée des fonctions dans la limite de celle de leur mandat d'administrateur et qui ont pour fonction sans préjudice des dispositions légales applicables en cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président de convoquer et présider les réunions du Conseil ou de présider les Assemblées Générales conformément aux présents statuts lorsque le Président est empêché.

Nul ne peut être nommé Président du Conseil d'Administration, lorsque ce dernier n'assure pas la Direction Générale, s'il est âgé de plus de 68 ans. Lorsqu'en cours de mandat cette limite d'âge aura été atteinte, les fonctions du Président prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel est atteint l'âge de 68 ans. Lorsque le Président du Conseil d'Administration exerce également la Direction Générale, la limite d'âge applicable est celle applicable au Directeur Général.

Le Président et le ou les Vice-Présidents sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration. Ils sont également rééligibles.

Le Conseil peut nommer un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires et de ses membres.

ART. 13 : DIRECTION GÉNÉRALE

Modalités d'exercice

Conformément à la loi, la Direction Générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique, administrateur ou non, nommée par le Conseil d'Administration et qui prend le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration. La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale est prise dans les conditions de quorum et de majorité visées à l'article 14 des présents statuts. Le choix du Conseil d'Administration est porté à la connaissance des actionnaires et des tiers dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'option retenue par le Conseil d'Administration reste valable jusqu'à décision contraire de sa part.

Le Conseil d'Administration examinera, en tant que de besoin, le maintien de la formule choisie à chaque fois que le mandat du Président du Conseil d'Administration ou du Directeur Général viendra à renouvellement.

Directeur Général

Lorsque la Direction Générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'Administration, les dispositions qui suivent, relatives au Directeur Général, lui sont applicables.

Le Conseil d'Administration fixe la durée du mandat et détermine la rémunération du Directeur Général.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il a dépassé l'âge de 63 ans. Lorsqu'en cours de mandat, cette limite d'âge aura été

atteinte, les fonctions du Directeur Général prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel le Directeur Général aura atteint l'âge de 63 ans.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. La révocation du Directeur Général non Président peut donner lieu à des dommages et intérêts si elle est décidée sans justes motifs.

Le Directeur Général est toujours rééligible.

Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Le Directeur Général exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social, des présents statuts et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales et au Conseil d'Administration.

Il appartiendra au Conseil d'Administration de définir les décisions du Directeur Général pour lesquelles l'accord préalable du Conseil d'Administration sera requis. L'accord préalable du Conseil d'Administration devra notamment être obtenu en cas d'opérations externes d'acquisitions ou de cessions de participations ou d'actifs, ainsi qu'en cas d'engagements d'investissement, dans chacun de ces cas dans les conditions et au-delà de montants correspondant à une gestion efficace de la Société fixés par le Conseil d'Administration. Il devra également être obtenu en cas d'opérations de financement d'un montant susceptible de modifier substantiellement la structure financière de la Société ainsi que pour toute décision de nature à modifier substantiellement les orientations stratégiques de l'entreprise déterminées par le Conseil d'Administration.

Directeurs Généraux Délégués

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assurée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeurs Généraux Délégués.

Le nombre maximum de Directeurs Généraux Délégués est fixé à 3.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués et fixe leur rémunération.

À l'égard des tiers, le Directeur Général Délégué ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général, à tout moment. Ils sont soumis à la limite d'âge légale.

Les Directeurs Généraux Délégués sont rééligibles.

ART. 14 : RÉUNIONS ET DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation du Président ou en cas d'empêchement de ce dernier, sur convocation du plus âgé des Vice-Présidents si un ou plusieurs Vice-Présidents ont été nommés, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

L'ordre du jour est arrêté par le Président et peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Les administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil d'Administration, peuvent en indiquant précisément l'ordre du jour de la réunion, demander au Président de convoquer le Conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

De même, le Directeur Général, lorsqu'il n'exerce pas la présidence du Conseil d'Administration, peut demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur tout ordre du jour déterminé.

Le Président est lié par les demandes qui lui sont adressées.

En cas d'empêchement ou de carence du Président dans l'exécution des tâches précitées, le Vice-Président le plus âgé, si un ou plusieurs Vice-Présidents ont été nommés, sera compétent pour procéder à la convocation du Conseil et fixer l'ordre du jour de la réunion à la demande du tiers au moins des membres du Conseil d'Administration ou du Directeur Général selon le cas. En l'absence de Vice-Président, le tiers au moins des membres du Conseil d'Administration ou le Directeur Général, selon le cas, seront compétents pour procéder à la convocation du Conseil et fixer l'ordre du jour de la réunion.

Les convocations sont faites par tout moyen, même verbalement.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié des administrateurs sont présents.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Le Conseil d'Administration se dotera d'un règlement intérieur qu'il pourra modifier sur sa simple décision.

Le Conseil d'Administration pourra prévoir dans son règlement intérieur que seront réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil d'Administration qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, pour toutes les décisions où la loi n'exclut pas cette possibilité.

ART. 15 : POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs que la loi et les présents statuts attribuent expressément aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant

la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil procède à l'émission d'obligations sur délégation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Il peut procéder à la création en son sein de comités chargés d'étudier les questions que le Conseil d'Administration ou son Président lui soumet. Le Conseil fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

Les questions relatives à la performance, à la rémunération et, le cas échéant, à la reconduction du mandat du Président-Directeur Général ou du Directeur Général feront l'objet de délibérations du Conseil d'Administration en tant que de besoin, et au moins une fois par an, après examen par le(s) comité(s) du Conseil d'Administration chargé(s) des questions de nomination et de rémunération.

ART. 16 : RÉMUNÉRATION

L'Assemblée Générale Ordinaire peut allouer aux membres du Conseil d'Administration, en rémunération de leur activité une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence. Le Conseil d'Administration répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées. Il peut notamment allouer aux administrateurs membres de comités créés en son sein une part supérieure à celle des autres administrateurs.

Il peut être alloué par le Conseil des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des membres de ce Conseil.

Titre IV**Commissaires aux comptes****ART. 17 : CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires nomme pour la durée, dans les conditions et avec les missions fixées par la loi, les Commissaires aux comptes titulaires et suppléants.

Titre V**Assemblées Générales****ART. 18 : TENUE DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES**

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles soient libérées des versements exigibles et ne soient pas privées du droit de vote.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales de la Société par l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte

(dans les conditions prévues par la loi) au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- pour les actionnaires nominatifs : dans les comptes titres nominatifs tenus par la Société ;
- pour les actionnaires au porteur : dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Les propriétaires d'actions nominatives ou au porteur devront en outre, trois jours au moins avant la réunion, avoir déposé une formule de procuration ou de vote par correspondance, ou le document unique en tenant lieu, ou, si le Conseil d'Administration en a ainsi décidé, une demande de carte d'admission. Toutefois, le Conseil d'Administration aura toujours, s'il le juge convenable, la faculté d'abréger ce délai. Il aura aussi la faculté d'autoriser l'envoi par télétransmission (y compris par voie électronique) à la Société des formules de procuration et de vote par correspondance dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Lorsqu'il y est fait recours, la signature électronique peut prendre la forme d'un procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil.

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires.

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, et le cas échéant les Assemblées Spéciales sont convoquées, se réunissent et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts.

Les réunions auront lieu au siège social ou en tout autre lieu défini par l'auteur de la convocation, même en dehors du siège social ou du département du siège social.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par le Vice-Président ou le plus âgé des Vice-Présidents du Conseil d'Administration si un ou plusieurs Vice-Présidents ont été nommés ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil dans le cas contraire. En cas d'empêchement du ou des Vice-Présidents lorsqu'il en a été nommé ou si le Conseil n'a pas délégué un administrateur, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Sont scrutateurs de l'Assemblée Générale les deux membres de ladite Assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction. Le bureau de l'Assemblée en désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

En cas de convocation par un Commissaire aux comptes ou par un mandataire de justice, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

Sur décision du Conseil d'Administration publiée dans l'avis de réunion ou dans l'avis de convocation de recourir à de tels moyens de télécommunication, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

ART. 19 : POUVOIR DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, et le cas échéant les Assemblées Spéciales, ont les pouvoirs définis par la loi et les présents statuts.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide ou autorise les émissions d'obligations simples assorties le cas échéant de sûretés particulières conformément à la réglementation en vigueur et habilite le Président à conférer lesdites sûretés ; elle peut déléguer au Conseil d'Administration la compétence et les pouvoirs nécessaires pour procéder à ces émissions d'obligations, en une ou plusieurs fois, dans le délai qu'elle détermine et pour en arrêter les modalités. Les garanties constituées postérieurement à l'émission des obligations sont conférées par le Président du Conseil d'Administration sur autorisation du Conseil d'Administration.

Titre VI

Inventaire – Fonds de réserve – Répartition des bénéfices

ART. 20 : EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

ART. 21 : INVENTAIRE, RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Les produits nets de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est fait en premier lieu un prélèvement de 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours si la réserve vient à être entamée.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, il est prélevé la somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, 5 % des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties et 5 % des sommes provenant de primes sur actions émises en numéraire et figurant à un compte « primes d'émission » sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes.

Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale peut affecter telle portion dudit bénéfice distribuable qu'elle avisera à la constitution de fonds de prévoyance et de réserves générales ou spéciales, sous quelque dénomination que ce soit ou même simplement comme report à nouveau.

Le solde constitue une masse qui est destinée à la répartition du second dividende et de la somme prévisionnellement nécessaire pour attribuer aux actions nominatives remplissant les conditions ci-après la majoration de 10 %.

Depuis le 1^{er} janvier 1996, les actions inscrites au 31 décembre de chaque année sous la forme nominative depuis au moins deux ans, et qui le restent jusqu'à la date de mise en paiement du dividende, donnent le droit à leurs titulaires de percevoir un dividende par action majoré de 10 %, arrondi si nécessaire au centime inférieur, par rapport au dividende par action distribué au titre des autres actions, pour autant que le dividende par action avant majoration soit au moins égal au dividende par action avant majoration distribué l'année précédente ajusté pour tenir compte de la variation du nombre d'actions d'une année sur l'autre résultant d'une augmentation de capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices ou d'une division des actions.

Au cas où, à compter du 1^{er} janvier 1996, le Conseil d'Administration, sur autorisation de l'Assemblée Générale, déciderait d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes, les actions inscrites sous la forme nominative depuis au moins deux ans à la date de début des opérations d'attribution donneront droit à leurs titulaires à une attribution d'actions majorée de 10 % par rapport à celle effectuée au bénéfice des autres actions et selon les mêmes modalités.

Les actions nouvelles ainsi créées seront assimilées, pour le calcul des droits au dividende majoré et aux attributions majorées, aux actions anciennes dont elles sont issues.

Les majorations définies dans chacun des deux alinéas précédents pourront être modifiées ou supprimées par simple décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire selon les modalités que celle-ci déterminera.

En application de la loi, le nombre de titres éligibles à ces majorations ne peut excéder, pour un même actionnaire, 0,5 % du capital de la Société.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

Titre VII

Liquidation

ART. 22 : LIQUIDATION

À l'expiration de la Société ou en cas de dissolution anticipée, l'Assemblée Générale règle, dans les conditions prévues par la loi

le mode de liquidation. Elle nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale, faire l'apport à une autre société ou la cession à une société ou à toute autre personne, de tout ou partie des biens, droits et obligations de la société dissoute.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la Société ; elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus.

Après le règlement des engagements de la Société, le produit net de la liquidation est employé d'abord à l'amortissement complet des actions, le surplus est ensuite réparti également entre elles.

Titre VIII

Contestations

ART. 23 : CONTESTATIONS

Toutes contestations qui peuvent s'élever pendant le cours de la Société ou de sa liquidation, soit entre les actionnaires et la Société, soit entre les actionnaires eux-mêmes, au sujet des affaires sociales, sont jugées conformément à la loi et sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

À cet effet, en cas de contestations, tout actionnaire doit faire élection de domicile à Paris et toutes assignations et significations sont régulièrement données à ce domicile.

À défaut d'élection de domicile, les assignations et significations sont valablement faites au Parquet de M. le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Paris.

CAPITAL

Délégations de compétences de l'Assemblée Générale

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation	Validité de la délégation	Plafond nominal	Utilisation au cours de l'exercice 2007
Rachat d'actions	<p>Acheter des actions propres en vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ soit l'annulation des actions, ■ soit la conservation pour la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément à la réglementation applicable, ■ soit la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions, de tout plan d'attributions gratuites d'actions ou de toute opération d'actionariat salarié au profit de ses salariés ou de ceux de ses filiales, ■ soit l'animation du marché du titre de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers. 	<p>Accordée par : AGM du 9 mai 2007</p> <p>Pour une durée de : 18 mois</p> <p>Prix maximum : 150 euros</p>	<p>10 % du capital, soit 24 229 836 actions, pour un montant maximal de 3 634 475 400,00 euros</p>	<p>5 731 059 actions achetées (nombre ajusté de la division du nominal intervenu le 12 juin 2007) à un cours d'achat moyen de 92,17 euros.</p> <p>Au 31 décembre 2007, compte tenu des actions annulées et des actions achetées pendant l'exercice, la Société détenait directement 2 218 409 actions valorisées à un prix moyen de 94,52 euros soit 214,6 millions d'euros au bilan. Début 2008, le Conseil a décidé de l'affectation desdites actions à l'objectif d'annulation.</p> <p>Mouvements sur le contrat de liquidité : 1 825 218 actions achetées au cours moyen de 92,55 euros et 1 777 981 actions vendues au cours moyen de 93,34 euros.</p> <p>Au 31 décembre 2007, dans le cadre du contrat de liquidité, 57 237 actions figurent au bilan pour une valeur de 5,7 millions d'euros.</p>
Annulation d'actions achetées par la Société	Réduire le nombre d'actions en circulation et améliorer le résultat net par action.	<p>Accordée par : AGM du 9 mai 2007</p> <p>Pour une durée de : 24 mois</p>	10 % du capital	<p>Le Conseil du 26 février 2007 a décidé l'annulation de 789 000 actions à un cours moyen de 163,50 euros. Le Conseil du 8 novembre 2007 a décidé l'annulation de 3 512 650 actions à un cours moyen de 90,69 euros.</p>
Augmentation de capital	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	<p>Accordée par : AGM du 10 mai 2006</p> <p>Pour une durée de : 26 mois</p>	Pour un montant maximum de 250 millions d'euros en nominal	Cette autorisation n'a pas été utilisée en 2007.
Augmentation de capital	Augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres en vue de l'attribution gratuite d'actions aux actionnaires et/ou d'élévation du nominal des actions existantes.	<p>Accordée par : AGM du 10 mai 2006</p> <p>Pour une durée de : 26 mois</p>	Pour un montant maximum de 250 millions d'euros en nominal	<p>En 2006, incorporation d'une somme de 123,0 millions d'euros prélevée sur les postes « Primes d'émission » et « Réserve Générale », au moyen de la création de 10 920 395 actions nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison d'une action nouvelle pour 10 actions anciennes, et 259 711 actions nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires correspondant à l'attribution majorée de 10 %. Cette autorisation n'a pas été utilisée en 2007.</p>
Augmentation de capital	Augmenter le capital social par émission d'actions destinées à être souscrites par les salariés de la Société et des entreprises liées, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, en supprimant le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises.	<p>Accordée par : AGM du 9 mai 2007</p> <p>Pour une durée de : 26 mois</p>	200 millions d'euros primes comprises et 2 millions d'actions au maximum	Cette autorisation n'a pas été utilisée en 2007.

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation	Validité de la délégation	Plafond nominal	Utilisation au cours de l'exercice 2007
Attribution d'options de souscription	Consentir au bénéfice de membres du personnel, de dirigeants et/ou de membres de la Direction Générale des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital ou des options donnant droit à l'achat d'actions Air Liquide acquises par la Société.	Accordée par : AGM du 9 mai 2007 Pour une durée de : 38 mois	2 % du capital de la Société au jour de l'attribution des options	431 150 options de souscription d'actions Air Liquide ont été attribuées par le Conseil du 9 mai 2007. 4 000 options de souscription d'actions Air Liquide ont été attribuées par le Conseil du 8 novembre 2007. L'encours des options ajustées attribuées et non encore exercées s'élève à 6 698 700 au 31 décembre 2007.
Attributions gratuites d'actions	Procéder à des attributions gratuites d'actions (AGA) existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié ou mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux (à l'exclusion des dirigeants mandataires sociaux de la Société).	Accordée par : AGM du 9 mai 2007 Pour une durée de : 38 mois	0,5 % du capital de la Société au jour de la décision de l'attribution des actions	Cette autorisation n'a pas été utilisée en 2007.
Émission d'emprunts obligataires	Émettre un ou plusieurs emprunts obligataires.	Accordée par : AGM du 12 mai 2004 Pour une durée de : 5 ans	4 milliards d'euros	Au 31 décembre 2007, l'encours d'emprunt obligataire de L'Air Liquide S.A. était de 1,4 milliard d'euros et de 2,5 milliards d'euros pour le groupe Air Liquide.

Évolution du capital social au cours des trois derniers exercices

Date de décision du Conseil	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions cumulé	Augmentation de capital	Primes d'émission et réserves	Montant du capital
<i>En euros, excepté pour le nombre d'actions</i>						
21 janvier 2005	Levée d'options de souscription d'actions	70 369	109 186 848	774 059	5 902 371	1 201 055 328
25 février 2005	Levée d'options de souscription d'actions	3 193	109 190 041	35 123	319 081	1 201 090 451
25 février 2005	Annulation d'actions acquises	(350 000)	108 840 041	(3 850 000)	(41 812 039)	1 197 240 451
12 décembre 2005	Augmentation de capital réservée aux salariés	435 927	109 275 968	4 795 197	44 751 946	1 202 035 648
19 janvier 2006	Levée d'options de souscription d'actions	321 659	109 597 627	3 538 249	30 655 064	1 205 573 897
24 février 2006	Annulation d'actions acquises	(550 000)	109 047 627	(6 050 000)	(71 008 508)	1 199 523 897
9 mai 2006	Levée d'options de souscription d'actions	156 326	109 203 953	1 719 586	14 082 368	1 201 243 483
10 mai 2006	Attribution d'actions gratuites (1 pour 10)	10 920 395	120 124 348	120 124 345	(120 124 345)	1 321 367 828
12 juillet 2006	Attribution d'actions gratuites (1 pour 10) Prime de fidélité	259 711	120 384 059	2 856 821	(2 856 821)	1 324 224 649
26 février 2007	Levée d'options de souscription d'actions	910 179	121 294 238	10 011 969	89 591 413	1 334 236 618
26 février 2007	Annulation d'actions acquises	(789 000)	120 505 238	(8 679 000)	(120 323 416)	1 325 557 618
9 mai 2007	Levée d'options de souscription d'actions	239 289	120 744 527	2 632 179	23 370 599	1 328 189 797
12 juin 07	Levée d'options de souscription d'actions	56 896	120 801 423	625 856	5 442 822	1 328 815 653
13 juin 07	Division du nominal	120 801 423	241 602 846	-	-	1 328 815 653
8 novembre 2007	Levée d'options de souscription d'actions	641 249	242 244 095	3 526 869,50	30 956 066,28	1 332 342 522,50
8 novembre 2007	Annulation d'actions	(3 512 650)	238 731 445	(19 319 575)	(59 769 487,60)	1 313 022 947,50

Depuis 1996, chaque opération d'attribution d'actions gratuites entraîne deux augmentations de capital : la première correspond aux actions nouvelles attribuées à l'ensemble des actions existantes. Elle est réalisée le jour de la décision prise par le Directoire, autorisé par le Conseil de Surveillance ou par le Conseil d'Administration, de procéder à l'opération. La seconde

correspond aux actions nouvelles attribuées au titre de la prime de fidélité aux seules actions inscrites sous forme nominative depuis plus de deux ans sans interruption au 31 décembre de l'année précédant l'attribution. Elle est réalisée le jour de la constatation par le Président du Directoire ou du Conseil d'Administration de la réalisation définitive de l'opération.

Capital et droits de vote au 31 décembre 2007

Le nombre de droits de vote au 31 décembre 2007 était de 236 503 060, égal au nombre des actions constituant le capital, soit 238 844 710 actions, déduction faite des actions détenues par la Société, directement (2 218 409 auquel il y a lieu d'ajouter 57 237 au titre du contrat de liquidité) et indirectement (66 004) qui n'ont pas le droit de vote. Il n'existe pas de droits de vote double. La répartition des droits de vote est donc très proche de celle du capital.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires ou d'action de concert.

Au 21 août 2007, la société Legendre Holding 11, contrôlée par la société Eurazeo a déclaré détenir 5,5 % du capital et des droits de vote.

Le pourcentage du capital détenu par le personnel directement ou par l'intermédiaire d'organismes de placement spécialisés était de 1,1 %.

Le pourcentage du capital détenu par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale était de 0,1 %.

Les principaux actionnaires au nominatif pur ne font l'objet d'aucun nantissement.

Modifications dans la répartition du capital au cours des 3 dernières années

	2005	2006	2007
Actionnaires individuels	38 %	38 %	37 %
Institutionnels français	25 %	24 %	28 %
Institutionnels étrangers	36 %	37 %	34 %
Actions détenues en propre (direct et indirect)	1 %	1 %	1 %

DIVIDENDES

Exercice (en euros)	Mise en paiement	Dividende net ^(a)		Nombre d'actions	Distribution
		Dividende majoré ^(b)			
2005	16 mai 2006	3,85 ^(a)	109 538 475	421 723 129	
		0,38 ^(b)	27 264 001	10 360 320	
				432 083 449	
2006	15 mai 2007	4,00 ^(a)	121 149 189	484 596 756	
		0,40 ^(b)	31 126 097	12 450 439	
				497 047 195	
2007 ^(c)	19 mai 2008	2,25 ^(a)	238 844 710	537 400 597	
		0,22 ^(b)	61 587 166	13 549 177	
				550 949 774	

(a) Dividende ordinaire versé à toutes les actions.

(b) Dividende majoré versé aux seules actions inscrites au nominatif depuis 2 exercices complets sans interruption.

(c) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 7 mai 2008.

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

Les mandataires sociaux n'ont aucun lien familial avec tout autre mandataire social et n'ont pas été condamnés pour fraude au cours des cinq dernières années au moins.

Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à leur encontre par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris organismes professionnels) et ils n'ont

pas été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins. Ils n'ont pas de conflit d'intérêt potentiel à l'égard de L'Air Liquide S.A., sous réserve, pour ce qui concerne Klaus Schmieder, des devoirs qu'il pourrait avoir en qualité d'ancien mandataire

social du groupe Messer. Il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu desquels ces personnes ont été sélectionnées en tant que mandataires sociaux.

Il n'existe pas de restriction acceptée par ces personnes à la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital de L'Air Liquide S.A. à l'exception des règles relatives à la prévention du délit d'initié, de l'obligation statutaire, pour les membres du Conseil d'Administration, d'être propriétaires d'au moins 500 actions de la Société pendant la durée de leur mandat et des obligations qui pourraient être applicables aux mandataires

sociaux dirigeants de conservation d'actions. Les mandataires sociaux n'ont pas été associés à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins.

Conformité au régime de gouvernement d'entreprise

La Société se conforme en tout point significatif aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

L'ensemble des usines et établissements du Groupe est réparti sur 72 pays dans le monde, avec des tailles et des caractéristiques de production très diversifiées.

Il n'existe pas d'immobilisations corporelles d'une taille significative à l'échelle du Groupe.

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents, ou copie de ces documents, listés ci-dessous peuvent, lorsqu'ils sont accessibles au public, être consultés, pendant la durée de validité du Document de Référence auprès du Service actionnaires situé au siège social d'Air Liquide (75, quai d'Orsay 75007 Paris) et le cas échéant également sur Internet (www.airliquide.com) :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société ;

- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement ;
- les informations financières historiques de la Société.

INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE

En application de l'article 28 du règlement n°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice 2005, accompagnés des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes sociaux qui figurent respectivement en page 163 et en page 188 du rapport annuel 2005 tenant lieu de Document de Référence 2005 déposé le 10 avril 2006 auprès de l'AMF sous le n° D.06-0237 ;
- les informations financières figurant aux pages 16 à 17 et 68 à 76 du rapport annuel 2005 tenant lieu de Document de Référence 2005 déposé le 10 avril 2006 auprès de l'AMF sous le n° D.06-0237 ;

- les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice 2006, accompagnés des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes sociaux qui figurent respectivement en page 142 et en page 164 du tome 2 du Document de Référence 2006 déposé le 13 avril 2007 auprès de l'AMF sous le n° D.07-0318 ;
- les informations financières figurant aux pages 4 à 19 du rapport annuel 2006 tenant lieu de Document de Référence 2006 déposé le 13 avril 2007 auprès de l'AMF sous le n° D.07-0318.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du Document de Référence.

Responsable du Document de Référence

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Benoît POTIER, Président-Directeur Général de L'Air Liquide S.A.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en pages 12 à 31, 34 à 102 ainsi que 247 et 248 présente un tableau fidèle

de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du présent Document de Référence.

Benoît POTIER

Président-Directeur Général

Table de concordance du Document de Référence

Afin de faciliter la lecture du Document de Référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par le règlement européen n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004.

1. Personnes responsables	251
2. Contrôleurs légaux des comptes	97
3. Informations financières sélectionnées	4-5 ; 54-55
4. Facteurs de risque	99 à 102
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la Société	6-7
5.2. Investissements	46 ; 51-52
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	8-9 ; 37 à 41
6.2. Principaux marchés	34
6.3. Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1. et 6.2.	37
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	99
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	36
7. Organigramme	180 à 183
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	250
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées et toute charge majeure pesant dessus	140-141
8.2. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	22 à 30
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	45
9.2. Résultat d'exploitation	38 à 44
10. Trésorerie et capitaux	45-48, 108-110, 146
11. Recherche et développement, brevets et licences	10-11 ; 30-31
12. Information sur les tendances	51-53
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	n.a.
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1. Organes de direction	80-81
14.2. Conflit d'intérêt	56-57-58

15. Rémunération et avantages	71 à 78
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	56 à 65
17. Salariés	
17.1. Nombre de salariés	19
17.2. Participations et stock options	74, 92 à 96
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	96
18. Principaux actionnaires	249
19. Opérations avec des apparentés	174-175
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Informations financières historiques	54-55
20.2. Informations financières pro forma	n.a.
20.3. États financiers consolidés	105 à 184
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	185 à 206
20.5. Date des dernières informations financières	112
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	n.a.
20.7. Politique de distribution des dividendes	16-17
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	100
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	37 à 41 ; 122
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	247-248-249
21.2. Acte constitutif et statuts	240 à 246
22. Contrats importants	35-36-37
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	n.a.
24. Documents accessibles au public	250
25. Informations sur les participations	177-178 ; 202-203

05

Informations complémentaires

Lexique

LEXIQUE BOURSIER ET FINANCIER

256

Lexique boursier et financier

Action

Titre négociable représentant une fraction du capital de la société. L'action donne à son titulaire, l'actionnaire, le titre d'associé et lui confère certains droits.

■ AMF (Autorité des Marchés Financiers)

Ses missions comprennent la fixation des règles de fonctionnement et de déontologie des marchés, la surveillance des marchés et la protection des investisseurs et actionnaires.

■ Attribution d'actions gratuites

Opération par laquelle la société crée des actions nouvelles en incorporant dans le capital des résultats non distribués et les attribue gratuitement aux actionnaires en proportion des titres déjà détenus. Air Liquide a régulièrement procédé à de telles attributions dans le passé.

■ Attribution gratuite d'actions (AGA)

Moyen de rémunération qui permet d'attribuer gratuitement des actions de la Société à tous les salariés ou à une catégorie d'entre eux. Le salarié ne devient propriétaire des titres qu'après une période d'acquisition donnée et selon les conditions du plan. Il doit ensuite conserver ses titres pendant une période de blocage définie par le plan d'attribution. Une durée minimum de 4 ans est requise avant de pouvoir les céder.

CAC 40 (Cotation Assistée en Continu)

Indice boursier pondéré par la capitalisation flottante, mesurant l'évolution d'un échantillon des 40 valeurs les plus actives, selon les critères de taille et de liquidité, cotées sur les marchés réglementés d'Euronext à Paris.

■ Capacité d'autofinancement ou autofinancement

Flux de trésorerie dégagé par l'exploitation industrielle de la société et destiné à être réinvesti ou à être distribué aux actionnaires (dividendes). Ce flux correspond globalement à la somme des résultats après impôts, augmentée des amortissements et des intérêts minoritaires.

■ Capitalisation boursière

Valeur donnée par le marché à une société, à un instant donné. Cette valeur est égale au cours de Bourse multiplié par le nombre d'actions.

■ Capitaux utilisés

Capitaux du bilan, correspondant aux ressources financières mobilisées par l'entreprise pour assurer son développement. Ils représentent la somme des capitaux propres, des intérêts minoritaires et de l'endettement net.

■ Carnet d'ordres

Le carnet d'ordres regroupe l'ensemble des ordres d'achat et de vente concernant une valeur, ainsi que les derniers ordres exécutés. Les investisseurs ne peuvent avoir accès qu'aux 5 meilleures offres (soit les ventes) et aux 5 meilleures demandes (soit les achats).

■ Club d'investissement

Groupe de 5 à 20 personnes gérant collectivement un portefeuille de valeurs mobilières alimenté par des versements réguliers. Les revenus et les plus-values réalisés sont partagés entre les membres.

■ Code ISIN (International Securities Identification Number)

Code utilisé pour identifier les produits financiers au comptant listés sur

les marchés boursiers (code ISIN d'Air Liquide : FR00000120073)

■ Cours ajusté

Cours d'une action tenant compte des opérations ayant modifié le montant du capital (création d'actions nouvelles, division du titre...). L'ajustement permet la comparaison de l'évolution des cours dans le temps.

Dividende

Part du bénéfice net de la société distribuée aux actionnaires. Son montant est voté par les actionnaires en Assemblée Générale, après approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat proposé par le Conseil d'Administration.

■ Dividende majoré

Dividende majoré de 10 % accordé statutairement aux actionnaires fidèles identifiés détenant des actions au nominatif de manière continue pendant au moins 2 exercices au jour de la distribution.

■ Division du nominal

Division de la valeur nominale d'une action en vue d'en améliorer sa liquidité. La division du nominal conduit, dans les mêmes proportions, à la division de la valeur boursière du titre et à la multiplication du nombre d'actions composant le capital.

■ Droits de garde

Frais prélevés par l'intermédiaire financier pour la tenue du compte titres. Ils représentent généralement un pourcentage du portefeuille ou un forfait par ligne détenue. Dans le cas d'Air Liquide, le Service actionnaires assure gratuitement la garde des titres inscrits en compte nominatif pur.

■ Droit préférentiel de souscription

Droit négociable permettant à chaque actionnaire, lors d'une augmentation de capital avec droit préférentiel, de souscrire prioritairement un nombre d'actions nouvelles au prorata du nombre d'actions qu'il possède déjà.

Écart d'acquisition

Différence constatée entre le prix d'acquisition d'une entreprise et la valeur de ses capitaux propres existant à la date d'entrée dans le périmètre du Groupe.

■ Euronext Paris

Entreprise de marché qui organise, gère et développe le marché des valeurs mobilières. Elle exerce une fonction de régulation du marché (opérations financières, suivi des sociétés de Bourse) par délégation de l'AMF.

■ Euro Stoxx 50

Indice boursier comprenant 50 valeurs cotées dans les pays de la zone euro, sélectionnées parmi les valeurs les plus fortement capitalisées et les plus actives.

Flottant

Partie du capital mise à la disposition du public et donnant lieu à des échanges en Bourse. Plus le flottant est grand, plus la liquidité des titres est grande. Le flottant d'Air Liquide est de 100 %.

■ Fonds propres ou capitaux propres

Capitaux appartenant aux actionnaires comprenant les souscriptions en capital, les bénéfices laissés en réserves et les résultats de la période.

IFRS (International Financial Reporting Standard)

Normes comptables internationales mises en application au 1^{er} janvier 2005 afin de faciliter la comparaison des états financiers des entreprises.

Liquidité

Rapport entre le volume d'actions échangées et le nombre total d'actions composant le capital.

Obligation

Titre de créance négociable émis par une société publique ou privée, une collectivité ou un État, versant un intérêt fixe pendant une période spécifique et comportant une promesse de remboursement à l'échéance.

■ OPCVM (Organisme de placement collectif en valeurs mobilières)

Produit d'épargne qui permet de détenir une partie d'un portefeuille collectif investi en valeurs mobilières, dont la gestion est assurée par un professionnel, comme les SICAV ou les FCP.

■ Option de souscription

Appelée en anglais *stock option*, une option de souscription donne le droit d'acheter, à un prix fixé à l'avance, pendant une période déterminée, des actions d'une société.

PER (Price Earning Ratio)

Rapport entre le cours de l'action et le résultat net par action. Il permet de mesurer combien de fois le cours de l'action capitalise le résultat.

■ Plus-value

Gain obtenu sur la vente d'un titre, correspondant à l'écart entre sa valeur de cession et sa valeur d'acquisition.

Quorum

Pourcentage minimum d'actions présentes ou représentées et ayant le droit de vote, nécessaire pour que l'Assemblée Générale puisse valablement délibérer.

Rachat d'actions

Opération d'achat en Bourse par une société de ses propres actions, dans la limite de 10 % de son capital et après autorisation de ses actionnaires donnée en Assemblée Générale.

■ Rendement

Ratio correspondant au rapport entre le dividende par action et le cours de Bourse de l'action.

■ ROCE (Rentabilité des capitaux employés)

Ratio correspondant au rapport entre le résultat net hors frais financiers et après impôts et les capitaux utilisés moyens. Il traduit la rentabilité des fonds investis par les actionnaires et de ceux prêtés par le système bancaire et financier.

■ ROE (Rentabilité des fonds propres)

Ratio correspondant au rapport entre le résultat net et les fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les actionnaires.

■ Résultat opérationnel courant

Différence entre le chiffre d'affaires et les coûts liés à la fabrication des produits, à leur distribution, à leur vente et aux amortissements des investissements de l'entreprise. C'est un indicateur de

la capacité de l'entreprise à dégager la marge nécessaire à son exploitation et à son développement.

■ Résultat net

Bénéfice ou perte de l'entreprise obtenu par addition du résultat opérationnel courant, des autres produits et charges opérationnelles, du coût de l'endettement financier net, des autres produits et charges financières, de la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence, du résultat net d'impôt des activités abandonnées ou en cours de cession et par déduction des impôts sur les sociétés.

■ Résultat/bénéfice net par action

Bénéfice net consolidé divisé par le nombre de titres composant le capital.

■ Rompu

Quote-part de l'action ne pouvant être distribuée lors d'une opération d'attribution gratuite ou de souscription, si le nombre d'actions détenues par l'actionnaire est différent de la parité de l'opération d'attribution. Exemple : lors d'une opération d'attribution gratuite de 1 action nouvelle pour 10 actions anciennes, l'actionnaire possédant 125 actions se verra attribuer 12 actions nouvelles et 5 rompus (soit l'équivalent de 1/2 action).

SRD (Service à Règlement Différé)

Service payant permettant, pour les valeurs les plus liquides, de différer le paiement des ordres ou la livraison des titres au dernier jour de Bourse du mois. L'action Air Liquide est éligible au SRD.

Valeur nominale

Valeur initiale d'une action fixée dans les statuts de la société. Le capital social de la société est le produit de la valeur nominale de l'action par le nombre d'actions.

■ Volatilité

Amplitude de variation d'une action sur une période donnée. C'est un indicateur de risque : plus la volatilité est élevée, plus le risque est important.

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Anne Lechevranton
Directeur de la Communication
anne.lechevranton@airliquide.com

SERVICE ACTIONNAIRES

Philippe de Saint-Ours
Directeur du Service actionnaires
philippe.desaint-ours@airliquide.com

RELATIONS INVESTISSEURS

Virginia Jeanson
Aude Rodriguez
virginia.jeanson@airliquide.com
aude.rodriguez@airliquide.com

L'AIR LIQUIDE

Société anonyme pour l'étude et l'exploitation des procédés Georges CLAUDE au capital de 1 298 066 880 euros

Les informations financières : communiqués de presse, présentations, enregistrements des réunions d'analystes, sont disponibles sur **www.airliquide.com**

Conception et réalisation : Air Liquide, Direction de la communication

 Labrador 01 53 06 30 80

Nous contacter



Siège social
75, quai d'Orsay
75321 Paris Cedex 07
Tél. : + 33 (0) 1 40 62 55 55



N° Vert 0 800 16 61 79

ou + 33 (0) 1 57 05 02 26
depuis l'international



actionnaires@airliquide.com
www.airliquide.com



Pour les ordres de Bourse
Tél. : + 33 (0) 1 40 62 50 82
ou 50 35 ou 52 41
Fax : + 33 (0) 1 40 62 57 50

